3

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE POLOGNE

EN 1794,

PAR UN TEMOIN OCULAIRE.



A PARIS,

Chez MAGIMEL, Libraire pour l'Art militaire, les Sciences et les Arts, quai des Augustins, n°. 73.

AN V = 1797.

AVERTISSEMENT.

J'ai été témoin de tous les événemens que je raconte. Le lecteur ne trouvera pas ici les grandes scènes de l'histoire grecque ou romaine ; mais sans doute il s'intéressera à l'agonie d'une nation malheureuse que ses voisins se sont partagée.

La révolution de Pologne en 1794 est un phénomène extraordinaire. Il a fallu un courage peu commun pour lutter, avec si peu de moyens, contre les puissances qui environnent la Pologne, et commencer par arracher les armes aux ennemis afin de pouvoir les combattre.

Je me suis imposé la loi de dire avec franchise la vérité, car je suis persuadé que la flatterie est aussi nuisible aux nations qu'aux individus. Peut-être exigé-je trop d'héroïsme des Polonais ; mais les moyens ordinaires qui eussent été suffisans dans d'autres circonstances, furent foibles dans celles-ci : l'héroïsme universel pouvoit seul sauver la Pologne.

Les reproches que je fais aux Polonais

tombent particulièrement sur ceux qui ont exercé des fonctions publiques sous le règne de Stanislas. Je connois trop ce que l'on doit d'estime à la jeunesse, qui ayant montré des lumières à la diète constituante, du courage dans la révolution de 1794, et le plus pur patriotisme dans toutes les circonstances, promettoit à la Pologne une régénération pleine d'éclat.

La Pologne n'existe plus. On a anéanti une nation qui comptoit huit millions d'habitans. Le silence que toute l'Europe a gardé sur cet événement est aussi scandaleux que profond; et même, dans les négociations récemment ouvertes. aucun parti n'a fait entrer la Pologne dans le calcul des compensations.

Il falloit que la Pologne pérît, étant abandonnée de tout le monde. Au moins doit-on rendre justice aux patriotes, qui, ne calculant que leurs devoirs, ont prolongé tant qu'ils l'ont pu l'existence de leur patrie. . . . .

Ils emportent dans leur retraite l'honorable témoignage d'une conscience sans reproches; et les intentions qui les animoient leur feroient oublier tous leurs maux, si l'anéantissement d'une patrie qu'ils n'ont pu sauver, n'étoit sans cesse présent à leur esprit.

Je n'avois pas intention, en publiant ces mémoires, d'y joindre des pièces justificatives; mais quelques amis m'ayant fait observer que la révolution de Pologne avoit été calomniée par tous les partis, et que le témoignage isolé d'un individu ne suffiroit peut-être pas pour détruire les impressions défavorables qu'auroit pu laisser la calomnie, j'ai cru que l'intérêt de la vérité exigeoit que je misse à la suite de ces mémoires, les principaux actes authentiques publiés à l'occasion de la révolution.

Cet ouvrage est donc divisé en deux parties; la première, sous le titre de *Mémoires historiques*, contient le récit des événemens; la seconde, sous le titre de *Recueil d'actes authentiques*, contient vingt-quatre pièces publiées par les puissances belligérantes.

Pour ne pas prendre sur moi la responsabilité des fautes grammaticales qui se trouvent dans quelques-unes de ces pièces, je crois devoir prévenir que les pièces numérotées I, II, III, IV, V, VIII, XI, XII, ont été publiées originalement en français telles que nous les donnons; que les pièces numérotées VI, VII, X, XV, XVI, ont été tirées des papiers publics; et l'on a cru que la grande publicité

qu'elles avoient ne permettoit pas d'y apporter de changement, et qu'enfin les pièces numérotées IX, XIII, XIV, XVII, XVIII et suivantes, sont les seules qui aient été traduites par nous.

Quelques-unes de ces pièces remontent plus haut que l'année 1794, mais comme la révolution de 1794 a un rapport intime avec celle qui l'a précédée, il étoit nécessaire, pour l'intelligence des mémoires, de faire connoître quelques pièces qui ont servi de prétexte à l'envahissement exécuté depuis.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE

DES ACTES AUTHENTIQUES.

FIN DE LA TABLE DES ACTES AUTHENTIQUES.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR

LA RÉVOLUTION DE POLOGNE

EN 1794.

CHAPITRE PREMIER.

Idée de l'ancien gouvernement et de la force militaire de la Pologne. — Décadence de cet Etat. — Partage de la Pologne. — Tableau du règne de Stanislas-Auguste.

La Pologne, qui a perdu avec l'indépendance, la gloire et la liberté, a été une puissance considérable par l'étendue de ses frontières, par sa population, ainsi que par les arts et les sciences qui autrefois y ont fleuri. Cet état, dont la Prusse relevoit jadis, dicta, il y a un siècle et demi, des loix à la Russie; il sauva Vienne, il a vaincu les Turcs plus d'une fois. Le bonheur et la considération, fruits d'un sage gouvernement, furent le partage de la Pologne, tant que les deux dynasties de ses rois héréditaires gouvernèrent l'état.

Mais à l'extinction de la famille des Jagiellons, la noblesse du pays, profitant de cette circonstance, empiéta sur les prérogatives du trône.

Cependant la constitution aristocratique, qu'elle donna à la Pologne, n'ayant pour base que des concessions successivement arrachées aux rois, n'étoit qu'un édifice composé d'un informe ramas de pièces détachées, où l'on ne voyoit ni systême, ni ordre, ni proportions. La prérogative d'élire les rois, dont les nobles étoient en possession, faisoit pencher en leur faveur la balance du gouvernement : elle en détruisit tout l'équilibre. Dès-lors le paysan devint esclave, le bourgeois fut opprimé, et le noble porta la liberté jusqu'à la licence. Mais quoique tous les ressorts du gouvernement fussent brisés, tant qu'il resta à l'état des places fortes, des arsenaux, des villes (1), et cet esprit guerrier qui caractérisoit la nation, la Pologne se soutint. Lorsque l'anarchie parvint à tout détruire, la République éprouva une suite de désastres. Charles-Gustave, roi de Suède, avec des moyens infiniment inférieurs à ceux que la Pologne pouvoit déployer pour sa défense, fit la conquête de ce pays. Cet état de sujétion ne dura pas, et la Pologne se releva au moyen des secours

(1) La Pologne n'a jamais eu de places régulières pareilles à celles que l'on a construites par-tout dans ce siècle; mais tant que les deux premières dynasties occupèrent le trône de Pologne, il n'y avoit pas un seul canton de ce pays dont le chef-lieu ne fût un château fort.

en troupes que la maison d'Autriche lui accorda; on ne parle pas ici des bons offices qu'elle reçut de la France, qui négocia pour elle la paix d'Oliva.

Néanmoins, l'aveuglement des Polonais étoit tel, qu'ils ne profitèrent ni des disgraces, ni des événemens heureux. Charles XII, roi de Suède, prouva par la rapidité de ses victoires sur la République, que les avantages remportés par son prédécesseur, bien loin d'être l'effet du hasard, avoient été celui du mauvais gouvernement auquel Charles-Gustave avoit affaire.

Les dévastations commises par les Suédois achevèrent ce que les désordres qui suivent l'anarchie avoient encore épargné. Les villes de Pologne, si florissantes dans le temps de la monarchie, ne furent plus que des monceaux de ruines : abandonnées à elles-mêmes, elles ne se relevèrent plus. La civilisation se ressentit de cette décadence. Les arts et les sciences, loin de faire des progrès, avoient rétrogradé, et à l'époque du premier partage de la Pologne en 1772, la société générale en étoit encore aux élémens.

Le gouvernement, qui n'étoit qu'un mélange incohérent des vices républicains et des vices féodaux, avoit produit dans ce pays cette langueur fatale qui est le symptôme de l'agonie des états. Les nobles polonais, libres, mais à la manière des sauvages, vivoient au milieu de leurs paysans, dont ils avoient la rudesse. Tout étoit grossier, esclaves et tyrans. Ceux-ci se rassembloient très-rarement pour délibérer sur leurs affaires communes; et

leurs rois, qui avoient le droit de convoquer les diètes, les convoquoient le moins souvent qu'ils pouvoient, parce que ces assemblées finissoient toujours par l'abolition de quelques-unes des prérogatives du trône.

Ainsi, tandis que la chasse et l'économie rurale occupoient le plus grand nombre de cette caste privilégiée, qui s'étoit arrogé le pouvoir exclusif de la législation, des intrigans, chefs des premières familles, menoient la chose publique. Ignorans et dénués de principes, ils ne suivoient aucun plan raisonné dans leur administration, et ils ne s'occupoient que des affaires du moment. Bornés dans leurs idées, ils n'avoient ni l'aptitude, ni la volonté nécessaires pour observer avec intérêt le passé, et prévoir avec sagacité l'avenir. Arracher au roi quelque domaine de la République pour se l'approprier, étoit le chef-d'œuvre de leur politique.

La vie isolée ne peut qu'empêcher le développement de nos facultés morales. Les Polonais ne purent donc se former qu'une idée très-imparfaite du bien public; ils ne connoissoient de patrie que leurs villages; aussi leur politique et leurs vertus civiles ne s'étendoient-elles pas au-delà des limites des possessions de chaque citoyen. Ce fut cette ignorance qui occasionna le refus obstiné qu'ils firent de payer les contributions publiques. La diminution du nombre des troupes, et le dépérissement des places fortes, furent la suite de cet aveuglement. Les élections des rois étoient

autant d'époques de carnage et d'opprobre pour la République; elles furent en même temps autant d'occasions qui apprirent aux étrangers qu'ils pouvoient s'immiscer dans les affaires des Polonais, et bientôt ces derniers cessèrent d'être les maîtres chez eux.

La Pologne n'a eu des troupes réglées qu'au commencement du quatorzième siècle; avant cette ère, la noblesse étoit la seule force défensive de l'état. S'agissoit-il de protéger ses frontières, ou de porter la guerre chez des voisins, elle montoit à cheval, et amenoit ses paysans ou vassaux armés. Des revues particulières avoient lieu tous les ans dans chaque palatinat. La classe privilégiée paroissoit en armes au lieu du rendez-vous, et là, elle s'exerçoit aux évolutions militaires. Cet usage, dont le moindre inconvénient étoit de ruiner l'agriculture, et les habitations par où ces hordes passoient, ainsi que celui d'épuiser le pays qui fournissoit *gratis* à leurs subsistances, entretenoit l'esprit guerrier de la nation. Il dura sans interruption jusqu'en 1410. A cette époque Uladislas Jagiello, roi de Pologne, ayant convoqué les états, exposa aux Polonais la nécessité de s'armer contre les chevaliers teutoniques; mais, soit que l'exemple des pays plus civilisés influât sur l'esprit des Polonais, soit qu'ils fussent déterminés par des raisons d'économie et de politique, le sénat de cette nation refusa d'armer les paysans, et offrit à leur place un corps d'auxiliaires formé d'étrangers. Ce mode se renouvela en Pologne

presque à chaque guerre ; mais on réformoit la troupe à la paix.

La province de Lithuanie fut la première de toutes celles qui composoient la Pologne, qui sollicita et obtint, en 1551, la permission de former un corps de troupes soldées et permanentes. Exposée aux incursions des Russes, elle sentit le besoin qu'elle avoit d'entretenir un corps d'armée qui fût toujours prêt à agir. Bientôt les autres contrées polonaises imitèrent cet exemple, et l'assemblée générale de la nation, tenue en 1562, décréta que le quart des produits des domaines nationaux seroit employé à stipendier une armée permanente. On régla ensuite qu'il seroit levé une milice proportionnée à la quantité d'arpens de terre que possédoient les peuplades de chaque contrée.

Cette milice consistoit en infanterie et en cavalerie. Le service et la tenue de l'infanterie étoient très-négligés. La noblesse regardoit comme au-dessous d'elle d'y servir ; ainsi les paysans et les étrangers y étoient seuls employés. *Etienne Batory*, roi de Pologne, fit enrôler dans l'infanterie des Hongrois qui rendirent, dans une guerre contre les Russes, des services signalés à la République. Quant à la cavalerie, l'armement et l'équipement de ce corps étoient poussés jusqu'au luxe. La plupart des nobles dépensoient leurs revenus pour donner de l'éclat aux escadrons où ils servoient. Cette cavalerie, dans la première origine, étoit partagée en compagnies de *hussards*, dont les hommes et les chevaux étoient couverts

de fer, et en compagnies de *Pancerny*, qui n'avoient, pour arme défensive, qu'une tunique de fer. On forma plus tard des régimens cosaques; le pays situé entre les rivières du *Boristhène* et du *Dniestre* en fournissoit quarante mille, qu'on nommoit alors *Zaporoviens;* l'Ukraine polonaise en levoit à chaque réquisition jusqu'à douze mille; la Lithuanie fournissoit ordinairement quelques régimens de Tartares. Une peuplade de cette nation guerrière, qui vint autrefois s'établir dans cette province sous le règne de *Vitolde,* s'y est perpétuée jusqu'à nos jours. Ces régimens tartares ont été communément appelés *Hulans,* nom d'un guerrier de cette nation, qui se rendit illustre sous le règne de *Batory.*

Les historiens polonais ne donnent point de détails satisfaisans sur le nombre de ces troupes; mais ce qui prouveroit qu'il n'étoit pas suffisant pour défendre leur vaste pays, c'est que dans toutes les guerres que la Pologne a soutenues depuis l'établissement des troupes réglées dont nous venons de parler, on a vu des nobles marcher à la tête de deux et trois mille soldats levés à leurs frais.

Lorsqu'à l'extinction de la famille des Jagiellons l'anarchie s'introduisit et domina en Pologne, les revenus destinés au paiement des troupes furent détournés pour assouvir la cupidité des intrigans : les troupes alors se révoltèrent à plusieurs reprises. Les états appaisèrent toujours cette rebellion, en payant ce qui étoit dû au soldat; mais

la corruption devenant générale, on se lassa enfin de l'audace de cette soldatesque. Le czar Pierre I profita de la haine qui s'étoit glissée entre l'état civil et l'état militaire de Pologne. En 1716, il excita adroitement une insurrection dans l'armée polonaise assemblée sous *Tarnogrod.* Ses partisans conseillèrent aussi-tôt la diminution des troupes, comme le meilleur moyen de les contenir. Les Polonais furent assez aveugles pour donner dans le piége, et réduisirent les forces de l'état à dix-huit mille hommes. Depuis cette époque tout alla de mal en pis, et la Russie veilloit de très-près à ce qu'aucun changement n'améliorât la situation des Polonais.

Tels étoient le gouvernement et les forces militaires de cet empire à l'avénement de Stanislas-Auguste au trône de Pologne. Son élévation fut l'ouvrage de la force russe et du caprice de Catherine II. Les troubles qui ont suivi cet événement attirèrent à la Pologne une guerre qui se termina par le partage de ses provinces. Depuis cette époque, en 1772, la Russie n'a cessé de tyranniser ce malheureux pays. Le démembrement de ses provinces, les vexations continuelles dont ses soldats furent les instrumens, l'orgueil et l'insolence des ambassadeurs russes, peuvent être considérés comme les moindres des calamités dont la Pologne fut accablée. En effet, ces maux, quoique très-grands, auroient pu n'être que passagers, si le gouvernement, source de la prospérité ou du malheur des nations, n'avoit été corrompu sans retour en Pologne.

L'astucieuse politique de la Russie, dont l'ambition méditoit depuis long-temps l'anéantissement d'une barrière qui la séparoit du reste de l'Europe, parvint à persuader aux puissances, qui concoururent avec elle au démembrement de la Pologne, qu'il étoit de leur intérêt commun d'empêcher que cet état eût jamais un gouvernement bien ordonné. La Prusse trouvoit son avantage dans ce systême. Quant à la maison d'Autriche, l'avidité de Joseph II ayant, au moment du partage, prévalu dans son ame sur les conseils d'une saine politique, il fut amené, par l'envie de conserver ce que sa connivence lui avoit valu, à souscrire à un plan aussi injuste pour la Pologne, que funeste dans ses conséquences pour les états d'Autriche. C'est ainsi qu'une erreur en entraîne d'autres plus dangereuses encore. La Russie une fois assurée de la condescendance de ces deux cours, ne sentit que trop bien, que pour perpétuer l'anarchie en Pologne, il falloit achever, par des loix nouvelles, de corrompre l'ancienne constitution de ce pays, déjà si vicieuse en elle-même. Le recueil, ou plutôt le ramas de loix incohérentes et dénuées de principes que la Russie donna, en 1775, à la Pologne, étoit l'ouvrage de la fourberie de cette cour; et si on y découvre quelques traces de préjugés chers aux Polonais, c'est une perfidie de plus; c'est un masque sous lequel on se cache pour tromper plus sûrement. La nation, si jamais on peut donner ce nom à quelques milliers de nobles ignorans, et la plupart dépravés, étoit trop accoutumée au

désordre d'un gouvernement monstrueux, pour soupçonner le danger des innovations plus désastreuses encore qu'elle voyoit introduire chez elle par la Russie. D'ailleurs, quand elle en auroit connu toute l'horreur, que pouvoit-elle entreprendre dans des circonstances aussi critiques que l'étoient celles où elle se trouvoit en 1775? Elle n'avoit rien à espérer au dehors : les Turcs étoient abattus, la maison d'Autriche se laissoit abuser, la Prusse et la Russie étoient d'accord, les puissances plus éloignées ne montroient que de l'indifférence sur son sort. L'intérieur de la République ne lui présentoit aucune ressource; sans troupes, sans forteresses, sans arsenaux, et pour surcroît de malheur, sans esprit public, ce ressort puissant, qui quelquefois tient lieu de tous les autres, produit un désespoir heureux, supplée au nombre, multiplie les forces, et renverse tous les obstacles; elle se vit à la merci de ses voisins.

Cependant la Pologne, malgré la perte de ses plus belles provinces, étoit encore un état considérable. Plus de huit millions d'habitans en formoient la population, et l'étendue de son territoire étoit assez grande pour en contenir le double et les nourrir tous. Il ne manquoit à cette République, pour se relever, qu'une circonstance favorable; mais il s'agissoit de saisir habilement les occasions : on avoit sur-tout besoin d'adresse pour préparer les moyens. Cette tâche étoit difficile, mais possible. Plus d'un peuple a dû son salut à la prudence de son chef, aidé du civisme général.

Les Polonais se livrèrent un moment à l'espérance. Nous allons voir si elle étoit fondée.

Un caprice de Catherine II, suite d'un ancien amour, avoit placé Stanislas-Auguste sur le trône. Ses vertus ou ses vices, ses talens ou son incapacité, ne nous intéressent qu'autant que les uns ou les autres se trouvent liés à l'histoire des malheurs de la Pologne. Son influence devoit y être d'autant plus sensible, que chez des peuples tels que les Polonais, presque tous les événemens dépendent du chef, parce que la forme du gouvernement n'y est pas propre à former un caractère national. Consultons donc les effets de l'administration de Stanislas, non d'après les éloges qu'on aura pu lui prodiguer, mais d'après ses procédés et ses actions, et nous jugerons alors de son mérite, de son patriotisme, de ses lumières réelles ou supposées.

Plus indulgens que Raynal, nous pardonnerons au roi de Pologne de n'avoir pas renoncé à la couronne, plutôt que de signer le partage de son pays (1). Sans doute, si ce monarque se fût senti assez de courage et de ressources pour réparer le mal, il eût bien fait de rester sur le trône. Examinons donc si Stanislas a été plus habile qu'il ne s'est montré magnanime.

La nouvelle forme de gouvernement établie, garantie et surveillée par la Russie, ne permettoit

(1) Il est certain que Stanislas venant de lire l'article de l'ouvrage où Raynal le blâme de n'avoir pas eu le courage d'abdiquer, s'emporta, et jeta au feu le livre du philosophe.

pas au roi de Pologne d'employer à relever son pays, des moyens ordinaires et publics. C'étoit à force d'adresse et de secret qu'il s'agissoit de reconquérir l'indépendance de l'état. Dans cette entreprise, une des plus solides ressources dont un roi prudent n'auroit pas manqué de se servir, étoit le peuple même de la Pologne. Cette classe d'hommes gémissoit depuis des siècles sous la tyrannie des nobles. Abrutie par l'effet de l'esclavage, mais brave par caractère, elle auroit fait des prodiges de valeur, si on avoit cherché, par la promesse d'obtenir la liberté, à lui inspirer le sentiment du patriotisme. Une insurrection populaire, sagement préparée, auroit non-seulement sauvé la Pologne, mais fait aussi le plus grand mal à la Russie, parce que les provinces limitrophes de cet empire se seroient unies aux insurgens polonais, ce qui auroit pu devenir le signal d'une révolte générale en Russie.

Tandis que des émissaires secrets auroient favorablement disposé l'esprit du peuple polonais, le roi se seroit attaché à captiver celui des nobles. Nous avons observé que la Pologne, malgré ses pertes, étoit encore fort étendue; ajoutons à cela qu'elle étoit remplie de particuliers très-riches. La famille de Radzivill, de Czartoryski, de Potocki, de Sapieha et beaucoup d'autres, avoient des revenus immenses. Les nobles pouvoient entretenir des troupes à eux, élever des places fortes sur leurs terres, former des arsenaux; enfin exercer, à peu de chose près, tous les actes de sou-

veraineté. Ces priviléges, bizarres et anarchiques, auroient pu devenir utiles à l'état, si une main habile avoit su manier ces ressorts. La surveillance russe auroit échoué à épier les démarches de tant de particuliers, et par conséquent la ligue du roi, avec la principale noblesse, aidée de l'insurrection des paysans, auroit pu sauver l'état. On aura beau dire que le pays manquoit d'armes et de fabriques pour en faire, nous pouvons assurer que celle de *Konskie* auroit pu armer toute la Pologne, et qu'il ne manquoit à ce malheureux pays, qu'un homme de tête placé au timon des affaires.

L'économie bien entendue auroit dû être aussi un moyen de salut pour la République. Cette mesure n'étoit à la vérité applicable qu'aux dépenses privées du roi; le trésor public, réglé par la Russie, n'ayant eu rien au-delà de ce qu'il falloit pour payer l'armée et l'état civil. Mais Stanislas-Auguste jouissoit de plus de sept millions par an, uniquement destinés à ses plaisirs. S'il en eût économisé la moitié, il auroit amassé des capitaux considérables.

Une bonne discipline introduite dans la petite armée de la République lui auroit été également utile. Ce moyen pouvoit bien, plus aisément que les autres, échapper aux yeux inquiets des surveillans. La Pologne avoit une armée de dix-huit mille hommes, qui étoit bien payée; la mauvaise organisation de cette armée entretenoit la sécurité des Russes. C'étoient des régimens de deux cens hommes, mais chacun avec un corps d'officiers suffisant pour en commander mille. Si le roi se fût atta-

ché à former les officiers de cette armée, soit en attirant au service de Pologne des étrangers d'un mérite reconnu, soit en envoyant des nationaux faire l'apprentissage de la guerre chez d'autres puissances, soit en remplissant les places, qui seroient venues à vaquer, par des jeunes gens élevés dans le corps des cadets, qui étoit regardé avec raison comme une très-bonne école; il seroit facilement parvenu à former une pépinière d'excellens officiers; ce qui eût été un service essentiel rendu à l'état, comme nous le verrons plus tard (1).

Des relations extérieures, suivies avec prudence, n'auroient pas manqué d'offrir aussi quelques ressources à la Pologne. La Porte, la France et la Suède, ne pouvoient que prendre intérêt à la conservation de cet état, et à l'abaissement de la Russie. En un mot, il est probable que si les moyens dont nous venons de parler avoient été tentés, Stanislas aidé de l'esprit public qui commençoit à renaître en Pologne, auroit sauvé la patrie.

Mais ce prince, au lieu de chercher à gagner l'affection du peuple, le laissa opprimer; et les habitans des économies royales furent tyrannisés plus que le reste des paysans de la Pologne.

---

(1) Cette armée qui avoit obtenu l'aveu de la Russie, et qui d'ailleurs étoit disséminée dans toute la Pologne, n'auroit jamais causé d'ombrage aux surveillans. Un peu plus, un peu moins d'ordre parmi les corps auroit été attribué aux chefs, dont la nomination appartenoit au roi.

Stanislas ne se montra pas plus attentif à mériter l'attachement des nobles, et son règne n'a été qu'une suite de brouilleries et de raccommodemens avec les principaux Polonais.

Bien loin d'économiser, il contracta des dettes immenses. Les états les payèrent à deux reprises; et, aujourd'hui encore, il doit plus de vingt millions. Il a dépensé des sommes exorbitantes, non en achat d'armes ou de matériaux pour la fonte de l'artillerie; non en manufactures de fer, non en pensions accordées aux militaires d'un talent distingué, qu'il auroit dû envier à l'étranger et appeler chez lui; mais en entreprises mal combinées, en générosités indiscrètes, en futilités extravagantes. Des histrions, de mauvais peintres, des femmes peu délicates, ont tout absorbé.

Il n'a pas su tirer un meilleur parti de l'armée; les places d'officiers furent remplies par des sujets ineptes. La jeunesse, qui sortoit de l'école des cadets, alloit servir chez les étrangers, ou se livroit à une oisiveté pernicieuse. La basse jalousie que Stanislas conçut contre le prince Czartoryski, homme éclairé et bon patriote, qui commandoit le corps des cadets, fut cause que le roi n'employoit pas cette jeunesse. Stanislas, dans la crainte que l'enthousiasme des élèves pour Czartoryski ne donnât à ce dernier trop d'influence dans l'armée, ne balança pas à sacrifier l'intérêt de la patrie à ses vues chimériques. Ainsi l'impéritie du roi, au lieu de relever le militaire, le dégrada. Les principaux commandemens de l'armée furent dé-

volus à des hommes sans éducation et sans vertu. La jeunesse qui avoit reçu quelque éducation, embrassoit de préférence la profession de juge et d'avocat, parce qu'elle la trouvoit moins pénible et plus honorée que celle des armes. Un grand nombre d'officiers de l'armée étoient de vrais sauvages; et, pour surcroît de malheur, des sauvages corrompus et énervés par l'oisiveté et le luxe, qui n'avoient ni la férocité de l'homme non civilisé, ni ce courage éclairé que donne une éducation soignée.

Stanislas ne fit pas voir plus d'adresse à ménager des relations avec les puissances étrangères : ses envoyés en différentes cours étoient des brocanteurs ou de vils proxenètes. Les négociations du roi de Pologne à S. Pétersbourg n'étoient qu'un tissu de plaintes et d'accusations contre les différens Polonais. Le trône de Stanislas étoit l'asyle des fripons, et sa cour un ramas de ce qu'il y avoit en Europe de plus abject. Ce prince aimoit par goût la littérature, il possédoit quelques sciences curieuses, mais il manquoit des connoissances qui conviennent à un monarque. Architecte, jardinier, connoisseur en tableaux, orateur facile, prince méprisable.

On n'a que trop souvent occasion d'observer, dans le cours des choses humaines, que le malheur n'est pas sans utilité : les Polonais nous offrent la preuve de cette vérité. Les troubles qui précédèrent le démembrement de la République, forcèrent la plupart des nobles à se refugier dans les pays

étrangers. Cette espèce d'exil peut être regardée comme la cause principale de la régénération des lumières en Pologne. Elle donna des idées d'ordre et de gouvernement à ces voyageurs. Revenus dans leur patrie, ils y furent appelés à la diète de 1772. La durée de cette assemblée, qui fut de deux ans et demi, contribua à étendre leurs idées. Les débats journaliers de la diète familiarisèrent les esprits avec les matières politiques. Peut-être les Polonais n'eurent-ils d'abord que des notions erronées, mais ces notions même les conduisirent par degrés à méditer sur les grandes questions; une raison saine devoit enfin être le fruit du raisonnement.

Par une suite du partage, la plupart des Polonais, en restant citoyens de la Pologne, étoient devenus sujets de trois autres puissances; savoir, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Les loix de leurs nouveaux maîtres, qu'il fallut connoître, contribuèrent à étendre la sphère de leurs idées sur les diverses espèces de gouvernemens. Les occasions fréquentes qu'ils eurent de les comparer ensemble, perfectionnèrent leur jugement, multiplièrent leurs connoissances. Le régime autrichien et le régime prussien, quoique arbitraires l'un et l'autre, mais mitigés par une sorte de respect pour l'opinion générale, l'emportoient, au sentiment des Polonais, sur le despotisme réellement asiatique des Russes. Mais par un retour vers la liberté, dont le souvenir n'est jamais plus cher que lorsqu'on se trouve dans l'esclavage, il étoit impossible que les réflexions de quelques-uns d'entre eux ne se portassent sur ce

qu'il falloit faire, pour améliorer la forme du gouvernement dans cette partie du pays, qui figuroit encore leur ancienne patrie.

Le premier pas que l'on fit pour atteindre ce but, fut l'établissement d'une commission d'éducation nationale. Cette institution contribua infiniment à la propagation de l'esprit public dans l'état. Jusqu'à l'époque du partage des domaines de la République, le gouvernement ne s'étoit point mêlé des écoles publiques; les enfans y étoient élevés au gré du caprice des instituteurs. La nouvelle commission, composée de membres très-éclairés et très-patriotes, régla le cours de l'éducation d'après un système que nous ne détaillerons point, mais qui mérita l'approbation générale. La jeunesse, qui est sortie de ces écoles, porta dans le monde les principes d'un patriotisme raisonné, qui ne pouvoit être que l'effet des lumières. Ainsi des idées neuves gagnoient insensiblement; mais on avoit encore à lutter contre les préjugés des vieux Sarmates, qui, n'ayant point de possessions dans les provinces aliénées, avoient manqué par-là leur cours d'éducation politique. Superstitieusement attachés aux anciennes habitudes, ils s'obstinoient à croire qu'il n'y avoit rien au-dessus de leur liberté sauvage. L'ambassadeur de Russie, qui gouvernoit la Pologne en despote, mettoit de son côté des obstacles à tout ce qui pouvoit contribuer à la régénération de ce pays. Les emplois publics ne furent accordés qu'aux ignorans et aux scélérats de la faction russe. Les gens éclairés ne pouvoient y parvenir, à moins que

leur élévation ne servît indirectement la politique de l'ennemi, qui, par un rafinement de machiavélisme, avançoit quelquefois un homme de probité, non pour récompenser sa vertu, mais afin de trouver chez lui autant d'opposition qu'il en falloit pour diviser l'état, pour entretenir la discorde, et former des partis. Mais les lumières gagnant de tous côtés, on voyoit clairement le but et les menées de la perfidie russe. L'indignation étoit générale et profonde. La jeunesse pénétrée des meilleurs principes, et naturellement impatiente du joug, quel qu'il soit, sentoit avec horreur l'état d'humiliation où la patrie étoit réduite. Il se forma un parti assez nombreux, qui desiroit fortement de voir cesser cet excès de honte, et l'on soupiroit après des circonstances plus favorables.

CHAPITRE II.

Circonstances favorables à la Pologne. — Diète de 1788. — Opérations de cette assemblée. — Augmentation de la force armée. — Alliance des Polonais avec la Prusse. — Constitution du 3 mai.

L'AMBITION des conquêtes étoit le lien commun qui unissoit l'Autriche à la Russie. Un vaste projet d'agrandissement, fondé sur les ruines de la Turquie, occupoit toutes les pensées de ces deux puissances. Mais la Prusse choquée de se trouver

exclue de ces arrangemens, voyoit d'un œil jaloux les dispositions des deux cours impériales. L'Angleterre mécontente d'un traité de commerce que la Russie avoit conclu avec la France, trouva pour la première fois que cette puissance du nord vouloit trop empiéter sur ses voisins. Les ministres de la Grande-Bretagne intriguèrent donc à la Porte; ils se donnèrent du mouvement à Berlin; enfin ils firent tant d'efforts, qu'ils parvinrent à faire conclure à Loo un traité, par lequel la Prusse et la Grande-Bretagne s'engagèrent à veiller au maintien de l'équilibre en Europe. Cette mésintelligence des puissances prépondérantes sembloit présenter à la Pologne un heureux avenir.

Mais on ne sut pas profiter des circonstances. Stanislas-Auguste, au lieu de s'empresser de convoquer les états à cette époque même où les Turcs déclarèrent la guerre aux Russes, ne les rassembla qu'au mois de septembre 1788. Une autre nation auroit employé cet intervalle d'une année à méditer et à combiner un plan solide d'opérations politiques, en s'imposant la loi de les suivre. Les Polonais, répandus sur un immense pays de plaines, séparés, isolés, n'avoient pas entre eux une communication aussi fréquente que le requéroient le soin de la liberté, et plus d'un autre intérêt majeur. Ils se rendirent aux états avec de très-bonnes intentions, mais incertains sur la conduite qu'ils avoient à y tenir. Cependant tout leur indiquoit les objets qui devoient fixer leur attention. L'augmentation de l'armée, l'abolition de

l'esclavage imposé par les Russes, l'établissement d'une bonne constitution, et l'anéantissement de toutes les loix portées en 1768, 1775 et 1776, ouvrage des Russes, devoient être les points essentiels de la délibération à laquelle ils étoient appelés.

La Russie qui ne perdoit pas de vue ses avantages, s'apperçut de la jalousie de la Prusse; elle connoissoit l'activité de cette puissance, qui pouvoit soustraire la Pologne à la domination de Catherine II; elle mit donc tout en œuvre pour parer ce coup. En conséquence il fut ordonné à l'ambassadeur russe à Varsovie de surveiller les élections des députés à la prochaine diète, et de travailler pour que leur choix tombât sur des hommes amis de la Russie. Néanmoins la pluralité se trouva contre elle; on en eut la preuve à l'ouverture de la séance, où la diète commença par se former en confédération, système extraordinaire, mais que les circonstances rendoient indispensable. La constitution anarchique que la Russie avoit donnée à ce malheureux pays, exigeant l'unanimité des suffrages pour faire passer en diète les résolutions qui avoient quelque importance, il suffisoit d'un traître vendu à la Russie pour arrêter les opérations de l'assemblée. La diète formée en confédération, où toutes les matières se décidoient à la pluralité des voix, fut donc le seul expédient dont les Polonais purent se servir pour ne pas rester dans l'inaction.

Cependant la Russie ne désespéroit pas encore

de retenir la Pologne en son pouvoir. Elle avoit pour elle Stanislas-Auguste, qui, sans être un homme d'état, possédoit au suprême degré l'art d'intriguer. Il écrivit et parla en faveur de la Russie. On flatta les Polonais d'une alliance avec cette puissance; on en préconisa les avantages : le bonheur et la considération de la République devoient en être la suite. Une partie des nobles se laissa aller à cette amorce, toute grossière qu'elle étoit. *Félix Potocki*, personnage très-estimé alors et très-riche, fut séduit par ces offres, au point qu'il ne balança pas à rompre avec tous ceux des Polonais dont l'opinion différoit à cet égard de la sienne.

Le roi de Prusse connoissoit la valeur, ou plutôt la nullité des propositions que la Russie faisoit à la Pologne; mais content de l'occasion qui s'offroit d'humilier Catherine II, et sur-tout jaloux de faire voir sa prépondérance dans les affaires de l'Europe à la Porte Ottomane, il fit déclarer par son ministre à Saint-Petersbourg, qu'il ne souffriroit pas que l'alliance projettée avec la Pologne eût lieu. Non-seulement pour appuyer sa déclaration il fit marcher trente mille hommes vers la Pologne, mais il donna ordre à son ministre à Varsovie de proposer aux Polonais une alliance avec la Prusse.

Tandis que le cabinet de Berlin humilioit l'orgueil de celui de Saint-Petersbourg, la diète de Pologne commença ses opérations par décréter cent mille hommes de troupes. Bientôt après la

constitution anarchique que la Russie avoit donnée à la Pologne, fut déclarée nulle. Ce début eût été très-avantageux, si on avoit procédé sans délai à la formation de l'armée que l'on venoit de décréter, ainsi qu'à l'établissement d'une nouvelle constitution. Mais les Polonais parurent étonnés de la vigueur des deux arrêtés qu'ils venoient de faire, et la lenteur qu'ils mirent depuis dans leurs opérations, prouva qu'ils étoient plus susceptibles d'enthousiasme que capables de combinaisons approfondies. Ce n'est pas que la diète n'eût des membres très-éclairés; mais outre les intrigues des Russes, ils avoient à combattre l'ignorance de leurs compatriotes, à dissiper les préventions, à déjouer les projets de la malveillance. C'étoit un spectacle affligeant que cette lutte du patriotisme avec l'impéritie et l'astuce. Les Polonais, au lieu d'unir leurs efforts pour compléter l'armée, perdirent leur temps en vaines disputes. On argumenta trois mois avant que de décider qui auroit le commandement d'une armée qui n'existoit pas encore. Ce fut bien pis lorsqu'on procéda à l'établissement des impôts pour la payer. Les grands propriétaires, le clergé, et les possesseurs de domaines nationaux, usèrent de toutes sortes de ruses pour payer le moins qu'ils pourroient, et finirent tous par tromper la République.

Cette conduite des Polonais étoit d'autant plus répréhensible, qu'ils ne pouvoient plus se dissimuler le danger que couroit la chose publique. Le 5 de novembre, l'ambassadeur de Russie dé-

clara à la diète que sa souveraine regardoit le renversement de la constitution qu'elle avoit donnée et garantie à la Pologne, comme une violation du traité de 1775. Les Polonais auroient donc dû s'occuper sérieusement des moyens qui pouvoient les maintenir dans l'indépendance que le concours des circonstances venoit de leur rendre. Mais le 19 du même mois, le ministre prussien ayant promis à la République, par une note authentique, l'assistance de son maître, les Polonais se crurent à l'abri de toute insulte. Un traité d'alliance conclu à cette époque même avec cette puissance, acheva de les tranquilliser. Les partisans des Russes blâmèrent la confiance que les patriotes sembloient avoir placée dans l'appui du roi de Prusse; mais la conduite des patriotes dans cette occasion donna moins de prise au blâme qu'on ne l'a prétendu. Pouvoient-ils s'imaginer que Frédéric-Guillaume porteroit la bassesse jusqu'à se déshonorer lui-même aux yeux de l'Europe et de la postérité, en manquant aux engagemens et à la bonne-foi solemnellement promise?

La diète, en abolissant l'un après l'autre tous les réglemens dont les Russes étoient les auteurs, ne manquoit pas d'en substituer de plus conformes à l'esprit qui régnoit dans cette assemblée. Cependant après une année de travail, les patriotes polonais s'apperçurent enfin que l'ensemble de leurs nouvelles institutions n'offroit que des incohérences choquantes. On décréta alors un comité de législation, qui eut ordre de s'occuper du plan

d'une nouvelle constitution qu'on vouloit donner à la nation. Parmi les membres que l'on chargea de cette honorable commission, *Ignace Potocki* et *Hugue Kolontay* étoient certainement très en état de s'élever à une haute théorie dans les matières de législation, mais ils ne pouvoient pas oublier que l'assemblée qui alloit faire une constitution, étoit composée de noblés. Ainsi contraints de se mettre à la portée de leurs commettans, ils présentèrent un projet qui n'approchoit pas, à la vérité, de la perfection, mais qui avoit le mérite de ne pas choquer les grands principes. Cette partie des travaux de la diète, quoique importante en elle-même, devint presque funeste à la Pologne. La nouveauté de ces grandes questions, et la nécessité de les discuter furent la source de mille débats, également vains et interminables. L'attention des députés se porta toute sur ces objets. On négligea entièrement ceux qui concernoient la force armée, quoique la position actuelle de la Pologne ne leur donnât que trop d'importance.

Deux ans s'écoulèrent sans qu'on eût rien terminé relativement à de nouvelles institutions. L'armée n'avançoit pas plus que la confection des loix. La somme des impôts perçus s'étant trouvée au-dessous de celle sur laquelle on avoit compté, la diète réduisit le nombre des troupes à soixante-cinq mille hommes. L'armement des arsenaux alloit plus mal encore. Quant aux places fortes, on n'en fit aucune mention, en sorte qu'on peut dire

que la première chose que les Polonais oublièrent, ce fut précisément ce qu'il y avoit à faire pour se conserver. En vain les hommes éclairés et prévoyans, dont le nombre malheureusement fut trop petit, se désespéroient de ces lenteurs, et combattoient tous ces obstacles; il en renaissoit de nouveaux chaque jour; ils étoient arrêtés à chaque pas.

Selon la loi, les séances des diètes ne peuvent être prolongées au-delà de deux ans. Celle dont nous parlons émit une adresse à la nation, où après avoir rendu compte de ses travaux commencés, elle insista sur la nécessité d'être confirmée dans ses fonctions. Tous les palatinats déférèrent à cet avis, et accordèrent la prolongation des pouvoirs à leurs députés, mais on doubla leur nombre. Le nouveau choix fut composé en grande partie de jeunes gens, qui, par une singularité remarquable, se montrèrent plus éclairés, meilleurs patriotes que ceux dont l'âge et l'expérience sembloient garantir la sagesse. La réunion du nouveau choix donna aux patriotes une majorité décisive. Dès ce moment les opérations de la diète prirent un autre caractère. Les nouveaux députés pressoient les travaux : et si la faction russe réussissoit encore quelquefois à retarder la marche de l'assemblée, ce n'étoit qu'à la faveur des formes auxquelles on étoit assujetti, et dont on n'eut pas le courage de s'affranchir.

Cependant, après quatre mois d'assiduité, les nouveaux députés ne comptoient encore que deux

institutions vraiment importantes dans le nombre des loix qu'ils venoient de décréter. Le droit de citoyen accordé aux bourgeois, et la loi qui fixoit le mode des assemblées primaires, étoient alors le seul fruit de leurs peines. La contradiction que leur zèle éprouva fut cause que les députés patriotes formèrent entre eux une association particulière et secrète, dont le but étoit de donner une bonne constitution à la Pologne. Ces vertueux Polonais croyoient devoir d'autant plus user de diligence, qu'à cette époque, jusques-là si favorable, il arriva un changement désavantageux pour les affaires. L'Autriche venoit de faire sa paix avec les Turcs. La Russie conclut la sienne avec la Suède, et Catherine ne pouvoit tarder de s'arranger avec la Porte Ottomane. Les patriotes polonais sentirent ce qui les attendoit dans ce dernier cas, et résolurent de profiter des momens qui leur restoient encore pour agir.

Le roi, qui durant le cours de la première législature avoit été constamment à la tête de la faction russe, voyant que les patriotes venoient d'acquérir dans la diète une pluralité prépondérante, chercha à se rapprocher de ce parti devenu dominant. Les patriotes éblouis des avantages que cette coalition leur promettoit, y donnèrent les mains avec joie. Tout fut pardonné à Stanislas; on excusa, on oublia même l'irrégularité de sa conduite, ainsi que ses liaisons avec la Russie; et, qui plus est, son pouvoir étoit augmenté par la nouvelle constitution que l'on projettoit : l'admiration pour son

héroïsme fut sans bornes. Dès ce moment on travailla de concert avec lui, et enfin, le 3 mai 1791, la constitution fut décrétée par acclamation.

Cette constitution est un ouvrage très-médiocre et très-éloigné de la précision qui distingue éminemment les institutions de ce genre que l'on doit aux Américains et aux Français. Le législateur polonais a conservé l'ancienne division de la nation en trois classes; savoir, les nobles, les bourgeois et les paysans. Cette différence dans les conditions rendit nécessairement l'organisation des pouvoirs très-compliquée. Il est difficile et presque impossible de balancer les droits de chacun de ces états avec assez d'adresse, pour que le résultat des délibérations soit regardé comme l'expression véritable de la volonté générale, et non d'une telle ou telle classe prépondérante. On reconnoît dans la constitution du 3 mai l'esprit des nobles qui y ont travaillé. Les priviléges des gentilshommes, et sur-tout cette prééminence dans la vie, soit publique, soit privée, y sont spécialement garantis. Cette constitution tend à rapprocher la classe des bourgeois de celle des nobles. Les habitans des villes sont admis à la représentation nationale: la liberté d'élire leurs députés et leurs juges leur est accordée. Pour ce qui est des paysans, cet ordre n'y est favorisé que par quelques expressions générales, expressions qui ont été dictées apparemment par la honte de passer pour barbares dans le dix-huitième siècle, plutôt que par la justice, l'humanité et la raison. Le corps législatif y est

divisé en deux chambres; celle des députés, dont les fonctions doivent durer deux ans; et celle du sénat présidé par le roi, qui sanctionne ou rejette les loix présentées par la première chambre. Le pouvoir judiciaire y est indépendant des pouvoirs législatif et exécutif; ce dernier est déposé entre les mains du roi et celles du conseil de surveillance, composé de sept membres ou ministres sujets à la responsabilité. La succession au trône est déférée à la famille de l'électeur de Saxe, qui avoit été appelé à la couronne à la mort de Stanislas-Auguste.

Cette constitution, malgré ses imperfections, étoit la seule qui pouvoit alors être acceptée par les Polonais; mais on s'y prit trop tard pour l'établir, et sur-tout on ne déploya pas assez d'activité pour la soutenir avec succès. On doit de l'admiration aux patriotes polonais pour la conduite qu'ils tinrent jusqu'à cette époque. *Stanislas Malackouski, Ignace Potocki*, et une quarantaine de leurs collègues, bons polonais, méritent des éloges pour avoir lutté durant deux ans contre l'intrigue russe, la perfidie de Stanislas-Auguste, et l'ineptie de leurs compatriotes. Mais ils n'ont pas les mêmes droits à l'estime publique depuis l'époque du 3 mai. Ces patriotes devoient regarder l'acte de leur constitution comme une déclaration de guerre à la Russie, et agir en conséquence pour préparer et faire une guerre utile. Ces préparatifs devoient précéder, ou pour le moins, suivre de près l'acte du 3 mai. — Tout le contraire arriva.

Les patriotes parvenus au comble de leurs vœux, en donnant un gouvernement à la Pologne, et en y intéressant le plus perfide et le plus indolent des rois, au lieu de tout tenter comme ils le devoient, s'endormirent. Leur aveugle confiance dans Stanislas-Auguste est une tache ineffaçable pour leur réputation. Comment pouvoient-ils se persuader qu'un homme vieilli dans l'infamie deviendroit un héros vers la fin de sa carrière ? Ne devoient-ils pas voir que ses crimes réels et ses vertus apparentes partoient également d'un principe de lâcheté, et que l'envie de se conserver sur un trône qu'il déshonoroit, régloit sa conduite ?

Depuis l'établissement de la constitution la diète s'occupa des loix réglémentaires de moindre importance, et elle ne pensa point à la guerre. Ce ne fut que dans le courant des deux derniers mois qui précédèrent la déclaration des hostilités de la part de la Russie, qu'on se mit à travailler pour repousser ses aggressions.

La lenteur que nous reprochons à la diète de Pologne ne fut pas la seule faute qu'elle commit. Le mauvais choix des personnes dont fut composée la commission de guerre, fût très-fatal. Une partie de ses membres entretenoit des correspondances avec la Russie, et aucun d'eux n'entendoit la guerre. Beaucoup plus effrayés des suites de leur responsabilité par rapport aux sommes qui leur étoient confiées, qu'ils n'étoient au fait des intérêts de la patrie, ils établirent une écono-

mie outrée et dès-lors mal entendue, qui, en multipliant en toute occasion les difficultés, fut bien plus nuisible que profitable. La levée des revenus s'opéroit avec lenteur; l'habillement, l'armement et l'équipement des troupes éprouvèrent encore plus de retard. Le systême qui prévalut dans la distribution des corps en cantonnement, n'étoit ni militaire ni politique. Cette combinaison passoit la portée d'esprit des membres de la commission de la guerre. On ne consulta, dans cette opération, que l'avantage des propriétaires des lieux. La raison commandoit de porter toutes les forces de la République sur les frontières de la Russie, et ce furent celles de Prusse que l'on garnit de troupes. Les régimens marchèrent d'un bout de la Pologne à l'autre sans autre motif que celui de complaire aux amis ou parens des commissaires.

Mais ce qu'il y eut de plus malheureux pour la Pologne, c'est que parmi tous ceux qu'on éleva au grade de général, il n'y en avoit qu'un très-petit nombre qui eussent fait la guerre, et pas un qui eût commandé.

Nous avons déjà remarqué que les charges militaires étoient vénales. Que l'on se représente actuellement des corps entiers d'officiers qui n'avoient pas la moindre idée du service, et qui se trouvèrent tout d'un coup à la tête de compagnies et de régimens considérables composés de nouvelles levées. Comment ces gens-là pouvoient-ils former des soldats, eux qui n'étoient pas formés

eux-mêmes? On sentit cet inconvénient, on déplora la négligence criminelle de Stanislas, mais il ne restoit point de remèdes. Non-seulement on n'avoit pas assez de sujets pour remplacer ceux qu'il auroit fallu éloigner, mais on avoit encore à craindre que ce coup d'autorité n'indisposât les parens et les amis des officiers qui auroient subi la réforme, parce que ces places achetées étoient regardées comme des propriétés réelles et respectables. On conserva donc des sujets incapables, et, qui pis est, on les avança suivant leur degré d'ancienneté. Ainsi, commission de guerre, généraux, officiers, soldats, tous se ressembloient par le défaut de discipline, d'ordre et d'expérience. L'incapacité du roi parut au grand jour, mais on se contenta de gémir en silence sur le sort de la nation, dont il avoit trahi les espérances.

CHAPITRE III.

Guerre des Polonais contre les Russes. — Campagne de 1792. — Confédération de Targowica. *Cessation des hostilités. — Le roi se réunit aux confédérés. — Opérations des confédérés à* Grodno.

Tandis que les patriotes multiplient leurs efforts tardifs pour sauver la Pologne, et que l'indolent Stanislas fait les préparatifs d'une fête

religieuse pour célébrer l'anniversaire de l'établissement de la constitution du 3 mai, la Russie déclare la guerre aux Polonais. L'assemblée de 1788 duroit encore lorsque cet événement eut lieu. La déclaration de guerre fut reçue avec dignité. La contenance de la chambre pendant la lecture de ce manifeste prolixe, fut calme et majestueuse. Il étoit aisé de voir dans ce flegme imposant, que la nation pénétrée de la justice de sa cause, étoit déterminée à repousser la force par la force. Si à cette époque, les mesures que l'on avoit à prendre eussent dépendu de Stanislas seul, il est probable que son ame, incapable de vigueur, n'eût embrassé qu'un parti déshonorant. Mais le noble enthousiasme que l'amour de la vertu, de la patrie, de la gloire, excita dans l'assemblée, se communiqua rapidement à toute la nation. Les mesures de défense les plus courageuses furent acceptées à l'unanimité. Il fut décrété que les troupes de ligne seroient mises sur le grand pied de guerre, qu'on appelleroit pour les commander des généraux habiles, de quelque nation qu'ils fussent; qu'on léveroit deux régimens de Tartares, autant de Cosaques, et quatre de volontaires; que les milices palatinales seroient organisées, et qu'on feroit de promptes dispositions pour effectuer la levée générale des habitans. Un emprunt de vingt millions de livres tournois passa sans opposition. En un mot, l'assemblée dans cette occasion, usa de toutes les ressources qui étoient en son pouvoir. Mais ces efforts même prouvèrent que la Pologne

manquoit d'hommes d'état, et que Stanislas étoit loin de mériter ce titre. Les opérations de l'assemblée étoient dignes d'éloges; mais il étoit trop tard pour que le succès en fût heureux. Si les Polonais avoient agi dans cet esprit une année plutôt, ils auroient sauvé leur pays; mais dans la crise actuelle, ils ne pouvoient triompher qu'avec le secours d'un chef qui eût une énergie peu commune.

Bientôt cette première ardeur se réfroidit, et, comme c'est l'ordinaire, la consternation en prit la place. Le ministre de Pruse, requis par les états pour les subsides convenus dans le dernier traité, fit une réponse ambiguë qui déconcerta les esprits. Les Polonais comprirent l'extrême danger de leur position : il n'y avoit pas un moment à perdre, les Russes approchoient, il falloit combattre.

Conformément à la constitution du 3 mai, le roi fut déclaré commandant général des forces de la République, et muni d'un pouvoir absolu pour tous les cas de la guerre. En vertu de cette loi, il choisit pour lieutenant, son neveu *Joseph Poniatowski.* Ce jeune homme sans expérience et dénué des talens qui la suppléent, auroit pu obtenir quelques succès, s'il n'avoit pas cru trop tôt qu'il ne pouvoit rien faire. C'est sur-tout dans une République qu'un bon général est rare; partout ailleurs il suffit pour se faire une réputation, de savoir obéir; dans un pays libre il faut avoir l'adresse de se faire commander ce qu'on projette. Si *Poniatowski* avoit su porter ses réflexions sur les rapports politiques de sa nation avec

les autres, sur le local de la Pologne, sur le génie des habitans, l'ennemi auroit trouvé les Polonais prêts à le recevoir. Chargé du commandement dans cette partie du pays, qui devint ensuite le principal théâtre de la guerre, il en auroit connu les avantages et les désavantages (1); de bonne heure il auroit formé et présenté un plan de défensive propre au pays. Les patriotes auroient accueilli avec reconnoissance tout avis sage qui leur seroit venu de la part d'un de leurs commandans; mais étranger à toute réflexion, le frivole *Poniatowski* n'a jamais connu du loçal que les postes, et de la nation que les flatteurs.

La nomination du commandant fut suivie d'un conseil de guerre. Nous ignorons le plan qu'on y adopta, mais il est probable que tout fut confié à la sagesse du général. *Poniatowski* se rendit sans délai en *Ukraine* pour joindre un corps de vingt mille hommes, qu'on y rassembla aux environs de *Tulczyn* et de *Breslau*. *Michel Lubomirski* à la tête d'un autre de dix mille, devoit marcher vers *Lubar* pour appuyer les opérations du premier. On envoya le prince de *Wirtemberg* en *Lithuanie*, pour y commander une armée de quatorze mille hommes. Le général *Byszęwski* à la tête de six mille combattans devoit le seconder.

Il paroît d'après ce calcul, que la Pologne opposoit cinquante mille hommes à l'ennemi qui

(1) *Poniatowski* avoit obtenu le commandement de l'Ukraine polonaise deux ans avant que la guerre éclatât.

l'attaquoit. Combien de pays ont été sauvés avec des armées moins nombreuses? Mais la plupart de ces succès inattendus avoient pour cause, ou la nature du local, ou les talens extraordinaires des généraux. Le pas des Thermopiles tint lieu d'armée à *Léonidas*. La résistance du Capitole commença le salut de *Rome*, que *Camille* acheva. La Pologne n'offre que des plaines, et elle n'avoit point alors de *Sobieski*.

Nous avons déjà observé que la commission de guerre fut mal composée; ses membres soupçonnés d'ailleurs, et non sans fondement, de trahison, étoient absolument incapables de bien remplir les fonctions qui leur étoient confiées. Leur impéritie étoit telle qu'ils avoient dispersé les corps militaires dans toute l'étendue du pays, en sorte qu'une grande partie de l'armée se trouva à deux cents ou deux cent quarante lieues, éloignée de la frontière qu'il s'agissoit de défendre. On sentira aisément combien il étoit difficile de la rassembler; les régimens furent détruits avant d'avoir combattu, des marches forcées les ruinèrent. *Lubomirski*, au lieu de dix mille hommes, n'en eut que six; les vingt mille de *Poniatowski* furent réduits à quatorze mille. Cependant la réunion d'une partie de ce dernier corps s'opéra avec célérité, grace à la prévoyance du général *Kosciuszko*, dont nous tracerons ailleurs le portrait, et qui, à cette époque, commandoit en l'absence de *Poniatowski*.

Il est important de connoître à quoi se montoient les forces que la Russie déploya dans cette occa-

sion. Elle n'avoit cessé depuis 1787 jusqu'en 1791, de faire la guerre aux Turcs; pendant tout cet intervalle l'orgueil et le ressentiment de sa souveraine avoient couvé des projets de vengeance contre la Pologne; mais pour les mettre à exécution, ce n'étoit pas assez d'avoir conclu la paix avec la Turquie, il falloit encore détacher le roi de Prusse de l'alliance de la République. Un nouveau partage de cet état fut proposé, et *Frédéric-Guillaume* ne sut point rejeter cette amorce. L'anéantissement de la Pologne intéressoit l'ambition russe, mais il flattoit encore plus la vengeance personnelle de *Catherine.* Pour satisfaire l'une et l'autre, l'armée russe qui fut employée contre les Turcs reçut ordre de pénétrer en Pologne; ces forces furent partagées en deux corps et marchèrent sur plusieurs colonnes; celles qui venoient de la *Bessarabie* entrèrent sur le territoire de la République, en longeant la rivière de *Boch.* Le corps qui traversa la *Valachie* passa celle de *Dniestre* sous *Mohylow*, et se trouva en Pologne presque sans avoir éprouvé de résistance. Cette armée de quatre-vingt mille hommes, que Catherine jugea assez forte pour seconder les projets de son ambition contre les Turcs, ne suffisoit point pour satisfaire sa haine contre les Polonais. Un nouveau corps de trente mille hommes entra dans la Lithuanie polonaise par la Russie blanche. Un autre de dix mille parut dans le palatinat de Kyovie. Ainsi ce fut contre cent vingt mille Russes que les Polonais avoient à combattre.

Mais ce qui prouve combien la destruction de la Pologne étoit desirée par la Russie, c'est qu'indépendamment des forces employées à la réduction de cette République, elle y ménageoit une rebellion. *Félix Potocki*, abusé par l'espoir d'une couronne dont il croyoit Stanislas indigne, s'étoit uni à un *Rzewuski*, personnage également présomptueux et hypocrite. Ces deux ambitieux conspirèrent contre leur patrie, levèrent l'étendard de la révolte, et publièrent à *Targowiça* un manifeste tendant à annuller la constitution du 3 mai. Une quinzaine de leurs valets signèrent cet acte; mais le reste des habitans de la Pologne ne se départit point de son devoir. Le hetman *Branicki* fut le seul qui s'égara. Ce Polonais avoit reçu de la nature toutes les qualités nécessaires pour relever sa malheureuse patrie; courageux, entreprenant, versé dans l'art militaire, instruit à fond des ressources de son pays, doué d'un caractère plein de noblesse et d'une figure heureuse, s'il se rangea parmi les partisans de la Russie, il fut porté à cette démarche, non par un sentiment d'ambition, comme *Félix Potoki* et *Rzewuski*, mais par la connoissance qu'il avoit de la nullité, et plus encore de la duplicité de Stanislas; il prévoyoit qu'au premier aspect du danger, cet homme pusillanime et faux ne manqueroit pas d'abandonner et de trahir la nation.

A peine *Poniatowski* fut-il arrivé en Ukraine, qu'il détacha les généraux *Kosciuzko* et *Michel Wielhorski*, chacun à la tête de trois mille hommes.

pour observer l'ennemi. Ils marchèrent, *Kosciuszko* vers *Kyow*, et *Wielhorski* du côté de *Chechelnik*. Le lieutenant-colonel *Grochowski* épioit les mouvemens des Russes qui approchoient de *Mohylow*. Mais tous ces détachemens polonais voyant la supériorité des forces ennemies, se replièrent sur *Poniatowski*, qui de son côté, trop inférieur en nombre, ne pouvoit ni aller au-devant de l'ennemi, ni l'attendre dans le poste de *Tywrow* sans courir les risques d'être coupé et battu. Il recula donc vers la Volhynie, et s'estima fort heureux d'avoir pu sauver une partie des magasins, qu'il fit transporter à la suite de l'armée.

Pendant qu'il se retiroit au travers de l'Ukraine, plusieurs détachemens de cavalerie, forts de trois à quatre cents hommes chacun, se répandirent par ses ordres dans le pays pour avoir des nouvelles de l'ennemi; mais ces petis corps furent si mal-adroitement conduits, que les Russes les battirent tous successivement. On ne peut comprendre comment dans une armée de quatorze à quinze mille hommes, il ne se trouva pas dix à douze officiers assez intelligens pour bien mener ces détachemens, pleins d'ailleurs de bonne volonté. Le public inculpa les favoris de *Poniatowski*, lesquels, aussi bornés qu'insolens, s'érigèrent en juges du mérite des officiers de l'armée, protégèrent et firent employer leurs adulateurs, et s'attachèrent à déprimer ceux qui eurent trop de fierté d'ame pour briguer leurs suffrages.

Une retraite décourage l'armée la plus aguerrie,

parce qu'aux yeux du soldat, naturellement porté à l'exagération et qui ne réfléchit pas, elle est une preuve d'extrême infériorité. Les troupes polonaises, composées de nouvelles levées, encore sans expérience, passèrent bientôt de la présomption à l'abattement. La nouvelle de la défaite de leurs détachemens de cavalerie augmenta la consternation générale; l'air inquiet du chef y mit le comble.

Poniatowski, à son entrée dans la Volhynie, avoit pris la position de *Lubar*. Son camp, assis dans une plaine immense, avoit la gauche appuyée à la ville, la droite aux marais, la rivière de *Slucz* devant le front. On auroit pu tenir quelque temps dans ce poste, si le corps de *Lubomirski* s'étoit porté entre *Konstantinow* et *Lubar*, pour assurer la gauche de *Poniatowski*. Mais *Lubomirski* n'avoit pas encore rassemblé sa division, les régimens qui devoient la composer étoient encore en marche, et ceux qui parmi eux avoient fait le plus de diligence, campoient près de *Zaslow*. *Poniatowski* se décida donc à reculer à mesure que les Russes avanceroient. Mais tandis que le général polonais combinoit sa retraite, l'ennemi parut, et vers le soir du même jour, passa la *Slucz* à la gauche de *Lubar*. *Poniatowski*, accompagné de deux régimens de cavalerie, alla le reconnoître; on escarmoucha jusqu'à la nuit. De retour dans son camp, il disposa l'armée sur trois colonnes, et ordonna la retraite. Il se mit à la tête de la colonne de la gauche; *Kosciuszko* dirigeoit celle

du milieu, et *Michel Wielhorski* celle de droite. Les bagages formoient la. quatrième colonne, qui marcha à la droite de *Wielhorski.* Tant que dura la nuit, tout alla bien; mais à la pointe du jour, les bagages, qui, par cet ordre de marche, se trouvèrent plus proches de l'ennemi, furent attaqués et pris en grande partie. Ce qui en échappa fuyant à travers champ, tomba sur la colonne de *Wielhorski* et la rompit. Ce malheur arriva au moment où une partie de cette division défiloit sur la digue appelée *Borushkowicé.* Les Russes en poursuivant les fuyards s'apperçurent de ce désordre, et ils en profitèrent. Les Polonais furent surpris au milieu d'une confusion que l'aspect imprévu de l'ennemi augmenta. Ils périrent en grand nombre; et la colonne de *Wielhorski* auroit été totalement détruite, si *Kosciuszko* n'avoit paru avec la sienne pour la dégager.

Après une marche très-longue et très-pénible, l'armée se trouva à la nuit tombante près de *Polonne.* On avoit oublié d'y faire des dispositions pour un camp; on chercha, pour ainsi dire à tâtons, une position convenable; les colonnes s'arrêtèrent; le soldat épuisé de fatigue, et rebuté par une trop longue attente, se livra à l'impatience, se jeta pêle-mêle dans la ville, et y passa la nuit en murmurant; la confusion dura jusqu'au jour, et s'accrut encore le matin par deux fausses alarmes. Les régimens qui composoient les colonnes de *Poniatowski* et de *Wielhorski* s'étant débandés, les soldats fuyoient çà et là; et pour qu'aucun

désastre ne manquât à cette journée, il s'éleva un incendie dans la ville. *Kosciuszko*, toujours vigilant, arrêta heureusement le progrès des flammes, et donna le temps à *Poniatowski* de rétablir l'ordre.

Comme dans le plan de cette malheureuse campagne, *Polonne* avoit été désignée pour être la place des dépôts, des magasins de tous genres y furent entassés. *Sicrakowski*, colonel dans le corps du génie, qui avoit reçu ordre de réparer les fortifications délabrées de cette ville, s'occupoit de ce travail depuis un mois, lorsque *Poniatowski* s'en approcha avec son armée. Il en visita les ouvrages; mais ne trouvant pas la place tenable, il continua à rétrograder, après avoir incendié les magasins qu'il ne pouvoit pas emporter.

Ce fut au sortir de *Polonne* que *Poniatowski* dépêcha un ordre au commandant de la division campée sous *Zaslau*, de la mener à sa rencontre vers *Shepetowka*. *Trokin*, officier général, avoit rejoint ce corps, et y commandoit comme le plus ancien. Il décampa aussi-tôt, mais malgré la plus grande diligence, il fut surpris en chemin par la nuit. *Poniatowski* arrivé dans le camp de *Shepetowka*, en trouva le poste mauvais, et résolut de changer de position dès le lendemain. Averti de l'approche de *Trokin*, il envoya au-devant de lui, pour lui indiquer le poste de *Zielinçé*, village éloigné d'une demi-lieue, et situé à la droite de son camp. On s'y rendit en pleine nuit, on plaça les avant-postes au hasard; la division fut toute la nuit sous les armes, et le commandant qui ne con-

noissoit point le local, éprouva beaucoup d'inquiétudes. A la pointe du jour, les généraux *Trokin* et *Zajonzek* parcoururent les environs pour les observer. A peine venoient-ils de rentrer dans leur camp, qu'ils crurent appercevoir les Russes, mais dans un très-grand éloignement. *Zajonzek* alla les reconnoître, et se convainquit de la vérité de leur approche.

Cette division polonaise, forte de deux mille deux cents fantassins, et de huit cents cavaliers, fut placée sur une hauteur en forme d'amphithéâtre, qui présentoit un demi-cercle ovale, dont la gauche étoit appuyée à des marais, et la droite au village de *Zielinçé*. Sur le devant s'offroit un terrain uni, par derrière un bois clair-semé qui masquoit le chemin du camp de *Poniatowski*. L'infanterie polonaise, rangée sur une ligne, occupa le centre de la hauteur, la cavalerie, divisée en deux parties égales, fut disposée sur les aîles. *Poniatowski*, averti de tout ce qui se passoit, accourut aussi-tôt, suivi du régiment de cavalerie de *Mokronowski*, avec lequel on renforça la droite des Polonais. Il amenoit aussi quatre pièces de canon de douze, et huit de six; le tout fut placé dans différentes batteries. On rangea le reste de l'armée de *Poniatowski* à mesure que les corps arrivoient dans la seconde ligne, l'emplacement ne permettant pas d'étendre la première. Un instant avant que *Poniatowski* parut, *Trokin* et *Zajonzek* avoient pensé à jeter quelques centaines de fantassins dans le village de

Zielinçé, mais ils furent distraits par l'arrivée du commandant, qui fut suivie immédiatement de la marche de l'ennemi; la canonnade commença, et le village fut oublié.

La division russe, sous les ordres du général *Marcow*, s'avança sur quatre petites colonnes, et se déploya sous le feu des canons polonais. Elle étoit forte de huit mille hommes, et ne formoit qu'une ligne. Il s'établit des deux côtés une canonnade terrible, qui dura depuis cinq heures du matin jusqu'à midi. La cavalerie polonaise souffrit tant sur sa droite, que le désordre s'y mit. Celle des Russes, qui s'en étoit approchée à la faveur du village, dont les Polonais avoient négligé de s'emparer, les attaqua dans ce moment de confusion. La première ligne de la droite de *Poniatowski* fut renversée, mais la vue de la seconde empêcha l'ennemi de poursuivre les fuyards. *Mocronowski* profitant de ce moment pour rétablir l'ordre dans son régiment, attaque cette cavalerie, qui vient de le faire reculer, la rompt, et en fait un grand carnage. Pendant ce combat entre les deux cavaleries, le bataillon d'infanterie polonaise qui en étoit le plus proche, se mit à fuir; aussi-tôt celle des Russes s'ébranla, pour attaquer ce qui restoit des Polonais au centre; mais *Poniatowski* ayant fait marcher deux bataillons de la seconde ligne, rétablit la première, et repoussa l'infanterie russe, qui y perdit du monde, tant par le feu des bataillons polonais, que par celui de dix canons qui tirèrent sur elle

à mitrailles pendant quelques minutes. Le commandant russe voyant son infanterie repoussée, et sa cavalerie de la gauche rompue, forma sa division en bataillon quarré et s'éloigna. Les Polonais vainqueurs, et supérieurs en nombre, pouvoient alors accabler l'ennemi qui se retiroit, et qui avoit déjà usé toutes ses munitions. Mais *Poniatowski* ne sut pas profiter de l'occasion, il resta tranquille spectateur de la retraite des Russes.

Cette inaction, dans un moment si décisif, suffiroit pour prouver son inexpérience; mais tout attesta dans cette journée le peu de capacité de ce jeune homme. Le poste très-important de *Zielinçé* fut abandonné (1). La droite de la seconde ligne des Polonais se trouva dans un si grand éloignement de la première, que *Mokronowski* eut le temps de reformer son régiment rompu, et d'attaquer les Russes, avant que cette seconde ligne arrivât pour charger. Tous les mouvemens des Polonais, pendant cette action, furent si mal assurés et si incertains, qu'il étoit aisé de voir que c'étoit le coup d'essai d'un adolescent, qui

---

(1) *Czapcki*, officier général, avoit été commandé à la tête des deux bataillons pour aller reprendre le village de Zielinçé; mais il refusa de marcher, content de pouvoir donner pour raison, qu'il ne savoit pas si telle étoit en effet la volonté du général, parce que cet ordre lui avoit été verbalement donné par un des favoris de *Poniatowski*, qui s'avisoient très-souvent d'ordonner les choses auxquelles ce dernier n'avoit jamais pensé.

n'avoit ni le talent, ni l'habitude de commander. On prétend qu'il allégua, pour justifier sa funeste circonspection, l'ignorance où il étoit de ce que faisoit la division de *Kosciuszko*. Ce général avoit été détaché pour observer le corps russe de *Lewanidow*, qui, la veille, s'étoit approché des Polonais de si près, que *Kosciuszko* crut un moment qu'on alloit en venir aux mains. Vers le soir on avoit totalement perdu de vue ce détachement ennemi, en sorte qu'on ignoroit même ce qu'il étoit devenu. *Kosciuszko* observoit donc *Lewanidow* au moment où les Russes se retiroient; mais comme *Poniatowski* n'avoit point entendu parler du général polonais, le silence de *Kosciuszko* dont il auroit dû augurer favorablement, lui causa une inquiétude telle, qu'il ne tira aucun fruit de sa victoire.

Les Polonais restèrent jusqu'à six heures du soir sur le champ de bataille; mais à peine s'en éloignèrent-ils, que les deux bataillons de chasseurs russes qui couvroient la retraite du corps y revinrent, et se mirent à crier, Victoire. Cette action coûta huit cents hommes aux Polonais; les Russes en perdirent le double. L'artillerie polonaise fut supérieurement servie, mais le défaut de transport fut cause qu'une pièce qui avoit été démontée fut enfouie; les Cosaques Russes la déterrèrent, et *Marcow* s'applaudit d'avoir trouvé un monument qui attestoit qu'il étoit resté vainqueur.

Le combat fini, *Poniatowski* marcha sur *Zaslau*, où il fut joint par *Michel Lubomirski*. Après

un repos de vingt-quatre heure, les deux généraux se séparèrent. *Lubomirski* tint la route de *Lachowçé*, pour prendre le poste de *Knniow*; *Poniatowski* marcha sur *Ostrog*. L'intention des deux généraux, en se séparant, étoit d'amener l'ennemi à détacher quelques troupes contre *Lubomirski*, afin de les mettre entre deux feux; mais les Russes ne donnèrent point dans ce piége.

Le poste d'*Ostrog* est fort bon, mais il auroit fallu, pour le défendre avec quelque succès contre une armée supérieure, avoir un parc d'artillerie beaucoup plus considérable que ne l'étoit celui des Polonais. Cette artillerie consistoit en quatre pièces de douze, et vingt-huit de six. *Poniatowski* auroit pu avoir une cinquantaine de pièces de douze de plus; mais, soit par un caprice bizarre, soit par un raffinement d'art et de combinaison, que sans doute les esprits vulgaires ne peuvent saisir, il n'en voulut pas prendre un plus grand nombre. Cependant il en falloit davantage contre un ennemi qui traînoit avec lui cent vingt pièces de gros calibre, outre celles des bataillons.

Quoique la victoire remportée à *Zielinçé* eût été nulle pour le général polonais, par sa faute; elle ne laissa pas de lui être utile à quelques égards. Les Russes perdirent beaucoup de l'excès de confiance et d'audace que leur donnoit la persuasion de leur supériorité. Dix jours se passèrent avant qu'ils s'approchassent d'*Ostrog*. Cet avantage influa moins sur l'esprit des Polonais, et principalement sur celui de leur général. La consternation

régnoit dans son quartier; ses dépêches au roi étoient l'expression même de la terreur; ses courriers répandoient l'alarme par-tout sur leur passage. Il faut convenir que la position de *Poniatowski* n'étoit rien moins qu'avantageuse, mais un homme ferme conserve au milieu des plus grands dangers une contenance et un langage qui rassurent les esprits, sans les tromper sur l'état des choses. Les discours des favoris de *Poniatowski* étoient aussi lâches qu'inciviques. « Cette guerre, disoient-ils, est celle » de la famille de *Potocki*. C'est *Félix* qui combat » *Ignace*, et nous défendons *Ignace* (1). Le comble » de la folie est de lutter contre un adversaire si su- » périeur en force ; le parti le plus sage est de de- » mander une suspension d'armes. Catherine l'em- » porte, cédons à son ascendant. Que les affaires » s'arrangent enfin au gré de l'impératrice ». Tels étoient les propos pusillanimes qui se faisoient entendre au milieu du camp. *Poniatowski*, bien loin de les réprimer, les autorisoit, ou du moins sembloit les autoriser par son silence. Cette conduite, qui rendoit ses intentions suspectes, jointe au mauvais succès de ses opérations militaires, exécutées dans le trouble de la surprise et du découragement, rebuta la partie sensée des officiers.

---

(1) *Ignace Potocki* fut un des Polonais qui contribua le plus à l'établissement de la constitution du 3 mai. *Félix Potocki* leva l'étendard de la révolte pour détruire cet acte ; c'est de-là que les favoris de *Poniatowski* appeloient la guerre dont nous parlons, la guerre des *Potocki*.

Cependant l'on crut toujours au camp que l'armée n'abandonneroit pas le poste d'*Ostrog* sans rendre de combat. La jonction de *Lubomirski*, qui quitta *Kuniow*, fortifia cette opinion. Les forces des Polonais montoient alors à vingt-trois mille hommes. Le onzième jour les Russes s'approchèrent. Il y avoit vingt-quatre heures qu'on se canonnoit foiblement, lorsque tout d'un coup le général polonais commanda la retraite. Le motif qu'on allégua fut le manque de munitions. En effet il n'y en avoit pas. Mais cette circonstance, loin d'excuser le général, est une preuve de plus de son imprévoyance et de son inactivité. Un courrier fut dépêché à Varsovie pour demander des munitions, et l'on vouloit qu'elles arrivassent en poste, car l'armée étoit éloignée de cette capitale de cent vingt lieues de France. En attendant ce transport desiré, les Polonais continuèrent de se retirer, toujours harcelés par l'avant-garde des ennemis, toujours aux prises avec eux.

Il est rare de voir régner la concorde parmi les généraux d'une armée battue ou moins nombreuse que celle qui lui est opposée, et qui la serre vivement et de près; apparemment parce que la bonne harmonie est difficile à entretenir, lorsqu'une fois les esprits sont aigris par le malheur. Une mésintelligence fatale, dont nous ignorons la cause, divisoit *Lubomirski* et *Poniatowski*. Ajoutez à ce malheur le peu de connoissance que ce dernier avoit du pays où il faisoit la guerre. Voilà ce

qui empêcha les Polonais de profiter d'une faute que l'ennemi avoit commise. *Poniatowski* campoit sous *Vlodimire*, et *Lubomirski* sous *Verba*, village situé à la gauche du camp de *Poniatowski*, à une lieue de distance. Un corps de quinze mille Russes attaqua leur arrière-garde à leur sortie de *Vlodimire*, et la poursuivit au-delà d'une lieue. *Lubomirski*, ne sachant rien de ce qui se passoit du côté de *Poniatowski*, ignorant même qu'il eût levé son camp, parce qu'il étoit convenu que les troupes se reposeroient ce jour-là, employa la matinée à faire rafraîchir les siennes, qui n'avoient rien mangé la veille. A dix heures du matin il fit partir les bagages de son corps pour rendre d'autant plus facile et plus prompte la marche qui devoit avoir lieu le lendemain, et dont il attendoit l'ordre, lorsque vers le midi arriva un officier de cavalerie pour lui dire de la part de *Kosciuszko*, qui couvroit la retraite de *Poniatowski*, que l'armée étoit poursuivie. Cet officier avoit été dépêché à cinq heures du matin; mais ne connoissant pas les lieux, il s'étoit égaré, et il arriva tard. *Lubomirski* marcha à l'instant; mais à peine étoit-il sorti du camp, qu'il fut averti que l'ennemi attaquoit les bagages de sa division. Il commanda *Zajonczek* pour aller à la tête de quelques escadrons les dégager. L'ennemi fut repoussé, les charriots repris, et la cavalerie russe fut poursuivie. Le coup avoit été porté par une des patrouilles de l'ennemi, qui, revenant de poursuivre sans succès *Kosciuszko*, rencontra

dans son chemin les bagages de *Lubomirski*, foiblement escortés parce qu'on les croyoit hors de péril. Elle voulut profiter de l'occasion. Cependant cette attaque des Russes, faite sous les murs de *Vlodimire*, étoit une véritable imprudence, puisqu'elle les mettoit entre deux feux. Si les commandans polonais avoient été plus intelligens et plus d'accord entre eux, ils auroient tiré plus de fruit de cette faute; mais la paresse qui les empêcha de reconnoître le poste qu'ils occupoient, et plus encore leur haine réciproque, et qui ne leur permettoit pas de communiquer ensemble, furent très-favorables à l'ennemi. Il échappa, et de plus il s'empara d'une partie du bagage; peu s'en fallut même que la division de *Lubomirski* n'éprouvât une défaite totale : car si les Russes, au retour de leur infructueuse poursuite, au lieu de marcher sur *Vlodimire*, avoient osé attaquer ce corps, il est probable que six mille hommes contre quinze mille n'auroient pas obtenu l'avantage.

Le lendemain l'armée polonaise traversa la rivière de *Bog*, et se mit en devoir d'en empêcher le passage à l'ennemi. Sa première position sur la rive gauche de ce fleuve, étoit sous *Dubienka*. Après deux jours de repos, elle se partagea en trois corps. *Kosciuszko* en commandoit un, et gardoit la rivière depuis la frontière de la Gallicie impériale jusqu'à *Dorohusk*. *Poniatowski* à la tête du second corps, assura les bords de ce fleuve, en commençant par ce dernier endroit jusqu'à

Swierzow. *Michel Wielhorski*, avec le troisième, s'étendoit vers *Stulno* et *Wlodava*. *Lubomirski* ayant été appelé à Varsovie, sa division fut fondue dans les trois corps.

Pendant le séjour de l'armée sous *Dubienka*, *Poniatowski* avoit fait élever quelques ouvrages sur les bords de la rivière. A son départ il recommanda à *Kosciuszko* de les garder. Mais celui-ci, après avoir mûrement examiné le local, se convainquit que le poste où ces ouvrages avoient été élevés, étoit difficile à conserver, parce qu'il n'y avoit pour retraite qu'une seule digue, qui pouvoit être enfilée par des batteries de l'ennemi placées de l'autre côté de la rivière. Cette considération le détermina à changer son plan de défense. Voyant qu'il ne pouvoit jamais empêcher que l'ennemi n'établît un pont, et que le mal qu'il lui feroit par cette résistance n'égaleroit jamais celui qu'il en recevroit, il se décida à prendre une position éloignée de deux portées de canon de la première. Sa droite, couverte par un bois, étoit appuyée à la frontière de la Gallicie, qu'il croyoit inviolable; sa gauche, à un village situé au bord du *Bog*, dont la rive opposée est inaccessible dans cet endroit. Il établit des batteries sur tout le front de son camp. Sa retraite pouvoit être ou par le centre, sur *Dorohusk*, ou par la droite sur *Kumow*; la forêt qu'il avoit à dos masquoit l'un et l'autre chemin. Ce fut dans cette position que *Kosciuszko*, à la tête de cinq mille Polonais, attendit l'ennemi. Huit jours après qu'il y fut éta-

bli, le général russe *Kochowski* parut de l'autre côté du *Bog* avec un corps de vingt mille hommes. Le passage de la rivière qu'il effectua à la brune fut peu disputé par la raison que nous avons exposée. Le lendemain vers le midi, il s'approcha avec quelque cavalerie pour reconnoître la position des Polonais, et deux heures après il commanda l'attaque : elle fut aussi vive que la défense fut bien soutenue. Le combat dura cinq heures; les Russes y perdirent beaucoup de monde, et il leur en auroit coûté infiniment davantage, s'ils n'avoient pas obtenu la permission de diriger une de leurs attaques par la frontière de Gallicie. Cet incident inattendu força *Kosciuszko* de penser à la retraite. Il la fit de sang-froid et avec ordre; mais il ne put éviter la perte de sept pièces de canon, faute de chevaux, dont un grand nombre avoient été tués dans l'action. Les Polonais en auroient perdu davantage encore, sans le zèle et la prévoyance de *Wielowieyski.* Cet officier général, qui ne manquoit pas d'expérience, avoit introduit dans cette partie de la cavalerie qu'il commandoit, l'usage de porter à la selle un harnois de cordes; moyennant cette précaution, les chevaux des cavaliers furent attelés aux canons et en sauvèrent une partie. Sur ces entrefaites, une nuit sombre qui survint favorisa la retraite de *Kosciuszko;* mais la grande obscurité fit qu'à la longue le désordre se mit dans les corps qui marchoient. La confusion fut telle, que *Kosciuszko* arrivé à *Kuniow*, village situé à six lieues du champ de bataille, ne se trouva qu'avec

deux bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie. Il crut un moment que le reste de sa troupe étoit perdu, et son premier message annonça ce malheur à *Poniatowski*. Mais une heure après, *Wielowieyski* lui amena les hommes qui manquoient dans sa division. La perte des Polonais, dans cette action, fut de quatre-vingt-dix-huit soldats et d'une dixaine d'officiers; celle des Russes passa deux mille hommes.

Ils en auroient éprouvé une bien plus considérable, si *Poniatowski* se fût joint à *Kosciuszko*, comme il auroit dû le faire, en calculant mieux. La veille du combat de *Dubienka*, les Russes avoient établi leur pont et passé la rivière au poste de *Kosciuszko*; il fut donc prouvé que leurs attaques sous *Dorohusk* et *Opalin*, n'avoient pour but que de partager l'attention des Polonais, et les empêcher de se réunir. *Poniatowski* ayant dix-huit heures pour se mettre en état d'agir, auroit pu faire approcher le corps de *Wielhorski*, qui n'avoit point d'ennemis devant lui. Quand cette armée unie à la sienne auroit laissé trois mille hommes pour observer *Opalin* et *Dorohusk*, ce corps y auroit suffi pour masquer sa marche avec le reste de ses forces qu'il auroit dû amener au secours de *Kosciuszko*. Si le commandant polonais avoit pris ce parti, les Russes auroient été infailliblement mis en déroute.

On attribua le motif de cette conduite à la jalousie de *Poniatowski* contre *Kosciuszko*; mais elle fut plutôt l'effet de l'inexpérience, des mau-

vaises combinaisons, et de ce caractère d'irrésolution qui se manifestoit dans toutes les actions de ce jeune homme.

Les affaires n'alloient pas mieux en Lithuanie. Le prince de Wirtemberg, général au service de Pologne, s'étoit déjà rendu dans cette province pour y commander. Mais des considérations personnelles prévalurent dans son esprit sur ce qu'il devoit à une patrie qu'il s'étoit choisie, et qui l'avoit accueilli avec tant de bonté (1). Il demanda et obtint son congé. Ce procédé peu noble causa du retard dans les opérations. Le roi lui donna pour successeur *Iudicki*, brave, mais peu instruit. Il fut battu aux environs de *Mir*, perdit quelques centaines de soldats avec six pièces de canon, et se retira sur *Grodno*. On ne tarda pas à le destituer; *Michel Zabiello* le remplaça. Cet officier général trouva l'armée dans un très grand désordre et tout-à-fait hors d'état d'agir. Son premier soin fut d'y rétablir la discipline; les troupes refusèrent de se soumettre : tel étoit l'effet des menées secrètes du roi. Depuis long-temps ce prince haïssoit *Zabiello*, et la jalousie augmenta encore son aversion. Stanislas craignit que *Za-*

---

(1) Le prince de Wirtemberg, cadet de la famille régnante, vint s'établir en Pologne en 1784. Il obtint de la République l'indigénat et le grade de lieutenant-général; il y servit en cette qualité jusqu'à l'époque dont nous parlons, où, séduit par les insinuations de la cour de Berlin, il demanda son congé.

biello ne réussît mieux que son neveu. Cette cabale sourde rendit nulles les opérations de cette armée. Cependant *Zabiello* tint la campagne pendant quelques mois ; et dans le temps que *Poniatowski* défendoit le passage du *Bog* du côté de la Volhynie, *Zabiello* couvrit la partie des bords de la même rivière dans la Lithuanie. Il évita une action générale, dans la crainte de recevoir un échec avec une armée travaillée par les intrigues d'un roi jaloux d'un de ses sujets. Ce trait paroît incroyable, mais il est tellement dans le caractère du roi de Pologne, qu'on ne peut en douter. Ce prince est si avide de réputation de quelque nature qu'elle soit, qu'il auroit fini par concevoir de la jalousie contre son neveu, si celui-ci eût pu en inspirer.

Lorsqu'une guerre est entreprise pour satisfaire l'ambition d'un conquérant, on reste indifférent sur l'issue qu'elle doit avoir. Victoires ou défaites, on les rapporte froidement, et on les lit de même. Mais la guerre des Polonais présente un aspect bien différent. Ils ont pris les armes, non pour soutenir les prétentions injustes d'un tyran, mais pour maintenir leur indépendance politique. Leur cause et leurs malheurs excitent dans les ames honnêtes cet intérêt qui porte à la recherche des moyens qu'on auroit pu employer pour sauver cet état. C'est d'après leur examen qu'on ne peut pardonner ni au roi, ni à ceux qui influèrent dans le gouvernement, d'avoir manqué l'instant favorable pour reconquérir leur liberté, et cet instant

se présenta lorsque la Suède et les Turcs venoient d'occuper la Russie. Les forces des Polonais n'étoient pas prêtes alors, dira-t-on; dix mille hommes auroient produit plus d'effet dans ce moment, que n'en pouvoient produire cinquante mille plus tard.

Cette occasion manquée, le roi et le gouvernement de Pologne ne devoient-ils pas au moins porter toutes les forces de l'état, à mesure qu'elles s'augmentoient, vers l'Ukraine et la Lithuanie, afin d'être prêts pour entrer en Russie au premier soupçon d'hostilités de la part de cette puissance. L'armée russe se trouvant en Turquie, les Polonais y auroient agi avec succès; ils auroient mis l'ennemi dans la nécessité de partager ses troupes, et par conséquent ils auroient empêché l'envahissement de la République.

Pourquoi, lorsque les choses en vinrent à l'extrémité, les Polonais avant d'abandonner l'Ukraine ne brûlèrent-ils pas tout ce pays? Leurs pères, plus barbares, mais plus habiles qu'eux à défendre leur patrie, mirent plus d'une fois ce moyen en usage, et s'en trouvèrent bien. En privant l'ennemi de toutes subsistances, on auroit empêché sa marche dans l'intérieur. Sans doute cette ressource est cruelle, et répugne à l'humanité, mais les barbares ennemis des Polonais, qui ne connoissent ni générosité ni compassion, ne les forçoient-ils pas d'être impitoyables? Devenir esclaves d'un peuple esclave, ne devoit-il pas être aux yeux des Polonais le plus intolérable de tous les maux?

Tandis que les armées de la Pologne se retiroient, et que le Russe enorguelli s'avançoit vers la capitale, le roi fut aussi surpris de la rapidité de sa marche qu'effrayé de l'abattement des troupes polonaises, que son neveu exagéroit encore; et comme le patriotisme de ce monarque n'a jamais été que l'effet des circonstances, et par conséquent forcé, il commença à se dégoûter du rôle qu'il jouoit. Habitué au sacrifice de son honneur, il ne pouvoit plus soutenir une hypocrisie aussi vaine que pénible. Stanislas revint ouvertement à son naturel. Des négociations secrètes furent entamées de sa part avec la Russie. Il fut traité avec tout le mépris et la dureté que montre un maître en colère, lorsqu'il châtie un esclave révolté. L'insolence des conditions qu'on lui imposa ne peut être comparée qu'à la bassesse qui les lui fit accepter. Reconnoître pour légale la rebellion de *Félix Potocki*, concourir à l'anéantissement de la constitution du 3 mai, ainsi qu'à la destitution de tous les patriotes chargés d'emplois publics, voilà ce qu'on exigea de Stanislas, voilà à quoi il souscrivit.

Cette lâcheté eut l'approbation d'un parti nombreux dans le ministère. A la tête de ces approbateurs se trouvoit la famille de Stanislas, qui a toujours eu plus à cœur son intérêt personnel que l'honneur national. Ce fut alors que l'on vit avec indignation que les plus grands ennemis de la Pologne vivoient dans son sein, et formoient la cour de son roi.

Les patriotes polonais, quoiqu'affligés du mauvais succès de la guerre, ne désespéroient cependant pas encore du salut de la République; ils voyoient à la vérité les plus belles provinces de l'état envahies par l'ennemi, mais il possédoit encore un terrain considérable. On avoit encore une armée, qui, bien loin d'avoir été vaincue, avoit fait voir qu'elle pouvoit vaincre. Le total de cette armée montoit alors à soixante et quelques mille hommes, en comptant le corps de *Poniatowski* composé de vingt-trois mille combattans, celui de *Zabiello* de quatorze mille, celui de *Byszewski* de six mille. Des réserves nombreuses unies aux recrues nouvellement levées passoient vingt mille hommes. Des corps francs qu'on forma depuis les hostilités, composoient à-peu-près trois mille combattans. Les munitions de guerre abondoient; et ce qui le prouve, c'est que les insurgens n'ont pu les consommer depuis, durant huit mois de campagne. A la vérité les magasins des vivres manquoient, mais on seroit aisément parvenu à en établir; en un mot, un peu de fermeté et du bonheur pouvoient tout réparer.

Malachowski, président perpétuel de l'assemblée de 1788, dont les fonctions qui duroient encore, furent, pour le malheur de la Pologne, suspendues dans ce moment de crise; *Malachowski*, dis-je, va trouver le roi, et lui dit : « Sire, l'ennemi » s'avance, mais notre armée, bien loin d'avoir été » battue, a remporté quelques avantages. Nos » forces sont aujourd'hui plus concentrées, et

» l'ennemi est plus éloigné du secours des siens. La
» place de Kamieniek, qu'il a laissée en arrière, est
» encore entre nos mains; elle peut servir d'appui
» et de point de réunion aux citoyens qui se leve-
» ront pour la défense de la patrie; nous avons tout
» à attendre de leur zèle, pourvu que nous leur
» donnions le temps de revenir de leur surprise
» momentanée. Notre armée ayant la *Vistule* de-
» vant elle, peut tenir quelque temps l'ennemi
» loin de la capitale, et peut-être le vaincre, s'il
» tente imprudemment le passage de ce fleuve.
» Pour peu que les habitans de la *Podolie* et de
» l'*Ukraine* s'animent et agissent, l'ennemi man-
» quera de subsistances, tous ses convois seront
» coupés. Au reste, quand nous serions trompés
» dans cet espoir, sommes-nous moins tenus à nous
» défendre? si nous ne pouvons pas vaincre, nous
» devons au moins mourir avec gloire. Négocier
» dans ce moment avec la Russie, ce seroit s'hu-
» milier et déjà se soumettre. Nous n'avons à at-
» tendre que de la honte par cette voie. Je con-
» jure donc votre majesté de partir incessamment
» pour l'armée; je ne prétends point que vous y
» restiez; paroissez-y, sire, recommandez à cha-
» cun de faire son devoir, et rendez-vous à
» *Cracovie* pour diriger les opérations du gou-
» vernement». — Oui, mon cher *Malachowski*,
répondit le roi, je suis de votre avis, mais l'argent
nous manque; avec quoi ferons-nous face aux af-
faires? de quoi vivrai-je? comment pourrai-je
payer les frais de ce voyage? Que votre majesté

ne conçoive aucune inquiétude, répondit l'honnête vieillard, l'armée est pourvue pour trois mois. Quant aux besoins de votre majesté, je lui offre cent mille ducats; mais qu'il me soit permis de ne les déposer entre ses mains que dans la voiture qui nous transportera au camp. Le roi promit de partir; le jour et l'heure du départ furent fixés. Mais Stanislas, en faisant semblant d'embrasser ce parti, ne cherchoit qu'à en imposer à ce patriote. Comme *Malachowski* jouissoit en Pologne, et sur-tout à *Varsovie*, d'une grande considération, effet naturel et légitime d'une probité intacte et de toutes les vertus d'un vrai citoyen, le roi craignit de se démasquer prématurément devant lui, et préféra de le tromper.

Stanislas ne chercha dès-lors qu'à colorer sa défection encore ignorée, par des apparences de patriotisme. Dans ce dessein il convoqua un grand conseil, composé de tous les ministres résidens alors dans la capitale. La nouvelle constitution avoit fixé à sept le nombre des membres du conseil d'état. Mais Stanislas désespérant de trouver parmi eux assez de suffrages pour faire triompher le systême qu'il avoit embrassé secrètement, chercha cette pluralité nécessaire dans une association plus nombreuse qui fut toute composée de ses partisans (1).

(1) La constitution anarchique de Pologne donnoit à cet Etat plus de ministres qu'il ne lui en falloit. On y comptoit quatre grands maréchaux, ou ministres de l'intérieur; quatre grands généraux, ou ministres de la guerre; quatre chan-

Il parvint à ce qu'il desiroit. Ignace *Potocki*, Stanislas *Malachowski*, *Ostrowski Kolontay* et *Soltan*, furent les seuls des ministres qui défendirent la bonne cause; le reste du conseil opina contre la patrie. Le roi, tout en cédant à sa pusillanimité naturelle, feignoit de ne se rendre qu'à regret, et par condescendance pour la pluralité. Il signa sur-le-champ les propositions que la Russie lui présentoit, propositions, qui, en effectuant la ruine totale de la Pologne, ont avili pour jamais le nom de son roi.

Aussi-tôt que la nouvelle de cet acte de lâcheté et de trahison se répandit dans la ville, la consternation fut générale. Le premier effet de la constitution du 3 mai, qui étoit extrêmement favorable au rétablissement de l'ordre et des vertus dont s'honore l'humanité, avoit été de ranimer les espérances du peuple, d'offrir à ses yeux un riant avenir de liberté et de bonheur, tout l'invitoit à sortir de son engourdissement. Mais sa joie fut courte, et semblable au rayon qui perce à travers un nuage orageux, brille un moment, et se perd dans de longues ténèbres: déjà on pressentoit de nouveaux malheurs; l'accablement, les

---

celliers, et autant de trésoriers. La constitution du 3 mai, en fixant le conseil de surveillance à sept membres, avoit presque réduit à rien le reste de ces fonctionnaires. Le roi a donc agi inconstitutionnellement en les appelant au conseil; mais le rassemblement de cette cohue étoit nécessaire à ses vues.

alarmes, les angoisses de cette déplorable nation ne peuvent se décrire.

L'accession du roi aux volontés de Catherine fut immédiatement suivie d'une suspension d'armes. Le courrier qui en porta la notification à l'armée polonaise, trouva *Poniatowski* campé sous *Kurow* à six lieues de *Lublin*. La publication de cet acte déshonorant fut accueillie avec des marques non équivoques de mécontentement, de douleur, de désespoir même. Qui le croiroit! le neveu même du monarque ne dissimula pas son improbation; cependant on ne peut douter que ce ne soit lui ou ses rapports qui l'aient accéléré. Quoi-qu'il en soit de cette contradiction dans les sentimens de *Poniatowski*, il est certain qu'il rougissoit de la démarche de son oncle; il en écrivit à Stanislas, et lui fit connoître l'impression défavorable que sa conduite faisoit sur les esprits des militaires. Pour réparer le mal, il proposa au roi de se laisser enlever par un détachement de l'armée, pour paroître avoir été forcé de continuer la guerre. Si le jeune *Poniatowski* n'eût pas été un homme médiocre, il eût hasardé ce coup hardi sans en prévenir le roi. Ce général auroit étouffé dans ce moment critique la haine qu'il portoit sans raison à Ignace *Potocki*, ainsi qu'à Stanislas *Malachowski*, et qui n'avoit d'autre fondement que la confiance et le respect général dont ces deux patriotes recevoient tous les jours des marques signalées. Ce n'étoit pas au roi, mais à ces deux illustres personnages, qu'il auroit dû commu-

niquer son secret. Le roi devenoit un objet secondaire dès qu'il s'agissoit du salut de l'état; et soit que *Poniatowski* eût sauvé la Pologne, soit que ses efforts eussent été malheureux, sa gloire auroit passé à la postérité (1).

Michel Wielhorski fut porteur de la dépêche au roi. Stanislas se récria, demanda à genoux qu'on allât appaiser l'armée; il se répandit en doléances, il pleura, mais il n'accepta point le projet. Lorsque sa réponse arriva au camp de *Kozienice*, la plus grande partie de l'armée en futindignée. Plus de deux cents officiers demandèrent leur congé; les patriotes, parce qu'ils rougissoient de porter l'uniforme d'un pays dont le roi se déshonoroit; les royalistes, parce qu'ils alloient se trouver collègues de *Félix Potocki*, qu'ils regardoient comme ennemi de Stanislas. Mais les menées du roi parvinrent à calmer la plus grande partie de ces militaires mécontens. Il n'y eut que les généraux *Poniatowski*, *Zabiello*, *Kosciuszko*, *Zajonczek*, *Wielhorski* et *Mokronowski*; les colonels *Poniatowski*, *Strzalkowski*; les majors *Gawronski*, *Chomentowski*, *Joseph Wielhorski* et *Szczutowski*,

---

(1) L'idée d'enlever le roi de Pologne offre un contraste trop frappant avec ce qu'avoit fait *Poniatowski* dans cette campagne, pour qu'on puisse croire qu'elle soit venue de lui. Ce projet énergique lui fut suggéré, dit-on, par une dame patriote demeurant dans le voisinage de son camp. La manière dont il procéda à l'exécution, prouve mieux que tous les raisonnemens qu'il n'en fut pas l'auteur.

ainsi que quatre ou cinq autres officiers, dont les noms mériteroient d'être connus, qui persistèrent dans leur résolution, et obtinrent leur congé. Quelques-uns de ces militaires, en renonçant à leurs charges, sacrifièrent tous leurs moyens d'existence. Leur conduite et leurs malheurs attesteront à jamais les nobles sentimens dont ils étoient animés.

L'armée polonaise se sépara dès ce moment, et alla prendre ses quartiers. Nombre de citoyens zélés quittèrent le pays, pour mettre du moins leurs personnes à l'abri (1). Stanislas-Auguste recommença ses manœuvres politiques; mais la Russie le traita avec un empire plein de dureté.

Nous avons déjà remarqué que la conspiration

---

(1) Les royalistes polonais, qui sont les plus vils de tous les royalistes de la terre, guidés par l'espoir de ruiner le crédit dont les patriotes de leur nation jouissent dans l'opinion publique, critiquent avec acharnement l'émigration de ces derniers. C'est au camp, disent-ils, que les patriotes devoient se rendre pour faire agir l'armée malgré le roi. Cette objection est plausible; mais on en reconnoît la futilité, lorsqu'on se rappelle que le commandant de cette armée étoit un *Poniatowski*, ennemi juré des patriotes. Ce n'est pas ce tort qu'il faut reprocher aux patriotes, c'est celui de n'avoir pas forcé le roi à mettre à la tête des armées des hommes d'un civisme à toute épreuve et d'un talent reconnu. Leur présence à l'armée après la défection du roi, au lieu de sauver l'état, l'auroit plongé dans une guerre civile, parce que le jeune *Poniatowski*, malgré sa dissimulation, fut toujours beaucoup plus son neveu que polonais.

de *Targowicé* éclata à l'ouverture de la campagne. Les deux rebelles qui la tramèrent, *Félix Potocki* et *Rzewuski*, suivoient les pas de l'armée russe, et se servoient de cet appui pour faire valoir leur autorité. La cessation des hostilités accordée au roi par la Russie, eut pour condition qu'il accéderoit à l'acte de cette rebellion, que l'on honora du nom de confédération. En conséquence de ce plan, on publia des universaux qui invitoient les palatinats à émettre leurs vœux en faveur de cette ligue. Ce qui restoit de bons citoyens en Pologne s'y soumit, non sans répugnance. Cependant il s'en trouva bon nombre parmi les nobles, qui firent voir que la conservation de leurs priviléges et de leur fortune particulière étoit bien autrement chère à leurs cœurs que l'indépendance de leur pays. Ils se consoloient d'être esclaves sous un rapport, par l'espérance de rester tyrans sous un autre. La confédération rassemblée à Grodno étoit un rendez-vous de scélérats qui sévirent contre les patriotes, anéantirent la constitution du 3 mai, remirent sous l'ancien esclavage les villes et les habitans de la campagne, et se montrèrent constamment ennemis de la raison et de l'humanité. Ces factieux cabaloient, crioient, accusoient la vertu qui leur portoit ombrage, et favorisoient la ligue de l'injustice et de la fraude contre l'innocence. La réduction de l'armée fut décidée, l'ordre du mérite militaire cassé, et l'on en ravit les marques aux braves gens qui les avoient obtenues dans la dernière guerre. Enfin cette scène, aussi

triste que honteuse, finit par l'aliénation des provinces de la République, que l'on céda au roi de Prusse et à la Russie. Les dix-huit mille hommes de l'armée polonaise qui se trouvèrent en quartier dans les provinces nouvellement usurpées par Catherine, furent forcés d'entrer à son service. Ce qui resta de la malheureuse Pologne, fut également soumis au joug, en vertu d'un traité inique et absurde.

La douleur publique fut encore augmentée par l'insolence des Russes, qui bravèrent, dans leur conduite, des préjugés chers à la nation. Les Polonais ne purent voir qu'avec une vive indignation, un général russe s'asseoir en pleine assemblée de *Grodno* sous le dais du trône, naguère encore si respecté. Cette insulte, que rien n'avoit provoquée, dénotoit un orgueil aussi barbare qu'impolitique. L'histoire offre souvent des tableaux d'empires détruits et de nations conquises; les détails de ces grands événemens ont toujours de quoi affliger le lecteur, mais il est rare de trouver dans ces récits véridiques des traits pareils à ceux-ci. L'outrage ajouté aux autres maux des Polonais y mit le comble. Brennus victorieux, se contenta de charger d'or ses balances infidelles, et de proférer cet adage barbare, *væ victis*. Il ne viola pas la dignité nationale, et n'accabla pas les Romains d'ignominie. Plumes mercenaires! vantez Catherine pour son argent: en cette occasion, votre Sémiramis savourant le plaisir d'humilier ses ennemis, méconnut la vraie grandeur et se dégrada elle-même.

CHAPITRE IV.

Les Russes persécutent les Polonais patriotes. — Première association révolutionnaire dans Varsovie. — Caractères de Kosciuszko, *d'*Ignace Potocki *et de* Kolontay.

PENDANT que l'ambassadeur de Russie dirigeoit les opérations législatives de scélérats assemblés à *Grodno*, les troupes de cette puissance promenoient leur fureur dans toute la Pologne. Chaque province devint le théâtre de leurs rapines, de leurs cruautés, de leurs excès en tout genre. Les citoyens les plus vertueux furent ceux qu'on ruina de préférence par des pillages, tandis que le corps entier de la nation gémissoit sous le poids d'une vexation continue. *Igielstrom*, général en chef de cette armée concussionnaire, établit son quartier à Varsovie, et réduisit les infortunés habitans de la capitale à souffrir tout ce que la barbarie des Huns et des Goths fit autrefois de plus révoltant. La conduite, le ton et la cour de ce général, retraçoient l'image de ces chefs d'esclaves asiatiques, dont l'idée seule inspire de l'horreur aux nations civilisées. Il fouloit aux pieds la justice; le mérite n'osa plus se montrer; la vertu fut réputée pour crime. Une foule d'espions infestoient la ville aussi-bien que les provinces, et à la moindre délation, les patriotes étoient traduits devant

Igielstrom. L'arrestation personnelle et le ravage des terres passoient pour une punition douce. La férocité naturelle des Russes l'emporta sur leur hypocrisie, et leur violence mal contrainte éclata à travers les manières policées qu'ils affectoient.

Mais enfin il s'éleva un sentiment secret d'indignation dans les ames de ce peuple outragé, sentiment qui appeloit la vengeance sur leurs ennemis. Les plus impatiens formèrent une association à Varsovie, et envoyèrent des émissaires pour sonder les dispositions de l'armée. Les quartiers des troupes polonaises, fixés d'après un plan russe, étoient éloignés les uns des autres : leur communioation étoit très-difficile, et leurs commandans surveillés. Cependant la loi qui décrétoit la réduction de l'armée y excita de la fermentation. Le plus grand nombre des officiers n'ayant d'autre moyen d'existence que leurs emplois, le desir de conserver leur bien-être se joignit au patriotisme, et le sentiment de l'intérêt particulier fut anobli par celui de l'honneur national. Les émissaires chargés de négocier une insurrection, décidèrent donc facilement ces militaires à tout entreprendre. Une députation composée d'officiers, fut envoyée pour se concerter avec les mécontens de la capitale. Leurs conférences nocturnes tenues au milieu de Varsovie, eurent pour premier objet d'élire un chef. Leur choix fut bientôt fait : ils obéirent à la voix publique, et nommèrent *Kosciuszko.*

Ce général, sorti d'une famille noble, mais peu

riche, fut élevé dans le corps des cadets; il y fit des progrès rapides dans la géométrie, les mathématiques et le dessin. Le desir de perfectionner ses talens le conduisit en France, où il passa quelques années à s'appliquer à tout ce qui concerne la guerre. De retour dans sa patrie il essuya un refus de la part du roi, qui ne voulut point l'employer, parce qu'il étoit un de ceux à qui le prince *Adam Czartoryski* prenoit quelque intérêt. Ennuyé de vivre dans l'inaction, il alla servir en Amérique. Sa bravoure et ses talens lui valurent dans le Nouveau-monde l'estime générale et l'ordre de *Cincinnatus*. Rentré en Pologne, il y vécut retiré dans sa terre jusqu'en 1789. A cette époque de la renaissance momentanée de sa nation, il obtint à la diète le grade de général-major dans l'armée. Sa réputation et la confiance que le soldat prit en lui, précédèrent ses exploits en Pologne. L'activité qu'il déploya dans la campagne de 1792, ainsi que la manière distinguée dont il conduisit l'affaire de *Dubienka*, excitèrent un enthousiasme général. Ses connoissances militaires étoient relevées par la modestie, la frugalité, la patience et l'activité. Aussi doux que brave, il possédoit le rare talent de mériter l'estime des gens d'honneur, sans trop alarmer ceux qui, par leur bassesse ou leur connivence, avoient contribué aux malheurs de la patrie.

Tel étoit le caractère de l'homme que les insurgens polonais mirent à leur tête. La malheureuse issue de la guerre de 1792 ayant chassé du pays

les principaux patriotes, *Kosciuszko* fut du nombre des exilés. Les conjurés de Varsovie envoyèrent vers lui une députation pour lui faire part des vœux de l'armée, et de ceux des autres Polonais bien intentionnés. *Kosciuszko* vivoit alors à *Leipsic* avec quelques-uns des émigrés polonais qui s'y étoient établis. Les deux émissaires l'y trouvèrent au commencement de septembre 1793.

Il communiqua la proposition qu'il venoit de recevoir à *Ignace Potocki*, à *Hugues Kolontay*, ainsi qu'à quelques autres des ses compatriotes émigrés, demanda leur avis, et les pria d'unir leurs efforts aux siens, en cas qu'ils approuvassent l'entreprise. Ils furent d'abord frappés du projet, et virent toute la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de la réussite. Ils connoissoient leur nation, et ne se dissimuloient pas que les Polonais avoient dégénéré, qu'ils avoient perdu leur ancienne bravoure sauvage, sans l'avoir remplacée par la connoissance des arts qui tiennent à la guerre, et qui sont ordinairement le fruit de la civilisation et des lumières. D'ailleurs l'insurrection des Polonais ne pouvoit manquer d'attirer sur eux les forces réunies de la Prusse et de la Russie : dans une lutte si inégale, comment se flatter d'un heureux succès ? Mais d'un autre côté ils s'animèrent à résister, en considérant que la Pologne n'avoit rien à risquer ; que sa situation étoit désespérée, et les habitans réduits à ce dernier état d'abattement, où un peuple a plus à craindre de l'oppression que de la résistance ; que le sentiment

intime de cette vérité inspire ordinairement un degré de fureur opiniâtre; que cet acte de vigueur, s'il ne sauvoit pas la Pologne, alloit au moins anoblir les derniers momens de son existence; et qu'enfin le salut des malheureux est de n'en plus attendre. A ces observations se joignit celle du grand effet que pouvoit produire la levée générale des paysans. L'histoire du siècle offroit plus d'un exemple où des succès avoient couronné des efforts de cette nature. Au défaut de l'évidence, ils avoient plusieurs probabilités en faveur de leur résolution. Tout sembloit annoncer que la classe des habitans de la campagne, condamnée à porter toutes les charges de la société sans en partager les avantages, embrasseroit avidement l'espoir d'une liberté raisonnable, et feroit des prodiges d'héroïsme pour la mériter. Les malheurs arrivés en France n'étoient pas à craindre pour la Pologne. Les paysans de ce dernier pays, moins éclairés et mus par des passions moins fortes que le peuple de France, pouvoient être aisément amenés à être satisfaits des arrangemens qui auroient lieu. D'ailleurs la raison et l'humanité ne commandoient-elles pas leur affranchissement? récompense tardive, mais bien légitime, des services qu'ils rendent à la société. — L'idée de procurer une diversion à la France ne fut pas un des moindres motifs qui influèrent dans la délibération. Ce grand service rendu à un peuple composé pour ainsi dire de héros, sembloit devoir illustrer la chûte de la Pologne, et mériter à ceux de ses concitoyens qui y survi-

vroient, de trouver une nouvelle patrie au sein de la France. La conduite de la maison d'Autriche, qui paroissoit désapprouver le nouveau partage, les encourageoit à prendre ce parti hasardeux. Il leur sembla naturel de voir le cabinet de Vienne, non moins affecté de la ruine d'un voisin paisible que de l'accroissement de la puissance qui en résulteroit pour le roi de Prusse, son ennemi éternel, ainsi que pour la Russie, qui ne tarderoit pas de le devenir. Ils se flattoient en même temps que les autres puissances, comme la Turquie et la Suède, menacées par l'extrême agrandissement de la Russie, ne resteroient pas simples spectatrices des efforts que les Polonais feroient pour reconquérir leur indépendance. En effet, y a-t-il quelqu'un qui ne soit persuadé que les malheurs de la Pologne sont les précurseurs de ceux qui attendent la Porte, la Suède, et peut-être toute l'Allemagne? Par quelle fatalité les nations de l'Europe regardent-elles les usurpations successives de la Russie, non comme des attentats qu'elles pouvoient réprimer, mais comme des châtimens infligés par l'équitable Providence? Enfin, l'amour national, qui est plus fort que toutes les raisons, décida ces respectables Polonais à s'insurger. Ajoutons à toutes ces considérations qu'on observe dans le cours des choses humaines, que la mesure du bien et du mal, lorsqu'elle est à son comble, porte les hommes à craindre ou à espérer une révolution subite dans leur fortune. Les Polonais espérèrent donc un changement avantageux, et s'accordèrent à croire

qu'il falloit profiter des propositions faites à *Kosciuszko.*

Les forces de la Prusse et de la Russie avoient déjà envahi la Pologne ; si les insurgens fussent parvenus à leur arracher cette riche proie, la reconnoissance nationale les attendoit ; ils ont succombé, et ils ne peuvent trouver de justice que dans l'impartialité de l'histoire. Ce sera elle qui instruira la postérité de leur magnanimité ; ce sera par elle qu'on apprendra que ce fut à la suite d'une longue anarchie, et après trente ans de lâcheté de la part de leur roi, que ces Polonais eurent le courage de tenter la délivrance de leur patrie. Le pays étoit épuisé et opprimé. Les troupes mal organisées et amollies. La noblesse déshabituée de la guerre. Le paysan abruti par un long esclavage. Les insurgens n'avoient pour armes que la faux et la pique. Les provinces les plus belliqueuses de cet empire étoient livrées en proie à l'usurpation. Ainsi, tout ce que les insurgens exécutèrent a droit à l'admiration. Leur dévouement mérite au moins les marques d'intérêt et de compassion que les hommes accordent au patriotisme malheureux, & à la valeur, même inconsidérée.

Kosciuszko quitta *Léipsic* sans délai, et se rendit avec *Zajonczek* sur la frontière de la Pologne pour y voir les choses de plus près. Plus ils approchoient de leur malheureuse patrie, plus le souvenir des tentatives infructueuses que les Polonais avoient faites à différentes époques pour

reconquérir leur liberté, et du peu d'énergie avec laquelle on avoit soutenu ces entreprises, se renouvelloit dans leur ame. La connoissance intime des personnes qui formoient l'association révolutionnaire, ne les rassuroit guère. Pour mettre fin à cette inquiétude, *Zajonczek* se chargea de pénétrer dans la capitale, d'examiner les dispositions des habitans, et de faire un rapport exact à *Kosciuszko*. Il quitta son compagnon à la frontière, se déguisa pour traverser le pays, et entra dans Varsovie sans être reconnu. Il y demeura dix jours, s'abouchant avec les principaux acteurs, et manda à *Kosciuszko* : « Que les membres de l'association révolutionnaire étoient très-zélés, mais trop enthousiastes ; remplis de bonne volonté, mais n'ayant que des moyens très-bornés ; que l'insurrection des paysans n'étoit rien moins que préparée, qu'on se contentoit de fonder les espérances d'un mouvement spontané de cette classe d'habitans sur la haine générale qu'inspiroient les Russes, ainsi que sur la confiance de la nation pour le chef qu'elle vouloit se donner. Il ajouta que les conjurés n'avoient aucun plan fixe, et qu'il falloit leur en tracer un. Que leurs relations dans le pays n'alloient pas loin, et que celles qu'ils avoient dans l'armée se réduisoient à *Madalinski*, *Dzialynski*, et quelques officiers subalternes des différens corps. Nous ne pouvons calculer au juste, manda-t-il, quelle sera la conduite de cette partie de l'armée qu'on a forcée à prendre service chez les Russes, parce qu'on

compte seulement sur les vœux secrets qu'on suppose aux individus de ce corps, mais on n'a point d'engagemens positifs avec eux. Enfin, disoit-il, ce sont quatre ou cinq mille hommes répandus en différentes garnisons, qui font la somme des moyens annoncés pour la révolution; encore le rassemblement de ces troupes est-il difficile, et demande-t-il beaucoup d'adresse. *Zajonczek* mandoit en même temps que le patriotisme du corps d'artillerie alloit jusqu'à l'enthousiasme, que *Madalinski* et *Dzialinski* étoient très-ardens, mais qu'on n'avoit rien de certain sur l'esprit des autres corps. Il finissoit par déclarer que les moyens que l'on avoit étoient insuffisans, et d'ailleurs trop mal combinés, pour risquer une entreprise de ce genre contre un ennemi dont les corps rassemblés en différens camps se trouvoient prêts pour agir au premier mouvement des Polonais; mais il assuroit en même temps qu'avec de l'activité et quelque argent, on pouvoit espérer de leur donner le printemps prochain une sérieuse occupation ».'

Ce fut parmi les bourgeois de Varsovie, un banquier nommé *Kapustas*, qui se chargea de préparer les esprits dans la ville. Il soutenoit que les habitans se leveroient aussi-tôt que les troupes leur en donneroient l'exemple. Cet homme ne manquoit ni d'esprit ni de courage. *Zajonczek*, avant que de quitter la capitale, conjura les membres de l'association d'éviter tout éclat prématuré, d'étendre leurs relations dans le pays, de

s'assurer des troupes polonaises entrées au service de la Russie, et sur-tout de gagner les paysans, en envoyant dans chaque district des patriotes zélés et adroits pour les endoctriner. Il leur fit sentir combien le salut public dépendoit de cette mesure, et que c'étoit-là qu'il falloit chercher la vraie force de la Pologne. Ce conseil tendant à différer l'époque de la révolution, déplut aux hommes exagérés. Ils vouloient la guerre tout de suite, et ne l'ayant jamais ni faite, ni étudiée, ils s'imaginoient que pour la conduire bien il suffisoit de la commencer. D'ailleurs, la position des conjurés étoit critique; entourés d'espions, le délai augmentoit leur danger, aussi étoit-il naturel qu'ils cherchassent à hâter l'exécution de l'entreprise. Il faut observer encore que cette association formée dans un premier transport qui tenoit de l'emportement, avoit été composée d'hommes bien intentionnés, mais naturellement impatiens et fougueux. Cette jeunesse, incapable de corruption, abusa, malgré son propre penchant, de la confiance qu'on lui témoignoit, ainsi que de quelques confidences importantes, ce qui faisoit craindre que le projet n'aboutît qu'à la perte des conjurés eux-mêmes. On en avoit confié le secret à *Cichocki*, commandant de la garnison polonaise à Varsovie; cet officier général rempli de talens, mais très-rusé et dévoué à Stanislas, donnoit des inquiétudes. Cependant, soit patriotisme de sa part, soit qu'il regardât l'idée de l'insurrection comme trop chimérique pour pouvoir être réalisée, rien ne trans-

pira par son canal. Ainsi, l'inquiétude, l'impatience, et la fermentation des esprits étoient à leur comble lorsque *Zajonczek* quitta la capitale.

A son retour il s'aboucha encore avec *Madalinski*, qui lui promit d'attendre jusqu'à la dernière extrémité, en l'assurant néanmoins qu'il risqueroit tout, si les Russes tentoient de désarmer sa brigade. *Zajonczek* s'occupa également à sonder les dispositions du peuple à l'égard des Russes, et par-tout il remarqua sur les visages et dans les discours les signes d'une douleur inanimée et toute passive, effet sensible de l'abrutissement qui suit l'esclavage, triste résultat de l'antique tyrannie des nobles, jointe à l'oppression récente d'une troupe étrangère. Affligé de ce qu'il voyoit, il reconnut que cette classe n'étoit pas encore préparée aux vengeances qu'on attendoit d'elle, et que bien loin d'accélérer le moment de la révolution, il falloit au contraire le différer. Il conjura, au nom de *Kosciuszko*, tous les commandans des corps de s'appliquer à inculquer les sentimens de liberté aux villageois, et de choisir les plus intelligens d'entre les soldats, pour les envoyer dans le reste du pays, annoncer secrètement cette doctrine. Mais malheureusement cette mesure, qui étoit de la dernière importance, ne fut pas exécutée par-tout.

L'apparition de *Kosciuszko* sur la frontière, quelque secrète qu'elle fût, ne put rester assez ignorée, pour qu'un bruit, sourd à la vérité, mais presque général, ne l'annonçât pas. Par-tout l'on se disoit

à l'oreille qu'il étoit venu pour délivrer sa patrie de l'oppression sous laquelle elle gémissoit. Ceux des commandans polonais qui furent instruits de son arrivée, en communiquèrent la nouvelle à leurs officiers, dans l'idée d'entretenir leur courage et leur espoir. Les officiers en parlèrent à leurs amis, ceux-là à d'autres, en un mot, la moitié du pays fut dans la confidence. Mais ce qui prouve que les esprits étoient favorablement disposés pour la révolution et pour *Kosciuszko*, c'est que ce général n'éprouva aucune trahison. Pendant le séjour de *Zajonczek* à Varsovie, *Kosciuszko* eut une conférence avec *Vodzicki*, officier général, commandant un corps de deux mille hommes, postés aux environs de *Cracovie.* Cette entrevue fut ébruitée, et *Likochine*, colonel russe, en fut instruit; mais les démarches qu'il fit pour s'assurer de la vérité firent découvrir à *Vodzicki*, que le Russe en savoit quelque chose. Le général polonais se hâta d'en donner avis à *Kosciuszko ;* comme plusieurs autres confirmèrent le rapport, ce dernier crut ne pouvoir mieux déconcerter la surveillance de l'ennemi, qu'en faisant dans quelque contrée éloignée une course rapide, que l'on regarderoit en Pologne comme un voyage sans conséquence. Il pouvoit d'autant plus aisément s'absenter, que les lettres que *Zajonczek* lui écrivit de Varsovie, le convainquirent qu'il étoit impossible de rien commencer avant le printemps.

En réponse à ces rapports, *Kosciuszko* manda sa résolution et son départ pour l'Italie. Il conjura

Zajonczek de ne pas quitter la capitale, de s'y mettre à la tête des bons citoyens, et de diriger leurs opérations vers le grand but qu'on se proposoit. Son ami reçut la lettre à quelques lieues de Cracovie; il trouva l'éloignement de *Kosciuszko* très-sensé, mais la commission qu'il lui donnoit lui parut très-difficile à remplir. Il s'agissoit de gagner la confiance de plusieurs hommes très-exaltés, et il les avoit déjà choqués, en leur conseillant d'attendre pour éclater. Il falloit faire face à mille dépenses, que des circonstances impérieuses nécessitent dans des cas semblables, et il se trouvoit sans argent. Il ne pouvoit se flatter d'en trouver chez des membres de l'association patriotique, parce qu'elle étoit composée en grande partie de jeunes gens peu riches, et dont quelques-uns avoient déjà fait des avances au-dessus de leurs facultés. Ainsi, manquant de fonds pour agir, son séjour dans la capitale aboutissoit à peu de chose. Tourmenté de cette idée, et ne pouvant communiquer par lettre avec *Ignace Potocki* et *Kolontay*, il prit le parti d'aller les trouver à Dresde, où ils venoient de s'établir. Il leur exposa, dès la première entrevue, l'état des choses en Pologne, tel qu'il l'avoit mandé à *Kosciuszko*, et s'étendit principalement sur le besoin absolu de fonds considérables.

Ces patriotes étoient dénués de tout; ils avoient été entièrement dépouillés par la faction russe, et pour surcroît de malheur, ils manquoient de crédit dans l'étranger. Aucune relation poli-

tique, aucune correspondance utile qui rassurât leurs esprits, en leur montrant même en perspective la possibilité d'obtenir quelques secours pécuniaires. La malheureuse Pologne étoit délaissée de tout le monde. La France seule paroissoit pouvoir soulager sa détresse; mais combien il étoit douteux, en effet, qu'on pût obtenir des subsides d'un peuple aux prises avec une formidable coalition de rois! Combien la crainte de choquer la maison d'Autriche, voisine trop puissante de la trop foible Pologne, rendoit dangereux et difficile tout recours à la France! Nous ignorons si les insurgens s'adressèrent à cette dernière puissance, mais il est probable que cette tentative auroit été infructueuse, vû, d'un côté, l'embarras extrême où se trouvoit la France, et de l'autre, les insinuations perfides des émissaires secrets du roi de Pologne et de la Russie; qui répandoient dans Paris que l'insurrection de Pologne étoit aristocratique, qu'on y ménageoit un roi, contre lequel on auroit dû, depuis long-temps, sévir avec rigueur, et que ce seroit manquer aux vrais principes, que de secourir des nobles qui avoient des opinions bien différentes.

Avant d'entrer dans les détails ultérieurs de la révolution de Pologne, nous devons faire connoître à nos lecteurs *Ignace Potocki*, et *Kolontay*, deux personnages qui y ont joué un rôle important.

Ignace Potocki, issu d'une maison riche et puissante, joignoit, à un caractère noble, des

connoissances très-étendues. Sous un règne comme celui de Stanislas, les lumières et la vertu, bien loin de lui ouvrir la carrière des honneurs, l'avoient tenue long-temps fermée à *Potocki*. La force des circonstances l'ayant enfin élevé aux premières dignités de la République, l'honneur national fut toujours la règle de sa conduite. Malgré l'oppression tyrannique des Russes, secondée par la conduite ignominieuse de Stanislas et l'abaissement presque général des magnats polonais, il conserva cette fierté généreuse, qui marque un grand caractère. Il fut un de ceux qui combinèrent le plan de la constitution du 3 mai. Ce fut encore lui qui, à l'aide de quelques subalternes adroits (1), eut l'art d'entraîner Stanislas dans une entreprise digne des plus grands rois. La circonstance étoit d'autant plus épineuse, que le roi étoit personnellement ennemi de *Potocki*, et que les préjugés des Polonais, à qui toute innovation causoit des inquiétudes, s'opposoient au succès de ce grand dessein. Cet homme n'étoit pas moins admirable dans sa vie privée; il possédoit toutes les qualités qui font le charme de la société. Sa vertu simple et unie méprisoit toute vanité, et fuyoit toute affectation; elle étoit en lui le fruit d'une méditation profonde. Sévère pour lui-même, il étoit rempli d'indulgence pour les

---

(1) Un abbé italien nommé *Piatoli*, fut l'agent principal dont se servit *Potocki* pour décider Stanislas à coopérer à la constitution du 3 mai.

foiblesses d'autrui. Il avoit pour ami tout ce qui étoit ami de la sagesse; leur attachement pour lui étoit, pour ainsi dire, religieux. Ses ennemis étoient ceux du bien public. Un tel caractère, qui ne s'est pas une seule fois démenti au milieu de l'avilissement général des magnats de Pologne, des intrigues, des affaires les plus difficiles, des obstacles de toute espèce, une ame d'un ordre si élevé est bien plus propre que les grandes dignités dont *Potocki* fut revêtu, à consacrer sa réputation.

Kolontay avoit moins d'aménité : la hardiesse d'esprit et la force de caractère le distinguoient. Sa famille, noble, peu riche, mais au-dessus du besoin, l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à Rome où il fit ses études. De retour en Pologne, il suivit la carrière des lettres, et devint bientôt recteur de l'université de Cracovie. Il y consacra douze ans de sa vie, qui furent signalés par des services essentiels rendus à l'éducation nationale. La diète de 1788 fit connoître ses talens dans la législation. Plusieurs écrits de sa composition furent autant d'annonces qui préparèrent les esprits à des loix, dont une grande partie fut acceptée; et la Pologne doit aux lumières de ce digne citoyen ses meilleures institutions. Il eut une grande part à la constitution du 3 mai. L'élévation de *Kolontay* date du temps, trop vîte écoulé, où la vertu régna dans sa patrie. *Malackowski*, ce président respectable de l'assemblée de 1788, ainsi que tous ceux des députés qui savoient distinguer

le mérite, forcèrent le roi à nommer *Kolontay* vice-chancelier de la couronne. Elevé à cette dignité, il en remplit les fonctions avec un zèle infatigable et une parfaite intégrité. L'amour de l'humanité tenoit chez lui de la passion. Il protégea l'innocence opprimée; il eut la hardiesse de censurer hautement l'infâme esclavage où la noblesse retenoit le paysan en Pologne : ce courage lui attira beaucoup d'ennemis.

Tels étoient ces deux hommes célébres, adorés d'une partie de la Pologne et détestés de l'autre. Ils renoncèrent tous les deux au ministère qu'ils avoient rempli avec zèle, dans le temps où il n'étoit pas honteux d'être ministre. Mais à l'époque dont tous les instans alloient être marqués par des humiliations et des malheurs, ils consentirent à tout abandonner par amour pour la patrie, amour qu'ils ne faisoient pas consister dans leurs propriétés particulières, mais dans cet attachement à un gouvernement libre et indépendant qu'ils vouloient maintenir. *Kolontay* fut beaucoup plus rigoureusement persécuté par les Russes que *Potocki*. On confisqua toutes ses terres, et la diète de *Grodno* les distribua aux fauteurs de la Russie.

L'opinion publique attribua à *Ignace Potocki* et à *Kolontay* l'insurrection de Pologne dont nous parlons; mais le fait est qu'ils se joignirent aux insurgens, sans que cette révolution ait été leur propre ouvrage. Elle fut celui de l'effervescence de la jeunesse, qui supportoit impatiemment le joug étranger, et du désespoir des troupes qu'on

alloit réformer. *Potocki* et *Kolontay* s'occupoient à la vérité, dans leur exil, des moyens de relever la Pologne, mais ils attendoient pour cela des circonstances plus favorables. Bien loin d'approuver l'éclat que l'on donna prématurément à la révolution polonaise, ils en furent affligés; et, s'ils se rangèrent sous l'étendard de leur patrie, ce fut parce qu'on l'avoit levé, et aussi parce qu'à cette époque ils regardoient l'inaction comme un crime.

CHAPITRE V.

Défiance des Russes. — Persécutions exercées contre les Polonais. — Insurrection de Madalinski, *suivie de celle de* Cracovie, *opérée par* Kosciuszko. — *Bataille de* Raslavicé.

Tandis que les conjurés se donnoient tous les mouvemens dont nous venons de parler, le roi de Pologne et l'ambassadeur de Russie quittèrent Grodno et vinrent à la fin de novembre 1793 à Varsovie. Leur arrivée dans cette capitale fut marquée par un redoublement de persécution. Le nombre des espions russes augmenta, et l'esclave couronné, pour regagner la faveur de ses maîtres, se mit à la tête des délateurs. Les Polonais trop fiers pour ne pas souffrir de l'arrogance insoutenable des Russes, prêtoient tous les jours aux soupçons. Ces malheureux Sarmates non-seulement ne

pouvoient oublier leur indépendance passée; mais même après avoir déchu de la considération politique dont leur pays jouissoit autrefois, ils se rappeloient encore qu'ils avoient jadis fait la loi à la Russie. Ils affectoient, dans leurs mépris bien prononcés pour cette nation, de faire remarquer à ces individus qu'on les regardoit comme des parvenus qui avoient à se reprocher leur origine. Cette conduite aigrissoit leurs cruels oppresseurs. On voyoit tous les jours nombre d'honnêtes gens poursuivis pour des crimes imaginaires, et pour des vertus réelles. Le soupçon tenoit lieu de preuve, et il suffisoit d'avoir eu quelque considération dans le pays, pour être dénoncé et inquiété. Étrangers, citoyens, tous étoient suspects et poursuivis. Les officiers et soldats russes se livroient à toutes sortes de désordres avec une insolence qu'on ne pouvoit comparer qu'à la patience avec laquelle ils étoient supportés. Quelques-uns des Polonais à l'exemple de leur roi, en se constituant les accusateurs de leurs concitoyens, parloient le langage des amis de Catherine II, et poussoient la bassesse jusqu'à s'attirer le mépris des Russes qu'ils servoient. Les arrestations des hommes probes devinrent tous les jours plus fréquentes. *Mostowski*, un des sénateurs de cette infortunée nation, fut emprisonné. Ce Polonais, aussi intéressant par l'énergie de son caractère, que par ses connoissances et ses talens, fut détenu de la manière la plus dure. L'appréhension d'une révolte inspiroit à ces barbares naturellement méfians

des mesures rigoureuses. L'insulte se joignoit à l'oppression, et les tyrans chargés de la haine publique prenoient pour en prévenir l'effet, des précautions si savamment méchantes que tous les cœurs s'en aigrissoient davantage.

Ce fut au moment où la persécution des Russes déployoit toute son activité, que *Zajonczek* quitta Dresde, et parut dans la capitale. Il y arriva déterminé à partager le sort de ses concitoyens. Le roi prit l'alarme. Déchiré de remords, tremblant à la vue de tout honnête homme, dont la présence seule lui reprochoit son infamie, et n'ignorant pas le mécontentement général, il suspecta l'arrivée d'un patriote qui étoit du nombre de ceux qui avoient émigré, fit part aux Russes de ses conjectures, et attira toute leur attention sur les démarches de *Zajonczek*. Ce dernier en fut averti par un ami qu'il avoit parmi ces étrangers. Pour parer le coup qui le menaçoit, il alla au-devant de l'orage, et demanda une conférence à *Igielstrom*. Elle fut très-vive, et ce dernier y fit paroître autant de dureté que d'orgueil. L'ordre à *Zajonczek* de quitter incessamment le pays fut le résultat de cette conférence. Cet exil rompoit en partie les mesures des insurgens ; mais il prouvoit en même temps que les Russes ignoroient encore ce qui se tramoit, et que leur rigueur n'étoit qu'un acte de prudence.

Cependant la situation des conjurés devenoit tous les jours plus critique. Outre le danger qu'ils couroient d'être découverts, ils avoient à crain-

dre la réduction des troupes qu'on avoit déjà commencé à opérer. Des compagnies furent réduites à soixante-quinze hommes, et l'ordre de licencier le reste ne pouvoit tarder. On s'y attendoit tous les jours, aussi bien qu'à la saisie de l'arsenal de la République. Les conjurés effrayés de la rapidité avec laquelle on vouloit y procéder envoyoient courrier sur courrier en Italie pour en faire revenir *Kosciuszko*. En lui mandant l'extrêmité où ils étoient, ils exagéroient les préparatifs qu'ils prétendoient avoir faits. Leurs rapports se trouvoient toujours en contradiction avec ceux de *Zajonczek*, qui rodoit sur la frontière, et mandoit constamment que les choses n'étoient pas encore à leur point de maturité. Mais les sollicitations de tant de gens qui languissoient dans les angoisses de la mort, étoient plus pressantes. Elles excitoient la compassion d'un côté, et flattoient de l'autre les espérances de ceux qui souhaitoient la révolution. *Kolontay* lui-même fut séduit par ces observations, et crut d'autant plus aisément aux nouvelles qu'il recevoit, qu'il avoit eu occasion d'ouvrir quelque communication avec l'Ukraine, la Lithuanie et la grande Pologne. Dans toutes ces provinces on desiroit l'insurrection, et on devoit s'y lever au signal convenu. Cependant tous ces soi-disant préparatifs se réduisoient à des vœux qui cachoient mal des craintes.

Il n'y avoit ni armes, ni chevaux, ni provisions d'aucune espèce, que chacun auroit dû ramasser proportionnellement à ses facultés ou à son zèle.

Les nobles desiroient ardemment d'être délivrés de leurs oppresseurs ; mais c'étoit de l'armée qu'ils attendoient cet effort, et ils ne se donnoient aucun mouvement eux-mêmes. L'idée seule de la levée générale des paysans faisoit trembler la plupart des propriétaires. Ainsi, en contradiction avec leurs propres sentimens, ils flottoient entre les vœux qu'ils faisoient pour l'indépendance, et la crainte de perdre leurs droits usurpés sur le paysan. Cette indécision étrange paralysoit les opérations; mais la fausseté de ceux qui assuroient que tout étoit prêt pour un grand mouvement, fut plus nuisible encore, parce qu'en trompant *Kosciuszko*, on exposoit la chose publique. Au milieu de cette vacillation, *Madalinski* pressé de licencier son régiment, leva le masque. Cet officier général voyant la condescendance de plusieurs commandans à se conformer aux ordres reçus de la part de la faction russe, craignit que l'armée ne fût réformée sans avoir pu faire de résistance, ce qui le décida à lui donner l'exemple. Il rassembla donc son régiment, qui montoit à sept cents chevaux, quitta son quartier de *Pultusk*, traversa la Vistule, surprit les détachemens prussiens postés le long de la nouvelle frontière, et les battit l'un après l'autre. Il enleva quelques petites caisses appartenant à la même puissance, et marcha vers la frontière de la Gallicie. *Madalinski* avoit assez de tact pour sentir que la capitale ne remueroit pas dans un moment où il y avoit plus de dix mille Russes dans la ville, et autant dans les environs : il se garda de s'en approcher,

et s'avança vers Cracovie. Son idée étoit de favoriser l'insurrection des troupes cantonnées dans ce palatinat, d'y prendre une bonne position, et d'attendre l'arrivée de *Kosciuszko.* En cas de malheur il comptoit sur une retraite dans la Gallicie, il se flattoit même d'y être reçu avec tout son corps au service de l'Empereur, à condition toutefois qu'on ne l'emploieroit pas contre les Français. Si la révolution de Pologne avoit eu une issue heureuse, cette République auroit dû en partie son succès à cette résolution vigoureuse de *Madalinski*, parçe que les autres commandans polonais, quelque bien intentionnés qu'ils fussent, n'auroient jamais remué sans cet exemple; et que l'armée étant réformée, l'insurrection n'auroit pas eu lieu, faute de point de ralliement.

Kosciuszko revint d'Italie à Dresde au moment que la nouvelle du mouvement de *Madalinski* y arrivoit; il en repartit aussi-tôt pour se rendre à Cracovie. L'esprit de ce canton étoit mieux préparé pour la révolution, que celui des autres parties de la Pologne. Les relations que *Kolontay* y conserva contribuèrent infiniment à propager les idées de patriotisme parmi les habitans. La noblesse, la bourgeoisie, le militaire, tout le monde y desiroit et y attendoit avec la même impatience l'arrivée du libérateur commun. Cependant il y avoit à Cracovie une garnison russe de cinq cents hommes, et il falloit commencer par les exterminer, ou les chasser. La garnison polonaise dans cette ville, forte de quatre cents fantassins, étoit très en état

de réussir dans l'une ou l'autre entreprise; mais on s'y prit si mal-adroitement, que les Russes purent éviter l'attaque et évacuer la ville. *Kosciuszko* qui arriva quelques heures après leur retraite, les fit poursuivre; ils se défendirent vaillamment, et ne perdirent que les bagages.

Les infortunés compatriotes de *Kosciuszko* le reçurent à Cracovie comme un sauveur, et la joie qu'ils eurent de le revoir parmi eux est au-dessus de toute expression. Le 24 mars 1794 il fut proclamé général de l'armée, et tout ce qui habitoit cette ville lui prêta serment: il en fit un à la nation, et commença à exercer ses fonctions. L'acte de cette insurrection portoit l'établissement d'une dictature confiée à *Kosciuszko*, qui ne devoit cesser qu'à l'époque de la délivrance de la patrie. L'institution d'un conseil national, dont le choix des membres étoit mis à la disposition du chef suprême, ne fut pas l'article le moins essentiel que l'on stipula. Les Polonais connoissant par expérience combien le défaut d'activité et de concert attaché à tout gouvernement qui est exercé par un trop grand concours de membres, a d'effets dangereux, cherchèrent à garantir de tout retardement les opérations de *Kosciuszko*. Il publia des universaux, rassembla les nobles et les bourgeois, institua une commission palatinale, rétablit la bourgeoisie dans ses droits de citoyen, nomma un général de Cracovie, et au bout de six jours quitta la ville. Il fut déterminé à partir sur-tout par la nouvelle qu'il reçut que *Madalinski* arrivoit

poursuivi par sept mille Russes, que commandoient les généraux *Denisow* et *Tormansow*. *Kosciuszko* se décide à les aller combattre. Il sort le premier avril avec la garnison de Cracovie, emmenant avec lui douze pièces de canon, les seules qui s'y trouvassent; en passant il augmenta ses forces de quatre bataillons d'infanterie, et du régiment de cavalerie de *Mangette*, qui campoient à quatre lieues de la ville. *Madalinski*, après une marche forcée, dès la veille s'étoit uni à ces troupes. Cette petite armée montoit en tout à trois mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux. *Kosciuszko* employa toute la journée du lendemain en arrangemens concernant le service. Le troisième jour il marche sur *Koniusza*, où il est joint par trois cents paysans armés de faux. Le quatrième il approchoit de *Raslavicé*, lorsque l'avant-garde polonaise rencontra celle des Russes, qui, à la vue des insurgens, se replia sur son corps. Les Polonais continuant de marcher jusqu'à la hauteur de *Raslavicé*, découvrirent les Russes dans une position très-forte. En effet, ceux-ci occupoient une montagne d'un accès difficile. *Kosciuszko* rangea son armée en bataille sur une autre monticule qui étoit opposée au camp russe. Il fit élever quelques batteries à la hâte sur ses aîles, dont la droite appuyoit à une vallée très-profonde; mais la gauche se trouvoit sans aucune défense naturelle. En avant de son front il y avoit une pente douce, qui se terminoit au pied de la montagne où les Russes s'étoient portés. Un petit bois, qui s'élevoit du

creux de la vallée, masquoit la gauche de *Kosciuszko*; il y jeta deux compagnies d'infanterie et cent chasseurs. Les deux armées restèrent plus de deux heures sans faire aucun mouvement; mais enfin les Russes se formèrent sur trois colonnes, et marchèrent en avant. Chacune de ces colonnes ayant pris une direction différente, celle de la droite et celle de la gauche étoient tellement masquées, la première par une chaîne de monticules, et la seconde par un bois, qu'il étoit impossible de distinguer leur mouvement. On avoit presque commencé à croire dans l'armée polonaise que l'ennemi alloit se retirer, lorsque la colonne du milieu se mit à descendre la montagne par un chemin creux. Une batterie polonaise de six pièces de canon, qui étoit en face de ce chemin, la foudroya tout le temps de sa marche, et l'ennemi perdit beaucoup de monde en passant ce défilé. Cependant la colonne de la droite des Russes parut vis-à-vis le flanc gauche des Polonais, et s'y forma. Pendant que *Zajonczek* et *Madalinski*, après l'avoir attaquée à trois reprises différentes avec de la cavalerie, étoient repoussés, *Kosciuszko*, à la tête des paysans arrivés de la veille et d'un bataillon de troupes réglées, marcha contre la colonne russe du milieu, qui venoit de se déployer; elle fut presque au même temps attaquée, rompue et battue. Entre les colonnes ennemies de la droite et celle du milieu, il y avoit un abîme avec des bords garnis de bois, qui empêchoit les Russes de s'entre-secourir et de se voir. La position des Polonais

étoit plus favorable, et *Zajonczek* voyant de la gauche ce qui se passoit au centre, détacha promptement une partie de la cavalerie pour aller achever la déroute du centre des Russes, qui fut complète. Ce fut le moment où la colonne ennemie de la gauche arriva; mais séparée des Polonais par un creux, elle ne pouvoit que les canonner, ce qu'elle fit. Les troupes des insurgens qui donnèrent contre le centre, étant tellement rompues par le choc, qu'il auroit fallu perdre du temps pour les former, *Kosciuszko* prit le reste des bataillons qui n'avoient pas encore combattu, et chargea la droite de l'ennemi. Cette attaque dura plus long-temps que celle du centre, parce que l'infanterie polonaise s'amusa à faire feu, ce qui lui coûta plus de monde que si elle eût marché en avant avec la bayonnette. *Kosciuszko* peu content de cette manière de combattre, ne put parvenir à faire cesser le feu qu'en se portant sur l'ennemi à la tête d'un demi-bataillon qui se trouvoit le plus près de lui. Le reste de la troupe suivit cet exemple, et cette seconde colonne fut renversée, poursuivie, et elle perdit ses canons. Il ne resta pour lors de tous les corps de l'ennemi que celui de la gauche, qui se contentoit de canonner les Polonais; mais voyant la déroute du centre et de la droite, il fit sa retraite. *Kosciuszko*, tout victorieux qu'il étoit, se trouva dans l'impossibilité de poursuivre cet avantage. Son infanterie et sa cavalerie avoient été tellement rompues, qu'il n'en étoit pas resté une seule compagnie en bon ordre. Les officiers avoient beau courrir,

recueillir les soldats, l'envie de dépouiller les morts prévalut sur le devoir de la subordination. Les Polonais demeurèrent maîtres du champ de bataille, et de douze pièces de canon abandonnées avec quatre cents morts par l'ennemi. Ils ne perdirent de leur côté que cent cinquante soldats tués sur la place, et ils en eurent deux cents de blessés. La nuit, qui ne commença qu'à la fin de l'action, prolongea le désordre de l'armée, ce qui causa une telle inquiétude à *Kosciuszko*, qu'il préféra de marcher en cet état, au danger de s'exposer à une défaite qui eût été totale, si l'ennemi s'étoit avisé de revenir à la charge au point du jour. Il quitta le champ de bataille à minuit, et prit poste à *Slomniki*, qui en étoit éloigné de six lieues. Les Russes de leur côté en ayant fait dix la même nuit, les deux armées se trouvèrent à seize lieues (de France) de distance l'une de l'autre. *Kosciuszko*, en annonçant cette victoire aux habitans de Cracovie, rendit justice à la valeur de *Zajonczek*, de *Madalinski* et de *Mangette*, officiers généraux qui se distinguèrent dans cette journée.

Le courrier qui portoit la nouvelle de cette victoire, trouva la ville de Cracovie très-alarmée. Plusieurs bandes de cavalerie polonaise connue sous le nom de *nationale*, qui avoient quitté le champ de bataille dès le commencement du combat, se sauvèrent jusqu'à Cracovie, et y publièrent que *Kosciuszko* avoit péri, que son armée étoit défaite, et qu'eux-mêmes n'étoient échappés qu'à

force de bravoure et comme par miracle, en se faisant jour à travers l'ennemi.

Afin de donner à nos lecteurs une idée de cette troupe, nous observerons que de temps immémorial, l'usage de servir dans la cavalerie polonaise étoit réservé à la classe des nobles. Cette partie de l'armée a de tout temps formé la force principale d'un pays de plaines, tout le temps que le métier de soldat fut exercé par des citoyens qui aimoient la patrie, qui avoient un patrimoine à défendre, et qui, participant à l'établissement des loix, étoient intéressés à les respecter. Mais, comme il a été remarqué ci-dessus, une paix trop longue ayant amolli la noblesse, la cavalerie polonaise se corrompit. Cette troupe énervée par l'oisiveté, et enflée des prérogatives dangereuses qui l'élevoient au-dessus des autres corps, étoit hors d'état de supporter les fatigues militaires. Sans cesse disposée à secouer le joug d'une juste subordination, elle devint le fléau de sa patrie et de ses commandans. Les officiers de cette cavalerie ne soutenoient leur prééminence sur les autres, que par le faste et la magnificence des habillemens. Contens de la supériorité que la loi leur accordoit, ils ne cherchoient guère à se rendre dignes de celle que donnent la vertu et la valeur. Ce fut cette cavalerie noble qui porta l'alarme dans Cracovie; et, tandis que *Kosciuszko* y revenoit victorieux, les habitans pleuroient son trépas.

Ce général se croyant trop foible pour poursuivre l'ennemi qu'il venoit de battre, et ne sachant à

quoi s'en tenir sur l'insurrection du reste de l'armée et sur celle de la capitale, jugea ne pouvoir mieux profiter de la victoire, qu'en employant le moment de relâche qu'elle alloit lui procurer, à augmenter son armée et à la discipliner. Ces motifs lui firent prendre le parti de se porter à *Bosutow*, à deux lieues de Cracovie.

CHAPITRE VI.

Insurrection de Varsovie, et de Vilna, capitale de la Lithuanie. — Le reste des troupes de la République embrasse le parti de Kosciuszko. *— Trois régimens polonais, du nombre de ceux qui étoient entrés au service de la Russie, passent du côté des insurgens.*

Les deux nouvelles que *Kosciuszko* s'insurgeoit, et qu'il se tramoit une conjuration à Varsovie parvinrent presqu'en même temps à la connoissance du roi, et à celle du général russe *Igielstrom*. La première, par un rapport officiel de *Likochine*, colonel russe, qui s'évada de Cracovie au moment qu'il y devoit être attaqué; la seconde, par un jeune homme nommé *Sierpinshi*, qui étoit parvenu à se faire associer aux conjurés, et qui révéla ce mystère à Stanislas. *Dzialinski*, *Wengierski*, un jeune *Potocki*, et quelques autres chefs du complot, furent arrêtés sur l'heure. Le même sort attendoit *Kapustas*, mais il s'évada à propos. Ceux

des conjurés qui n'avoient pas été dénoncés gardoient le silence, et n'osoient plus s'assembler ni se faire voir.

Couper toute communication entre la capitale et le reste du pays fut le premier soin d'*Igielstrom*. Il se flatta qu'il pourroit éteindre cette étincelle avant qu'elle devînt un incendie. Tout ce que la méfiance peut suggérer de plus rigoureux en précautions fut mis en usage pour empêcher que le bruit de cette insurrection ne parvînt à la ville. Les troupes russes qui y cantonnoient signalèrent leur vigilance. Comme on ne douta pas un moment que les généraux *Denisow* et *Tormansow* n'écrasassent d'abord *Kościuszko*, on attendit l'événement pour agir avec rigueur contre les conjurés. *Igielstrom* craignit, pour la première fois, de choquer l'opinion, et d'irriter la haine des citoyens animés contre ses vexations, s'il traitoit sans ménagement des prisonniers si intéressans. Il étoit résolu de différer, pour le moment, sa vengeance; mais la nouvelle de la défaite des Russes sous *Raslavicé* déconcerta cette mesure. Il n'avoit que vingt mille hommes sous ses ordres, dont dix mille tenoient en respect le peuple de Varsovie, trois mille surveilloient les troupes polonaises du côté de Lublin, et les sept mille qui restoient venoient d'être battues. On ne pouvoit donc renforcer *Denisow* qu'aux dépens de la garnison de Varsovie, ou en faisant marcher le corps qui observoit les Polonais à Lublin. L'un et l'autre de ces mouvemens étoient également périlleux. Le premier facilitoit

l'insurrection de la capitale ; le second celle de l'armée polonaise, cantonnée aux environs de Lublin. Il trouva plus prudent et plus sûr d'empêcher tout soulèvement dans Varsovie, et on fit partir au secours de *Denisow* le corps de Lublin.

La position des Russes étoit très-embarrassante, et si l'enthousiasme républicain qui animoit une partie des Polonais avoit été générale, si chaque propriétaire avoit marché à la tête de ses paysans, si chaque district avoit fait des rassemblemens de gens armés, sans attendre des réquisitions ou des ordres de la part de *Kosciuszko*, ils auroient pu sauver l'indépendance de leur pays. Mais lorsqu'une fois les ames ont été abâtardies, elles sont incapables de cet effort généreux. Les vaillans ancêtres des Polonais auroient été plus prompts à saisir cette heureuse occasion, et le succès auroit couronné leur audace. Mais une longue paix, une anarchie plus longue encore, avoient introduit un poison lent et secret dans toutes les parties de la République ; les esprits avoient perdu, avec l'idée et le goût des grandes choses, l'énergie qu'il faut pour exécuter une entreprise hardie ; l'esprit militaire étoit évanoui ; les habitans conservèrent sans doute leur valeur personnelle, mais ils n'étoient plus animés de ce vif enthousiasme qu'inspirent l'honneur national, l'amour de la liberté, la vue des dangers et l'habitude de la guerre. Les souhaits d'une grande partie des nobles étoient pour la révolution ; mais ce sentiment restoit caché au fond de leurs cœurs. Ils desiroient leur

délivrance, mais ils auroient voulu qu'elle s'opérât sans qu'ils y contribuassent ni de leur bien, ni de leur sang. Ils faisoient tous des vœux pour *Kosciuszko*, mais beaucoup d'entre eux, avec l'indifférence de l'égoïsme, laissoient au ciel bénévole le soin de l'aider.

Cependant malgré l'extrême surveillance des Russes on commença à se douter dans la capitale de ce qui se passoit à Cracovie. L'abattement qui se manifesta parmi les Polonais de la faction russe, en fut le premier indice. Au bout de quelques jours on sut tout (1). *Igielstrom* ne négligea rien pour cacher au moins la victoire des Polonais sous *Raslavicé*; mais malgré tous ces soins cette nouvelle ne fut plus douteuse le 12 avril. Ce succès remplit d'ardeur toutes les ames. Plus que jamais on étoit décidé à faire un effort, mais on n'avoit ni chef, ni plan. Un projet succédoit à un autre; plus on avoit de zèle, plus on proposoit de chi-

(1) Un des conjurés possédant une charge considérable dans les finances, crut avoir le droit de paroître inquiet sur les revenus publics. Il saisit ce prétexte pour représenter que les troubles qu'on disoit survenus à Cracovie, exposant les comptoires de la République établis de ce côté-là, il croyoit à propos d'y envoyer un commis pour en retirer tout l'argent, mais qu'il lui falloit pour cela un passe-port russe. *Igielstrom* loua cette marque de zèle, et donna le passe-port. Le patriote expédia le courrier, qui étoit encore un des conjurés, et qui, au lieu de retirer l'argent, indiqua à *Kosciuszko* le lieu où il étoit déposé, et, de plus, confirma à son retour la nouvelle de l'insurrection.

mères. Dans les occasions difficiles et critiques les discussions contradictoires se multiplient, l'imagination s'épuise en rêveries, et les partis les plus sages, lors même qu'on s'y arrête, ne laissent pas d'inspirer encore des doutes et de la défiance. Telle étoit la position des patriotes polonais.

Pendant qu'ils étoient en proie à l'indécision, un bourgeois de Varsovie, nommé *Kilinski*, vint les avertir que les Russes faisoient des préparatifs pour se saisir de l'arsenal; que l'exécution de ce projet auroit lieu la veille de Pâques; que le bruit du canon, qui annonce ordinairement la fête de la résurrection, seroit le signal de l'attaque; que les Russes, revêtus d'uniformes polonais, composeroient la garde qui figure ce jour-là aux églises; que le peuple, présent à cette cérémonie religieuse, seroit enfermé par cette prétendue garde, afin qu'il ne pût prendre les armes, lorsque l'arsenal et les casernes polonaises seroient attaqués. Il ajouta que son voisin le tailleur travailloit aux habillemens sous lesquels les Russes devoient se travestir.

Il ne falloit pas moins qu'un danger aussi pressant pour déterminer les esprits. Plusieurs officiers d'artillerie, qui étoient du nombre des conjurés, en se chargeant du plan et de la conduite de l'attaque, achevèrent de les tirer d'embarras. Ce corps respectable fut le plus ferme appui de la révolution; il communiquoit au reste de l'armée le patriotisme qui l'animoit, et l'entretenoit par une correspondance secrète. Dans le moment dont nous

parlons les capitaines *Rope*, *Banczakiewicz*, et plusieurs autres dont nous sommes fâchés d'ignorer les noms, prirent tout sur eux. Ils se concertèrent avec des officiers subalternes des deux gardes, et du régiment de *Dzialinski*. Ils firent entrer dans leurs vues le colonel *Woysiechowski*, commandant d'un détachement des Hulans du roi. *Kilinski*, le même qui avoit découvert le projet russe, promit d'amener cinq cents bourgeois. Le plan d'attaque fut réglé, le signal convenu, et le jour de la révolution fixé pour le 17 avril à minuit. — Depuis l'instant de la découverte du complot des Russes les officiers d'artillerie ne quittoient pas l'arsenal, ils y veilloient jour et nuit avec deux cents artilleurs qu'ils introduisirent secrètement. Toutes les mesures qu'on y prenoit, aussi-bien que dans les deux régimens des gardes, s'exécutoient à l'insu des officiers de l'état-major, parmi lesquels ceux des gardes principalement se montrèrent sans ame et sans énergie, grace à l'attachement qu'ils avoient voué à la cour; ceux d'artillerie, honnêtes gens à la vérité, mais si vieux qu'on se méfioit de leur prudence craintive. *Hauman*, colonel du régiment de *Dzialinski*, fut le seul officier de l'état-major à qui on osa confier le secret.

Dans le plan général, où le poste de chacun fut fixé, un détachement de bourgeois, conduit par des officiers travestis, devoit ouvrir la scène en se glissant dans la maison d'*Igielstrom*; les premiers entrés auroient facilité le passage aux autres. Mais en cas que la vigilance des Russes fît manquer ce

stratagême, ce détachement de bourgeois devoit toujours commencer le tumulte, le reste des cinq cents, en accourant pour dégager leurs gens, étoit destiné à l'augmenter. Les détachemens d'infanterie, disposés dans les rues voisines, étoient chargés, les uns de soutenir les bourgeois, les autres d'assaillir la maison d'*Igielstrom* et de s'en emparer.

Tout ce qui dépendoit des officiers d'artillerie fut prêt au jour et à l'heure marquée, les canons en ordre, les munitions préparées et leurs caissons remplis, pour être transportés avec célérité partout où on en auroit eu besoin. Mais *Kilinski* ne put remplir sa promesse. Ses amis tardèrent à s'assembler. Les conjurés, en attendant son arrivée, éprouvèrent toutes les angoisses de l'inquiétude. Enfin, le jour les surprit dans cette perplexité. Tandis qu'ils se désespéroient de ce contre-temps, le commandant d'une patrouille polonaise des Hulans du roi appercevant un officier russe qui couroit à cheval ventre à terre, trouva cet empressement suspect et tira sur lui. Ce coup est pris pour le signal convenu. Les officiers aux gardes arrêtent leurs commandans, mettent leurs régimens sous les armes, et se rendent aux postes qui leur avoient été assignés. Ceux d'artillerie traînent les canons dehors, s'assurent des principaux passages, et tirent sur tous les Russes qui se présentent. La garde d'*Igielstrom* étoit d'un bataillon d'infanterie, et de quatre pièces de canon braquées sur les avenues qui conduisoient à

sa maison. Ce bataillon enfilé par les canons polonais quitta la rue où il avoit été posté, et se retira dans l'intérieur de la maison d'*Igielstrom*. Les canons des Russes étoient placés dans les croisées, et la maison fut défendue avec opiniâtreté. Il s'établit une canonnade terrible de tous côtés; l'alarme devient générale, chacun pense à soi; les uns barricadent leurs maisons, les autres courent pour se mêler parmi les combattans. Ceux-ci égorgent les Russes endormis ou à moitié habillés; ceux-là les désarment et les enferment dans des caves. Tout ce qui sort de chez *Igielstrom* est pris ou tué. La garde du roi, commandée par le capitaine *Strzalkawski* quitte le château. Le roi court après cet officier, et le conjure de ne pas l'abandonner; mais *Strzalkawski*, plus attaché à la patrie qu'à ce prince pusillanime, lui répond : « Sire, vous êtes en sûreté, et la patrie » est en danger; quand j'aurai rempli mon pre- » mier devoir, je reviendrai auprès de vous ». Les soldats lui applaudissent, et se jettent dans la mêlée.

La scène dans le quartier du régiment de *Dzialinski* n'étoit pas moins sanglante. Le prince *Gagarine*, à la tête de quatre bataillons russes, avoit barré le passage à cette troupe polonaise, commandée par le colonel *Hauman*. On se canonna dans la rue : en un moment la terre fut jonchée de cadavres : puis après un intervalle assez considérable, où de part et d'autre les bouches à feu firent un ravage horrible, *Lipnicki*, aide-major

du régiment, marcha avec un bataillon, et tombant sur les Russes avec la baïonnette, il les renversa. *Gagarine* y fut tué, et toute sa troupe passée au fil de l'épée. *Hauman* s'avança alors vers le centre de la ville, et eut la condescendance de se rendre au château à la sollicitation du roi. Il y demeura le reste de la journée dans l'inaction, tandis qu'*Igielstrom* se défendoit encore, et que la victoire n'étoit rien moins que décidée.

Ce qui s'étoit passé jusqu'à ce moment n'avoit été qu'un combat de soldats contre soldats. La durée du bruit de canon ayant enfin accoutumé les oreilles des habitans à leur fracas, ils commencèrent à paroître en armes; les uns tiroient de leurs fenêtres, sur-tout sur les canonniers russes, d'autres couroient à l'assaut de la maison d'*Igielstrom*, et il y périssoit beaucoup d'assiégeans. Mais enfin la nuit suspendit la fureur du combat. Le lendemain cependant, malgré le feu qui partoit de la maison d'*Igielstrom*, les Russes ne paroissoient plus. Ils furent tous tués ou pris, à l'exception d'un petit nombre qui évacuèrent furtivement la ville. Vers le soir du second jour la maison d'*Igielstrom* fut enfin forcée. Il se retira dans celle de *Krasinski*, d'où il demanda à capituler. Le roi fit exhorter le peuple à suspendre ses attaques; mais tandis qu'on avoit l'air de s'occuper des articles de la capitulation, le général russe s'échappa, et alla joindre les Prussiens qui parurent ce jour-là sous Varsovie. Un corps de ces derniers faisoit mine de vouloir percer dans la

ville; mais quelques volées de coups de canons les éloignèrent.

Cette action, commencée et soutenue pendant onze heures par deux mille hommes de la garnison contre dix mille ennemis, mérite l'attention des observateurs. Elle ne doit pas être regardée entièrement comme une surprise. La guerre avoit éclaté depuis trois semaines, les Russes étoient sur leurs gardes jour et nuit, un bataillon veilloit à la sûreté de leur général, des détachemens disposés en corps-de-garde remplissoient toute la ville, enfin, l'attaque ne commença qu'au jour; toutes ces circonstances déposent en faveur de la hardiesse des assaillans. Les bourgeois rendirent à la vérité un grand service aux soldats épuisés et fatigués lorsqu'ils vinrent les aider, mais ils ne parurent parmi les combattans qu'à trois heures après-midi.

Les Russes perdirent à cette attaque deux mille cinq cents hommes tués sur la place, et quatre mille cinq cents furent faits prisonniers. Quarante-deux pièces de canon, plusieurs généraux, et quantité d'officiers russes, tombèrent au pouvoir du vainqueur.

Wengierski et un jeune *Potocki*, qui avoient été arrêtés, comme nous l'avons observé, par les oppresseurs de la Pologne, se trouvant dans des caves de la maison d'*Igielstrom*, leurs compatriotes eurent la joie de les délivrer. Le général russe en se retirant avoit donné l'ordre de les tuer; mais l'officier qui étoit chargé de l'exécution

n'eut pas la cruauté d'obéir. Cet acte extraordinaire d'humanité dans un Russe, qui ordinairement ne connoît d'autre vertu que la soumission, reçut sa juste récompense dans les secours que les vainqueurs se plurent à prodiguer à cet homme généreux.

Les personnes attachées à la légation russe, ainsi que plusieurs dames de la même nation, furent gardées comme autant d'ôtages et de garans de la sûreté des citoyens polonais arrêtés avant la la guerre, et transportés en Russie. Les autres Russes, qui tombèrent entre les mains des insurgens, éprouvèrent le sort le plus doux. Ces tyrans perpétuels de la Pologne n'avoient pas lieu de s'y attendre; mais la générosité est une des qualités caractéristiques de la nation polonaise.

Aussi-tôt que le repos eut succédé à tant de fatigue, la ville s'assembla. On déclara dans cette séance que les citoyens de la ville étoient censés rentrés dans tous les droits que la constitution du 3 mai leur avoit accordés, et dont la faction russe les avoit dépouillés. On rétablit *Zakrzewski* dans son ancienne place de président. On nomma un conseil provisoire extraordinaire, pour régler les opérations tant civiles que militaires, en attendant que *Kosciuszko* eût procédé à l'établissement d'un conseil national. *Mokronowski* fut nommé commandant de la ville.

Vilna, capitale de la Lithuanie, suivit une des premières l'exemple de Varsovie. *Iasinski*, officier général, homme d'esprit et de courage, y con-

duisit l'insurrection avec tant de prudence, que les Russes furent surpris et faits prisonniers sans qu'il en coûtât une goutte de sang. Aussi-tôt qu'il eut délivré la ville, il nomma une commission militaire pour juger le *Hetman Kossakowski*, intrigant dévoué à la Russie. Ce scélérat fut interrogé, jugé et pendu en très-peu de temps. Cependant les plus zélés citoyens de la Lithuanie, *Soltan*, *Radziszewski*, *Michel Brzostowski* et l'abbé *Bohusz*, homme d'esprit, frère du fameux secrétaire de la confédération de *Bar*, ayant été enlevés et conduits en Russie avant que l'insurrection eût éclaté, la province et les opérations des patriotes se ressentirent de leur absence.

La sévérité exercée à l'égard du *Hetman Kossakowski* fut fort approuvée par les habitans de Varsovie. Cette vigueur y ranima celle du peuple. Il demanda la punition des factieux qui se trouvoient dans les prisons de la ville depuis le triomphe de la bonne cause. Le roi tenta tous les moyens pour les sauver; mais le peuple persista, et ne fut appaisé que par la mort des quatre principaux scélérats. L'évêque *Kossakowski*, frère de celui qu'on exécuta à *Vilno*; *Zabiello*, *Ozarowski* et *Ankwicz*, furent jugés et pendus, tous convaincus, par des pièces authentiques, d'avoir trahi leur patrie à prix d'argent. L'adresse du président *Zakrzewski* parvint à faire différer la punition des autres coupables. Cet homme ne manquoit pas de qualités estimables, il jouissoit d'une grande considération parmi la bourgeoisie;

mais il n'a pas moins nui à la cause publique par son excessive modération, qu'il ne lui a été utile par son civisme.

La victoire de *Raslavicé* ayant forcé les Russes de quitter leur position à *Lublin*, les troupes polonaises, cantonnées dans les environs de cette ville, profitèrent de leur retraite, s'assemblèrent à *Chelm*, reconnurent *Kosciuszko* pour général, et en attendant qu'il leur donnât un commandant, appelèrent à ce poste *Grockowski*, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie. Il fut proclamé général en dépit de trois généraux actuels et présens, mais qui n'avoient pas la confiance du soldat.

Les citoyens du canton de *Chelm* et de celui de *Lublin* firent, dans le même temps, un acte par lequel ils se déclaroient en insurrection.

Tout sembloit favoriser les défenseurs de la bonne cause. Au bruit de l'insurrection, l'amour de l'ancienne patrie se réveilla dans le cœur de ces militaires infortunés, que les circonstances avoient forcés de prendre service chez les Russes. Mais le grand éloignement, le soin avec lequel ils étoient surveillés, le peu de communication qu'ils avoient entre eux, et sur-tout la méfiance qui régnoit parmi les commandans, furent cause que ces troupes ne se rendirent pas aussi utiles à la Pologne qu'elles auroient pu l'être. On est surpris de ne pas les voir rassemblées dans un corps, opérer une diversion efficace en Ukraine, et seconder l'insurrection du peuple de ce pays-là. La faute en est aux conjurés de Varsovie, qui ne s'occupèrent pas

contrer aucun obstacle. Mais leur conduite fut fatale au reste de ces malheureuses troupes, qui ne voulant, ou ne pouvant pas obéir à la voix de la patrie, tardèrent à se décider, ou peut-être attendirent que le sort des insurgés fût moins équivoque. Elles furent désarmées, leurs soldats incorporés dans les différens corps russes, et les officiers renvoyés.

CHAPITRE VII.

Kosciuszko *travaille à augmenter son armée. — Difficultés qu'il éprouve. — Sa position sous* Palaniece. *— Jonction de* Grochowski. *— Combat de* Szezekociny. *— Prise de* Cracovie *par les Prussiens.*

Après avoir mis sous les yeux du lecteur le détail des événemens favorables aux insurgens, nous allons ramener son attention sur *Kosciuszko.* Trop foible pour agir, comme nous l'avons observé, il fut contraint de prendre la position de *Bosutow* dans le voisinage de Cracovie. Il s'y fortifia, et ensuite se livra au soin d'accroître son armée. L'oppression que les Polonais avoient endurée, l'animosité qu'ils ne craignoient pas de témoigner contre les destructeurs de leur patrie, l'ardeur que la victoire récente de *Raslavicé* devoit ranimer dans toutes les ames, tout s'unissoit

pour faire croire que le zèle de ces républicains n'auroit point de bornes. *Kosciuszko* jugeant de la vigueur de ses compatriotes par la sienne, n'en doutoit pas. Il comptoit que c'étoit le moment où l'énergie de la nation se déploieroit dans toute sa force. L'état de dépérissement général où étoit son pays, lui étoit connu depuis long-temps. Il savoit que la discipline militaire étoit corrompue et relâchée en Pologne. Il n'ignoroit pas que la République étoit sans forteresses, ses provinces sans défense, et que son territoire étoit envahi. Ainsi son seul espoir étoit dans l'esprit public. Jugeons de sa douleur lorsqu'il se vit trompé dans son attente, et lorsqu'à la place de l'activité qu'il falloit opposer à la tyrannie, il ne trouva dans les nobles qu'inertie et langueur. La suite de la révolution a fait voir que la noblesse de Cracovie avoit montré plus de zèle que celle des autres parties de la Pologne; cependant rien n'y alloit avec célérité; les recrues s'assembloient difficilement, l'approvisionnement de l'armée étoit pénible, la noblesse répugnoit à toute contribution; à chaque mesure de bled qu'elle fournissoit, elle crioit à la famine, et toutes ses opérations étoient marquées au coin de la nonchalance. Le chagrin qu'en eut *Kosciuszko* fut d'autant plus vif, qu'il savoit que dans une insurrection tout dépend des efforts que l'on fait les deux premiers mois.

Nous avons déjà remarqué que c'étoit sur la levée générale du peuple que les patriotes polonais avoient fondé leurs espérances, et l'on est peut-

être surpris de voir qu'ils tardoient à effectuer la partie la plus intéressante de leur plan. Cette mesure, dont l'efficacité seroit par-tout immanquable, si la difficulté de l'organisation d'une telle masse, l'embarras de l'approvisionnement, l'abandon et la perte de l'agriculture, ne la rendoient plus désastreuse qu'elle ne peut être utile; cette mesure, dis-je, présentoit dans son exécution plus de difficultés en Pologne, qu'elle n'en rencontreroit dans tout autre pays. La noblesse, également intéressée à perpétuer l'esclavage et à conserver la vie du paysan, qui est sa richesse et même sa propriété, désapprouva généralement ce moyen comme sinistre. La cupidité ne connoît ni patrie, ni généreux sacrifices. *Kosciuszko*, dont la politique fut toujours de ménager les esprits, substitua à la levée générale celle du cinquième de la population. Le tarif fut dressé en conséquence, et le palatinat de Cracovie, qui est le plus petit de tous ceux de la Pologne, devoit fournir à lui seul seize mille recrues. Cette méthode calmoit en partie l'inquiétude des nobles, et rendoit l'organisation des nouvelles levées d'une exécution beaucoup plus facile que ne l'auroit été la masse générale du peuple. Il s'agissoit donc de remplir ce plan modifié. Ce fut ce qui occupa *Kosciuszko*. Il employa les exhortations, les prières, il multiplia les réquisitions; la lenteur et l'insouciance des nobles furent toujours les mêmes. On usa de mille délais, on épuisa les explications et les vains prétextes; le temps s'écouloit, les affaires n'avançoient pas.

Ceux des paysans que l'on amenoit au camp avoient pour *Kosciuszko* cette sorte d'affection qui naît d'une grande estime ; mais ils ne sentoient pas pour lui cet enthousiasme, cet attachement exalté qui va jusqu'au dévouement, jusqu'à supporter, non-seulement avec patience, mais même avec joie, la fatigue, la misère et la mort. Une longue suite de vexations de toute espèce avoit anéanti chez le peuple les sentimens patriotiques ; la servitude ne lui avoit laissé que de l'apathie, il falloit lui créer une ame. Caresses, promesses, bienfaits, rien ne fut épargné pour animer cette argile. Deux de ceux qui s'étoient distingués dans l'action de *Raslavicé* furent élevés au grade d'officiers. *Kosciuszko* endossa l'habit de paysan, mangea, et passa les journées avec ces frères de nouvelle adoption. Mais plus il se mettoit à portée de connoître leurs sentimens, plus il acquéroit la certitude qu'ils se défioient des nobles, leurs anciens tyrans. Les nobles de leur côté trembloient de perdre les droits qu'ils avoient usurpés. Ainsi dans un temps où il ne falloit rien moins que l'union intime de ces deux ordres, et le concours des bras du premier et des richesses du second, pour composer une force capable de résister à la Prusse et à la Russie coalisées, la méfiance d'une part et la crainte de l'autre rendoient nulles les meilleures vues.

Pouvoit-il en être autrement, lorsqu'au moment où les paysans versoient leur sang pour la patrie, la noblesse accabloit de corvées leurs femmes et

leurs enfans. Ces nouveaux soldats s'en plaignirent au camp. Le chef général, touché de cette criante injustice, demanda qu'on la fît cesser : il fut refusé. Ce fut alors qu'il publia des universaux, qui portoient défense d'exiger la corvée des soldats de la République. Mais comme il est dans la nature de l'homme d'être plus révolté d'une injustice prétendue de la part de ses égaux, que d'un abus d'autorité de la part de ses maîtres, on se récria sur cette mesure, on y vit la propriété attaquée ; la noblesse en témoigna de l'aigreur, et le sort des habitans de la campagne ne reçut aucun adoucissement. Cette conduite qui nayroit de douleur l'ame de *Kosciuszko*, n'abattit point son courage.

La disette de bons officiers ajoutoit à son chagrin. Dans le nombre de ceux qui se trouvoient dans son camp, il n'y en avoit pas seulement quatre qui fussent capables de commander, et de mettre en état de défense les provinces qu'on leur auroit confiées. La ville de Cracovie demandoit un homme d'autant plus habile, qu'il y avoit moins de moyens pour pourvoir à sa sûreté. Personne ne se présentoit pour remplir cette dangereuse commission. Elle fut enfin confiée à *Winiaski*, jeune homme de bonne volonté, et qui ne l'accepta que par excès de zèle et de dévouement.

Depuis la victoire de *Raslavicé*, *Kosciuszko*, livré tout entier à ses pénibles fonctions, n'avoit ni relâche, ni consolation. Aucune nouvelle ne parvenoit dans son camp. D'un côté *Denisow*, maître

de tous les passages, les tenoit exactement fermés; de l'autre, la mauvaise volonté des employés autrichiens avoit à force d'avanies donné aux voyageurs de la répugnance à prendre la voie de la Gallicie. Ainsi, *Kosciuszko* ignoroit tellement tout ce qui s'étoit passé à Varsovie, à Vilno et ailleurs, que le 25 avril il chargea *Adam Poninski*, jeune homme très-brave, et qui s'étoit conduit d'une manière brillante pendant la campagne de 1792, d'aller opérer une insurrection à Varsovie. Il y avoit déjà huit jours que cette ville étoit insurgée.

Enfin, *Kosciuszko* désespéré de l'inaction funeste où on le tenoit, et de la coupable lenteur des propriétaires à livrer les recrues, ordonna le 30 avril la levée générale des paysans. *Taszyski*, les deux frères *Szlaski*, nobles de Cracovie et *Bernier*, français de nation, naturalisé en Pologne, qui, dans toutes les occasions où ils furent employés, servirent la bonne cause avec zèle, ne se démentirent pas dans celle-ci. Mais leurs mesures furent traversées par des nobles, qui, regardant le paysan comme une propriété, trembloient d'être ruinés en les perdant. On n'en put rassembler que deux mille, quoiqu'on n'eût épargné ni menaces, ni promesses pour déterminer ces malheureux à secouer le joug de leurs tyrans. Leur camp offroit le spectacle d'une multitude d'esclaves indifférens sur leur sort. A force de souffrir et de craindre on parvient à ne plus sentir, à ne plus penser même; le passé s'efface de la mémoire, l'avenir n'est rien.

Cette armée de paysans unie à celle de *Kos-*

ciuszko, faisoit monter ses forces à neuf mille hommes. Il quitta le 5 de mai la position de *Bosutow*, et marcha sur *Skalmierz*. L'armée polonaise, en côtoyant la *Vistule*, avoit son flanc droit couvert par ce fleuve. Les Russes reculèrent à l'approche de *Kosciuszko* jusqu'à *Stasew*. Leur retraite fut marquée par le meurtre, le pillage et la licence la plus effrénée. Ils enlevèrent les troupeaux; ils réduisirent les villages en cendres; ils s'efforcèrent de détruire le pays qu'ils ne pouvoient pas garder. Les Polonais les poursuivoient avec d'autant plus d'ardeur, qu'enfin ils reçurent le 10 mai les heureuses nouvelles dont nous avons parlé. Celle de l'insurrection du corps cantonné en Volhynie près de *Dubno* augmenta l'alégresse et l'espérance générale. Le rapport de *Grochowski*, qui mandoit qu'il avoit fait un mouvement sur *Voldimire* pour faciliter la jonction de ce corps avec le sien, ne permit plus de douter de la nouvelle.

Kosciuszko parvint au bout de quelques jours à délivrer le palatinat de Cracovie de l'ennemi qui l'infestoit. Aussi-tôt qu'il fut entré sur le territoire de celui de Sendomire, il licencia la levée générale des paysans du canton de Cracovie, afin de les rendre à l'agriculture. En chassant l'ennemi de leur territoire, ils venoient de remplir leur devoir. C'étoit à ceux de Sendomire d'agir à leur tour. La levée du cinquième fut ordonnée sur-le-champ dans ce palatinat. Mais la mauvaise volonté des propriétaires rendit l'exécution de cet ordre beaucoup plus lente dans cette contrée qu'elle ne

l'avoit été dans celle de Cracovie. La plûpart des nobles de Sendomire évacuèrent le pays, et se retirèrent en Gallicie. Ceux qui restèrent furent plus nuisibles qu'utiles à la chose publique. Ils s'efforçoient d'étouffer dans l'ame de ces paysans abrutis par la servitude, le germe naissant du patriotisme, et les exhortoient à déserter leurs chaumières. Ainsi, au lieu de contribuer à la délivrance de la patrie commune, les nobles rendoient vaines toutes les tentatives que l'on faisoit pour la sauver.

Cependant il étoit de la plus grande importance pour les insurgens de profiter sans délais des ressources que leur pouvoit fournir un grand palatinat, et quatre fois supérieur en étendue et en population à celui de Cracovie. Les Polonais étoient menacés de perdre cette contrée aussi-tôt que la Prusse commenceroit les hostilités. L'armée de cette puissance n'attendoit que la fin d'une négociation, qui régloit à St.-Petersbourg, les avantages que son roi retiroit des secours accordés à la Russie dans cette guerre. Il n'y avoit pas à douter que Catherine II, désespérée de voir revivre de ses cendres une nation qu'elle avoit cherché tant de fois à anéantir, n'accordât tout pour achever de la réduire. *Kosciuszko* devoit donc se hâter de tirer le meilleur parti qu'il pourroit de cette province pendant qu'il en étoit le maître.

En chasser les Russes auroit été une opération décisive; mais ils venoient d'être renforcés par les trois mille hommes échappés du massacre de Varsovie; leur armée en ce moment surpassoit de

moitié le nombre des troupes polonaises qui ne se montoit qu'à sept mille hommes. La jonction du corps de *Grochowski* pouvoit seule alors mettre *Kosciuszko* en état d'agir; mais pour effectuer cette réunion il falloit du temps. Un intervalle de quatre-vingts lieues et la *Vistule* séparoient les deux corps polonais. On pouvoit bien croire que l'ennemi, fier de sa supériorité, ne manqueroit pas d'attaquer les insurgens avant qu'ils fussent réunis. Ainsi, *Kosciuszko* résolut de prendre une bonne position, où il pût tenir quelque temps. Celle de *Palanice* lui offrit tous les avantages qu'il cherchoit. C'étoit une élévation adossée à la *Vistule;* le flanc droit en étoit appuyé à une rivière peu large, mais profonde, qui y venoit se jeter dans la *Vistule.* Au confluent des deux eaux il y avoit un ancien retranchement qui dominoit la plaine dont la rivière étoit bordée. Un bois protégeoit le flanc gauche de cette position. *Kosciuszko* ajouta à ces défenses naturelles trois rangs de batteries et de redoutes palissadées, qui couvroient tout le front du camp. A peine venoit-il d'achever de s'y fortifier, que les Russes parurent. Ils appuyèrent leur gauche à la *Vistule,* et s'étendirent sur leur droite jusqu'au marais qui touchoit au bois situé à la gauche des Polonais. La droite et le front du camp polonais étant presque inattaquables, les premières tentatives des Russes se tournèrent sur la gauche; mais ils y trouvèrent une vigoureuse résistance. Ils essayèrent ensuite d'attaquer la droite, et furent plus maltraités encore. Les postes

avancés des deux armées n'étant qu'à une bonne portée de mousquèt les uns des autres, cette grande proximité, qui dura pendant huit jours, occasionna plusieurs combats de cavalerie, qui furent soutenus des deux côtés avec acharnement. Cependant les Russes se contentoient de tenir les Polonais presque bloqués. Chaque nuit ils leur offroient le spectacle de plusieurs villages (cinq ou six) incendiés à la fois. *Kosciuszko*, justement rempli de confiance dans sa position, attendoit avec impatience que les Russes vinssent l'y attaquer. Mais peu s'en fallut que l'horreur que lui inspiroient ces incendies multipliés ne déconcertât sa prudence. Il s'étoit déjà décidé d'aller attaquer l'ennemi, et avoit tout réglé en conséquence, lorsqu'il reçut la nouvelle que *Grochowski* arrivoit à grandes journées pour le dégager, et qu'il avoit passé la *Vistule* sous *Rochowa*. *Kosciuszko* changea de plan alors; et au lieu de risquer une attaque, dont l'issue étoit incertaine, il en méditoit une qui devoit être combinée avec l'armée de *Grochowski*. Mais les Russes ne l'attendirent pas, et ils décampèrent avant que les Polonais fussent à portée d'agir.

Kosciuszko, fort de quinze mille hommes, après la jonction de *Grochowski*, poursuivit l'ennemi pendant quelques jours sans pouvoir l'atteindre. L'armée russe évita soigneusement d'en venir aux mains, parce que les Polonais se trouvoient à force égale; et elle ne s'est point départie de ce système durant toute la campagne.

Tandis que le général polonais cherchoit à combattre, il fut averti qu'il se tramoit secrètement, contre la chose publique, des complots dans Varsovie, ainsi que dans l'intérieur des provinces. Les plus éclairés des patriotes lui mandoient que le roi étoit à la tête des malveillans; que le dessein de Stanislas étoit de pervertir l'esprit public; que ces partisans cherchoient à répandre des préventions défavorables sur le compte de *Kosciusko;* que la lenteur avec laquelle on procédoit à punir ceux des Polonais que l'on connoissoit pour être attachés à la Russie étoit pleine de dangers, tant par l'incertitude où elle tenoit les amis de la patrie sur les vues des chefs des insurgens, que par une sorte d'encouragement qu'elle donnoit aux amis de la Russie pour se tirer d'affaire; que le conseil provisoire ne s'occupoit pas assez de la force armée, et qu'au lieu de quarante mille recrues on n'en avoit que trois de rassemblées, quoique les palatinats de Masovie, de Podlachie et de Lublin n'éprouvassent aucun empêchement pour faire exécuter la levée desirée; que l'approvisionnement des vivres étoit très-négligé, et que la capitale manqueroit bientôt de subsistances. Les patriotes témoignoient sur-tout leur inquiétude sur l'intelligence qui régnoit entre le roi et *Mokronowski*, commandant de Varsovie. Rien n'étoit mieux fondé que ces remontrances, et l'événement en a prouvé la justesse.

Il est temps de développer à nos lecteurs quelles étoient les dispositions des insurgens envers le roi.

L'incapacité de Stanislas, prouvée dans tout le cours de son règne; sa nullité pour les entreprises guerrières, avérée par la campagne de 1792; et, plus que tous ces motifs, sa pusillanimité attestée par une conduite qui déshonoroit la nation et le trône, avoient aliéné de lui tous les cœurs honnêtes. Les insurgens ne savoient que faire dans un temps aussi critique d'un prince qui n'étoit ni guerrier, ni homme d'état. Ils se rappeloient la manière honteuse dont il avoit trahi leur confiance en 1792, et ne vouloient plus lui en accorder aucune. Par quels engagemens assez forts, disoient-ils, pouvons-nous l'empêcher d'être bas et lâche? Quelle sûreté nous donnera-t-il de sa conduite future? Le souvenir du mépris dont il avoit couvert la Pologne étoit encore trop nouveau. Ainsi, le ressentiment d'accord avec la raison éloignoit les Polonais de leur roi. Ils étoient à son égard dans une position extrêmement délicate. Leur foiblesse actuelle, jointe à d'autres considérations politiques, les forçoit d'user de ménagemens avec lui. D'un autre côté, ils risquoient, en lui laissant trop de liberté, de compromettre la chose publique. Un roi qui pleure et qui ment, est bien redoutable.

Stanislas à son tour voyoit dans l'acte de l'insurrection un décret qui dénonçoit à la postérité sa conduite tortueuse. Les efforts que faisoient les insurgens pour sauver la patrie, comparés à la pusillanimité du monarque, présentoient un contraste révoltant et tout au désavantage de ce prince. Il étoit trop évident que toutes ses démarches ne tendoient

qu'à opérer la ruine totale des défenseurs de la patrie. Leurs désastres, selon lui, devoient prouver sans replique et leur folie et sa sagesse.

Pour parer au mal dont on étoit menacé de ce côté, *Kosciuzsko* procéda à la nomination du conseil national, dont il fixa la résidence dans la capitale. Dans le nombre des personnes qu'il vouloit y admettre, on distingua sur-tout *Ignace Potocki* et *Kolontay*, dans lesquels il paroissoit avoir mis toute sa confiance. L'un et l'autre se trouvoient alors au camp des insurgens, d'où, au premier avis qu'ils reçurent de leur nomination, ils partirent pour Varsovie. *Mokronowski* fut relevé dans le commandement de la capitale par *Orlowski*, homme de probité.

Ce fut vers le même temps que le chef général fut instruit qu'un corps russe de six mille hommes, commandé par *Zagrayski*, étoit entré en Volhynie, et s'avançoit du côté de *Chelm*. Ce canton venoit de faire un acte, par lequel il adhéroit à l'insurrection. Ses moyens de défenses étoient fort médiocres; il falloit le soutenir. *Kosciuszko* détacha *Wedelsztet*, officier général, avec mille hommes, pour aller au secours de cette province. *Hauman*, qui commandoit un détachement de la même force aux environs de *Radom*, reçut ordre de se joindre à *Wedelsztet*. Le colonel *Chomentoski*, officier plein de talent et de patriotisme, fut dépêché pour aller intimer à *Lublin* et *Chelm* la levée générale des paysans. Mais il trouva tant d'opposition à l'exécution de cette mesure, qu'il manda par un exprès: « Que les membres des au-

torités constituées dans ces deux provinces étoient tout-à-fait étrangers à l'esprit révolutionnaire ; que les mesures que ces autorités prenoient étoient lentes, et ne répondoient ni au zèle patriotique qu'on leur supposoit, ni aux circonstances embarrassantes où l'on se trouvoit. Qu'il n'y avoit rien de préparé, ni pour la défense du pays, ni pour la subsistance de l'armée qui devoit y venir. Que non-seulement on y vivoit avec autant de sécurité qu'en temps de paix, mais qu'on avoit accueilli la proposition de la levée générale comme un acte attentatoire à la liberté. Cette conduite prouve visiblement, disoit-il, que les nobles de *Lublin*, dont l'incivisme est notoire à tout le monde, n'ont accédé à l'insurrection que par la crainte d'être traités en ennemis de la patrie, comme ils l'étoient en effet intérieurement. Il finissoit par assurer qu'il y avoit peu à espérer d'eux, à moins d'employer contre eux des voies de rigueur. Ce rapport décida *Kosciuszko* à employer *Zajonczek* de ce côté-là. Cet officier général n'avoit pas une expérience consommée ; mais sa fermeté, son ardeur et son patriotisme, unis à quelques talens, le rendoient propre à exécuter les entreprises les plus difficiles. Il reçut donc ordre d'aller pourvoir à la défense des provinces menacées, et il quitta le camp de *Kosciuszko* le premier de juin.

Sur ces entrefaites, *Joseph Poniatowski* parut à l'armée des insurgens. Il demanda d'y servir en qualité de volontaire, lui qui, peu auparavant, avoit sous ses ordres *Kosciuszko*. Ce trait mérite-

roit des éloges, si le reste de la conduite de ce jeune homme y avoit répondu. Mais un ressentiment mal fondé qu'il fit paroître depuis dans toutes ses actions, trahit sa fausse grandeur d'ame, et prouva que la vanité, le desir d'être admiré, et d'être mis à la fin au-dessus du chef général, étoient les mobiles de sa démarche. Lorsqu'il vit ses espérances trompées, et qu'il pût se convaincre qu'il n'auroit jamais ni la confiance, ni l'amitié des troupes, il lui fut impossible de cacher les mouvemens de cette jalousie qui le tourmentoit. La gloire d'une rivalité plus heureuse étoit réservée à *Casimir Sapieha*. Cet homme avoit rempli avec distinction plusieurs postes importans dans la République, et il n'avoit quitté la place de général d'artillerie de Lithuanie, qu'à l'époque où la conduite déshonorante du roi attira tant de malheurs sur la Pologne. Aussi-tôt que l'insurrection éclata, *Sapieha* demanda à commander une batterie, et c'est dans ce grade subalterne qu'il servit jusqu'à la dissolution de l'armée des insurgens.

Michel Wielorski et *Mokronowski* furent employés en même temps; le premier à soutenir la guerre en Lithuanie, le second à commander un corps de quatre mille hommes dans le palatinat de *Rawa*. La destination de *Mockronowski* fut de couvrir la capitale contre les incursions des Prussiens. Le public, et sur-tout les vrais patriotes, murmurèrent contre ce double choix. On prophétisa que ces deux généraux ne livreroient jamais de combat, et la prédiction fut presque accomplie.

Enfin *Kosciuszko* atteint les Russes sous *Szezekociny*, bourg situé aux confins du palatinat de Siradie et de celui de Cracovie. Mal servi, peut-être même trahi par ses espions, il ignoroit que le roi de Prusse, avec une armée considérable, se trouvoit dans le voisinage du camp russe. Ainsi loin d'éviter le combat, il l'engagea le 8 juin. Le commencement de cette action fut heureux pour les Polonais; ils rompirent la cavalerie russe, entamèrent leur infanterie, et se rendirent maîtres de quelques pièces de canon de l'ennemi. Mais le roi de Prusse, en paroissant avec une armée de vingt-quatre mille hommes, pour secourir celle des Russes qui étoit de quatorze mille, déconcerta les insurgens; une canonnade terrible qui s'établit aussi-tôt, mit du désordre dans leurs rangs. *Kosciuszko* craignant d'être accablé par des forces si supérieures, commanda la retraite; mais cette retraite dégénéra bientôt en déroute. Un bois qui cacha le désordre qui régnoit parmi l'armée des insurgens, contribua, ainsi que la fermeté du prince *Eustache Sanguszko*, qui avoit conservé sa division en bon état, à couvrir la marche des Polonais, et à les sauver d'une défaite totale. Ils perdirent dans cette action au-delà de six cents hommes, deux généraux, *Wadzicki* et *Grochowski*, ainsi qu'une vingtaine d'officiers, avec huit pièces de canon. *Kosciuszko* manqua d'y périr; il eut deux chevaux tués sous lui, et reçut des contusions aux deux jambes. *Adam Poninski*, officier général, fut grièvement blessé. *Paul Bilinski* se distingua beau-

coup, et eût un cheval tué sous lui. L'ennemi, malgré sa victoire, ne poursuivit pas les Polonais. *Kosciuszko* profita de cette faute pour rétablir l'ordre dans son armée.

La perte de cette bataille entraîna celle de la ville de Cracovie. Cette place entourée d'une mauvaise muraille, dénuée des moyens de résister, n'ayant que huit pièces de canon, et pour garnison, que de nouvelles levées armées de faux, ne pouvoit attendre son salut que d'un miracle. Ce fut pour n'avoir pas fait un prodige, que l'on punit cruellement le commandant de la ville, *Winiawski. Kosciuszko*, avant que de s'éloigner de Cracovie, avoit muni cette ville d'un retranchement. Mais il comptoit si peu sur la résistance qu'elle pouvoit opposer à l'ennemi, qu'il donna ordre par écrit au commandant de remettre en dépôt la place aux Autrichiens, en cas que les Prussiens vinssent l'attaquer. Cet ordre étoit cacheté, et il étoit défendu à *Winiaski* de l'ouvrir avant d'être menacé d'un siége. A l'approche des Prussiens il décacheta le paquet, et courut en conséquence faire au commandant autrichien sur la frontière cette triste proposition. Mais comme le cas n'avoit pas été prévu, on s'adressa à Vienne, et pendant qu'on en attendoit une réponse, les Prussiens parurent. *Winiaski* étoit brave ; mais l'inexpérience produit quelquefois la timidité chez les gens de cœur ; l'éclat qui est encore attaché au nom prussien lui en imposa. S'il avoit osé se défendre, les ennemis, qui n'étoient qu'au nombre

de deux mille, et qui n'avoient rien de ce qu'il falloit pour faire un siége, n'auroient peut-être pas voulu se compromettre. La garnison, au nombre de huit cents hommes, auroit pu tenir derrière un rempart, peut-être même repousser les assaillans. *Winiaski* troublé, ne fit aucune de ces réflexions, ou s'il les fit, il craignit trop pour l'événement : il capitula, et livra la place aux Prussiens. La garnison avec ses canons se retira en Gallicie. Le malheureux commandant polonais fut accusé de trahison. Ce jeune homme, qui ne s'étoit chargé de cette commission que par un excès de zèle, avoit demandé avec instance sa démission, dès qu'il avoit reconnu l'impossibilité de mettre la place en état de défense. Tous ses rapports se terminoient par une requête pour qu'on le relevât. Ses efforts furent inutiles, et, dans la suite, rien ne put le sauver des fureurs de la calomnie, d'autant plus animée, qu'elle prenoit sa source dans un patriotisme aveugle et mal entendu. Les succès que les troupes polonaises obtinrent au commencement de la révolution, avoient persuadé à la multitude que ses armes étoient invincibles. Le gros de la nation qui ne sait pas douter, parce qu'il ne connoît ni ne calcule rien, s'attendoit chaque jour à quelque nouvelle victoire. Ainsi chaque défaite fut regardée comme l'effet d'une trahison, et tout commandant malheureux passa pour lâche ou faux patriote. Annibal lui-même, lorsqu'il fut vaincu, fut accusé de félonie par la populace de Carthage.

CHAPITRE VIII.

Combat de Chelm. — *Intrigues du roi dans* Varsovie. — *Affaire de* Golkow.

Les affaires des insurgens n'alloient pas plus heureusement du côté de *Chelm. Zajonczek*, qui y étoit accouru le 3 juin, y avoit trouvé le mal beaucoup plus grand qu'on ne l'avoit annoncé. Ni *Hauman*, ni *Wedelsztet* n'avoient pu prévenir un détachement russe assez considérable qui traversa le *Bog*. Deux ponts établis sous *Dubienka* assuroient le passage de ce fleuve au reste de l'armée ennemie. Elle étoit forte de cinq mille hommes en tout, et elle campoit sur la rive droite du *Bog*, dans une position respectable. Le général *Derfelt*, à la tête de cinq autres mille combattans, accouroit pour renforcer cette armée, et le 3 juin, il n'en étoit éloigné que de quatre marches. Les Polonais n'avoient dans cette contrée que trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq hommes de vieilles troupes, dont dix-huit cent quatre-vingt-cinq de cavalerie, et seize cents d'infanterie. Deux mille recrues unies à cette armée, faisoient monter les forces des insurgens à cinq mille hommes. Un canon de 12 et cinq de 6 composoient toute leur artillerie. Parmi les pièces de bataillons il n'y en avoit que cinq de 3 livres qui pussent être comptées pour quelque chose, les onze restantes étoient de fer, et

ne valoient rien ; on les avoit enlevées dans les différens monastères, pour tromper la crédulité du soldat, et l'entretenir dans la persuasion que l'on avoit des forces suffisantes. La levée des paysans avoit été si peu préparée dans ce district, que les universaux, qui contenoient l'ordre d'y procéder, n'étoient pas encore expédiés. Cependant, malgré la position critique où l'on se trouvoit, tout le pays étoit persuadé que les Russes éprouvoient de vives alarmes, qu'ils n'osoient passer le *Boğ*, qu'ils avoient très-peu d'artillerie, que les Polonais n'avoient qu'à se présenter pour vaincre, et que la levée des paysans étoit une précaution superflue. Effet de la cabale des nobles qui répugnoient à cette mesure.

Le 4 juin, *Zajonczek* s'aboucha avec *Hauman*, *Wedelsztet*, *Wyszkowski* et *Chomentowski*. On considéra dans cette conférence que les Polonais, quoique dans ce moment égaux en nombre aux Russes, ne devoient pas disconvenir de leur infériorité, vu la différence qu'il y avoit entre les soldats de l'une et de l'autre armée ; que les troupes russes étoient composées de vétérans aguerris, tandis que les forces des insurgens consistoient en recrues mal armées, et toutes prometes à se décourager facilement. On observa que le 7 du courant l'ennemi alloit être renforcé, et qu'il ne restoit aux Polonais que l'alternative de l'attaquer avant la jonction, ou de recevoir le combat avec des forces trop inégales après que la réunion auroit été faite. On y représenta que, vu la disposition

des esprits dans le pays, le parti de la retraite exposeroit les troupes et le commandant au blâme général, et qu'on leur pardonneroit plutôt d'avoir été battus, que de s'être retirés avant d'en être venus aux mains. On se décida donc pour l'attaque. *Wedelsztet*, avec une division de douze cents hommes, devoit la conduire sur la rive gauche du *Bog*, et *Zajonczek* avec le reste de l'armée, après avoir passé la rivière à *Dorohusk*, six lieues plus bas que n'étoient les Russes, se proposoit de les tourner. Dans l'exécution de ce plan, la première difficulté qui se présentoit, étoit le passage de la rivière. Les Polonais n'avoient ni pontons, ni matériaux préparés pour la construction d'un pont. *Zajonczek* appuya sur cette observation, et recommanda à *Wedelsztet* de ne pas s'aventurer avant qu'il ne l'eût averti que le passage de la rivière pouvoit avoir lieu. Le jour de l'attaque fut fixé au 6 juin. Les deux corps se mirent en marche le 5 avant le jour. *Wyszkowski*, qui fut chargé de la construction du pont, partit la veille pour *Dorohusk*; mais son activité ne put suppléer au manque total de matériaux. *Zajonczek* envoya un exprès à minuit pour en avertir *Wedelsztet*; mais soit que cet homme ne se fût pas assez clairement expliqué, soit qu'on l'eût mal compris, *Wedelsztet* s'avança pour attaquer l'ennemi; enlevant ou chassant tous ses avant-postes, il se présenta hardiment devant son camp. *Zajonczek* qui, dans ce moment, à la tête de quelques cavaliers, alla reconnoître l'ennemi, fut fort surpris de voir cette attaque. Il s'em-

pressa d'avertir les assaillans, qu'il ne faisoit aucun mouvement de son côté pour les seconder. Comme les Russes n'étoient pas assez en forces sur la rive gauche du fleuve, pour ôter à *Wedelsztet* le temps de prendre des mesures, qui assurassent sa retraite, elle fut exécutée sans aucune perte de la part des Polonais.

Le 7 juin, la jonction de l'ennemi étant opérée, il ne resta aux insurgens qu'à prendre une position avantageuse pour l'y atttendre. Le pays, plat et marécageux, n'en offroit guère de bien favorable. Celle de *Chelm* paroissant la meilleure, on y marcha.

Cette ville est située sur une montagne qui s'élève en plateau, et domine une plaine immense, qui n'est interrompue que par deux montagnes parallèles dont elle est traversée, et qui s'étendent en long à plus de deux mille pas. Le chemin qui mène de *Chelm* à *Dubienka* passe entre ces deux montagnes. Celle qui est à la droite du chemin, est terminée par un bois qui touche par sa droite au marais. Celle de la gauche domine la plaine et le chemin de *Serebriszeze*. Le reste de cette position, ainsi que la ville, sont entourés de marais. *Zajonczek* se hâta d'occuper ces deux montagnes, fit élever une redoute sur celle de la gauche, et y plaça le colonel *Chomentowski* avec trois bataillons. Il rangea le reste de sa division sur l'autre, et garnit le bois de chasseurs. Le corps de *Wedelsztet* fut placé entre le bois dont il vient d'être fait mention, et le marais qui couvroit sa

droite. Il fit garder la position de *Kumow*, qui est à une demi-lieue à la droite de *Chelm*, par *Ozazowski* officier général, avec quatre cents hommes d'infanterie et autant de cavalerie. En cas d'attaque, *Ozarowski* pouvoit tourner l'ennemi ou le prendre en flanc. La levée des paysans, qui alloit à deux mille hommes, fut organisée en bataillons, et eut son rang parmi les troupes réglées. Moyennant cette disposition, si l'ennemi avoit commencé par attaquer une de ces montagnes, il pouvoit être pris en flanc ou à revers par les troupes placées sur l'autre. S'il les avoit attaquées toutes les deux à la fois, ainsi que le bois qui se trouvoit au bout de celle de la droite, il prêtoit le flanc à la division de *Wedelsztet*, qui, de son côté, ayant la droite et une partie de son front couvertes par les marais, ne pouvoit être attaqué que par sa gauche, qui étoit protégée par le bois.

Le 10 juin, les Russes parurent. La colonne qui débouchoit par *Serebryszeze*, sur la gauche de la position des Polonais, ne consistoit qu'en deux bataillons de chasseurs et quelques escadrons de cavalerie. Celle qui venoit du côté de *Kamin*, village situé sur le chemin de *Dubienka*, contenoit le reste des forces de l'ennemi. Aussi-tôt qu'on fut à portée, la canonnade commença. La première tentative des Russes fut sur *Wedelsztet*; mais ils ne s'y opiniâtrèrent pas, ne pouvant traverser le marais. Ils s'approchèrent ensuite du bois, et y trouvèrent de la résistance. Ils ne vouloient pas s'enfoncer entre les deux montagnes,

ainsi ils se contentèrent de canonner vivement. Vingt-deux pièces de grosse artillerie et beaucoup d'obusiers, indépendamment de trente-huit canons de bataillons, tirèrent sur les Polonais depuis deux heures après-midi jusqu'à sept heures du soir. L'artillerie polonaise, toute disproportionnée qu'elle étoit, y répondoit avec vigueur. *Zajonczek* tenta plusieurs fois, pendant cette longue canonnade, d'engager les troupes à attaquer; mais quoiqu'elles fussent écrasées par cette artillerie supérieure, et qu'elles souffrissent cette perte avec constance, elles manquoient de l'audace nécessaire pour aller combattre à l'arme blanche. *Zajonczek* faillit y être tué; son ordonnance et son palfrenier y perdirent leurs chevaux.

Pendant que ce feu terrible se soutenoit, et que l'action demeuroit indécise, le colonel *Chomentowski*, qui défendoit la montagne de la gauche, eut la tête emportée par un boulet de canon. Sa mort découragea la troupe qu'il avoit commandée. Elle quitta son poste sans en avoir reçu l'ordre. Cette retraite se fit avec confusion. La cavalerie de la droite des Russes poursuivit les fuyards; mais les deux escadrons du régiment de *Wyszkowski*, postés au pied de la montagne, repoussèrent l'ennemi, et donnèrent le temps à l'infanterie polonaise de s'éloigner. *Wedelsztet*, à la vue de ce mouvement de la gauche, crut que la retraite étoit commandée, et il commença la sienne. *Ozarowski*, dont la bravoure étoit connue, et qui pouvoit aider au succès de l'affaire en attaquant

le flanc gauche de l'ennemi, supposant que tout étoit fini, suivit *Wedelsztet. Zajonczek*, tout occupé à rétablir les bataillons rompus, ne s'apperçut de ce qui se passoit, que lorsque *Wedelsztet* étoit déjà en pleine marche, et au moment où les Russes alloient s'ébranler, pour attaquer ceux des Polonais qui gardoient encore la montagne de la droite. Il commanda alors la retraite, et la couvrit avec deux bataillons de *Dzialynski* et le régiment de cavalerie de *Wyszkowski*. Pendant que les insurgés s'éloignoient, et que les deux lignes russes avançoient en faisant feu, un des chevaux d'artillerie, en s'abattant, arrêta toute la file de canons des Polonais. La cavalerie ennemie donna dessus aussi-tôt; mais trois escadrons de *Wyszkowski* la firent rétrograder, jusque dans le centre de la première ligne d'infanterie russe. Ce trait de vigueur sauva l'artillerie, et facilita la retraite. Les Russes poursuivirent les Polonais jusqu'à la ville, que ces derniers ne firent que traverser. Les insurgens perdirent dans cette action trois cents hommes tués sur la place, et il y eut de pris autant de paysans, dont la plus grande partie s'étoient cachés chez leurs connoissances de la ville. Six pièces de canon de fer furent regardées comme ayant été enlevées aux insurgens; mais ces pièces avoient été déposées par *Zajonczek*, avant l'action, dans un couvent, parce qu'elles embarrassoient beaucoup plus qu'elles n'étoient utiles.

Ce fut ainsi que se termina ce combat. Plusieurs bandes de cavalerie s'écartèrent çà et là jusqu'à

vingt lieues à la ronde, et publièrent par-tout que l'armée étoit trahie, qu'elle étoit anéantie, et que *Zajonczek* avoit vendu ses compatriotes. L'homme est naturellement porté à croire la calomnie ; celle-ci triomphoit d'autant plus aisément, qu'en rejetant l'échec sur la trahison du commandant, on paroissoit épargner la réputation des troupes. Les plus indulgens, ainsi que ceux qui ne pouvoient douter de la probité de *Zajonczek*, n'étant pas instruits du fond des choses, attribuèrent le malheur du commandant à son inexpérience. Cette action étoit en effet la première où il avoit été chargé du commandement.

Zajonczek, retiré sur *Krasnystaw*, rétablit l'ordre dans son armée, et dépêcha un officier à *Lublin* pour y ordonner la levée des paysans. Il étoit décidé à ne pas abandonner le Palatinat, qu'il n'eût livré un nouveau combat à l'ennemi. Cette contrée est beaucoup plus peuplée que celle de *Chelm* ; il comptoit sur une levée nombreuse. Vingt-quatre pièces de parc qui lui arrivoient de Varsovie alloient augmenter son artillerie. Il se flattoit donc qu'en prenant une bonne position dans le voisinage de la ville de *Lublin*, il pourroit arrêter là l'ennemi, sur-tout s'il étoit secondé par la ville, dont la population est de quinze mille ames. Mais il trouva les habitans dans des dispositions diamétralement opposées aux siennes. De tout temps l'esprit de ce palatinat avoit été suspect aux gens de bien. La ville recéloit une multitude d'hommes de pratique, gens sans morale,

voués à l'intérêt personnel, habitués à la chicane, et aux détours, qui en font l'essence. *Zajonczek* y éprouva tant de contradictions, qu'il fut forcé de s'en éloigner. Au moment qu'il s'étoit approché de *Lublin*, la commission palatinale lui avoit présenté plus de trois mille paysans rassemblés ; mais par une perfidie bien digne de la profession des gens qui la composoient, elle leur avoit adroitement conseillé de se disperser dans les villages, dès que la nuit seroit venue. Comme cette levée occupoit un camp éloigné de celui de *Zajonczek*, cette séparation s'exécuta sans qu'il pût y mettre obstacle. Tromper les insurgens et ménager les Russes étoit le double but de cette manœuvre coupable. La commission avoit l'air, aux yeux des patriotes, d'avoir fait son devoir en rassemblant les paysans, tandis qu'elle se faisoit un mérite réel avec les Russes de les avoir délivrés de ce surcroît d'ennemis. Elle parvint en effet à s'attirer la bienveillance des Russes. Les terres de ces mauvais citoyens furent ménagées. On dévasta sans miséricorde celles des vrais patriotes. Les possessions du prince *Adam Czartoryiski* furent ruinées, sa maison de *Pulawy* fut pillée et presque détruite.

Zajonczek quitta *Lublin* pour aller à six lieues prendre la position de *Kurow*. Son armée, qui avoit été augmentée de plusieurs recrues et de quelques réserves de vieilles troupes qu'il avoit tirées de *Lublin*, montoit à sept mille six cents hommes. L'artillerie qu'il attendoit de Varsovie arriva bientôt. La position qu'il occupoit étoit bonne, et il

sut la fortifier encore. En un mot, tout lui promettoit qu'il repousseroit les Russes. Mais l'échec de *Chelm* lui avoit ôté la confiance de l'armée. Quatre colonels le sommèrent, au nom des troupes, par une note formelle, de passer la *Vistule*. Cette démarche méritoit une punition exemplaire; mais dans une révolution le soldat ne se montre docile que par caprice, et le général est souvent forcé de consulter le sentiment des troupes : il s'expose, en le contrariant, à une défaite certaine. *Zajonczek*, le désespoir dans l'ame, céda à cette considération, et mit le fleuve entre lui et l'ennemi.

Avant de le passer, il donna avis de son dessein à *Kosciuszko*. La retraite de ce général ayant rendu les Russes maîtres de la rive droite de la *Vistule*, leur avoit aussi facilité l'approche de Varsovie. Or, *Zajonczek* prévenoit le chef général de sa marche, afin qu'il avisât aux moyens de couvrir la capitale. *Kosciuszko* ordonna à *Sierakowski* de sortir de Varsovie à la tête de quatre mille hommes, et d'aller se poster sur la rivière de *Vieprz*. Si ce corps, dont les forces grossissoient tous les jours par de nouvelles levées, qui restoient oisives depuis l'insurrection de la capitale, avoit été commandé quinze jours plutôt sur les bords du *Bog*, les forces des Polonais auroient été suffisantes pour s'y mesurer avec l'ennemi. La prudence conseilloit aux Polonais de ne risquer jamais légèrement de combat contre les Russes. Ce n'étoit qu'à force d'artillerie, et à la faveur de postes bien retranchés, qu'ils pouvoient réussir à les battre.

Les réduire à ne marcher qu'en livrant des assauts à chaque pas, qu'en assiégeant chaque village, étoit la seule guerre qu'il falloit leur faire en Pologne. Mais *Kosciuszko* n'avoit pu encore dans ses opérations suivre un plan régulier. Ses fonctions de commandant étoient aussi difficiles que dangereuses. Il étoit rarement obéi comme il auroit dû l'être, grace à la mauvaise volonté des chefs, à l'inexpérience, et même, disons tout, à la lâcheté des subalternes. Mal instruit de la force des différens corps de l'armée, forcé de dépendre du caprice ou de l'ignorance de ceux qui devoient le seconder, dépourvu de subsistances, sans officiers habiles, *Kosciuszko* pouvoit-il avoir plus de succès? Sa cause a succombé, et devoit succomber; sa gloire est restée intacte.

Zajonczek, après avoir passé la *Vistule*, demeura quelques jours sur les bords de ce fleuve. L'armée russe fit semblant de vouloir tenir la rive opposée; mais, après un court repos, elle tourna vers la Lithuanie. *Zajonczek* desiroit alors ardemment de marcher vers l'*Ukraine*, pour y favoriser l'insurrection des habitans, qui sont les plus belliqueux de la Pologne; mais la position de *Kosciuszko* empirant tous les jours, *Zajonczek* eut ordre de venir à son secours. Il se contenta de détacher *Luberadzki*, officier très-intelligent, qui, à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et d'une compagnie de chasseurs, se transporta en Volhynie. Il ne réussit point à y exciter une insurrection; mais il fit éprouver à l'ennemi tout le mal que per-

met le droit de la guerre. Il brûla ses magasins, battit ses détachemens, intercepta ses communications, et l'incommoda au point que trois mille hommes furent commandés pour le réduire. Si *Luberadzki* avoit pu être soutenu, son expédition auroit procuré une diversion très-utile aux insurgens. Mais abandonné à lui-même, et pressé par des forces supérieures, il fut contraint de fuir dans la Gallicie.

Pendant que les armées des insurgens essuient des échecs sous *Szezekociny* et *Chelm*, et que *Kosciuszko* se persuade qu'il a paré aux intrigues du roi par l'établissement du conseil national, un grand mouvement se préparoit dans Varsovie. Les royalistes, plus actifs que les gens de bien, ayant des espions jusques sous la tente de *Kosciuszko*, apprirent par leur canal la nomination du conseil, bien avant qu'elle fût parvenue à la connoissance du public. Les membres qui alloient composer cette magistrature étant d'une intégrité inaccessible à la séduction, la cour trembla pour les suites. Elle redoubla alors d'activité, trama des conjurations secrètes, attaqua la réputation des patriotes; mais elle s'attacha sur-tout à déprimer *Ignace Potocki*, et beaucoup plus encore *Kolontay*. Elle craignit l'ascendant de son esprit, et cette inflexibilité de caractère qu'on lui connoissoit. Les émissaires du roi répandoient par-tout que *Kolontay* regardoit la noblesse comme une pépinière toujours renaissante de tyrans; qu'il croyoit que la terre étoit une propriété publique, et non une propriété par-

ticulière, et qu'il deviendroit le *Roberspierre* de la Pologne.

Les principaux de la ville, après avoir entendu la lecture de l'acte envoyé par le chef général, déclarèrent que leur droit se trouvoit lésé par cet établissement arbitraire; qu'ils croyoient avoir mérité plus d'égards, et qu'ils s'attendoient à être consultés sur le choix des membres du conseil. Peu s'en fallut qu'ils ne refusassent de se soumettre à l'ordonnance; ils envoyèrent des députés pour faire leurs remontrances à *Kosciuszko*, et joignirent la liste des personnes qu'ils desiroient pour conseillers. Cette résistance ne causa pas un médiocre embarras à *Kosciuszko.* Soutenir sa première décision, c'étoit s'exposer à une imputation de despotisme. Céder à l'importunité des représentations, c'étoit compromettre la chose publique. Il crut obvier à l'un et à l'autre de ces inconvéniens en ajoutant au nombre des conseillers qu'il venoit de nommer, ceux qu'on lui présentoit de la part des habitans de Varsovie. Dès ce moment les cabaleurs de la cour eurent le champ libre. La méfiance s'empara des esprits, la concorde disparut, la guerre d'opinion éclata, et la faction de Stanislas paralysa tout. Au milieu des infortunes publiques les Polonais intriguoient, crioient, s'accusoient les uns les autres; et le roi détruisoit à force d'insinuations sourdes et d'artifices de toute espèce, l'union qui régnoit parmi ceux du parti patriotique, et par conséquent leur puissance. Le Monarque, aidé des factieux, ne mit ni terme, ni

bornes à ces funestes agitations. Outre les disputes qu'on ne cessoit d'élever au sujet des généraux, où les partisans du roi étoient préconisés et les patriotes dépréciés et avilis, les vains prétextes qu'on mettoit en avant pour éluder les impôts, et sur-tout le châtiment des accusés, éternisoient les discussions et les haines.

Cependant les insurgens sentoient la nécessité de sévir légalement contre les Polonais de la faction russe. La vengeance publique et le cri général de la nation leur en faisoit un devoir. Mais l'assemblée à laquelle il appartenoit de les juger et de les punir, arrêtée par les formes lentes de la justice, retardoit leur jugement. Cette lenteur indisposa le public. Les plus audacieux accusèrent les autorités constituées de trahison. Quelques jeunes gens turbulens et exaltés, profitant du mécontentement du peuple, cherchèrent à pousser à bout sa patience. On s'attroupa, on demanda la mort des accusés; et, malgré les efforts des patriotes même, la prison fut enfoncée, les accusés tirés dehors, et on en pendit quelques-uns sur-le-champ. Un prince *Czetwertynski*, le prince *Massalski*, évêque de *Vilna*, et un nommé *Boscamp*, tous trois hautement accusés d'être de la faction russe, furent les premiers mis à mort. *Volfers*, avocat de Varsovie, fut le quatrième que l'on exécuta. Il étoit soupçonné d'avoir soustrait des archives trouvées dans la maison du ministre russe, des pièces qui inculpoient le roi. Un officier de justice, qui avoit défendu l'entrée de

la prison au peuple en se servant de termes injurieux, eut le sort des accusés. *Moszynski* étoit déjà traîné la corde au cou vers la potence, lorsque le président *Zakzewski* entreprit sa défense. Il se jeta au milieu de la foule qui entouroit ce malheureux, conjura, pleura, et fit tant d'instances, qu'il parvint à remettre son exécution à un autre jour. Deux jeunes gens, dont l'un avoit été jadis dans la chancellerie de *Kolontay*, l'autre servoit encore *Ignace Potocki* en qualité de copiste, paroissoient les principaux moteurs de ces mouvemens; et le parti contraire en tira la conséquence, que l'émeute étoit l'ouvrage de *Potocki* et de *Kolontay*, qui, au contraire, haranguoient le peuple en ce moment pour le détourner de ces atrocités. Cependant les soins de *Zakzewski* parvinrent enfin à dissiper le rassemblement de la populace.

Les patriotes furent navrés de cet événement, qui imprimoit sur la cause de la liberté la première et la seule tache dont elle ait été souillée; et cependant on profita habilement de l'horreur qu'une scène de ce genre devoit naturellement produire sur l'esprit des étrangers et des nationaux. On répandit par-tout que la vie du roi avoit été en danger, que sa mort étoit le but principal des trames de *Potocki* et de *Kolontay*, qu'ils étoient meurtriers par système, qu'ils cherchoient à accoutumer le peuple au sang pour le préparer au massacre général des nobles. Tous ces bruits circulèrent rapidement, et furent accueillis avec

cette crédulité qui est un des caractères des dissentions civiles.

Kosciuszko, pour toute réponse à la nouvelle que le président du conseil national lui donna de ce tumulte, recommanda d'en punir sévèrement les auteurs et moteurs. Cet ordre imprima la terreur dans l'esprit du peuple, et releva le courage des royalistes. Comme depuis quelque temps ils étoient répandus en grand nombre dans toutes les autorités constituées, on s'empressa d'exécuter l'ordonnance du chef général. Le secrétaire de *Potocki*, et cet autre jeune homme qui avoit servi *Kolontay*, joints à quatre ou cinq personnes qui avoient paru des plus animés pendant l'émeute, furent arrêtés et interrogés. Menaces, promesses, tout fut employé par les mal-intentionnés pour arracher aux prisonniers des aveux qui inculpassent *Potocki* et *Kolontay*. Mais les efforts des factieux furent inutiles Les dépositions des prévenus prouvèrent que le zèle exalté n'avoit pas besoin d'inspirations étrangères, pour agir avec emportement.

Pendant que la capitale étoit ainsi agitée, les armées des insurgens reculoient devant celles des ennemis, supérieures de beaucoup en nombre. Le premier juillet, *Kosciuszko* étoit arrivé à *Mszczonow*, éloigné seulement de dix lieues de Varsovie. *Zajonczek* couvroit sa gauche en gardant la position de *Warka; Mokronowski*, sa droite en se tenant du côté de *Blonie*. Le 6 du même mois, un mouvement de l'ennemi ayant fait conjecturer qu'il alloit chercher à couper *Zajonczek* du reste de

l'armée, détermina *Kosciuszko* à changer de position. Il prit celle de *Falenty*, et *Zajonczek* campa sous *Golkow*. Le 8 juillet, tandis que les Prussiens observoient *Kosciuszko* et *Mokronowski*, les Russes attaquèrent *Zajonczek*. La position de *Golkow*, sans être extrêmement bonne par elle-même, est assez tenable. La gauche des Polonais y étoit couverte par une petite rivière marécageuse, et leur droite par un bois qui s'étendoit jusques sur les derrières de leur position. *Zajonczek* établit une chaîne de postes qui gardoient la rivière jusqu'au village de *Jezierna*, et garantissoient le flanc gauche des insurgens. Le château, ainsi que le village de *Golkow*, situés l'un et l'autre en avant de leur gauche, furent occupés par un bataillon d'infanterie muni de deux pièces de canon. Quatre cents chasseurs, avec deux compagnies d'infanterie et trois pièces de canon, défendoient le bois de la droite. Les Polonais élevèrent des batteries tout le long de leur front ; mais elles n'étoient pas encore achevées, que les Russes, commandés par *Denisow*, les attaquèrent. Le combat des avant-postes, soutenu de distance en distance par des troupes fraîches, dura plus de deux heures. L'ennemi venant à la fin en force, les Polonais se replièrent sur leur corps, et l'action générale commença à cinq heures du soir. Les Russes attaquèrent le centre et la droite des Polonais, et furent repoussés ; ils renouvellèrent leurs tentatives à deux reprises, et ne réussirent pas davantage. Le feu, qui étoit terrible et continu, dura jusqu'à dix

heures du soir. Les Russes y perdirent six cents hommes, et se retirèrent. Les Polonais demeurèrent à leur poste, la nuit ne leur permettant pas de profiter de l'avantage qu'ils venoient de remporter. Le lendemain, l'ennemi renforcé de quatorze mille hommes à peu près, reparut avec le jour. La canonnade commença. *Zajonczek*, quoique inférieur en nombre, se préparoit à soutenir le combat, lorsqu'il s'apperçut que les ennemis alloient s'emparer d'une élévation qui dominoit sa gauche. Il ne pouvoit défendre ce tertre, parce qu'il en étoit séparé par la rivière, et parce qu'il se seroit trop affoibli en y envoyant un détachement considérable. Ce poste une fois garni d'artillerie par les Russes auroit enfilé toute la ligne des insurgens. Cette circonstance forçoit ceux-ci à la retraite; mais en plein jour, avec des troupes nouvellement levées, et en présence d'un ennemi supérieur, il étoit dangereux de l'entreprendre. Cependant *Zajonczek* se détermina à prendre ce parti, vû l'impossibilité où il étoit de se maintenir dans son poste. Ce mouvement fut exécuté avec un ordre et une précision qui auroit fait honneur aux meilleures troupes. Plus de trois mille hommes de cavalerie russe se mirent à la poursuite des insurgens; loin de les entamer, l'ennemi fut arrêté par-tout où le local permit aux Polonais de faire face.

Tandis que *Zajonczek* étoit attaqué sous *Golkow*, *Kosciuszko* canonné le même jour par les Prussiens, et averti du mouvement de *Zajonczek* sur *Sluzew*, marcha sur Varsovie.

Mokronowski, qui dans ce même temps étoit aussi observé par deux mille Prussiens, tenta de les surprendre à *Blonie*; mais il n'y réussit pas, et l'ennemi, sans attendre le combat, se replia avec beaucoup d'ordre. *Mokronowski* jouissoit encore de ce prétendu triomphe, lorsqu'il reçut l'ordre de venir joindre *Kosciuszko*.

CHAPITRE IX.

Siége de Varsovie. — *Manœuvres des royalistes.* — *Opérations militaires en Lithuanie.* — *Le siége est levé.* — *Défaite de* Sierakowski. — *Bataille de* Maciejowice.

Les insurgens parvenus sous les murs de la capitale, furent partagés en trois camps. Celui de *Marimont* sous *Mokronowski* étoit de huit bataillons d'infanterie, et de dix-huit escadrons de cavalerie. Celui de *Czyste* aux ordres de *Zajonczek*, de six bataillons d'infanterie et de neuf escadrons de cavalerie. Celui de *Mokotow* commandé par *Kosciuszko* en personne, de vingt bataillons d'infanterie et de trente escadrons de cavalerie. Toutes ces forces prises ensemble montoient à vingt-deux mille combattans, dont dix-sept mille d'infanterie et cinq de cavalerie. Des levées nouvelles composoient en grande partie cette armée. A peine pouvoit-on y compter neuf mille hommes de vieilles troupes.

La ville de Varsovie est située sur un côteau élevé de la rive gauche de la Vistule. Sa position domine les bords de la droite du fleuve. Une plaine presque nue entoure cette capitale. Le seul monticule qu'on y rencontre est celui de *Marimont*, et un autre plus éloigné, nommé *Babia*. *Kosciuszko* fixa les postes que chacun des généraux avoit à défendre. Le village de *Mlociny* avec la forêt voisine, celle de *Bielany*, ainsi que les villages de *Wawrzeszew* et de *Powonzki* furent confiés à *Mokronowski*. La gauche de son corps appuyoit à ce dernier endroit, et s'y joignoit à la droite de *Zajonczek*, qui avoit le village de *Czyste* à protéger, et s'étendoit par sa gauche à celui de *Jerusalem*, où commençoit la droite de *Kosciuszko*, qui couvroit tout le reste du terrain jusqu'à la Vistule, en passant par la *Garenne* et *Czerniakow*.

Les Prussiens parurent devant Varsovie le 13 juillet, paradèrent tout le long du front des Polonais, et prirent la position de *Babia* vis-à-vis de celle de *Mokronowski*. Les Russes campèrent sous *Sluzew* en face de *Kosciuszko*. Ces deux armées s'étendant ensuite, l'une par sa gauche, l'autre par sa droite, enfermèrent les Polonais sur la rive gauche de la Vistule. Mais le passage de cette rivière, ainsi qu'une grande partie du pays, qui est à sa droite, demeurèrent libres, et les insurgens en tiroient leurs subsistances, n'ayant point trouvé de magasins dans Varsovie. Cependant comme les Prussiens étoient déjà maîtres de toute cette contrée sur la rive droite de la Vistule,

qui se trouve depuis leurs anciennes frontières jusqu'au confluent de la rivière de *Narva*, et qui est à six lieues plus bas que Varsovie, une division de trois mille hommes sous les ordres du général *Cichoki* les observoit sur la rive gauche de cette rivière de *Narva*. Une autre de quatre mille combattans, commandée par *Sierakowski*, veilloit sur les Russes du côté de la Lithuanie.

La ville de Varsovie n'a jamais été fortifiée, pas même enceinte d'une muraille. Un rempart de terre fort plat, et fait sans aucun art, est la seule défense de cette capitale. Aussi-tôt que l'insurrection y avoit éclaté, *Sierakowski*, commandant du corps du génie, avoit fait élever des redoutes disposées de distance en distance autour de la ville ; mais cet ouvrage n'étoit pas encore achevé au moment où l'ennemi s'approcha de la ville. Les insurgens travailloient donc jour et nuit à se retrancher. Tous leurs ouvrages faits à la hâte étoient foibles, et ne leur inspiroient pas beaucoup de confiance. Mais les troupes en avoient infiniment en *Kosciuszko ;* ainsi cinquante mille ennemis qui les entouroient ne les effrayoient pas.

Les premiers efforts des Prussiens tombèrent sur *Vola*, village situé à deux portées de canon en avant du front de *Zajonczek*, que ce dernier garda, malgré l'ordre contraire de *Kosciuszko*. Il pensa même à fortifier ce poste ; mais après l'avoir bien examiné, il trouva que pour le défendre avec quelque succès, il falloit employer trois bataillons au moins, ce qui étoit la moitié de son infanterie,

et que toutes ces forces ne suffisoient pas pour le soutenir en cas d'attaque. Cependant, malgré ces considérations qui devoient le déterminer à évacuer *Vola*, il y jeta deux cent cinquante hommes d'infanterie, et un piquet de cinquante cavaliers, avec ordre au commandant de ne pas s'opiniâtrer en cas d'attaque, mais de se retirer assez à temps pour ne rien perdre. Les Prussiens attaquèrent ce village le 21 juillet à la pointe du jour, et l'emportèrent. Ils quittèrent aussi-tôt la position de *Babia*, ils établirent leur camp sous *Vola*, et y élevèrent des batteries pour foudroyer le faux-bourg et le camp de *Czyste*. Leur feu ne discontinua presque pas tout le temps du siége, rarement au moins fut-il suspendu. Cependant les bombes firent peu d'effet dans la ville, les batteries se trouvant trop éloignées pour nuire; mais le camp de *Zajonczek* en souffroit beaucoup.

Interrompons pour un moment la relation du siége, pour faire observer à nos lecteurs ce qui se passoit dans l'intérieur de la ville. Les factions y étoient très-animées; il sembloit même que les royalistes tiroient une nouvelle vigueur de la présence de l'ennemi. Ils poursuivoient avec acharnement la punition des moteurs de l'émeute dont nous avons parlé. Le roi, en faisant tomber tout l'odieux de cette scène sur *Ignace Potocki* et *Kolontay*, cherchoit à exciter l'indignation des militaires contre ces deux hommes distingués. Il chargea *Poniatowski* son neveu, et *Mokronowski* son partisan du soin de faire sentir à l'armée l'hor-

reur prétendue de leur conduite. *Poniatowski* déclamoit donc par-tout ; mais un jour qu'il en parla à *Zajonczek*, celui-ci lui répondit : « Que le » peuple méritoit assurément des reproches, mais » qu'il trouvoit que les juges avoient provoqué » ce malheur par leur lenteur à punir les accusés ». Cette opinion étoit celle de la plus grande partie des militaires. Les seuls partisans de la cour pensoient et parloient autrement ; mais à cette époque ils étoient peu nombreux dans l'armée. Cependant, malgré cette opinion des gens de guerre en faveur des moteurs de l'émeute, cinq d'entre eux furent exécutés. Cette sévérité indisposa les insurgens ; on murmura, on se plaignit, on envoya des remontrances à *Kosciuszko*, pour lui faire observer que la lenteur avec laquelle on procédoit à punir ceux accusés de trahison envers la patrie, comparée à l'empressement qu'on avoit mis dans la punition des moteurs de l'émeute, ne prouvoit rien moins que l'esprit patriotique des juges. *Kosciuszko*, pour appaiser ce mécontentement, cassa les magistrats dont on se plaignoit, et institua à leur place une commission militaire présidée par *Zajonczek*. Ce dernier, le jour de l'ouverture de ce tribunal, exhorta ses collègues à jurer comme lui d'être inexorables pour les traîtres et les factieux, mais indulgens pour les foiblesses de la nature humaine. Ils suivirent ce système, et en peu de jours on élargit une foule de gens, dont le crime étoit d'inspirer de la terreur aux partisans de Stanislas. Les travaux publics devinrent la punition des délits

peu graves : la mort fut réservée aux crimes d'état. Le premier que la commission militaire condamna à mourir fut *Skarszewski*, évêque de *Chelm*. L'idée de la vertu véritable étoit si peu distincte alors en Pologne, que ce prélat passoit pour vertueux dans la plupart des esprits, par la raison qu'il ne récevoit pas de pension de la Russie. Cependant il avoit voté le partage du pays ; il avoit poussé l'impudence jusqu'à relever publiquement les membres de la diète du serment qu'ils avoient fait de ne pas aliéner les possessions de la République. Il avoit accepté la place de chancelier de la couronne, dans un temps où tous ceux qui avoient de la probité ou de la délicatesse, fuyoient les dignités. Interrogé pourquoi il avoit voté le partage de la République, et relevé la diète de *Grodno* du serment que ses membres avoient fait de ne pas y accéder, il répliqua qu'il n'avoit fait l'un et l'autre que pour éviter la ruine de son Évêché. La commission jugea qu'il méritoit la potence. Le décret spécifia ses crimes, ainsi que l'excuse qui les agravoit. Le roi trembla à la lecture de cette pièce, et il lui échappa de dire en propres termes : « Il ne faut que copier un pareil acte pour me con- » damner moi-même ». Il épuisa tous les moyens pour sauver le coupable. *Zakrzewski* coopéra avec zèle à ce dessein. Le nonce du pape se joignit à eux. Deux maîtresses de l'évêque condamné intriguèrent aussi de leur côté. Enfin la cabale se donna tant de mouvement, que *Kosciuszko*, fatigué de tant de persécutions, commua la peine

de mort en celle d'une prison perpétuelle, ce qui fit murmurer le public. *Zajonczek*, dont le caractère moral étoit très-éloigné de la sévérité que ses fonctions lui imposoient, voyant que la rigueur qu'il se commandoit devenoit nulle, par l'indulgence de *Kosciuszko*, cessa dès ce moment de présider la commission. Il ne voulut paroître rigide que pour rendre par degrés à la nation son ancien caractère de loyauté. Il s'agissoit d'abattre la faction du roi, ainsi que celle de la Russie; tout nécessitoit cette rigueur, et l'incivisme qui osoit préférer l'intérêt particulier à celui de la patrie, méritoit une punition. Les patriotes furent, en général, outrés de voir *Kosciuszko* céder aux insinuations des factieux. Les royalistes profitant de la foiblesse qu'il montra dans cette occasion, semoient le bruit que les affaires des insurgens alloient mal, puisqu'ils s'adoucissoient à l'égard des amis de la Russie. Ainsi l'arrogance des factieux aigrissoit les esprits; et si, pendant ce temps malheureux, le calme sembla quelquefois succéder à l'orage, ces tristes intervalles furent moins un état de repos qu'une suspension d'armes entre les ennemis, qui s'observoient mutuellement avec l'œil de la crainte et de la haine.

La grace accordée à un prélat hypocrite, hâta la punition de *Félix Potocki*, de *Branicki* et de *Rzewuski*. *Kosciuszko*, sensible au mécontentement qu'avoit excité sa conduite à l'égard de *Skarszewski*, n'osa pas faire retarder la publication du décret qui condamnoit les trois cri-

minels que nous venons de nommer. Comme ils se trouvoient dans ce moment hors des frontières de la Pologne, on les pendit en effigie. Mais pour le malheur de *Kosciuszko*, les patriotes trouvoient *Félix Potocki* et ses collègues moins coupables que ne l'étoit à leurs yeux Stanislas-Auguste. Outrés de la conduite de ce dernier, ils excusoient celle de ces trois personnages. On regrettoit sur-tout *Félix Potocki* et *Branicki*, on desiroit qu'ils réparassent leur faute; on les croyoit capables d'un repentir, on cherchoit même à leur en fournir l'occasion; d'ailleurs, chacun de ces deux derniers, immensément riches, pouvoit opérer, en faveur de la bonne cause, une insurrection de vingt à trente mille paysans armés et levés sur leurs terres. Ainsi la sévérité de *Kosciuszko* à leur égard, loin d'être applaudie par les patriotes, leur avoit tout autant déplu, que la grace accordée à *Skarszewski* les avoit irrités. Mais la joie qu'excita la condamnation de *Rzewuski*, premier moteur de la révolte de *Targovicë*, et qui étoit généralement méprisé, fit oublier les regrets qu'on ressentoit pour les deux autres.

Le roi ne négligeoit rien pour amener la faction qu'il s'étoit formée dans l'armée, à seconder le parti qu'il avoit parmi les nobles et les principaux bourgeois de Varsovie. Et quoique la discorde n'ait pas été bien prononcée parmi les militaires, tant que *Kosciuszko* se trouva à leur tête, cependant on voyoit dans les armées deux partis diamétralement opposés. *Michel Wielhorski* en Lithuanie,

et *Poniatowski* avec *Mokronowski*, aidés de quelques subalternes employés au camp de Varsovie, répétoient les censures de la cour, en traitant l'entreprise de *Kosciuszko*, d'absurde et de chimérique. Les deux premiers se trouvoient d'autant plus intéressés dans l'événement, qu'en faisant avorter les projets de l'insurrection, ils excusoient leur ridicule campagne de 1792. Ils frondoient donc continuellement les opérations de *Kosciuszko*; et des critiques, tantôt justes, tantôt exagérées, mais toujours inciviques, vu l'état de la patrie, se renouveloient sans cesse. Ces prétendus tacticiens taxoient de folie une résistance qu'ils s'efforçoient de rendre inutile. Ils exagéroient les souffrances et les dangers de l'armée, ainsi que la force et l'activité de l'ennemi. Ils répétoient aux officiers que les Polonais étoient perdus, qu'ils avoient devant eux cinquante mille hommes maîtres de la campagne, qui les laisseroient se morfondre dans leur camp de Varsovie jusqu'à l'arrivée des troupes russes sur le bord droit de la Vistule, et qu'alors les vainqueurs ne pardonneroient qu'à ceux qui tiendroient au roi. Les patriotes du camp de *Kosciuszko* et de celui de *Zajonczek* ne pouvant supporter ces discours insultans, y répondoient avec chaleur, ce qui entretenoit la haine dans les armées.

Les nouvelles qu'on recevoit de la Lithuanie fournissoient une ample matière aux discussions contradictoires des deux partis. Les royalistes cherchoient à prouver leurs raisonnemens sur l'im

possibilité de la réussite, par le peu de succès de la campagne en Lithuanie. Les patriotes, en convenant de la réalité des revers, les attribuoient à l'esprit de faction. En effet, tant que le général *Jasinski* commanda en Lithuanie, son activité anima tous les esprits; il avoit effectué avec une diligence rare le rassemblement des troupes de cette province. Il y avoit livré plusieurs combats, avec peu de succès à la vérité, mais toujours sans aucun désastre marqué. Les généraux *Wawrzecki* et *Giedroye* pénétrèrent en Courlande, et tentèrent tous les moyens pour y faire lever la masse du peuple. Mais dans cette contrée, plus encore qu'en Pologne, la tyrannie des maîtres qui oppriment les laboureurs, la barbarie des Russes qui les pillent, et l'insolence de la soldatesque du prince qui les outrage, ayant anéanti dans le cœur de ces esclaves jusqu'à l'idée de la liberté, tous les efforts que l'on fit, pour leur donner une nouvelle ame, furent inutiles.

Etienne Grabowski fit une irruption en Russie à la tête de deux mille hommes; mais assailli par le nombre, il fut fait prisonnier avec sa division.

Michel Oginski inquiéta également les frontières de cet empire du côté de la Livonie.

George Grabowski avoit défendu *Vilna*, capitale de la province, avec beaucoup de valeur, et y avoit montré cet héroïsme qui ne se trouve que dans les ames vraiment républicaines, et que le vulgaire des hommes traite de folie. Par-tout enfin les efforts d'un zèle infatigable se firent remarquer,

L'arrivée de *Michel Wielhorski* changea en langueur toute cette activité. Cet officier général, accoutumé aux retraites pendant la campagne de 1792, qu'il conduisit au nom de *Poniatowski*, fut non-seulement inutile, mais même nuisible en Lithuanie. Ses conseils et ses ordres entravèrent tous les plans de *Jasinski*, plans trop hardis peut-être, mais qui entretenoient les Lithuaniens dans le mouvement général, et flattoient le public d'agréables espérances. *Michel Wielhorski* n'imagina rien de mieux que de rétrograder; il abandonna tout le pays, et se porta sur *Grodno* qui en est presque la frontière. Les patriotes de Lithuanie s'en plaignirent, et envoyèrent courrier sur courrier au chef général pour lui demander un autre commandant. *Kosciuszko*, qui, depuis qu'il s'étoit approché de Varsovie, avoit été plus que jamais entouré de royalistes, et qui, se fiant trop à sa prudence, ne laissoit pas de faire ce que ce parti rusé vouloit, nomma à cette place *Mokronowski*, et conféra le commandement du corps de ce dernier à *Poniatowski*, qui, jusqu'à cette époque, n'avoit d'autre titre que celui de volontaire. Les patriotes n'approuvoient pas cet arrangement; mais il leur fut impossible de l'empêcher.

La cabale du roi l'emportoit presque par-tout sur les patriotes; mais c'étoit au conseil qu'elle se montroit avec le plus d'audace. Un membre de cette assemblée ayant fait insérer dans un journal la liste des Polonais pensionnés par la Russie, liste

trouvée dans les papiers diplomatiques, qu'on avoit enlevés chez *Igielstrom*, où Stanislas-Auguste figuroit à la tête, le roi s'en plaignit au conseil. L'animosité de ses partisans rendit cette séance très-vive ; le monarque y obtint, à la majorité des suffrages, une déclaration qui, en dernière analyse, n'offroit au public qu'un plaidoyer pour le roi, fait par le conseil.

L'établissement du papier monnoyé fournit aux mal-intentionnés l'occasion favorable de décrier les opérations des insurgens. On fit une peinture sinistre de ce système de finance. Le crédit et la confiance furent altérés, et les défenseurs de la patrie réduits à manquer du nécessaire.

Au milieu de tous ces événemens le siége continuoit, et le camp de *Czyste* étoit chaque jour criblé par les balles et par les bombes. La division qui l'occupoit supportoit tout le poids du service, étoit la plus mal servie, et ne s'en plaignit jamais. Les insurgens cependant s'aguerrissoient par tant de périls. Le corps de *Kosciuszko* et celui de *Zajonczek* firent plusieurs sorties heureuses. Le colonel *Krusinski*, et le lieutenant-colonel *Jablonowski*, se distinguèrent dans ces expéditions nocturnes. Le premier fut grièvement blessé au moment où il enclouoit un canon.

Nous avons déjà dit que les Prussiens avoient quitté la position de *Babia*, pour prendre celle de *Vola* ; ce qui les exposoit à pouvoir être attaqués de trois côtés ; sur leur front du côté de *Czyste*, en flanc par *Gorce*, et tournés par le village de

Babia. *Kosciuszko*, voyant la possibilité de les combattre avec avantage, en donna l'ordre à *Poniatowski*. Ce dernier, après avoir élevé sur la montagne de *Babia* plusieurs batteries qui devoient assurer sa retraite en cas de malheur, s'acquitta si mal de cette opération, qu'elle ressembloit tout au plus à une reconnoissance. On y tira quelques coups de pistolet en l'air, et on rentra dans le camp, en s'excusant de n'avoir pas eu assez de monde. Cette tentative ne servit qu'à faire voir aux Prussiens la faute qu'ils avoient faite, en abandonnant leur première position. Résolus de réparer ce mal, ils s'approchèrent le lendemain avant le jour des batteries de *Poniatowski* sur la montagne *Babia*, surprirent le détachement qui les gardoit, prirent huit pièces de canon aux Polonais, et, profitant de leur consternation, attaquèrent le poste de *Wawszyzew*. *Poniatowski* en perdit tellement la tête, qu'il avoit commencé à se retirer en confusion sur Varsovie. *Kosciuszko* qui accourut dans ce moment, lui conseilla d'aller se reposer chez son oncle, et fit de si bonnes dispositions, qu'il arrêta les Prussiens. *Dombrowski*, officier général très-actif, prit la place de *Poniatowski*, et défendit le poste de *Powonzki* avec habileté. Les Prussiens, en continuant leurs attaques pendant trois jours de suite, perdirent beaucoup de monde. Les bourgeois de Varsovie sortoient en foule, et se mêloient dans ces combats avec courage. Parmi les militaires, les commandans des brigades *Kopec* et *Donikowski*

se distinguèrent infiniment : ce dernier y périt en faisant des prodiges de valeur. Un jeune *Kolontay*, aussi vaillant que généreux, avoit fait prisonnier un officier prussien ; mais tandis qu'il le menoit sur sa parole, cet infâme tira sur le jeune homme. La cavalerie polonaise, qui survint dans ce moment, hacha en pièces le Prussien ; mais le jeune homme mourut le lendemain de sa blessure.

Pendant que ces événemens se passoient du côté de *Powonzki*, *Zajonczek* commandoit une sortie sur *Vola*. Un officier polonais nommé *Zeferin* s'empara d'une batterie prussienne, encloua neuf pièces de canon, et fit quelques prisonniers. Il n'y avoit pas de nuit que ce poste des Prussiens ne fût inquiété par les Polonais.

Leur résistance commença enfin à rebuter le roi de Prusse ; et, tandis que la longueur du siége lui causoit une vive impatience, il reçut la nouvelle que la grande Pologne étoit en insurrection. Cette province lui étant échue par le partage de *Grodno*, il ne s'attendoit guère à tant d'audace de la part de ses nouveaux sujets. Ce fut *Mniewski*, castellan du palatinat de *Cujavie*, qui provoqua et fit réussir cette entreprise. Ce coup étoit d'autant plus hardi, que, malgré toutes les peines que ce chef se donna dans cette occasion, il ne put engager dans le complot que quatre-vingt-neuf citoyens. Mais de quoi le vrai patriotisme n'est-il pas capable? *Mniewski* voyoit avec douleur que la capitale alloit être réduite aussi-tôt que le transport des munitions de guerre arriveroit aux Prus-

siens. Il convoque donc les conjurés, et leur propose de surprendre ce transport. Le jour et le lieu du rendez-vous sont fixés; on s'assemble; mais *Mniewski* ne trouve que trente Polonais déterminés à le suivre. Cette poignée de braves commence par surprendre la garnison prussienne à *Brzésé*: elle étoit de quarante-deux hommes. De là, *Mniewski* marche sur *Vroclavek;* mais la petite garnison de cet endroit résiste, se défend trois heures, et n'est réduite qu'à la faveur d'un soulèvement parmi les domestiques attachés aux chanoines du lieu.

Le bruit de l'insurrection et de ses premiers succès s'étant répandu de tous côtés, le détachement de *Mniewski* grossissoit chaque jour. Après la prise de *Vroclavek*, il se vit à la tête de cent hommes; alors il s'avança pour attaquer le transport, premier objet de son opération. Ces munitions, escortées par un officier et trente fantassins, remontoient la Vistule sur plusieurs bateaux. Les Prussiens se défendirent quelque temps; mais ayant perdu treize des leurs, ils se rendirent à la fin. Le transport fut donc pris, et jeté aussi-tôt dans la Vistule, parce qu'il étoit impossible de le conserver. Cette action de *Mniewski* valoit autant que le gain d'une bataille; elle délivroit Varsovie d'un siége long et pénible.

Des avantages aussi importans ayant ranimé le courage des habitans, *Mniewski* vit bientôt sous ses étendards neuf cents fantassins armés de faux, et quatre cents cavaliers. Sur-le-champ il alla chercher les Prussiens à *Niészawa*, les attaqua, et

les força de lui abandonner la rive gauche de la Vistule. En effet, il s'en rendit maître depuis *Thorne* jusqu'à *Toki.*

Le roi de Prusse, étonné de ses progrès, détacha de l'armée qui faisoit le siége, le général *Schevérine* avec un corps de quatre mille hommes, pour réprimer les insurgens. *Schevérine* devoit être secondé par *Sekuli*, qui, à la tête de trois mille combattans, eut l'ordre d'agir du même côté. Ce dernier commit, dans ce malheureux pays, des cruautés dont un barbare seul est capable. *Mniewski* eut la grandeur d'ame de n'y répondre que par mille procédés généreux qu'il eut pour les prisonniers prussiens. Cependant, trop foible pour résister aux deux colonnes ennemies qui marchoient contre lui, il se jeta dans la Prusse occidentale. Cette manœuvre força *Schevérine* de partager ses forces. Une partie de l'armée prussienne resta pour contenir le pays que *Mniewski* venoit d'évacuer; l'autre suivit les Polonais, et les atteignit sous *Konin.* On en vint à un combat qui n'eut rien de décisif; les Polonais y perdirent cinquante-huit hommes, et les Prussiens soixante-dix. *Mniewski* marcha ensuite sur *Kolo*, et se maintint dans ce poste important jusqu'à la jonction des autres insurgens de la grande Pologne. Le mouvement qui devint bientôt général dans cette province, décida le roi de Prusse à lever le siége de Varsovie.

Cependant, avant que cette retraite eût lieu, le général *Manstein* demanda une conférence à *Zajonczek*, qui l'accorda. La permission de voir

les prisonniers prussiens en fut le prétexte. Il est à supposer que le vrai motif a été tout différent ; mais le général prussien n'a pas jugé à propos de le faire connoître. Comme un peuple libre est naturellement très-soupçonneux, celui qui a le commandement ne sauroit être trop circonspect. *Zajonczek* prit donc des précautions pour ne pas se trouver seul avec *Manstein*. Néanmoins ce dernier, dans le cours d'une conversation indifférente, demanda au général polonais si on ne pourroit pas faire cesser les hostilités. Comme les insurgens ne pouvoient raisonnablement se flatter, vû leur foiblesse, de s'entendre faire des propositions honorables. *Zajonczek* crut devoir s'épargner le désagrément d'une explication plus claire, et donna pour réponse : Que le roi de Prusse ayant manqué au traité conclu avec un peuple qui recherchoit sincèrement son amitié, on ne pouvoit guère se fier à sa bonne-foi. *Manstein*, qui reconnut à ce propos que l'on savoit apprécier la loyauté de son roi à sa juste valeur, se retira sans faire d'autres ouvertures. Le jour qui suivit cette entrevue fut marqué par une canonnade terrible sur le camp de *Zajonczek*, et le feu ne cessa que fort tard.

La nuit du 6 au 7 septembre, le siége fut levé par les Prussiens, après sept semaines de fatigues et d'efforts inutiles. La cavalerie polonaise marcha sur leurs pas, mais avec défense d'engager un combat. La longueur du siége avoit tellement épuisé les troupes, et la multitude de détachemens qu'on

avoit été obligé de faire, les avoit tellement éparpillées, que *Kosciuszko* se vit dans l'impossibilité de rien entreprendre sur un ennemi qui se retiroit en ordre.

Il est aisé de concevoir l'excès de joie que cet événement causa aux Polonais : c'est le dernier beau jour qui a lui pour cette infortunée nation !

Aussi-tôt après la levée du siége, deux objets de la plus grande importance occupèrent le chef général. Il s'agissoit de porter du secours aux insurgens de la grande Pologne, et d'empêcher la jonction du corps russe qui avoit été au siége de Varsovie, avec les troupes de cette nation qui agissoient en Lithuanie. Le premier de ces objets fut rempli par *Dombrowski*, qui, bien loin de se récrier sur les périls de cette entreprise, sut triompher de tous les obstacles. Il marcha dans la grande Pologne avec deux mille hommes, attaqua et défit le colonel *Sekuli*, prit la ville de *Bydgoszez*, et seconda puissamment les insurgens. *Poniatowski*, à la tête de six mille hommes, fut envoyé pour soutenir les opérations de *Dombrowski*, et prit la position de *Kamionna* sur la rivière de *Bzura*.

Quant au passage de la Vistule qu'il s'agissoit de fermer au général *Fersen*, qui vouloit l'effectuer avec quatorze mille Russes après la levée du siége de Varsovie, la commission en fut donnée à *Adam Poninski*. Sa division étoit de quatre mille hommes, et composée moitié de milices palatinales nouvellement levées, moitié de corps francs qu'on avoit commencé de former. Chaque centaine

d'hommes avoit un autre chef qui se crut indépendant ; en un mot c'étoit un ramas de gens aussi mal choisis que mal armés.

A peine *Kosciuszko* respiroit-il de ce long siége, qu'il reçut de Lithuanie les nouvelles les plus affligeantes. Tout y alloit mal, et *Mokronowski* n'y déployoit pas plus d'activité que son prédécesseur. Cet officier général s'étoit persuadé qu'il jouissoit d'une grande réputation ; pour ne point compromettre sa prétendue gloire, il évitoit d'en venir aux mains, et gardoit la position de *Grodno* sans rien faire. Ce calcul, dirigé par l'égoïsme, ne pouvoit passer pour sagesse dans un temps où la vraie prudence consistoit à tout risquer.

Sierakowski, qui se trouvoit avec son corps sous *Brzésé* en Lithuanie, donna avis qu'il ne pouvoit y tenir contre des forces supérieures commandées par le général *Derfelt. Kosciuszko* fit marcher à son secours *Kniaziewicz*, officier général de très-grand mérite, avec trois bataillons d'infanterie et quelque cavalerie. Cependant les nouvelles qu'il recevoit de ce côté devenant tous les jours plus inquiétantes, il se décida à y faire une excursion, laissa le commandement général à *Zajonczek*, et partit en poste pour l'armée de *Sierakowski*.

Mais il avoit pris ce parti trop tard. *Sierakowski*, après avoir soutenu un combat très-vif et très-meurtrier contre la division de *Derfelt* près de *Bereza*, recula à *Brzésé*, situé à huit lieues du champ de bataille, et y passa la rivière de *Bog*. Ses troupes, aussi fatiguées d'une longue marche

qu'abattues par l'échec qu'elles venoient d'essuyer, reposoient encore dans leur camp, lorsque le feu des avant-postes les avertit du danger. Le général russe *Suwarow* s'étant approché de ce pays par des marches forcées, passa le *Bog* à quatre lieues plus haut que les Polonais, sans que *Sierakowski* en sût rien. Le Russe, plus vigilant que lui, avoit été instruit dès la veille de sa défaite et de sa longue marche. Conjecturant d'après cela le découragement et le désordre qui devoient naturellement régner parmi les insurgens après une telle journée, il voulut en profiter; pour cela il s'approcha pendant la nuit, et attaqua les avant-postes à la pointe du jour. A la première alarme *Sierakowski* commanda la retraite; mais la consternation de l'armée changea bientôt cette retraite en une véritable déroute. La cavalerie russe poursuivit les fuyards l'épée dans les reins, s'empara de leur artillerie, et fit beaucoup de prisonniers. *Sieralowski* ayant ramassé les débris de son armée sous *Janow* à dix lieues de *Brzésé*, trouva ses forces diminuées de moitié, et toute son artillerie, qui consistoit en vingt-cinq pièces de canon, fut perdue.

Kosciuszko n'étoit éloigné que de vingt-quatre lieues de Varsovie, lorsqu'il reçut cette fâcheuse nouvelle. Il envoya à *Zajonczek* l'ordre de faire revenir *Poniatowski* avec son armée, et d'expédier incessamment une division de deux mille hommes de la meilleure infanterie, avec dix escadrons de cavalerie et douze pièces de canon, outre ceux

des bataillons, pour renforcer *Sierakowski*, ce qui fut exécuté sans délai. *Sierakowski* après sa défaite, avoit mis la rivière de *Wieprz* devant lui, et pris poste aux environs de *Sielca.* Son armée montoit encore à deux mille hommes. *Kniaziewicz* l'avoit joint avec mille hommes de bonnes troupes, un autre corps de trois mille hommes alloit le renforcer; cependant ces six mille hommes ne suffisoient pas encore pour contenir les russes victorieux et supérieurs en nombre. Mais *Suvarow*, avant de rien entreprendre, attendoit des nouvelles de *Fersen*, qui, de son côté, cherchoit un endroit pour passer la Vistule, et en avoit été jusqu'à ce moment empêché par *Poninski.* Mais tandis que *Kosciuszko*, revenu au camp de Varsovie, s'occupoit à renforcer *Sierakowski*, en lui envoyant encore deux mille hommes des meilleures troupes, et tout ce qu'il y avoit dans son camp d'officiers sur qui on pouvoit compter, *Fersen*, à force de multiplier les feintes et les préparatifs pour le passage de la Vistule, étoit parvenu à diviser tellement la petite armée de *Poninski*, qu'il lui ôta tout pouvoir de résister, et qu'il força le passage de la rivière sous *Kozienice.*

A cette nouvelle, *Kosciuszko* courut se mettre à la tête de l'armée de *Sierakowski*, et ne cacha pas, avant son départ, à *Kolontay* et *Zajonczek*, qu'il alloit tenter le sort d'une bataille pour empêcher la jonction de *Fersen* avec *Suvarow. Zajonczek* le conjura alors de ne pas s'exposer légèrement. Il lui observa que la division de *Fersen*

étant supérieure en nombre de troupes et en artillerie, à celle de *Sierakrowski*, il étoit indispensable de la renforcer avant d'en venir à un combat, et qu'il vaudroit mieux ne pas s'opposer à la jonction des armées russes, que de perdre une bataille. *Kolontay* appuya cet avis. Mais *Kosciuszko* leur assura que l'armée de *Sierakowski* devoit être de quatorze mille hommes, si la division de *Poninski*, et une partie de celle de *Zielinski*, avoient exécuté leur jonction, comme il s'y attendoit. *Zajonczek* insista alors sur un renfort d'artillerie, mais il ne fut point écouté.

Kosciuszko quitta Varsovie le 29 septembre, et donna la bataille de *Maniejowice* le 4 octobre, ou plutôt il la reçut, car n'ayant point trouvé *Poninski* à l'armée de *Sierakrowski*, et *Zielinski* ne lui ayant envoyé que quelques escadrons de mauvaise cavalerie, le chef général auroit voulu pour lors éviter le combat; mais *Fersen* aima mieux en venir à une action, que de laisser derrière lui une armée qui l'auroit gêné dans sa marche sur *Brzésé*. Cette affaire fut très-meurtrière; les Polonais y eurent un instant du succès; quelques bataillons russes, très-maltraités par les insurgens, avoient plié et abandonné leurs canons; mais la division russe aux ordres de *Denisow* venant à percer sur le flanc gauche des Polonais, les rompit et les mit en confusion. L'endroit par où l'ennemi exécuta ce passage devoit être occupé par la division de *Poninski*, qui n'arriva pas à

temps (1). *Kosciuszko* fit tout ce qui dépendoit de lui pour rétablir le combat; mais ce fut en vain. La bataille fut perdue. Une grande partie de l'armée polonaise y périt; le reste fut fait prisonnier. *Kosciuszko* chercha à se faire jour à la tête de quelque cavalerie; mais entouré, blessé trois fois, il tomba sans connoissance sous le dernier coup qu'il reçut. Reconnu par l'ennemi, il fut transporté du champ de bataille au quartier général des Russes. *Sierakowski*, *Kniazjewicz* et *Kaminski*, officiers généraux, furent faits aussi prisonniers. *Niemcewicz*, ami de *Kosciuszko*, reçut une blessure dangereuse dans ce combat. Ce jeune homme étoit brave, spirituel, et poète comme Eschyle; mais le Grec eut le bonheur de chanter le triomphe de sa patrie, auquel il avoit contribué à la journée de Marathon; tandis que le Polonais, fait prisonnier à celle de *Maciejowice*, pleure les malheurs de son pays

(1) Comme le public polonais ne pouvoit se persuader que son armée pût éprouver une défaite, sans qu'il y eût trahison, et qu'il n'osoit pas en taxer son idole *Kosciuszko*, on en accusa *Poninski*. Il fut arrêté et examiné par une commission. Ce jeune homme prouva à ses juges que la veille de la bataille se trouvant à huit lieues de *Maciejowice*, et n'ayant reçu l'ordre de se rendre à l'armée du chef général qu'à trois heures après minuit, il lui avoit été impossible d'arriver à temps. Cette vérité fut attestée par l'ordre du chef général, daté à une heure du matin du jour de la bataille. Cette circonstance prouvoit l'innocence de *Poninski*, mais elle ne persuada pas le public prévenu.

au fond d'un cachot. *Poninski*, instruit par les fuyards de ce qui venoit d'arriver à *Kosciuszko*, se replia sur Varsovie.

CHAPITRE X.

Etat des insurgens après la perte de la bataille de Maciejowlce. *—Election d'un nouveau chef général. — Prise de* Prague, *fauxbourg de* Varsovie. *— Dissolution de l'armée polonaise.*

JAMAIS la Pologne ne se trouva dans une crise plus désespérée qu'après la bataille de *Maciejowice.* Ses généreux défenseurs, déjà en guerre avec la Prusse et la Russie, eurent le malheur de voir encore la maison d'Autriche se déclarer contre eux. Cette puissance qui sembloit dire aux insurgens : « Soyez vainqueurs, ou vous m'aurez pour ennemi », fut en effet contre eux dès ce moment, et ses troupes entrèrent sur le territoire de la République. L'intérieur de l'Etat étoit en proie à plusieurs factions. La cabale royaliste, qui ne consultoit que son intérêt propre, secondoit merveilleusement celle des amis cachés de la Russie. Les patriotes, divisés d'opinions entre eux, formoient deux partis. *Kolontay*, à la tête de ceux qui préféroient le bien public aux considérations personnelles, s'étoit persuadé dès le commencement qu'il falloit de la sévérité pour relever l'énergie d'une nation amollie et dégradée. *Zakrzewski*, prési-

dent de la ville, étoit l'ame du second parti ; il recommandoit la modération : ses amis étoient très-nombreux au conseil. Ceux du Roi et les partisans de la Russie s'unissoient toujours dans leurs avis aux modérés. Ce mot doit être expliqué. Ceux à qui l'on donnoit ce nom étoient d'autant plus dangereux en Pologne, que ce qui n'étoit dans eux que l'effet de la foiblesse de caractère ou du défaut de lumières, étoit regardé comme celui de la raison et de l'humanité. Ainsi une douceur perfide l'emportoit sur une sévérité nécessaire. On prétend que, dans ce moment de détresse, *Ignace Potocki* se brouilla avec *Kolontay ;* mais leur mésintelligence étoit plutôt soupçonnée qu'apperçue. L'armée des insurgens, qui avoit de la confiance dans *Kosciuszko*, n'en avoit pas en elle-même. La défaite de *Maciejowice* lui avoit ôté tout son courage, ainsi que la constance qu'il lui auroit fallu pour résister à l'ennemi, à la famine et à l'inclémence de la saison. Cette armée d'ailleurs étoit désorganisée, et sans cesse agitée par une faction pleine d'activité. Les généraux qui la commandoient étoient opposés de sentimens et d'inclinations. Le soldat pleuroit un chef adoré, et n'en voyoit point d'autre qui méritât son attachement. Les corps les plus aguerris étoient ou détruits ou faits prisonniers. Par-tout de la mauvaise volonté et de la consternation. Tel étoit le tableau que présentoit la Pologne après la journée de *Maciejowice.*

La nouvelle de ce désastre remplit la capitale de deuil. Les patriotes virent en tremblant la perte

qu'ils venoient de faire et les malheurs qui les attendoient. Le conseil ayant été convoqué, *Kolontay* entreprit de relever le courage de ses concitoyens. « Nous avons perdu, dit-il, un excellent général; mais à moins que nous ne trahissions notre propre cause, les espérances de la République n'ont point péri avec *Kosciuszko*. Notre premier soin doit être de lui donner un successeur. La chose publique demande un homme qui soit agréable aux partis qui divisent malheureusement la nation. Les qualités du général *Wawrzecki* me paroissent propres à réunir les esprits; je le propose pour remplir cette place ». Les Polonais pouvoient en effet fonder quelques espérances sur le caractère mâle, la popularité et la fermeté judicieuse de *Wawrzecki*. Il joignoit à toutes les vertus civiles une modeste défiance de lui-même, à cause de son inexpérience dans la guerre. Comme il ne s'étoit jamais déclaré pour aucun parti, chacun se flattoit de l'attirer dans le sien. Ainsi sa nomination n'éprouva pas de contradiction. Mais il n'en fut pas de même lorsqu'ensuite l'on procéda à l'établissement d'un conseil de guerre. Les amis de Stanislas y firent entrer *Michel Wielhorski* et plusieurs autres de leur faction. *Zajonczek*, à qui on avoit laissé la conduite générale de l'armée jusqu'à l'arrivée de *Wawrzecki*, refusa de siéger au conseil de guerre ainsi composé. La crainte d'un éclat qui pouvoit éveiller l'attention du peuple, dessiller ses yeux sur les manœuvres des royalistes, et produire quelques effets fâcheux sur les esprits aigris par le mal-

heur, fit que ces factieux ne s'opiniâtrèrent pas à soutenir leur premier choix. Le conseil national nomma d'autres membres, dont la vertu reconnue n'éprouva aucune objection.

A l'ouverture de ce conseil, *Zajonczek* déclara les motifs de sa conduite. « S'il n'y avoit, disoit-il, que la différence d'opinion qui eût divisé les esprits des Polonais, on pourroit se flatter que ces circonstances critiques les réuniroient. Mais le Roi voulant l'anéantissement de l'insurrection et par conséquent de la patrie, je crois qu'il n'y a plus de ménagemens à garder. Le peuple, et tout ce qu'il y a de vertueux en Pologne, ajouta-t-il, voient avec douleur que les autorités constituées sont remplies de royalistes. J'ai cru donc donner une preuve du respect que nous devons à l'opinion publique, ainsi qu'à notre propre conscience, en refusant de siéger avec ceux qu'on croit plus attachés au monarque qu'à la patrie. Les affaires sont tellement désespérées, continua-t-il, qu'il ne faut rien moins pour nous sauver qu'une résolution unanime et générale de vaincre ou de mourir. Le Roi et les siens ne parlent que de capituler; l'armée, découragée par tant de revers, embrasse cette idée avec joie. Mais de vrais Polonais peuvent-ils y souscrire ? Non, parce que nous n'avons à attendre aucun acte de justice, d'honneur, ni de bonne foi de la part de nos ennemis, et sur-tout de celle des Russes. Cependant je ne vous cacherai pas que l'armée est dans une disposition qui ne nous promet point de succès. Peut-être même ne

faut-il pas trop attendre d'elle un de ces efforts du désespoir, où l'audace produit la victoire, où la gloire compense le dernier malheur. Mais si l'ennemi tarde de nous attaquer, espérons de voir nos soldats revenir de leur surprise. Contribuons-y par nos soins; empêchons la communication des malveillans avec les militaires; punissons sévèrement tous ceux qui proposeroient de se rendre; enfin que chacun de nous fasse son devoir avec exactitude : peu importe, après tout, que nos travaux soient heureux, pourvu que nous n'ayons aucune faute volontaire à nous reprocher ».

Il exposa ensuite l'état de l'armée, et voici quelles étoient à-peu-près les forces des insurgens. Le corps de *Poniatowski*, de six mille hommes. Celui de *Zajonczek*, uni aux débris de la division de *Kosciuszko*, de cinq mille quatre cents. Douze mille agissant en Lithuanie, sous les généraux *Mokronowski* et *Giédroye*. Quatre mille dans la grande Pologne, sous *Dombrowski*; quatre mille sous *Poninski*, qui marchoit sur Varsovie, et trois mille sous *Grabowski*, qui gardoit la rive gauche de la *Narva*. Ces deux derniers corps étoient un ramas de soldats rassemblés au hasard, tous prêts à se laisser aller à des terreurs paniques, et plus propres à partager le découragement général qu'à le faire cesser. Le total des forces montoit à trente-trois mille hommes. La plus grande partie de ces troupes n'étoit armée que de faux. L'armée manquoit de pain, et ses chevaux étoient sans fourrage. La capitale n'ayant point de magasins, étoit à la

veille d'éprouver la famine. *Zajonczek* représenta que cet objet devoit attirer toute l'attention des autorités constituées, et conseilla de n'épargner aucun moyen pour se procurer des subsistances. Il proposa, en conséquence, 1°. d'enlever de force tout ce qui se trouveroit de vivres dans le pays autour de la capitale; 2°. de faire marcher le corps de *Poniatowski* sur *Kamionna*, situé à seize lieues de Varsovie, au bord de la rivière de *Bzura*, afin d'ouvrir un débouché de ce côté; 3°. de donner ordre à *Mokronowski* de tenir la campagne tant qu'il pourroit; 4°. de laisser *Dombrowski* maître de sa conduite, en l'instruisant de l'état des choses, et sur-tout de la pénurie où se trouvoit la capitale; 5°. de continuer les retranchemens du fauxbourg de Varsovie, nommé *Prague*, qui alors n'étoient que commencés; 6°. de mettre les bords de la *Vistule* en état de défense autant que cela se pourroit. Toutes ces propositions passèrent au conseil. *Poniatowski* marcha avec son corps le lendemain, et *Zajonczek* se transporta au fauxbourg de *Prague* pour y surveiller les travaux.

Cependant on avoit beau chercher à ranimer et à soutenir le courage des Polonais, ils étoient abattus; l'esprit de patriotisme avoit totalement disparu. Leurs continuelles défaites leur avoient ôté toute énergie et tout espoir. Au moment de l'insurrection, la confiance qu'on avoit en *Kosciuszko*, beaucoup plus que l'enthousiasme pour la patrie, avoit réuni tous les esprits de l'armée autour de ce chef. L'exemple avoit été, pour une partie de la nation,

le motif unique qui l'avoit déterminée à l'écouter et à le suivre. A la vérité, les intrigues du Roi minoient sourdement le crédit de *Kosciuszko ;* mais celui-ci ne laissoit pas de l'emporter toujours dans l'opinion publique. Le désastre de *Maciejowice* changea ces dispositions. La faction du Roi, aidée des modérés, leva fièrement la tête ; les insurgens furent mal secondés, mal obéis, contrariés, et tous leurs efforts furent malheureux. Les Polonais, qui parurent quelque chose sous les auspices de *Kosciuszko*, cessèrent d'exister dès qu'ils l'eurent perdu. La pusillanimité succéda à la valeur qu'ils avoient montrée. Les succès pouvoient encore faire naître la confiance en faveur des généraux qui alloient remplacer *Kosciuszko ;* mais, pour obtenir un bonheur si inespéré, il auroit fallu qu'il arrivât des miracles. *Wawrzecki*, quoique homme de grand sens, mais qui avoit passé sa vie dans l'exercice des charges civiles, connoissoit peu la profession des armes. *Zajonczek*, autre général patriote, quoique toutes ses démarches eussent été marquées au coin du zèle et du patriotisme, n'avoit pas encore acquis assez d'autorité sur l'esprit des troupes pour suppléer *Kosciuszko*. Sa conduite pendant le siége de Varsovie, ainsi que l'équité qui dirigea tous ses jugemens lorsqu'il présidoit le tribunal criminel, lui avoient concilié l'estime publique ; mais en même temps son patriotisme lui avoit attiré toute la haine des royalistes. Il se trouvoit donc en butte à une cabale audacieuse qui cherchoit sans relâche à donner de mauvaises impressions sur son

compte. D'ailleurs ce général n'avoit jamais fait la guerre, et le commun des hommes ne croit pas que la lecture, le travail du cabinet et la méditation puissent former un général. Ajoutons, pour dernière raison, que les égoïstes, dont la Pologne abonde, s'attendoient à la dissolution des insurgens, et la desiroient ardemment.

Wawrzecki, qui, au moment de sa nomination, se trouvoit en Lithuanie, arriva dans la capitale le neuvième jour après son élévation. Il se rendit droit au conseil national, et refusa long-temps l'emploi dont on l'avoit revêtu. Mais, pressé par les représentations touchantes des insurgens, qui craignoient qu'une nouvelle élection n'augmentât le désordre, il s'y soumit en victime que l'on mène à l'autel. Son premier plan fut d'abandonner le fauxbourg de *Prague*, après l'avoir brûlé, de se borner cette campagne à la défensive de la *Vistule* contre les Russes, et de tourner toutes les forces des insurgens contre les Prussiens. *Zajonczek* appuyoit cet avis; mais l'envie d'épargner la ville de Varsovie qu'on auroit exposée par-là à un bombardement certain, prévalut, et l'on continua à travailler aux retranchemens de *Prague*. La disette se faisant sentir tous les jours davantage dans la capitale, *Wawrzecki* réitéra ordre à *Poniatowski* de forcer le poste de *Kamionna* occupé par les Prussiens; ce qui auroit facilité l'entrée des vivres et ranimé le courage des Polonais. Mais *Poniatowski* ayant agi mollement, selon sa coutume, fut repoussé avec six mille hommes par deux mille Prus-

siens; il y perdit beaucoup de monde, et l'armée se découragea plus que jamais (1).

Ce fut vers ce temps que les habitans de Varsovie célébrèrent la fête de *Kosciuszko*, par une grande illumination; action touchante et rare, où l'on voit un peuple entier rendre justice à son général vaincu.

Mokronowski, pressé par les Russes, se retira sur Varsovie; et, le 24 octobre, il rentra avec la moitié de son corps dans les retranchemens de *Prague*. L'autre moitié avoit péri sous *Kobylka*, à trois lieues de Varsovie; sa déroute avoit été complète, et les Russes s'étoient emparés de l'artillerie et des bagages de cette division. La perte de *Kosciuszko* ayant glacé d'épouvante tous les cœurs de l'armée, ceux des officiers qui avoient autrefois montré le plus d'audace, trouvoient alors la résistance impossible. L'échec de *Mokronowski* augmenta encore le découragement; le dégoût devint général, la méfiance s'empara de toutes les ames, et il devint impossible de tirer aucun parti de ces esprits consternés.

La prospérité, qui cache la lâcheté, dérobe au courage la moitié de sa gloire. C'est l'adversité seule qui peut déployer dans tout son lustre un caractère mâle et ferme. Mais des caractères de ce genre étoient rares en Pologne. *Zajonczek*, accompagné de quelques patriotes, avoit beau

(1) Le major *Hadziewicz*, qui périt dans cette expédition maladroitement conduite, fut très-regretté.

courir de rang en rang, consoler les soldats, et crier par-tout que rien n'étoit désespéré, que d'autres armées avoient échappé à de plus grands dangers, qu'il ne falloit pas s'affliger sans mesure des maux dont on n'étoit pas coupable, mais plutôt se préparer à faire la dernière résistance; tous ces discours étoient vains; le soldat les écoutoit, mais sans qu'ils le persuadassent.

Bientôt la disette devint si grande, qu'au moment où Varsovie avoit le plus grand besoin de troupes, on envoya vers la grande Pologne celles qui, sous les ordres des *Giedroye*, arrivoient de la Lithuanie. Les retranchemens de *Prague*, qu'on avoit étendus pour couvrir la ville, et où trente mille hommes n'auroient pas été un trop grand nombre, ne furent garnis que de huit mille hommes d'infanterie, y compris la moitié du corps de *Mokronowski* échappé de *Kobylka*. Deux mille hommes de cavalerie y faisoient le service aux avant-postes; mais leurs chevaux tomboient de lassitude et d'inanition. En vain *Zajonczek* représentoit au conseil la nécessité de renforcer la garde de ces remparts, il recevoit pour toute réponse, que le manque de subsistances ne permettoit pas de tenir une plus forte armée dans la capitale, et qu'au défaut des soldats, les bourgeois de la ville iroient au secours de *Prague*. Comme les habitans s'étoient conduits avec valeur durant le siége fait par les Prussiens, on se flattoit qu'ils ne témoigneroient pas moins de courage, lorsqu'il s'agiroit de se défendre contre les Russes.

Cependant les retranchemens élevés à la hâte autour des fauxbourgs de *Prague* ne pouvoient qu'être foibles. Ils furent construits sur un plan que les ingénieurs prétendoient être de *Kosciuszko*, et par cette raison, c'eût été une sorte d'attentat d'y toucher, tant le public avoit conçu de respect pour cet homme rare, et pour tout ce qui venoit de lui. Derrière ces retranchemens couloit la *Vistule*, qu'on n'auroit pu passer, en cas de retraite, que sur un seul pont. *Zajonczek* en fit construire un autre à la gauche de ces ouvrages, et il s'occupa jour et nuit à s'y fortifier. Toutefois, cette position n'inspirant pas beaucoup de confiance aux troupes, *Ignace Potocki* proposa au premier conseil de guerre qui suivit l'arrivée de *Mokronowski*, de faire sortir l'armée des retranchemens de *Prague*, et de lui faire prendre une position en avant, afin de tenter un combat plutôt que de l'exposer à soutenir un assaut. *Zajonczek* trouva de la vigueur dans cet avis; mais il représenta qu'on ne pouvoit se promettre aucun succès dans cette occasion de la part d'une armée découragée, composée des débris de divers corps qui tous avoient été à-peu-près détruits, et dont il ne restoit enfin que dix mille hommes à opposer à un ennemi fort de quarante mille. Mais il ajouta qu'on n'en devoit pas moins accueillir favorablement cette héroïque idée, et qu'il falloit seulement choisir d'autres moyens pour l'exécution. Alors il conseilla de rassembler toutes les forces des insurgens sous *Prague*, de quitter les retran-

chemens de ce fauxbourg, comme le vouloit *Ignace Potocki*, d'amener tout ce qu'on pouvoit avoir de mieux en artillerie, et de tenter un combat général. Les Polonais pouvoient alors dans trois jours réunir une armée de vingt-six mille hommes, et laisser un corps de trois mille pour observer les Prussiens et masquer l'opération. Mais le conseil ne goûta point cet avis. On observa : 1°. Que les troupes polonaises nouvellement levées, affoiblies par une suite de travaux et de fatigues qui duroient depuis huit mois, découragées par des défaites réitérées, et mourant de faim, ne pouvoient se mesurer en bataille rangée contre quarante mille vétérans russes. 2°. Que si l'ennemi prenoit le parti d'éviter l'action, seulement pour quelques jours, la famine anéantiroit l'armée. 3°. Que les Prussiens marcheroient sur Varsovie aussi-tôt qu'ils seroient instruits de ce mouvement des insurgens. 4°. Qu'il ne falloit qu'un retard de quinze jours de la part des Russes, pour que les fortifications de *Prague* n'eussent rien à craindre d'un coup de main, et que les approches de l'hiver ne permettroient pas à l'ennemi d'en commencer le siége. 5°. Que le gain d'une bataille contre les Russes rendroit, tout au plus, les insurgens maîtres du pays qui se trouve entre la *Vistule* et le *Bog*, mais que l'ennemi les arrêteroit sur les bords de ce dernier fleuve. Telles furent les raisons, trop prudentes peut-être, qui prévalurent dans les délibérations du conseil, sur l'avis énergique dont nous venons de parler.

Lorsqu'on se pénètre bien de la position critique où se trouvoient alors les Polonais; lorsque l'on considère, d'un côté, trente mille Prussiens à vingt lieues de Varsovie, de l'autre quarante mille Russes en marche sur cette capitale; lorsqu'on observe le roi et son parti déployant toutes les ressources du machiavélisme le plus subtil, pour semer la défiance et le découragement dans l'armée; lorsqu'enfin on réfléchit à l'impossibilité où les Polonais se trouvèrent d'espérer une capitulation, et au défaut de l'énergie qui, dans des circonstances si critiques, auroit dû être poussée jusqu'à l'héroïsme; on ne sait si les chefs des insurgens ne doivent pas plutôt être loués que blâmés pour tant de constance. On prétend que, désespérés de voir le découragement devenir général, ils avoient formé le projet d'entraîner l'armée et les habitans à de tels excès, que tout le monde fût réduit à la nécessité de périr ou de vaincre. On devoit, selon les auteurs de ce bruit calomnieux, égorger le roi, sa famille, ses partisans, et les prisonniers russes qui étoient au nombre de six mille. Ce massacre ne laissant plus d'espoir de pardon, les habitans auroient été forcés d'agir avec la dernière vigueur. *Zajonczek* et *Kolontay* devoient être les moteurs de ce projet. Un patriotisme exalté est peut-être capable de se porter à de pareils actes de frénésie; mais ce projet n'a jamais eu rien de réel. Ceux qui peuvent commander sont rarement contraints de dissimuler. Les patriotes polonais n'étoient pas à la vérité les plus forts au conseil;

néanmoins ils avoient le peuple pour eux, et par conséquent la force. S'ils avoient eu un caractère assez féroce pour former un dessein de cette nature, ils n'auroient sûrement pas manqué d'audace et de facilité pour l'exécution. Les royalistes mirent tout en œuvre pour accréditer ce bruit ; mais il est reconnu qu'il ne fut inventé que pour rendre la faction du roi plus intéressante aux yeux des Russes, faire abhorrer la mémoire des vrais patriotes, et aggraver leur sort. D'autres soutiennent que cette fiction a été créée pour exciter la compassion de la populace en faveur du roi, et l'entraîner à mettre à mort *Kolontay* et d'autres patriotes. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, nous ne nous arrêterons point à les combattre, et encore moins à défendre l'une ou l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que si *Zajonczek* avoit quitté le commandement, dont on cherchoit à le dégoûter par toute sorte de chagrins, le parti patriotique auroit couru risque d'être livré aux Russes par les royalistes.

Mais cet officier voyoit sans se flatter ni s'abattre, ce que sa position à *Prague* présentoit d'inconvéniens et de ressources. S'il n'a point cherché à se faire relever par un autre, c'est qu'il étoit au-dessous d'un caractère tel que le sien, de mettre à couvert sa réputation personnelle, préférablement à ce que la patrie exigeoit de lui. D'ailleurs s'étant fortement prononcé contre tout projet de capitulation, il devoit donner l'exemple du dévouement. Il s'appliqua donc à inspirer aux trou-

pes, par toute sorte de moyens, de la confiance dans leur poste. Mais ses efforts furent inutiles. Les critiques continuelles des généraux royalistes ne faisoient que trop connoître au soldat les risques qu'il couroit. *Zajonczek* demanda au conseil quelques généraux pour l'aider dans ses travaux., et aussi dans la vue d'empêcher que le blâme des mauvais événemens ne tombât sur lui seul; mais les partisans de la cour refusèrent d'être de ce nombre. *Jasinski*, ce digne Lithuanien, dont les soins avoient fait prendre les armes à sa province, fut le seul qui eut assez de patriotisme et de vertu pour affronter le péril. *Zajonczek* et lui représentèrent au conseil de guerre la nécessité de tenir des réserves de bourgeois toutes prêtes à agir en cas d'attaque. Comme le froid commençoit à être très-vif, ils fixèrent plusieurs maisons pour ces rassemblemens. Mais cette mesure ne fut point exécutée, parce que l'intrigue et le dégoût de la guerre s'étoient emparés des esprits. Les commandans de *Prague* furent donc abandonnés à eux-mêmes. Ils consoloient les soldats, les ranimoient, partageoient leurs bivouacs et leurs fatigues; mais le voisinage de Varsovie, fatal à la discipline, facilitoit à nombre de soldats, d'officiers et même de généraux, les prétextes et les occasions de se transporter journellement dans la ville, d'où, à chaque voyage, ils rapportoient des préjugés contre les deux généraux patriotes, que les royalistes ne cessoient de poursuivre. Les tavernes étoient remplies des émissaires de la cour; on y exagéroit

le danger, et sur-tout on y semoit des calomnies contre tous ceux qui ne tenoient pas au roi.

Cependant à *Prague* on pressoit les ouvrages. Un second rang de redoutes fut commencé derrière la première enceinte des retranchemens. Les villages dont la proximité paroissoit dangereuse furent brûlés. On fortifia l'île de *Saxe*, à laquelle appuyoit la droite des Polonais. Des postes de chasseurs furent établis sur la chaîne des petites hauteurs qui étoient en avant de leur gauche, dont la plus élevée fut couronnée par une redoute palissadée. Une seconde île, située à la gauche des retranchemens, et qui couvroit le nouveau pont, fut garnie par un détachement considérable. Enfin on faisoit tous les efforts dont le zèle et la prudence sont capables. La saison étoit déjà rude; le soldat n'avoit ni tente, ni paille, ni bois, ni pain; des bataillons entiers étoient sans chaussure et presque sans habits.

Les Russes parurent devant *Prague* le 2 de novembre. La nuit même de leur arrivée, ils élevèrent une batterie, et bientôt quinze pièces de canon tirèrent sur les Polonais toute la journée du 3. La nuit suivante, *Zajonczek* manda à *Wawrzecki* que les réserves des bourgeois ne se trouvoient pas à leurs postes, et que les transfuges arrivés du camp russe assuroient que l'attaque auroit lieu cette nuit. *Wawrzecki* accourut aussi-tôt à *Prague*; *Zajonczek* et *Jasinski* visitèrent les postes: ils venoient à peine de se séparer vers les six heures du matin, que des coups de fusils se firent

entendre à la gauche des retranchemens où commandoit *Jasinski*. *Zajonczek* y courut, et vit le feu commencer sur toute la chaîne des monticules de sable qui étoient en avant des ouvrages et qu'il avoit munis de chasseurs. En s'approchant de plus près des retranchemens à la gauche, il rencontra quelques pelotons de soldats polonais qui se sauvoient ; il leur fit rebrousser chemin, et continua sa course : lors d'autres pelotons s'offrirent à ses yeux. Persuadé que c'étoit encore des fuyards, il courut à eux pour les faire retourner à leur poste. Mais une décharge faite sur lui au moment même, lui apprit que c'étoit déjà l'ennemi qui, après avoir passé les retranchemens, se formoit dans cet endroit. Une seconde décharge ayant succédé à la première, *Zajonczek* fut blessé grièvement, et tout de suite entouré : cependant il eut encore assez de force pour se faire jour à travers les ennemis; mais ayant pris à droite, il tomba sur un second bataillon russe qui fit aussi feu sur lui. Alors il se retira encore plus à droite, et rencontra les siens qui se sauvoient en désordre. Tout fut tenté par lui et par ses officiers pour les arrêter et leur faire reprendre une bonne contenance; mais on ne put en venir à bout. Enfin le jour venant à paroître, *Zajonczek* reconnut que tous ses efforts étoient inutiles. Les Polonais, découragés, mourant de faim, agités par l'intrigue qui répandoit la consternation, abandonnèrent leurs postes et se sauvèrent de toutes parts. De son côté, *Wawrzecki* faisoit les plus grands efforts pour arrêter cette fuite géné-

rale ; mais il n'y réussissoit pas davantage. Les généraux *Jasinski* et *Grabowski* perdirent la vie dans cette déroute. *Zajonczek*, affoibli par la quantité du sang qu'il perdoit, se retira, ainsi que *Wawrzecki ;* mais ce ne fut qu'au moment que les Russes s'approchoient du pont qui conduisoit à Varsovie. L'ennemi s'empara de tout ce qui se trouvoit dans les retranchemens et à *Prague*. Les habitans de ce fauxbourg furent passés au fil de l'épée ; femmes, enfans, prêtres, tout fut tué impitoyablement. Les soldats russes, ivres d'eau-de-vie, n'en furent que plus barbares, et massacrèrent quinze mille de ces victimes innocentes.

Le lieutenant-colonel *Jablonowski*, qui commandoit dans l'île appelée de *Saxe*, y tint ferme très-long-temps, et s'y comporta avec beaucoup de valeur ; mais *Prague* étant pris, et n'ayant lui-même aucune retraite, il fut forcé de se rendre. Comme le pont qui conduisoit à Varsovie était défendu par deux batteries qui le flanquoient de chaque côté, les Russes n'y entrèrent point ce jour-là. Ce ne fut que le lendemain que la ville commença à capituler. Le peuple, séduit par les insinuations des royalistes, se déchaîna contre ce qu'il appeloit la perfidie, l'incapacité et la lâcheté de ses chefs, à qui seuls il attribuoit ses infortunes. Des émissaires du roi, répandus de tous côtés, invectivoient, calomnioient, prodiguoient l'imposture, à proportion de la crainte que leur avoient inspirée la fermeté ou les lumières de ceux qui venoient de succomber. Stanislas et les siens,

quoique délivrés du danger qui sembloit les menacer, croyoient que leur sûreté et leur gloire demandoient la ruine totale des patriotes. Il ne leur suffisoit pas de les voir vaincus, ils cherchoient encore à les perdre de réputation. En conséquence les bruits les plus injurieux furent semés contre eux avec adresse. On leur imputa des trahisons dont le roi seul et ses amis étoient capables. En effet, les intrigues du monarque, la foiblesse de la garnison et le découragement de l'armée furent les seules et vraies causes du malheur arrivé aux Polonais à *Prague*.

Pendant que la ville de Varsovie capituloit, *Wawrzecki* se retira avec les troupes qui s'y trouvèrent. Il alla joindre le corps de *Giedroye* qui agissoit contre les Prussiens. Les forces des insurgens montoient encore à dix-neuf mille hommes. Le roi fit semblant de vouloir les suivre; mais des bourgeois qu'on avoit apostés exprès, l'en empêchèrent. Son neveu *Poniatowski* fut plus vrai dans cette occasion. Non-seulement il abandonna ouvertement les drapeaux de sa patrie, mais son corps fut le premier qui donna le signal de la révolte et qui se débanda. *Michel Vielhorski* et *Mokronowski* suivirent son exemple, restèrent à Varsovie, et se rendirent aux Russes. *Giedroye* et *Niesiolowski* furent les seuls des généraux qui partagèrent le sort et les sentimens du chef général jusqu'au dernier moment. Les Polonais marchèrent sur *Radoszy*, bourg situé dans le palatinat de *Sendomire*. Leurs soldats désertoient à tout moment, sur-tout

dans la cavalerie. Les chevaux tomboient de toutes parts. Les fourrages et les vivres manquoient totalement. Cette soldatesque murmura hautement contre le chef général *Wawrzecki*, et eut l'injustice de lui imputer les maux qu'elle éprouvoit. Enfin elle secoua le reste de subordination qui régnoit encore au milieu de la misère, de la famine et du désordre. Des clameurs séditieuses s'élevèrent parmi la cavalerie nationale ; la révolte éclata; on pilla la caisse militaire, et on demanda la vie de *Wawrzecki*. Le général russe *Denysow*, qui s'étoit approché dans ce moment, proposa une conférence. Les mutins forcèrent *Wawrzecki* de l'accepter, et elle eut lieu à la vue du camp polonais. *Wawrzecki*, après que son armée eut mis bas les armes devant les ennemis, fut réduit à la nécessité de commettre sa vie à la foi d'un Russe, et on l'amena prisonnier.

C'est ainsi que finit cette malheureuse insurrection en Pologne. Il faut, pour toutes les opérations importantes, que les esprits soient mûrs; ils ne l'étoient pas dans ce pays; et son chef *Kosciuszko* n'avoit pas cette force de caractère qui hâte, par une secousse vive, la marche des idées. Une famine générale, qui accompagna cet événement, combla la mesure des maux des habitans. Elle fut la suite inévitable de la manière barbare dont les Russes font la guerre. En détruisant les moissons, ils enlevèrent les productions présentes et l'espoir d'une nouvelle récolte. Presque tous ceux des Polonais qui signalèrent dans cette occasion leur

énergie et leur patriotisme, subirent la captivité. *Ignace Potocki, Thadée Mostowski, Wawrzecki, Zakrzewski, Kapustas* et *Kilinski*, furent arrêtés par les Russes et conduits à Saint-Pétersbourg, malgré la foi d'une capitulation qui leur garantissoit leur sûreté. Ce ne fut pas la dignité que l'on consulta dans cette occasion; l'intérêt de la Russie et la vengeance furent seuls considérés. *Madalinski* et plusieurs autres patriotes de la grande Pologne, furent conduits dans des forteresses prussiennes. *Kolontay*, *Zajonczek*, ainsi que le frère de ce dernier qui étoit membre du conseil, eurent le même sort dans les états de la maison d'Autriche. Enfin, il n'y eut qu'un très-petit nombre de patriotes qui purent éviter la captivité. *Zajonczek*, en quittant Varsovie au moment où la ville capituloit, ne pouvoit suivre l'armée dans l'état où le mettoient ses blessures; il envoya un courrier à *d'Harnoncourt,* général commandant des troupes autrichiennes en Gallicie, pour lui demander un asyle jusqu'au temps de sa guérison. On lui répondit qu'il jouiroit d'une parfaite tranquillité dans les états de l'empereur. Mais à peine fut-il arrivé, que *d'Harnoncourt* viola les droits de l'hospitalité à son égard. Non content de l'arrêter, il eut la bassesse d'insulter à son infortune. Un autre auroit respecté le malheur dans le crime même; il ne fut point sacré pour *d'Harnoncourt*, dans un homme innocent. Ce général autrichien poussa l'inhumanité jusqu'à faire partir *Zajonczek* pour une forteresse de la Moravie, ses plaies sai-

gnant encore, et au milieu d'un hiver très-rigoureux.

Kosciuszko, sans être universellement admiré, est très-regretté des Polonais. Cependant leurs avis sur son compte sont partagés. Les modérés le trouvent parfait, et disent que s'il n'a pas réussi, c'est parce que ses moyens étoient trop foibles, qu'il avoit deux puissances formidables à combattre, et une faction d'autant plus difficile à vaincre, qu'on ne pouvoit réprimer les crimes et la perfidie du roi, ainsi que de ceux de son parti, que par la sévérité qui répugnoit à son caractère. Que l'envie de ne rien faire qui fût taxé d'inhumanité, triompha dans son cœur sur toute autre considération. Ceux qui ont plus d'énergie dans le caractère prétendent que la fermeté n'étoit pas égale chez *Kosciuszko* à la pureté des intentions. Que ses vertus avoient cette teinte de foiblesse qui est presque générale dans le caractère polonais. Qu'enfin l'excès de la douceur étoit le défaut de *Kosciuszko*. Que les gens de bien respectoient sa probité; mais que les Polonais dégénérés avoient besoin d'un chef ferme dont la justice inflexible imprimât la terreur dans les ames des coupables; terreur d'autant plus nécessaire, que, sans elle, une nation amollie est incapable d'énergie.

La critique exerce sa malignité sur tous les autres personnages qui jouèrent quelque rôle dans cette révolution. Tel est ordinairement l'effet des divisions civiles. On oublie les services les plus im-

portans, et on relève l'erreur la plus légère. La haine des royalistes et de cette partie de la nation que ces derniers ont séduite, se tourna toute entière sur *Kolontay* et *Zajonczek*. Il est dans l'ordre de la nature que les ames foibles ne conçoivent que de l'aversion pour des hommes à grand caractère qui dédaignent les ménagemens d'une modération funeste. Ce fut peut-être le cas de ces deux Polonais. C'est leur énergie qui les a rendus odieux à la faction royale et à la noblesse. Ils frondoient avec trop de franchise les crimes de la première, pour ne pas avoir laissé dans le cœur des partisans du roi de vives impressions de haine et des desirs durables de vengeance. Ils recommandoient avec trop de force l'humanité à l'égard des paysans esclaves, pour ne pas encourir la disgrace des tyrans qui oppriment cette classe en Pologne. Comme *Kolontay* avoit la direction du trésor public dans ce temps malheureux, on l'accuse d'avoir emporté dans sa fuite des sommes considérables. Interrogé par une commission impériale sur ce prétendu vol, il déclara que, bien loin de rougir, il regarderoit comme un acte de vertu d'avoir pu soustraire à la cupidité des usurpateurs de son pays les richesses de l'état; mais qu'il n'avoit pas été assez heureux pour cela. *Zajonczek* est regardé comme complice de *Kolontay*, et, de plus, on lui impute d'avoir été gagné à *Prague*. Ces calomnies, toutes grossières qu'elles sont, ont réussi un moment auprès de l'ignorance et de la prévention. Les calomniateurs, à force de répéter leurs diffa-

mations, viennent à bout par degrés de les persuader. Leurs atroces calomnies, en se répandant, en devenant le sujet des conversations familières, paroissent à la fin moins absurdes, et se terminent par la perte morale de leurs victimes (1). D'ailleurs on croit sauver l'honneur de la nation, en dénigrant ces patriotes. La vanité des Polonais aime mieux commettre une injustice, que d'avouer la décadence morale de la génération présente. Une fois le mot traître prononcé, la multitude en perpétue l'écho, les malheurs passent pour trahison, et l'amour du bien public pour ambition personnelle.

De tous ces patriotes, accablés de douleur, les uns gémissent dans les prisons de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse ; les autres sont fugitifs, errans, destitués de tout, sans correspondance avec leurs familles, leurs amis : tous sont arrivés au dernier degré des infortunes humaines ; ils ont tout perdu, hors l'honneur, l'amour de leur pays

---

(1) L'idée que la Pologne pourroit se rétablir encore, fait le tourment de Stanislas-Auguste, autant qu'elle est la consolation des vrais Polonais. La crainte que les chefs des insurgens ne reparoissent, porte dans le cœur de ce roi cette terreur qui est un des supplices des coupables. Ses partisans, sous le nom d'émigrés, répandus dans Paris, Vienne, Venise, et d'autres capitales de l'Europe, saisissent toutes les occasions de déprécier les infortunés patriotes. Les noms de *Jacobins* et de *Terroristes* leur sont prodigués ; on les dénigre pour éloigner d'eux la confiance de ceux dont la politique pourroit être de s'intéresser à la renaissance de la Pologne.

et le témoignage de leur conscience. Le sort des patriotes polonais ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui liront les détails de ce qu'ils ont fait de magnanime, ainsi que les circonstances de leurs malheurs. D'ailleurs, quand il y auroit eu quelques fautes commises dans le cours de leurs opérations, on devroit plutôt les attribuer à la difficulté de leur position, qu'au caractère moral d'hommes dont la vie a été sans tache. L'emprisonnement de ces infortunés n'inspire pas la moindre indulgence à leurs compatriotes. On se montre sans pitié pour des gens qui ont peut-être pris pour guide leur imagination, mais qui cependant, par leur sublime entreprise, et même par leur chûte, ont ennobli les derniers momens de la malheureuse Pologne.

RECUEIL

Des principaux Actes authentiques relatifs à la dernière Révolution de Pologne.

I.

Déclaration du roi de Prusse à la Diète, au sujet de l'alliance projetée par la Russie entre elle et la Pologne. (1)

Ce fut à la fin d'août que M. le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, déclara officiellement au soussigné, que sa majesté l'impératrice avoit résolu de faire avec le roi et la république de Pologne, dans la prochaine diète, une alliance, dont le but et l'unique objet seroit la sûreté et l'intégrité de la Pologne, ainsi que sa defense contre l'ennemi commun.

Le soussigné en ayant fait le rapport au roi son maître, il a déclaré à M. le comte de Stackelberg, en conséquence de ses ordres, que quelque sensible que sa majesté fut à cette ouverture confidentielle, elle ne pouvoit pourtant pas dissimuler qu'elle ne voyoit aucune nécessité d'une pareille alliance, vû sur-tout les traités subsistans de tous côtés ; que si on jugeoit cependant une nouvelle alliance nécessaire pour la Pologne, sa majesté feroit aussi proposer le renouvellement des traités qui subsistoient de longue main entre la Prusse et la Pologne, comme elle ne prenoit pas moins de part au bien-être de cet état voisin qu'aucune autre puissance.

Le soussigné a accompagné cette réponse de la représentation de plusieurs autres motifs, qui pouvoient faire sentir l'inutilité, et en même temps les suites dangereuses d'une alliance pareille entre la Russie et la Pologne d'après le double but énoncé.

(1) Cette pièce a été présentée en français à la diète.



Le baron de Keller, ministre du roi à Pétersbourg, a été chargé de faire immédiatement les mêmes déclarations et représentations à la cour impériale de Russie.

Comme le roi a cependant appris avec surprise que le projet de cette alliance a déjà été précédemment communiqué et agité en Pologne, et qu'il est possible qu'il soit repris à la présente diète, sa majesté croit annoncer ses sentimens sur un objet aussi intéressant pour elle et pour la Pologne, par la déclaration suivante.

Si l'alliance projetée entre la Russie et la Pologne, doit avoir pour premier but la conservation de l'intégrité de la Pologne, le roi n'y voit aucune utilité ni nécessité, cette intégrité se trouvant déjà suffisamment garantie par les derniers traités.

On ne sauroit supposer que leurs majestés l'impératrice de Russie, ni son allié l'empereur des Romains, veuillent enfreindre les leurs.

Il faudroit donc supposer au roi un pareil dessein, et diriger en conséquence contre lui cette alliance.

Sa majesté n'ignore pas qu'on a pris à tâche depuis quelque temps d'imprimer une opinion sur ses vues relativement à l'intégrité des états de la république, aussi peu convenable à sa droiture, qu'à la dignité de sa politique.

Le roi peut plutôt provoquer le témoignage de la partie saine et éclairée de la nation polonaise, et demander s'il n'a pas pris tous les soins possibles, pendant la durée de son règne, pour maintenir une bonne amitié et le meilleur voisinage avec elle, et s'il est arrivé la moindre chose qui puisse faire juger ou soupçonner le contraire.

Le roi ne peut donc pas se dispenser de réclamer et de protester solemnellement contre le but de la susdite alliance, si elle doit être dirigée contre sa majesté; et elle ne pourroit la regarder, dans ce cas, que comme tendant à interrompre la bonne harmonie et le bon voisinage établis entre la Prusse et la Pologne par les traités les plus solemnels.

Si en second lieu cette alliance doit être dirigée contre l'ennemi commun, si l'on entend sous cette qualification la Porte

Ottomane, le roi ne peut pas se dispenser, par amitié pour la république de Pologne, de lui représenter que la Porte Ottomane ayant toujours religieusement observé la paix de Carlowitz, et ayant aussi soigneusement ménagé les états de la république pendant tout le cours de la présente guerre, les suites les plus dangereuses ne manqueroient pas de s'en suivre, tant pour les états de la république, que pour ceux de sa majesté prussienne qui y avoisinent, si la Pologne venoit à contracter des liaisons qui autoriseroient la Porte à voir dans la Pologne un ennemi, et à l'inonder de ses troupes, peu accoutumées à la discipline militaire.

Tout bon et éclairé citoyen de la Pologne sentira aisément combien il seroit difficile, sinon impossible, de défendre sa patrie contre un ennemi aussi proche, aussi formidable, et aussi heureux.

Il comprendra en même temps que, par une démarche de cette nature, les moteurs du projet d'une alliance contre la Porte seroient aussi ceux qui, selon le dispositif de l'article VI du traité conclu en 1773 entre la Prusse et la république, dispenseront le roi de garantir à la République l'intégrité de ses états, les guerres entre la Pologne et la Porte Ottomane étant expressément exceptées dans le susdit traité.

L'alliance projetée ainsi entre la Russie et la Pologne entraîneroit donc la république immanquablement, et sans aucun but ni nécessité, dans une guerre ouverte avec un de ses meilleurs voisins, mais en même temps le plus dangereux ennemi.

Elle priveroit la république de l'assistance et de la garantie du roi, sans lui en présenter une meilleure et plus suffisante.

Le roi ne sauroit donc être indifférent au projet d'une alliance aussi extraordinaire, qui menaceroit, non-seulement la république de Pologne, mais aussi ses propres états aussi voisins de la Pologne, du plus grand danger, et ne manqueroit pas d'étendre le feu de la guerre, et de causer un embrasement plus général.

Le roi ne trouve pas à dire que la république de Pologne

augmente son armée, et mette ses forces militaires dans un état plus respectable; mais il engage les bons citoyens de la Pologne à considerer si l'on ne pourroit pas, dans les circonstances présentes, abuser d'une augmentation quelconque de l'armée polonaise, pour entraîner la république, contre son gré, dans une guerre qui lui est absolument étrangère, et par conséquent amener des suites désagréables.

Le roi se flatte que sa majeste le roi de Pologne, et les états de la sérénissime république assemblés dans la présente diète, voudront prendre en mûre considération tout ce que sa majesté vient de leur faire représenter, dans les vues et par les principes de la plus sincère amitié, et pour le véritable bien et intérêt commun des deux états, si étroitement liés par des liens indissolubles d'alliance permanente et éternelle.

Sa majesté espère de même que sa majesté l'impératrice de Russie ne refusera pas son suffrage à des motifs aussi justes, et aussi conformes au véritable bien-être de la nation polonaise; et elle s'attend par conséquent avec confiance qu'on fera abstraction, de part et d'autre, du projet d'une alliance aussi peu nécessaire, mais toujours très-dangereuse pour la Pologne.

Si, contre toute attente, on vouloit procéder outre à la conclusion de l'alliance souvent mentionnée, le roi offre également, à la sérénissime république, son alliance, et le renouvellement des traités qui subsistent entre la Prusse et la Pologne.

Sa majesté croit pouvoir lui garantir son intégrité aussi bien que toute autre puissance, et elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour préserver l'illustre nation polonaise de toute oppression étrangère, et particulièrement d'une attaque hostile de la Porte Ottomane, si elle veut suivre son conseil.

Si, contre toute attente, on ne vouloit pas faire attention à toutes ces considérations et offres amicales, le roi ne voyant plus dans le projet de l'alliance susdite qu'un projet formé contre sa majesté, et celui d'entraîner la république dans une guerre ouverte avec les Turcs, et d'exposer, par une suite

inévitable à leurs incursions et hostilités, non-seulement les états de la république, mais aussi ceux de sa majesté prussienne, elle ne pourroit pas se dispenser de prendre les mesures que la prudence et sa propre conservation lui dicteroient, pour prévenir des desseins aussi dangereux pour l'un et pour l'autre état.

Dans ce cas non espéré, sa majesté invite *les véritables patriotes et les bons citoyens de la Pologne* de se joindre à elle, pour détourner, par des mesures sages et communes, les grandes calamités dont leur patrie est menacée.

Ils peuvent s'attendre fermement que sa majesté leur accordera tout l'appui nécessaire et l'assistance la plus efficace, pour maintenir l'indépendance, la liberté, et la sureté de la Pologne.

Fait à Varsovie le 12 octobre 1788.

Signé LOUIS DE BUCHOLTZ, *envoyé extraordinaire de sa majesté prussienne.*

II.

Note de l'Ambassadeur russe à la Diète, par laquelle il se plaint des changemens qu'on projette de faire dans la Constitution que la Russie a garantie.

L'AMBASSADEUR extraordinaire et plénipotentiaire de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies s'est imposé jusqu'ici le silence le plus absolu, et n'a fait aucune représentation à l'égard des déterminations des illustres états assemblés, qui, quoiqu'elles aient enfreint la constitution de 1776 concertée avec les trois cours, n'ont point porté directement atteinte à l'acte de garantie de 1775. Les ordres de sa majesté l'impératrice ont eu toujours si parfaitement le caractère des sentimens d'affection de sa majesté impériale pour la nation polonaise, que le soussigné eût desiré n'être jamais réduit à la nécessité fâcheuse de protester contre les infractions à la

forme de gouvernement, consacrée par l'acte de garantie solemnel du traité de 1775.

C'est cependant l'idée contenue dans différens projets ayant pour objet une diète permanente, et par conséquent une subversion totale du gouvernement, qui prescrit au soussigné de déclarer que S. M. l'impératrice, en renonçant avec regret à l'amitié qu'elle a vouée à S. M. le roi et à la S. république, ne pourra regarder que comme une violation au traité, le moindre changement fait à la constitution de 1775.

Fait à Varsovie le 6 novembre 1788.

Signé HACKELBERG.

III.

Note du Ministre du roi de Prusse, où il explique les sentimens de celui-ci sur la garantie russe de la Constitution de la Pologne.

Le soussigné, envoyé extraordinaire de sa majesté le roi de Prusse, ayant envoyé au roi son maître la réponse, que sa majesté le roi et les états confédérés de la diète de Pologne lui ont donnée le 20 octobre, sur sa déclaration du 12 de ce mois, se trouve expressément chargé de témoigner aux illustres états de la diète de Pologne, la vive satisfaction dont sa majesté a été pénétrée en apprenant, par cette réponse, qu'ils ont rendu justice à ses sentimens d'amitié pour la république, et qu'ils ont bien voulu assurer que le projet d'alliance entre la Russie et la Pologne, que sa majesté le roi de Pologne et ses ministres ont proposé à la cour de Russie, selon l'assurance de cette cour, ne fait point l'objet de l'acte d'union de la diète présente, qui ne s'occupe que de l'augmentation des impôts et du militaire de la république.

Le roi trouvant dans cette réponse une preuve, aussi agréable que convaincante, de la sagesse qui dirige les délibérations des états de la présente diète, a appris avec le même plaisir que ces illustres états, fidèles à leurs justes principes, ont réglé

dans la séance du 3 novembre, par une sanction publique revêtue de toutes les formalités constitutionnelles, le commandement de leurs forces militaires d'une manière qui, en assurant l'indépendance de la république, en écarte la possibilité d'abus despotique et d'influence étrangère, dont tout autre arrangement auroit été susceptible.

Sa majesté croit pouvoir attendre de la prudence et de la fermeté éprouvée des états de la diète, qu'ils ne se laisseront pas détourner d'un arrangement qui fait tant d'honneur à leur sage prévoyance, par l'allégation ou la présentation de quelque garantie particulière des constitutions précédentes, qui ne peut pas empêcher la république de ne plus jamais améliorer la forme de son gouvernement, sur-tout après les abus fraîchement éprouvés, et qui n'est pas même conforme aux stipulations primitives des traités de 1773 sur lesquelles les garanties sont fondées, n'ayant été signées, dans la diète de 1775, que par la seule puissance qui la réclame à présent.

Le roi n'en est pas moins prêt et disposé à remplir, envers la sérénissime république, ses engagemens d'alliance et de garantie générale, sur-tout pour lui assurer son indépendance, sans vouloir d'ailleurs s'immiscer dans ses affaires intérieures, ni gêner la liberté de ses délibérations et de ses résolutions, laquelle il garantira plutôt de son mieux.

Sa majesté se flatte que les illustres états de la présente diète se tiendront fermement persuadés de la sincérité et de la pureté de ses assurances, et de ses intentions amicales pour la république, sans se laisser prévenir par des insinuations sinistres dictées par un esprit de partialité, quoique couvert par le voile du patriotisme, ni par des déclamations odieuses de quelques particuliers qui ne respectent ni la vérité, ni les égards dûs aux morts et aux vivans, et qui n'ont pour but que de détacher la république de la cour de Prusse son plus ancien allié, qui lui a été quelquefois utile, et qui du moins ne lui est pas à charge.

Le roi croit avoir donné, par sa déclaration du 12 octobre, et par celle qui a été faite en dernier lieu au ministre de la

cour de Russie à Berlin, des preuves non équivoques de ses sentimens pour la sûreté et le bien-être de la république, sans redouter aucune autre considération d'ailleurs importante, et sa majesté espère par conséquent que les états confédérés de la république accueilleront cette nouvelle déclaration, avec cette attention et cette déférence qu'elle mérite, par les sentimens de la plus pure et sincère amitié et du bon voisinage qui l'ont dictée, et par les vues non douteuses pour le bonheur de la Pologne, qu'elle doit manifester aux membres non prévenus de la diète.

Fait à Varsovie ce 19 novembre 1788.

LOUIS DE BUCHOLTZ.

I V.

Réponse de la Diète à la Note précédente.

Les soussignés, par ordre exprès du roi et des états confédérés de la diète présente, ont l'honneur de remettre à M. de Bucholtz, envoyé extraordinaire de sa majesté le roi de Prusse, la réponse qui suit, réponse relative à la déclaration par lui remise le 19 novembre de l'année courante.

Les assurances d'un bon voisinage, et d'une amitié toujours plus manifestée dans la seconde déclaration de sa majesté le roi de Prusse, ont de nouveau excité les sentimens de la plus vive reconnoissance des états assemblés. Si l'etablissement de la commission de guerre s'est attiré les témoignages flatteurs de sa majesté le roi de Prusse, la continuation des travaux de la législation sur le même objet, établit que la diète, dans ses loix subséquentes, suit, non-seulement les principes de son gouvernement libre et républicain, mais qu'elle y procède, en acquérant journellement un esprit plus unanime.

C'est par-là même que la république cherche à prouver à sa majesté le roi de Prusse combien elle apprécie la sagesse de

ses vues, combien elle desire remplir ses souhaits, et comme elle tâche de répondre aux preuves non équivoques pour la sûreté et le bien-être de la Pologne, preuves que sa majesté déclare généreusement supérieures à des considérations d'ailleurs importantes.

Quoique la liberté de penser et de parler soit une des propriétés constitutives d'un gouvernement républicain, la différence des opinions et des discours ne fait point cependant impression sur la volonté générale des états assemblés.

La nation, indisposée contre l'interprétation inusitée et illimitée de la garantie de son gouvernement, n'étend pas ses inquiétudes jusqu'à s'alarmer sur une garantie conforme à son indépendance. Telle est celle que sa majesté le roi de Prusse définit dans sa déclaration, une garantie générale de l'indépendance de la république, sans s'immiscer dans les affaires intérieures, ni gêner la liberté de ses délibérations et de ses décisions; garantie que la nation conçoit ne pouvoir jamais être employée par le garant contre la république, et qui ne le seroit même en sa faveur, qu'à la demande des états assemblés en diète, contre le violateur de sa souveraineté, de sa liberté, et de l'intégrité de ses possessions; sa majesté le roi de Prusse étant prêt et disposé, dans ces vues amicales, à remplir, envers la république, ses anciens engagemens d'alliance et de garantie générale, la nation ne peut de son côté que les accepter avec une réciprocité de desir et de sentiment.

La sollicitude de la république sur tout ce qui a rapport aux garanties indéfinies, avoit déjà fait envisager, dans la réponse qu'elle a donnée à la cour de Pétersbourg le 17 novembre, la voie des négociations avec les cours voisines, comme le moyen le plus sûr de parvenir à l'existence la plus parfaite de la république.

En offrant nommément à sa majesté le roi de Prusse, par un ministre accrédité qui sera incessamment nommé, l'ouverture d'une négociation, les états assemblés sont entièrement persuadés que sa majesté voudra bien continuer des procédés aussi amicals, et si conformes à la sûreté et au bonheur de

la république. Sa majesté le roi de Prusse établira ainsi à jamais la haute opinion que la nation polonaise a conçue de sa magnanimité et de son caractère, qui réunit toujours la plus saine morale à sa politique.

Varsovie, le 8 décembre 1788.

STANISLAS-NALECZ MALACHOWSKI, *référendaire de la couronne, maréchal de la diète et de la confédération pour les provinces de la couronne.*
CASIMIR, prince SAPIEHA, *général d'artillerie, maréchal de la confédération pour le grand-duché de Lithuanie.*

V.

Traité d'alliance entre la Prusse et la Pologne, conclu à Varsovie le 29 mars 1790.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

SOIT notoire à tous à qui il appartient. La maison royale de Prusse et électorale de Brandebourg ayant entretenu avec les sérénissimes rois et la république de Pologne, depuis les temps les plus éloignés, les liaisons les plus étroites d'amitié et d'alliance, et sa majesté le roi de Prusse ayant nouvellement donné à la sérénissime république de Pologne des marques réelles de son amitié, il en est résulté un desir mutuel et réciproque de renouveller et de resserrer ces anciennes liaisons par un traité d'alliance défensif, pour le bien des deux parties, et pour le maintien de la tranquillité commune et particulière des deux états.

Pour remplir un but aussi salutaire, sa majesté le roi de Prusse a nommé et autorisé son chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de sa majesté le roi et la république de Pologne, le sieur Jérome, marquis de Lucchesini; et sa majesté le roi et les états de la sérénissime répu-

blique de Pologne, assemblés en diète ordinaire et confédérée, ont nommé et autorisé Jacinthe Malachowski, grand-chancelier de la couronne ; Alexandre, prince Sapieha, grand-chancelier de Lithuanie ; Mathias Garnysz, évêque de Chelm, vice-chancelier de la couronne ; Joachim Chreptowicz, vice-chancelier de Lithuanie ; Joseph Rybinski, évêque de Cujavie et de Poméranie ; Ignace Potocki, maréchal de la cour de Lithuanie ; Stanislas Malachowski, référendaire de la couronne, et maréchal de la diète et de la confédération de la couronne ; Casimir, prince Sapieha, grand-maître de l'artillerie, et maréchal de la confédération de Lithuanie ; et Antoine Dzieduszycki, grand-notaire de Lithuanie ; lesquels plénipotentiaires, après s'etre communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne et dûe forme, et après avoir conféré entr'eux, sont convenus des articles suivans :

ART. I. Il y aura une amitié et union sincère et constante entre sa majesté le roi de Prusse, ses héritiers et successeurs, et sa majesté le roi de Pologne et ses successeurs, ainsi que la sérénissime république de Pologne ; de sorte que les hautes parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir, entre'elles et leurs états et sujets, la plus parfaite amitié et correspondance réciproque, et s'engagent à contribuer, autant qu'il sera en leur pouvoir, à se défendre, et à se conserver mutuellement en paix et en tranquillité.

ART. II. En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes parties contractantes feront tout leur possible pour se garantir, et se conserver réciproquement la possession tranquille des états, provinces et villes, et de tout le territoire qu'elles possèdent dans le temps de la conclusion du présent traité d'alliance. Cette garantie des possessions actuelles n'empêchera cependant pas l'arrangement amiable de quelques controverses qui ont existé avant la conclusion de ce traité, relativement à des limites particulières, et qui n'ont pas été applanies.

ART. III. Si le cas arrivoit que l'une des hautes parties contractantes seroit ménacée d'une attaque hostile par qui que ce

soit, l'autre emploieroit, sans délai, ses bons offices les plus efficaces pour prévenir les hostilités, pour procurer satisfaction à la partie lésée, et pour ramener les choses dans la voie de la conciliation; mais si ces bons offices n'avoient pas l'effet desiré dans l'espace de deux mois, et que l'une des deux hautes parties contractantes fût, en attendant, hostilement attaquée, molestée, ou inquiétée dans quelques-uns de ses états, droits, possessions, ou intérêts, ou de quelque manière que ce soit, l'autre partie contractante s'engage de secourir son allié sans délai, pour se maintenir mutuellement dans la possession de tous les états, territoires, villes et places qui leur ont appartenu avant le commencement de ces hostilités, pour lequel effet, si le royaume de Pologne venoit à être attaqué, sa majesté le roi de Prusse fournira à sa majesté le roi et la sérénissime république de Pologne, un secours de quatorze mille hommes d'infanterie, et de quatre mille hommes de cavalerie, accompagné d'un train d'artillerie proportionné au nombre des troupes; et si sa majesté prussienne venoit à être attaquée, sa majesté le roi et la république de Pologne lui fourniront un secours de huit mille hommes de cavalerie et de quatre mille hommes d'infanterie, accompagné d'un train d'artillerie proportionné au nombre des troupes; lequel secours respectif sera fourni dans l'espace de deux mois, à dater du jour que la réquisition sera remise de la part de la partie requérante, et demeurera à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée. Ce secours sera payé et entretenu par la puissance requise, partout où son allié le fera agir; mais la partie requérante lui fournira, gratis dans ses états, le pain et le fourrage nécessaires, sur le pied usité dans ses propres troupes.

Si la partie lésée et requérante préféroit aux troupes un secours en argent, elle en aura le choix, et ce secours sera alors évalué à vingt mille ducats de Hollande par an pour mille hommes d'infanterie, et à vingt-six mille six cent soixante-six ducats de Hollande pour mille hommes de cavalerie par an, ou dans la même proportion par mois.

Si la république de Pologne préféroit alors de fournir son secours en bled pour l'approvisionnement des magasins, sa majesté prussienne s'y prêtera autant que ses propres intérêts le permettront, et on évaluera alors le bled que la Pologne pourroit fournir, selon le prix courant de la Pologne.

Art. IV. Dans le cas où ce secours stipulé ne seroit pas suffisant pour la défense de la puissance requérante, la puissance requise l'augmentera suivant la nécessité du cas; et cette augmentation sera, et du côté de sa majesté le roi de Prusse jusqu'à trente mille hommes, et du côté du roi et de la république de Pologne, jusqu'à vingt mille hommes. Si cependant, malgré cette détermination de la quantité des troupes auxiliaires, l'une des deux parties contractantes se trouvoit dans le cas d'un secours de toutes les forces de l'autre, les deux parties se réservent de se concerter sur ce secours extraordinaire, et de le requérir.

Art. V. Les troupes qui seront fournies par la partie requise, seront sous le commandement du général qui commande l'armée de la partie requérante; mais elles resteront ensemble et sous les ordres de leurs propres généraux et officiers; elles ne seront pas plus exposées, et elles seront traitées aussi favorablement que les troupes de la partie requérante.

Art. VI. Si quelque puissance étrangère que ce soit vouloit, à titre d'actes et stipulations précédentes quelconques ou de leur interprétation, s'attribuer le droit de se mêler des affaires internes de la république de Pologne ou de ses dépendances, en tel temps ou de quelque manière que ce soit, sa majesté le roi de Prusse s'emploiera d'abord, par ses bons offices les plus efficaces, pour prévenir les hostilités par rapport à une pareille prétention. Mais si ces bons offices n'avoient pas leur effet, et que des hostilités résulteroient à cette occasion contre la Pologne, sa majesté le roi de Prusse, en reconnoissant ce cas comme celui de l'alliance, assistera alors la république selon la teneur de l'article IV du présent traité.

Art. VII. Les parties contractantes ayant résolu de pourvoir aux intérêts des deux nations par un traité de commerce, et

la nature d'un tel traité exigeant du temps, elles n'ont pas voulu que cela pût causer du retard dans la conclusion du traité d'alliance, également desiré des deux côtés; mais on continuera la négociation, autant pour la vérification et redressement des abus qui auroient pu s'être glissés, de part et d'autre, dans l'exécution du dernier traité de commerce, que pour hâter la conclusion d'un nouveau traité, qui établira, d'une manière plus complète, les avantages réciproques du commerce pour le bien des deux nations.

ART. VIII. Le présent traité d'alliance sera approuvé et ratifié par sa majesté le roi de Prusse et par sa majesté le roi et la république de Pologne, et les lettres de ratifications, en bonne et due forme, seront délivrées et échangées de part et d'autre dans l'espace de quatre semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi nous soussignés, plénipotentiaires de sa majesté le roi de Prusse et de sa majesté le roi et la sérénissime république de Pologne, avons signé le présent traité d'alliance, et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Varsovie le 29 mars 1790.

(L.S.) JÉROME, marquis de LUCCHESINI. (L.S.) JACINTHE, comte MALACHOWSKI. (L.S.) MATHIAS GARNYSZ. (L.S.) JOACHIM CHREPTOWICZ. (L.S.) JOSEPH RIBINSKI. (L.S.) IGNACE POTOCKI. (L. S.) STANISLAS MALACHOWSKI. (L.S.) CASIMIR, prince SAPIEHA. (L.S.) ANTOINE DZIEDUSZYCKI.

VI.

Loi décrétée en faveur des Villes le 18 avril 1791.

ART. I. *Des Villes.*

1°. NOUS reconnoissons libres toutes les villes royales dans les états de la république.

2°. Les habitans de ces villes étant hommes libres, nous déclarons les terres, maisons, villages et territoires, qui leur appartiennent légalement, leur propriété héréditaire.

3°. Nous, roi, donnerons aux villes qui ont perdu leurs privilèges (d'établissement), des diplômes de rénovation, avec la donation de la terre qu'elles auront prouvé leur appartenir indubitablement.

4°. Nous octroyerons de même aux villes royales destinées à la tenue des diétines, des privilèges de location, si elles n'en ont pas encore.

5°. Lorsqu'une colonie d'hommes libres, établie sur le terrain royal, aura donné à son habitation une apparence de ville, nous lui donnerons un diplôme d'érection, et de propriété de ce terrain.

6°. Il sera permis aux propriétaires d'établir sur leur terrain des villes peuplées d'hommes libres, ou de rendre libres leurs villes héréditaires; cependant ces colonies ne seront du nombre des villes libres, que lorsque leur propriétaire leur aura donné, par un acte de location, la propriété héréditaire de la terre; et en ce cas, nous, le roi, donnerons le diplôme de confirmation à cet acte, qui sera inséré dans nos lettres-patentes.

7°. Comme la loi s'étend également sur toutes les villes, tous les bourgeois quelconques jouiront des mêmes prérogatives.

8°. Tout citoyen ou noble possessionné, de quelle qualité, profession ou art que ce soit, qui voudra faire le commerce en détail, sera préalablement obligé de se faire recevoir bourgeois.

O

9°. La réception de bourgeois se fera de la manière suivante : Quiconque desirera acquérir ce droit, comparoîtra en personne, ou par procuration, par-devant le magistrat, et fera cette déclaration.

Moi, N N. je promets d'être fidèle au roi et à la sérénissime république, d'obéir strictement aux loix et aux constitutions de la diète. Je m'assujettis à la jurisdiction de la ville dont je deviens bourgeois, et j'en remplirai tous les devoirs, en promettant, pour moi et mes successeurs, de satisfaire à tous ces points. Cette déclaration faite, il sera inscrit dans le livre des citoyens de la ville.

10°. Les villes ne pourront refuser le droit de citoyen à aucun étranger honnête, soit artisan, soit homme libre et indépendant, pourvu qu'il professe une des religions chrétiennes. Elles seront tenues d'inscrire dans le livre des bourgeois toutes ces personnes, sans en exiger le moindre paiement.

11°. Le droit de bourgeoisie, les fonctions municipales, le commerce, les manufactures quelconques, ne dérogeront en rien, soit pour les nobles de naissance, soit pour les bourgeois qui seront par la suite admis aux honneurs de la noblesse, ainsi qu'à leurs successeurs.

12°. Le droit d'élire les magistrats, principalement les maires et les autres officiers municipaux, étant une marque distinctive de la liberté, tous les citoyens en jouiront. Il sera de même libre aux villes de faire des règlemens relatifs à l'ordre intérieur, et de les mettre en exécution ; elles seront seulement tenues d'en faire leur rapport à la commission de police.

13°. En conséquence, tous les citoyens des villes inscrits dans le livre des bourgeois, et ayant des possessions héréditaires, pourront être électeurs et éligibles à tous les offices municipaux ; cependant personne ne pourra exercer aucune fonction ni office exécutif particulier, tant qu'il sera membre d'une municipalité ; de même aucun militaire, actuellement au service, ne sauroit être officier municipal.

ART. II. *Des Prérogatives des Bourgeois.*

1°. La loi cardinale *Neminem captivabimus nisi jure victum* s'étendra sur tous les habitans des villes, excepté les banqueroutiers et ceux qui ne pourront donner de caution suffisante, ainsi que les personnes qui seront prises en flagrant délit.

2°. Avant l'ouverture de diètes ordinaires, les villes nommeront, à la pluralité des voix, un plénipotentiaire, qui sera choisi entre les citoyens bien possessionnés, de conduite et de mœurs irréprochables, et qui se seront distingués dans la gestion de quelque office municipal. Ces plénipotentiaires se rendront à l'ouverture de la diète, et présenteront au maréchal de cette assemblée l'acte de leur élection. On choisira dans les seances provinciales, entre ces mêmes plénipotentiaires, des membres pour les commissions de la police, du trésor et les assessories; et quoique tous ces membres puissent siéger dans lesdites commissions, il n'y en aura cependant que deux de chaque province dans celle du tresor et de la police, et trois dans les assessories. Ces officiers auront voix active en ce qui concerne les villes et le commerce, et n'auront que voix consultative pour ce qui regarde les autres objets. Si quelques-uns de ces plenipotentiaires, ou tous meme, étoient confirmés dans leurs fonctions par leurs commettans, ils pourront encore siéger pendant les deux années suivantes, et l'etat leur assignera des pensions pendant le temps qu'ils seront en place.

3°. Puisque nous voulons que toutes les villes jouissent de la protection du gouvernement, toutes les fois qu'il s'agira de rendre justice à leur demande, nous leur permettons de faire exposer à la diète leurs doléances par leurs representans, qui, lorsqu'ils le trouveront à propos, demanderont au maréchal de la diète la parole, qui ne pourra leur être refusée; et ils s'expliqueront de la même manière que les délégués des commissions, lorsqu'on leur donne voix à la diète.

4°. Après que les plénipotentiaires des villes auront exercé

pendant deux ans leurs fonctions, ils seront ennoblis à la diète suivante, sans rien payer pour leur diplôme.

5°. Il est permis dès à présent à tous bourgeois d'acquérir des terres, de les posséder de plein droit de propriété, de les laisser comme telles à ses héritiers légitimes. Ils pourront aussi acquérir des biens par succession, et en seront responsables au jugement dont ils relèvent.

6°. Quiconque entrera, par droit héréditaire, en possession d'une petite ville ou d'un village, qui paie pour le moins deux cents florins d'impôts du dixième, sera ennobli à la première diète, s'il en fait la demande aux états, par un placet qu'il présentera au maréchal de la diète.

7°. On ennoblira également, à chaque diète, trente bourgeois possédant des biens héréditaires dans les villes. On donnera dans cette promotion la préférence à ceux qui se seront distingués, soit dans le militaire ou dans le civil, qui auront établi des manufactures, ou fait le commerce des productions du pays, et qui auront, pour cet effet, des recommandations de leurs nonces respectifs.

8°. Tout bourgeois pourra entrer au service militaire de toute l'armée, excepté dans la cavalerie nationale, et parvenir par degrés à tous les rangs d'officiers. Quiconque aura atteint au grade de capitaine surnuméraire dans l'infanterie, ou de rotmistre dans les Poulhs, deviendra gentilhomme, lui et ses successeurs, et on lui délivrera son diplôme de noblesse aussitôt qu'il en fera la demande, sans qu'il soit astreint à en payer le timbre.

9°. Les bourgeois seront dès à présent admis aux chancelleries, aux corps d'avocats de tous les tribunaux et jurisdictions inférieures où ils pourront plaider, y exercer les différens emplois, et être avancés à tous les degrés desdites chancelleries selon leur mérite et leur capacité; et quiconque parviendra à l'office de régent desdits départemens, sera ennobli à la première diète, et obtiendra son diplôme sans aucun paiement.

10°. Dans l'état ecclésiastique, ils pourront parvenir aux

prélatures et canonicats quelconques, et posséder tous les bénéfices séculiers et réguliers, excepté les fondations faites uniquement en faveur des nobles de naissance.

11°. Les villes sont autorisées à nommer trois commissaires pour les commissions de bon-ordre, civil-militaires de palatinats, terres et districts de leur circuit; soit bourgeois ou nobles; pourvu qu'ils aient des possessions, ils sont admissibles.

12°. Quand nos villes de Dantzig et de Thorn auront des pétitions à faire aux états, elles les feront présenter au maréchal de la diète par leurs secrétaires ou délégués, à qui l'on accordera la parole lorsqu'ils la demanderont.

13°. On établit la peine suivante contre ceux qui auront supposé de fausses possessions. — Quiconque aura donné à quelqu'un, contre son revers, une possession de terre héréditaire, la perdra pour toujours, et on décernera cette possession à celui qui l'aura prouvée supposée, quand même ce seroit la personne à qui elle auroit été donnée contre revers. Le jugement décidera des causes de cette nature sans admettre d'appel.

14°. Nous annulons toutes les anciennes loix et constitutions qui sont contraires à la loi actuellement portée en faveur des villes, et déclarons la présente pour constitutionnelle.

ART. III. *Les Tribunaux des Bourgeois.*

1°. Après avoir laissé aux villes leurs municipalités, nous les exemptons, ainsi que leurs fauxbourgs, de toute autre jurisdiction; quant à celle du grand-maréchal qui ne regarde que la ville de Varsovie, notre résidence, elle continuera à être en vigueur conformément aux ordonnances établies pour ce tribunal.

2°. Nous abrogeons toutes les jurisdictions séculières et ecclésiastiques, ainsi que toutes celles de petites villes qui ont été établies dans le circuit de villes principales, et nous soumettons ces villes, quant à la police et au pouvoir judiciaire de celles dont elles ressortent, en assurant néanmoins à leurs

propriétaires les cens et revenus, de quelque nature qu'ils soient.

3°. Les procès qui auront lieu pour des biens terrestres, c'est-à-dire nobles appartenans aux villes, seront jugés par les tribunaux compétens desdits biens.

4°. Tous les citoyens, sans exception, ayant des possessions dans les villes, et y exerçant le commerce, ou des arts et métiers quelconques, seront soumis à la jurisdiction de leur ville, et en supporteront les impôts.

5°. Le magistrat qui aura été élu par une ville, y exercera le pouvoir judiciaire; et les juges en première instance connoîtront, sans appel, de toutes les causes qui ne passent pas trois cents florins, et de celles pour lesquelles on ne pourra condamner à plus de trois jours de prison, et on appellera des causes plus considérables aux jugemens supérieurs.

6°. Nous déterminons pour les jugemens d'appel les villes suivantes:

Dans la province de la petite Pologne, *Cracovie*, *Lublin*, *Luck*, *Zytomierz*, *Nennica*, *Kamieniec en Podolie*, et *Drohiczyn*. Dans la grande Pologne, les villes de *Posen*, *Kalisz*, *Gnesne*, *Leczyca*, *Varsovie*, *Sieradie* et *Plock*. Dans le grand duché de Lithuanie, *Vilna*, *Grodno*, *Kowno*, *Nowogrodek*, *Minslk*, *Brzésé* en Lithuanie, et *Pinsk*. Toutes les autres villes respectives des palatinats, terres et districts, énoncés dans la loi, relèveront des jugemens par appel desdites villes.

7°. On élira tous les deux ans dans ces villes cinq nobles, et cinq bourgeois possessionnés, qui formeront le tribunal pour connoître des causes par appel. Ces juges pourront être choisis entre les magistrats de ces villes ou de celles de leur ressort; mais ils ne pourront point siéger, pendant leur fonction actuelle, dans les tribunaux de première instance.

8°. Ces magistrats jugeront définitivement les causes d'appel, dont la valeur passe trois cents florins, ou une condamnation de trois jours de prison; mais ils ne pourront juger en dernière instance pour la somme de trois mille florins, ni condamner à une détention de plus de trois semaines; et les procès

d'une plus grande conséquence seront renvoyés directement de la première instance, aux jugemens assessoriaux de la couronne et de la Lithuanie.

9°. Les magistrats ne pourront connoître des causes criminelles : ils les renverront aux tribunaux supérieurs pour y être jugés; et si un coupable y a été condamné à mort ou à une prison perpétuelle, le procès et le décret seront envoyés aux jugemens assessoriaux pour être confirmés, autrement la sentence ne pourroit être exécutée. Nous laissons en outre à nos jugemens de la cour, tous les procès intentés pour une mauvaise gestion dans les fonctions municipales, ou pour ce qui regarde les revenus des propriétaires des villes, ainsi que les autres objets déterminés par la loi.

10°. Décrétons que les villes seront soumises à la commission de la police, pour ce qui concerne l'ordre intérieur et le revenu commun des villes.

VII.

Constitution du 3 Mai 1791.

Au nom de Dieu, *&c.*

STANISLAS-AUGUSTE, par la grace de Dieu et la volonté de la nation, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhinie, de Podolie, de Podlachie, de Livonie, de Smolensko, de Sévérie et de Czerniechovie..

Conjointement avec les états confédérés en nombre double, représentant la nation polonaise.

Persuadés que la perfection et la stabilité d'une nouvelle constitution nationale peuvent seules assurer notre sort à tous; éclairés par une longue et funeste expérience sur les vices invétérés de notre gouvernement; voulant mettre à profit les conjonctures où se trouve aujourd'hui l'Europe, et sur-tout les derniers instans de cette époque heureuse qui nous a ren-

dus à nous-mêmes; relevés du joug flétrissant que nous imposoit une prépondérance étrangère; mettant au-dessus de notre félicité individuelle, au-dessus même de la vie, l'existence politique, la liberté à l'intérieur, et l'indépendance au-dehors de la nation dont la destinée nous est confiée; voulant nous rendre dignes des vœux et de la reconnoissance de nos contemporains, ainsi que de la postérité; armés de la fermeté la plus décidée, et nous élevant au-dessus de tous les obstacles que pourroient susciter les passions; n'ayant en vue que le bien public, et voulant assurer à jamais la liberté de la nation et l'intégrité de tous ses domaines, nous décrétons la présente constitution, et la déclarons dans sa totalité sacrée et immuable, jusqu'à ce qu'au terme qu'elle prescrit elle-même, la volonté publique ait expressément reconnu la nécessité d'y faire quelques changemens. Voulons que tous les règlemens ultérieurs de la présente diète soient en tout conformes à cette constitution.

ART. I. *Religion du Gouvernement.*

La religion catholique apostolique romaine est, et restera à jamais la religion nationale, et ses loix conserveront toute leur vigueur. Quiconque abandonneroit ce culte pour tel autre que ce soit, encourra les peines portées contre l'apostasie. Cependant, l'amour du prochain étant un des préceptes les plus sacrés de cette religion, nous devons à tous les hommes, quelle que soit leur profession de foi, une liberté de croyance entière sous la protection du gouvernement; en conséquence nous assurons, dans toute l'étendue des domaines de la Pologne, un libre exercice à toutes les religions et à tous les cultes, conformément aux loix portées à cet égard.

ART. II. *Nobles terriens.*

Pleins de vénération pour la mémoire de nos ancêtres, honorant en eux les créateurs d'un gouvernement libre, nous garantissons de la manière la plus solemnelle au corps

de la noblesse, toutes ses immunités, libertés et prérogatives, ainsi que la prééminence qui lui compète dans la vie privée comme dans la vie publique, et nommément les droits et priviléges concédés à cet état par Casimir le Grand, Louis de Hongrie, Ladislas Jagellon, et Witold son frère, grand-duc de Lithuanie; ainsi que par Ladislas et Casimir, tous les deux Jagellons; par Jean Albert, Alexandre et Sigismond; enfin par Sigismond Auguste, le dernier de la famille des Jagellons; lesquels priviléges nous approuvons, confirmons, et reconnoissons être à jamais irrévocables. — Déclarons l'état noble de Pologne égal en dignité à celui de tous les autres pays; établissons l'égalité la plus parfaite entre tous les membres de ce corps, non-seulement quant au droit de posséder dans la république toutes espèces de charges, et de remplir toutes fonctions honorables et lucratives, mais aussi quant à la liberté de jouir, d'une manière uniforme, de toutes les immunités et prérogatives attribuées à l'ordre équestre. Voulons sur-tout que la liberté et la sûreté individuelles, la propriété de tous biens, meubles, immeubles, soient à jamais et de la manière la plus religieuse, respectées dans chaque citoyen, et mises à l'abri de toute atteinte, comme elles l'ont été de temps immémorial. Garantissons solemnellement que, dans les loix à statuer, nous ne laisserons introduire aucun changement ou restriction, qui puisse porter le moindre préjudice à la propriété de qui que ce soit, et que, ni l'autorité suprême de la nation, ni les agens du gouvernement établis par elle, ne pourront, sous prétexte de droits royaux, ou tels autres que ce soit, former aucune prétention à la charge de ces propriétés, prises dans leur totalité ou dans leurs parties. C'est pourquoi, respectant la sûreté personnelle et la propriété légale de tout citoyen, comme le premier lien de la société et le fondement de la liberté civile, nous les confirmons, assurons, garantissons et voulons que, respectées dans tous les siècles, elles restent à jamais intactes.

Reconnoissons les membres de l'ordre équestre pour les premiers défenseurs de la liberté et de la présente constitu-

tion, et confions à la vertu, au patriotisme, à l'honneur de chaque gentilhomme, le soin de les faire respecter l'une et l'autre, comme il devra les respecter lui-même, et de veiller sur-tout au maintien de cette constitution, qui seule peut devenir le boulevard de la patrie, et le garant de nos droits communs.

ART. III. *Villes et Bourgeois.*

Voulons que la loi décrétée par la présente diète sous le titre de *nos villes royales déclarées libres dans toute l'étendue des domaines de la république*, ait une pleine et entière vigueur; que cette loi, qui donne une base vraiment nouvelle, réelle et efficace, à la liberté de l'ordre équestre, ainsi qu'à l'intégrité de notre patrie commune, soit regardée comme faisant partie de la présente constitution.

ART. IV. *Colons et autres habitans de la campagne.*

Comme c'est de la main laborieuse des cultivateurs que découle la source la plus féconde des richesses nationales; comme leur corps forme la majeure partie de la population de l'état, et que, par une suite nécessaire, c'est lui qui constitue la force principale de la république; la justice, l'humanité, ainsi que notre propre intérêt bien entendu, sont autant de motifs puissans, qui nous prescrivent de recevoir cette classe d'hommes précieuse sous la protection immédiate de la loi et du gouvernement. A ces causes statuons que, désormais toutes conventions arrêtées authentiquement entre les propriétaires et leurs colons, stipulant, en faveur de ces derniers, quelques franchises ou concessions sous telles et telles clauses, soit que lesdites conventions aient été conclues avec la communauté entière, ou séparément avec chaque habitant de village, deviendront, pour les deux parties contractantes, une obligation commune et réciproque, et cela suivant l'énonciation expresse desdites clauses, et la teneur du contrat garant de cet accord sous la protection du gouvernement. Ces con-

ventions particulières et les obligations qu'elles imposeront, une fois qu'elles seront acceptées par un propriétaire de biens-fonds, seront tellement obligatoires pour lui, ses héritiers, ou les acquéreurs desdits fonds, qu'ils n'auront le droit d'y faire, seuls et par eux-mêmes, aucune espèce de changement. Respectivement, les colons ne pourront déroger à ces conventions, ni se dégager des obligations auxquelles ils se seront soumis de plein gré, quelle que soit la nature de leurs possessions, que de la manière et suivant les clauses stipulées dans le contrat mentionné; lesquelles clauses seront obligatoires pour eux, et pour toujours ou pour un temps, suivant l'énoncé dudit contrat.

Ayant par ce moyen assuré aux propriétaires des biens-fonds, tous les émolumens et avantages qu'ils ont droit d'exiger de leurs colons, et voulant encourager, de la manière la plus efficace, la population dans les domaines de la république, nous assurons la liberté la plus entière aux individus de toutes les classes, tant aux étrangers qui viendront s'établir en Pologne, qu'aux nationaux qui, après avoir quitté leur patrie, voudroient rentrer dans son sein. Ainsi tout homme, étranger ou national, dès l'instant qu'il mettra le pied sur les terres de la Pologne, pourra librement et sans aucune gêne, faire valoir son industrie, de la manière et dans tel endroit que bon lui semblera; il pourra arrêter, à son gré, et pour le temps qu'il le voudra, telles conventions qu'il jugera à propos, relativement à l'établissement qu'il desirera former, sous clause de paiement en argent ou en main-d'œuvre; il pourra encore se fixer, à son choix, à la ville ou à la campagne; enfin il pourra ou rester en Pologne, ou la quitter, s'il le juge à propos, après avoir préalablement satisfait à toutes les obligations qu'il y aura volontairement contractées.

ART. V. *Gouvernement, ou caractère des Pouvoirs publics.*

Dans la société, tout pouvoir émane essentiellement de la volonté de la nation. Afin donc que l'intégrité des domaines de la république, la liberté des citoyens et l'administration

civile restent à jamais dans un parfait équilibre, le gouvernement de Pologne devra réunir, en vertu de la présente constitution, et réunira en effet trois genres de pouvoirs distincts; l'autorité législative, qui résidera dans les états assemblés; le pouvoir exécutif suprême, dans la personne du roi et dans le conseil de surveillance; et le pouvoir judiciaire, dans les magistratures déjà établies, ou qui le seront à cet effet.

ART. VI. *Diète, ou Pouvoir législatif.*

La diète, ou assemblée des états, sera partagée en deux chambres; celle des nonces, et celle des sénateurs, laquelle sera présidée par le roi.

La chambre des nonces étant l'image et le dépôt du pouvoir suprême de la nation, sera le vrai sanctuaire des loix. C'est dans cette chambre que seront décidés, en premier lieu, tous projets relatifs, 1°. aux loix générales, c'est-à-dire, aux loix constitutionnelles, civiles et criminelles, comme aussi aux impôts permanens. Pour la décision de tous ces objets, les propositions émanées du trône, lesquelles auront été soumises à la discussion des palatinats, terres et districts, et portées ensuite dans la chambre en vertu des instructions données aux nonces, devront être prises les premières en délibération. 2°. A tous autres arrêtés des diètes, tels que, impôts temporaires, valeur des monnoies, emprunts publics, ennoblissemens et autres récompenses accidentelles, état des dépenses publiques, ordinaires et extraordinaires; déclaration de guerre, conclusion de paix, ratification définitive des traités d'alliance et de commerce, tous actes diplomatiques et conventions ayant trait au droit des nations, quittances et témoignages à rendre aux magistratures préposées au pouvoir exécutif, et tous autres objets publics de première importance. Dans toutes ces matières, la préférence sera donnée aux propositions émanées du trône, lesquelles devront être portées directement dans la chambre des nonces.

La chambre des sénateurs, présidée par le roi, sera composée des évêques, des palatins, des castellans et des ministres.



Le roi aura le double droit, et de donner sa voix, et de résoudre la parité quand elle aura lieu; ce qu'il fera, ou en personne, ou par mission quand il ne siégera pas.

Le droit de cette chambre sera : 1°. d'accepter ou de suspendre jusqu'à une nouvelle délibération de la nation, et cela à la pluralité des voix, telle qu'elle sera déterminée par la présente constitution, toute loi qui, après avoir passé suivant les formes légales, dans la chambre des nonces, devra être renvoyée sur-le-champ à celle des sénateurs. Cette acceptation donnera à la loi proposée, la sanction qui peut seule la mettre en vigueur. La suspension ne fera qu'en arrêter l'exécution jusqu'à la première diète ordinaire, et alors, si la chambre législative s'accorde à renouveler la même loi, le sénat ne pourra plus refuser de la sanctionner. 2°. Dans les arrêtés des diètes relatifs aux objets ci-dessus spécifiés, la chambre des nonces devra sur-le-champ communiquer ses arrêtés à cet égard à celle des sénateurs, afin que les décisions sur ces matières soient portées à la pluralité des voix des deux chambres; laquelle pluralité, légalement énoncée, deviendra l'interprète de la volonté suprême des états. Statuons que les sénateurs et les ministres, dans tous les cas où ils auront à justifier de leurs opérations tant dans le conseil de surveillance que dans une commission quelconque, n'auront point voix décisive à la diète, et ne siégeront alors au sénat, que pour donner les explications et les éclaircissemens que pourra exiger d'eux l'assemblée des états.

La diète sera censée permanente; les représentans de la nation, nommés pour deux ans, devront être toujours prêts à se rassembler.

La diète législative ordinaire se tiendra tous les deux ans, et durera le temps fixé dans l'article séparé sur l'organisation des diètes. Les assemblées nationales qui seront convoquées dans des circonstances pressantes et extraordinaires, ne pourront statuer que sur les objets pour lesquels elles auront été convoquées, ou sur ceux qui seroient survenus depuis sa convocation.

Aucune loi décrétée dans une diète ordinaire, ne pourra être abrogée dans la même diète.

L'assemblée des états, pour être complète, devra être composée du nombre de membres qui sera déterminé dans l'article ci-dessus mentionné, tant pour la chambre des nonces que pour celle des sénateurs.

Quant aux règles à observer dans la tenue des diétines, nous confirmons, de la manière la plus solemnelle, la loi décrétée à cet égard par la présente diète; regardant cette loi comme le premier fondement de la liberté civile.

Le pouvoir législatif ne pouvant être exercé par tout le corps des citoyens, et la nation se suppléant elle-même par ses représentans ou nonces librement élus, statuons que les nonces nommés dans les diétines, réunissant dans leurs personnes le dépôt sacré de la confiance publique, doivent, en vertu de la présente constitution, être envisagés comme les représentans de la nation entière, tant pour ce qui concerne la législation, que pour ce qui a trait aux besoins de l'état en général.

Dans tous les cas, sans exception, les arrêtés de la diète seront portés à la pluralité des voix; c'est pourquoi nous abrogeons à jamais le *liberum veto*, les confédérations de toute espèce, ainsi que les diètes confédérées comme contraires à l'esprit de la présente constitution, tendantes à détruire les ressorts du gouvernement et à troubler la tranquillité publique.

Voulant d'un côté prévenir les changemens précoces et trop fréquens qui pourroient s'introduire dans nôtre constitution nationale; de l'autre, sentant le besoin de lui donner, dans la vue d'accroître la félicité publique, ce degré de perfection que peut seule déterminer l'expérience fondée sur les effets qui en résulteront, fixons à tous les vingt-cinq ans, le terme auquel la nation pourra travailler à la révision et à la réforme de ladite constitution; voulant qu'il soit convoqué alors une diète de législation extraordinaire, suivant les formes qui seront prescrites séparément pour sa tenue.

ART. VII. *Le Roi, le Pouvoir exécutif.*

Aucun gouvernement, fût-il le plus parfait, ne peut subsister, si le pouvoir exécutif n'y est doué de la plus haute énergie. — Des loix justes font le bonheur des nations, et de l'exécution de ces loix dépend tout leur effet. — L'expérience nous a prouvé que c'est au peu d'activité qu'on a donné à cette partie du gouvernement, que la Pologne doit tous les maux qu'elle a éprouvés. — A ces causes, après avoir assuré à la nation polonaise libre, et ne dépendant que d'elle seule, le droit de se créer des loix, de surveiller toutes les parties de l'autorité exécutrice, de choisir elle-même tous les officiers publics employés dans ses diverses magistratures; nous confions l'exécution suprême des loix au roi et à son conseil, qui sera désigné sous le nom de conseil de surveillance.

Le pouvoir exécutif sera strictement tenu de surveiller l'exécution des loix, et de s'y conformer le premier. — Il sera actif par lui-même dans tous les cas où la loi le lui permet; tels sont ceux où elle a besoin de surveillance, d'exécution et même d'une force coactive.

Toutes les magistratures lui doivent une obéissance entière; aussi lui remettons-nous le droit de sévir, s'il le faut, contre celle de ces magistratures qui négligeroient leurs devoirs, ou qui seroient réfractaires à ses ordres.

Le pouvoir exécutif ne pourra ni porter des loix, ni même les interpréter; ni établir d'impôts ou autres contributions, sous quelque dénomination que ce puisse être; ni contracter des dettes publiques; ni se permettre le moindre changement dans la répartition des revenus du trésor, déterminée par l'assemblée des états; ni faire des déclarations de guerre; ni enfin arrêter définitivement des traités de paix, ou tels autres traités ou actes diplomatiques quelconques. Il ne pourra qu'entretenir avec les cours étrangères des négociations temporaires, et pourvoir à ce que pourroient exiger, dans les cas ordinaires ou momentanés, la sûreté et la tranquillité de

l'état; opérations dont il sera tenu de rendre compte à la plus prochaine assemblée des états.

Nous déclarons le trône de Pologne électif, mais par familles seulement. Tous les revers qui ont été les suites du bouleversement qu'a périodiquement éprouvé la constitution à chaque interrègne; l'obligation essentielle pour nous d'assurer le sort de tout habitant de la Pologne, et d'opposer la plus forte digue à l'influence des puissances étrangères; le souvenir de la gloire et de la prospérité qui ont couronné notre patrie sous le règne non interrompu des rois héréditaires; la nécesstité pressante de détourner et les étrangers, et les nationaux puissans, de l'ambition de régner sur nous, et d'exciter au contraire, dans ces derniers, le desir de cimenter de concert la liberté nationale; tous ces motifs réunis ont indiqué à notre prudence d'établir, une fois pour toujours, la succession du trône, comme le seul moyen d'assurer notre existence politique. En conséquence décrétons, qu'après le décès du roi heureusement régnant aujourd'hui, le sceptre de Pologne passera à l'électeur de Saxe actuel, et que la dynastie des rois futurs commencera dans la personne de Frédéric-Auguste; voulant que la couronne appartienne de droit à ses héritiers mâles, le fils aîné du roi régnant succédera toujours à son père; et dans le cas où l'électeur de Saxe actuel ne laisseroit point d'enfant mâle, le prince que cet électeur donnera pour mari à sa fille, de l'aveu des états assemblés, commencera, en Pologne, l'ordre de succession en ligne masculine. A ces fins, nous déclarons Marie-Auguste Népomucène, fille de l'électeur de Saxe, infante de Pologne; conservant du reste à la nation le droit imprescriptible de se choisir, pour la gouverner, une seconde famille après l'extinction de la première.

En montant sur le trône, chaque roi sera tenu de faire à Dieu et à la Nation, le serment de se conformer en tout à la présente constitution, de satisfaire à toutes les conditions du pacte qui sera arrêté avec l'électeur régnant de Saxe, comme avec celui auquel est destiné le trône; pacte

qui deviendra obligatoire pour lui, comme l'étoient les anciens pactes avec nos rois.

La personne du roi sera à jamais sacrée et hors de toute atteinte. Ne faisant rien par lui-même, il ne peut être responsable de rien envers la nation. —Loin de pouvoir jamais s'ériger en monarque absolu, il ne devra se regarder que comme le chef et le père de la nation; tel est le titre que lui donnent, tel est le caractère que reconnoissent en lui la loi et la présente constitution.

Les revenus qui seront assignés au roi par les *pacta conventa*, ainsi que les prérogatives attribuées au trône, et garanties par la présente constitution en faveur de l'electe futur, seront à jamais à l'abri de toute atteinte.

Les tribunaux, magistratures, et juridictions quelconques, dresseront tous les actes publics au nom du roi : les monnoies et les timbres porteront son empreinte. — Le roi devant avoir le pouvoir le plus étendu de faire le bien, nous lui réservons le droit de faire grace aux coupables condamnés à mort, toutes les fois qu'il ne s'agira point de crimes d'état. —C'est au roi qu'appartiendra encore le commandement en chef des troupes en temps de guerre, et la nomination de tous les commandans, sauf le droit réservé à la nation d'en demander le changement. — Il sera autorisé à patenter tous les officiers militaires, comme à nommer les officiers civils, de la manière qui sera prescrite à cet égard dans le détail séparé des divers articles de la présente constitution. Ce sera encore à lui qu'appartiendra la nomination des évêques, des sénateurs, des ministres et des premiers agens du pouvoir exécutif, et cela conformément aussi au détail ci-dessus mentionné.

Le conseil chargé de surveiller, de concert avec le roi, l'exécution des loix et leur intégrité, sera composé, 1°. du primat, comme chef du clergé et président de la commission d'éducation, lequel pourra être suppléé par celui des évêques qui sera le premier en rang; (ceux-ci ne pourront signer aucun arrêté.) 2°. de cinq ministres, savoir : le ministre de la police, le ministre du sceau, le ministre de la guerre, le

ministre du trésor, et le chancelier, ministre des affaires étrangères; 3°. de deux secrétaires; dont l'un tiendra le registre du conseil, et l'autre celui des affaires étrangères, tous les deux sans voix décisive.

L'héritier du trône, dès qu'il sera parvenu à l'âge de raison, et qu'il aura prêté le serment sur la constitution nationale, pourra assister à toutes les séances du conseil; mais il n'y aura point de voix.

Le maréchal de la diète, nommé pour deux ans, siégera aussi dans le conseil de surveillance, mais sans pouvoir entrer dans aucune de ses déterminations, et seulement afin de convoquer la diète, censée toujours assemblée, dans les cas où il verroit une nécessité absolue de faire cette convocation; et si le roi s'y refusoit, pour lors ledit maréchal sera tenu d'adresser à tous les nonces et sénateurs une lettre circulaire, dans laquelle il les engagera à s'assembler en diète, et leur détaillera tous les motifs qui nécessitent cette réunion. Les cas qui exigeront absolument la convocation de la diète, ne pourront être que les suivans :

1°. Tous les cas urgens qui auroient trait au droit des nations, sur-tout celui d'une guerre voisine des frontières.

2°. Des troubles domestiques qui feroient craindre une révolution dans l'état, ou quelque collision entre les magistratures.

3°. Le danger d'une disette générale.

4°. Lorsque la nation se trouveroit privée de son roi, ou par la mort, ou par une maladie dangereuse.

Tous les arrêtés du conseil seront discutés par les divers membres qui le composent. Après avoir ouï tous les avis, le roi donnera le sien, lequel doit toujours l'emporter, afin qu'il règne une volonté uniforme dans l'exécution des loix. En conséquence, tout arrêté du conseil sera décrété au nom du roi, et signé de sa main; cependant il devra aussi être contresigné par un des ministres siégeant au conseil; et, muni de cette double signature, il deviendra obligatoire et devra être mis à exécution, soit par les commissions, soit par toutes

autres magistratures exécutrices, mais seulement pour les objets qui ne sont point expressément exceptés par la présente constitution. S'il arrivoit qu'aucun des ministres siégeant au conseil ne voulût signer l'arrêté en question, le roi devra s'en désister; et dans le cas où il persisteroit à en exiger l'acceptation, le maréchal devra réclamer la convocation de la diète permanente, et la convoquera lui-même, si le roi cherchoit à l'éloigner.

La nomination des ministres appartiendra au roi, aussi bien que le droit de choisir entre ses ministres, celui de chaque département qu'il lui plaira d'admettre à son conseil. Cette admission aura lieu pour deux ans, sauf le droit de confirmation (ce terme expiré) dévolu au roi. Les ministres qui auront place dans le conseil, ne pourront siéger dans les commissions. Si, à la diète, la pluralité de deux tiers de voix secrètes, des deux chambres réunies, demandoit le changement d'un ministre dans le conseil, ou dans telle autre magistrature, le roi devra sur-le-champ en nommer un autre à sa place.

Voulant que le conseil soit tenu de répondre strictement de toute infraction qui pourroit avoir lieu dans l'exécution des loix, dont la surveillance lui est confiée, nous déclarons que les ministres qui seront accusés d'une infraction de ce genre par le comité chargé de l'examen de leurs opérations, seront responsables sur leurs personnes et leurs biens. Toutes les fois que de telles plaintes auront lieu, les états assemblés renverront les ministres accusés au jugement de la diète, et cela à la simple pluralité des voix des deux chambres, pour y être condamnés à la peine qu'ils auront méritée, laquelle sera proportionnée à leur prévarication; ou pour être renvoyés absous, si leur innocence est évidemment reconnue.

Pour mettre d'autant plus d'ordre et d'exactitude dans l'exercice du pouvoir exécutif, établissons des commissions particulières qui seront liées avec le conseil, et tenues de remplir ses ordres.

Les commissaires qui devront y siéger seront élus par les états assemblés, et rempliront, jusqu'au terme fixé par la loi, les fonctions attachées à leurs charges.

Les commissions sont celles, 1°. d'éducation, 2°. de police, 3°. de la guerre, 4°. du trésor.

Les commissions du bon ordre, que la présente diète a établies dans les palatinats, seront de même soumises à la surveillance du conseil, et devront satisfaire aux ordres qu'elles recevront des commissions intermédiaires mentionnées ci-dessus, et cela respectivement aux objets relatifs à l'autorité et aux obligations de chacune d'entr'elles.

ART. VIII. *Pouvoir judiciaire.*

Le pouvoir judiciaire ne peut être exercé ni par l'autorité législative, ni par le roi, mais par des magistratures choisies et instituées à cet effet. Ces magistratures seront fixées et réparties de manière qu'il n'y ait personne qui ne trouve à sa portée la justice qu'il voudra obtenir, et que le coupable voie partout le glaive du pouvoir suprême prêt à s'appesantir sur lui. En conséquence nous établissons :

1°. Dans chaque palatinat, terre et district, des jurisdictions en première instance, composées de juges élus aux diétines; ces jurisdictions, dont le premier devoir sera une vigilance non interrompue, devront être toujours prêtes à rendre justice à ceux qui la réclameront. L'appel des sentences qui y seront rendues, se portera aux tribunaux suprêmes qui seront établis dans chaque province, et composés de même des membres nommés aux diétines. Ces tribunaux, en première comme en dernière instance, seront réputés jurisdictions territoriales, et jugeront toutes causes de droit et de fait, entre les nobles ou autres possesseurs de terres, et telles autres personnes que ce soit.

2°. Confirmons les jurisdictions municipales établies dans toutes les villes, suivant la teneur de la loi portée par la présente diète en faveur des villes royales libres.

3°. Voulons que chaque province séparément ait un tribunal appelé *référendorial*, où seront jugées les causes des colons libres, lesquels, en vertu des anciennes constitutions, doivent ressortir à ces magistratures.

4°. Conservons dans leur ancien état nos cours royales et assessoriales, celles de relations, ainsi que celle qui est établie pour les procès des habitans du duché de Courlande.

5°. Les commissions exécutives rendront des jugemens séparés pour toutes les causes relatives à leur administration.

Outre les tribunaux pour les causes civiles et criminelles, établis en faveur de toutes les classes de citoyens, il y aura un tribunal suprême, désigné sous le nom de *jugement de la diète*. A l'ouverture de chaque assemblée des états, seront nommés, par voie d'élection, les membres qui devront y siéger. Ce tribunal connoîtra de tous les crimes contre la nation et le roi, c'est-à-dire des crimes d'état. Voulons qu'il soit rédigé un nouveau code civil et criminel, par des personnes que la diète désignera à cet effet.

Art. IX. *Régence.*

Le conseil de surveillance, ayant à sa tête la reine, et en son absence le primat, sera en même temps le conseil de régence: la régence ne pourra avoir lieu que dans les trois cas suivans; 1°. pendant la minorité du roi; 2°. si une aliénation d'esprit constante mettoit le roi hors d'état de remplir ses fonctions; 3°. s'il étoit fait prisonnier de guerre. La minorité du roi finira à l'âge de dix-huit ans révolus; et sa démence ne pourra être regardée comme constante, que lorsqu'elle sera déclarée telle par la diète permanente, à la pluralité des trois quarts des voix des deux chambres réunies. Dans ces trois cas, le primat de la couronne devra sur-le-champ convoquer les états de la diète, et s'il différoit de s'acquitter de ce devoir, ce sera le maréchal de la diète qui sera tenu d'adresser à cet effet des lettres de convocation aux nonces et aux sénateurs. La diète permanente déterminera l'ordre dans lequel les ministres devront siéger au conseil de régence, et autorisera la reine à remplir les fonctions du roi. Lorsque, dans le premier cas, le roi sortira de minorité, que dans le second, il aura recouvré la jouissance de ses facultés intellectuelles, et que dans

le troisième, il sera rendu à ses états, le conseil de régence sera comptable envers lui de toutes ses opérations ; et responsable envers la nation, sur la personne et les biens de chacun de ses membres, pour tout le temps de son administration, et cela suivant la teneur de la constitution, à l'article du conseil de surveillance.

Art. X. *Education des princes royaux.*

Les fils des rois, que la présente constitution destine à succéder au trône, doivent être regardés comme les premiers des enfans de la patrie. Ainsi c'est à la nation qu'appartient le droit de surveiller leur éducation, sans pourtant porter préjudice au droit de la paternité. Du vivant du roi, et tant qu'il régira par lui-même, il s'occupera de l'éducation de ses fils, de concert avec le conseil de surveillance, et le gouverneur que les états auront préposé à l'éducation des princes. Pendant la régence, c'est à ce même conseil et à ce gouverneur que sera confiée leur éducation. Dans les deux cas, le gouverneur sera tenu de rendre compte à chaque diète ordinaire, et de la manière dont les jeunes princes seront élevés, et des progrès qu'ils auront faits. Enfin il sera du devoir de la commission d'éducation de rédiger pour eux, sous l'approbation des états, un plan d'instruction, et cela afin que, dirigés d'après des principes constans et uniformes, les futurs héritiers du trône se pénètrent de bonne heure des sentimens de religion, de vertu, de patriotisme, d'amour de la liberté, et de respect pour la constitution nationale.

Art. XI. *Armée nationale.*

La nation se doit à elle-même de se mettre en défense contre toute attaque qui pourroit porter atteinte à son intégrité ; ainsi tous les citoyens sont les défenseurs nés des droits et de la liberté de la nation. Une armée n'est autre chose qu'une partie détachée de la force publique, soumise

à un ordre plus régulier, et toujours en état de défense. La nation doit à ses troupes, et son estime, et des récompenses proportionnées à leur dévouement pour la défense de l'état. Les troupes doivent à la nation de veiller à la sûreté de ses frontières, ainsi qu'au maintien de la tranquillité publique ; en un mot, elles doivent être le bouclier le plus ferme de la république. Mais afin qu'elles ne puissent jamais s'écarter de l'objet de leur destination, elles doivent être constamment subordonnées au pouvoir exécutif, conformément aux réglemens qui seront portés à cet égard ; en conséquence elles seront tenues de faire à la nation et au roi serment de leur rester fidelles, et d'être les premiers défenseurs de la constitution nationale. D'après cela, les troupes peuvent être employées à la défense de l'état en général, et à celle des frontières et forteresses, ou pour seconder la force exécutrice dans les cas de réfraction aux loix, de la part de qui que ce soit.

VIII.

Déclaration de guerre par la Russie à la Pologne, le 18 mai 1792.

La liberté et l'indépendance de la sérénissime république de Pologne ont dans tous les temps excité l'attention et l'intérêt de tous ses voisins. Sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, qui, à ce titre, joint celui de ses engagemens formels et positifs avec la république, s'est encore plus particulièrement attachée à veiller à la conservation intacte de ces deux attributs précieux de l'existence politique de ce royaume. Ces soins constans et magnanimes de sa majesté, effets de son amour de la justice et de l'ordre, autant que de son affection et de sa bienveillance pour une nation que l'identité d'origine, de langue et tant d'autres rapports naturels avec celle qu'elle gouverne, rendoient intéressante à ses yeux, gênoient, sans doute, l'ambition et l'esprit de domination de ceux, qui, non contens de la portion d'autorité

que les loix de l'état leur assignoient, en cherchoient l'extension aux dépens de ces mêmes loix. Dans cette vue, ils n'ont rien négligé, d'un côté pour lasser la vigilance active de l'impératrice sur l'intégrité des droits et des prérogatives de l'illustre nation polonaise; et de l'autre, pour calomnier la pureté et la bienfaisance de ses intentions, en les présentant, en toutes occasions, sous un jour qui leur est absolument étranger.

C'est ainsi qu'ils ont eu la perfide adresse d'interpréter l'acte par lequel la Russie garantit les constitutions légitimes de cette nation, comme un joug onéreux et avilissant; tandis que les plus grands empires, et entre autres celui de l'Allemagne, loin de rejeter ces sortes de garanties, les ont envisagées, recherchées et reçues comme le fondement le plus solide de leurs propriétés et de leur indépendance. L'événement récent prouve d'ailleurs, mieux que tous les argumens qu'on pourroit employer, combien une telle garantie peut être nécessaire et efficace, et que sans elle la république, après avoir succombé sous les coups de ses ennemis domestiques, n'auroit eu aujourd'hui pour s'en relever par l'intervention de l'impératrice, d'autre titre auprès d'elle, que sa seule amitié et sa seule générosité.

Cependant enhardis par la facilité avec laquelle une partie de la nation a embrassé leurs opinions erronées, ceux qui méditoient depuis long-temps son asservissement et la ruine de son ancienne liberté, n'attendoient que l'instant favorable à l'exécution de leur dessein destructeur; ils crurent le saisir lorsque la Russie fut assaillie par deux puissances à la fois. A cette époque, la diète s'assemble à Varsovie; les instructions des palatinats portoient qu'elle fût libre et ordinaire; cependant elle fut tout-à-coup convertie en diète confédérée sans aucunes raisons connues, ni même apparentes. L'acte de la confédération rendu public, annonça les travaux dont elle alloit s'occuper; les principaux objets devoient être : « Le maintien du gouvernement libre républicain, »celui des magistratures dans leurs fonctions et bornes usi-

»tées, et la conservation des propriétés des citoyens». C'est à la nation polonaise elle-même à juger par la suite et le résultat des opérations de cette diète, combien elle s'est écartée de ces objets qu'elle avoit présentés à la confiance publique, pour leur en substituer d'autres qui leur étoient diamétralement opposés.

Sans entrer dans l'énumération de toutes les illégalités et de toutes les infractions aux loix et immunités de la république, que cette diète confédérée ou plutôt la faction qui y domine, s'est permises, il suffit de dire, qu'après avoir usurpé, confondu, réuni en elle tous les pouvoirs, dont la réunion en une seule main est incompatible avec les principes républicains, elle a abusé de chacun de ces pouvoirs de la manière la plus tyrannique, prolongé sa durée au-delà de trois ans et demi, terme dont les fastes de la Pologne ne présentent pas un seul exemple, et enfin consommé toutes ses funestes entreprises, en renversant de fond en comble le 3 mai 1791, l'édifice du gouvernement à l'ombre duquel la république a fleuri et prospéré tant de siècles. Ce jour la vit disparoître, et sur ses ruines s'éleva une monarchie, qui n'offrant dans les nouvelles loix par lesquelles on a prétendu la limiter, que contradiction entre elles-mêmes, incohérence avec les anciennes, insuffisance complète à tous égards, ne laisse pas même aux Polonais le vain simulacre de cette liberté, et de ces prérogatives dont ils se sont toujours montrés si jaloux. Le trône, d'électif qu'il étoit, est déclaré héréditaire; et cette loi que la sagesse de leurs ancêtres avoit dictée, et qui défend, du vivant d'un roi, de s'occuper du choix d'un successeur, a été violée aussi audacieusement que toutes celles qui garantissoient la consistance permanente de la république. Les moyens dont on s'est servi pour consommer tous ces actes de violence, étoient bien faits pour les caractériser. Le jour de la révolution, le château et la salle de la diète furent remplis de toute la populace de Varsovie. On introduisit des gens armés, on fit sortir le canon de l'arsenal, on le tint prêt à foudroyer ceux qui tenteroient d'em-

pêcher le succès du complot. On rassembla le régiment d'artillerie et la garde Lithuanienne pour soutenir la populace ; on excita sa fureur contre ceux dont on craignoit l'opposition. Plusieurs nonces qui persévéroient dans leurs sentimens patriotiques, furent menacés de perdre la vie. Celui de Kalisz, (monsieur Suchorewfki) se traînant à genoux vers le trône, pour rappeler humblement au roi la sainteté du serment qu'il avoit prêté sur les *Pacta conventa*, ce lien sacré et indissoluble qui l'unit à la nation, fut impitoyablement foulé aux pieds, au mépris de son caractère inviolable de représentant de cette nation, et au grand scandale de tous ceux des Polonais qui n'ont point encore entièrement perdu le sentiment de leur honneur et de leur liberté; et c'est une révolution effectuée de cette manière, que ses promoteurs essayent de faire passer pour le vœu libre et spontané de la nation.

Mais ces citoyens entreprenans ne se sont point bornés aux maux qu'ils ont causés à leur malheureuse patrie dans son propre sein, ils ont encore cherché à lui en attirer du dehors, en la précipitant dans des démêlés capables de dégénérer en une guerre ouverte avec la Russie, l'ancienne alliée de la république et de la nation polonaise. Il n'a pas fallu moins que toute la magnanimité de l'impératrice, et surtout cette équité, cette justesse de lumières avec lesquelles elle sait distinguer l'intention de l'esprit de parti d'avec l'intention générale, pour empêcher les dernières extrémités auxquelles elle a été sans cesse provoquée. Un exposé succinct des faits mettra en évidence la vérité de cette assertion.

Lors de la déclaration de guerre que la Porte Ottomane fit à la Rnssie, l'ambassadeur de l'impératrice remit une note au ministre de la république sans diète alors, pour le prévenir sur le passage des troupes russes par les états de la Pologne, et pour lui proposer de nommer dans les palatinats les plus voisins des quartiers de ses troupes, des commissaires avec lesquels on pût s'entendre sur les livraisons et le paiement des vivres et des fourrages.

Tout fut réglé et établi d'une manière amicale, et à la conve-

nance réciproque, malgré les fermentations de la malveillance, qui commençoit déjà à percer. Mais aussi-tôt que la diète fut formée, et que le projet médité depuis long-temps de détruire la république eut prévalu sur toutes les considérations relatives au maintien de son repos au dedans et au dehors, non-seulement on insista sur ce que les troupes russes, sans excepter même le petit nombre de celles qui étoient préposées à la garde des magasins qu'on avoit formés, fussent incessamment retirées du territoire polonais, mais on mit encore toutes sortes d'entraves à leur approvisionnement, en s'opposant à la formation de nouveaux magasins pour leur subsistance, et en exigeant que les anciens fussent transportés hors des frontières de la république. A cette occasion, la commission du trésor mit en avant la prétention déraisonnable des droits de sortie à percevoir au passage du Dniestre, pour ces mêmes magasins amassés à grands frais, et au grand avantage des propriétaires polonais. De pareils procédés ne répondent nullement aux égards que se doivent des états voisins, unis d'ailleurs par des nœuds d'amitié et d'alliance.

Les vexations de tout genre exercées contre les sujets de l'impératrice, furent poussées au point que quelques-uns d'entre eux se trouvant sur les terres de la république, pour des affaires de négoce auxquelles ils se livroient sur la foi des traités et du droit des gens, ils furent accusés malicieusement d'exciter les habitans du lieu à la révolte, et sur ce prétexte, saisis et jetés dans des cachots. Les juges chargés d'instruire leur procès, et ne trouvant aucune trace du crime qu'on leur imputoit, eurent recours aux tourmens pour leur en extorquer l'aveu; et après l'avoir arraché de cette manière, ces juges impitoyables les condamnèrent au supplice, et les firent exécuter inhumainement. Ce premier essai d'injustice, d'inhumanité et de cruauté, ouvrit un vaste champ à des inquisitions de toutes espèces qui s'appesantirent principalement sur les habitans des provinces où l'on professe le culte de la religion orthodoxe grecque non unie. L'évêque de Pereslavie et abbé de Sluck, quoique sujet de l'impératrice, devint une des victimes de

cette persécution, malgré le rang élevé qu'il occupe dans l'église, malgré la pureté de ses mœurs et la rigidité de ses principes. Il fut soupçonné de crimes qu'il importoit à la malignité et au desir d'entretenir la fermentation qu'elle avoit excitée, de forger à tout instant; et ce prélat fût arrêté et entraîné à Varsovie, où on le tient encore dans une dure captivité. Le droit des gens ne fut pas plus respecté envers les ministres de l'impératrice; car leur chapelle, qui est censée faire partie des hôtels même qu'ils habitent, et qui, par l'écusson des armes impériales de Russie, attaché extérieurement, indiquoit clairement un endroit privilégié, fut forcée, et des soldats polonais en vinrent arracher un des servans, pour le traîner, sans aucune raison, devant un tribunal qui n'étoit nullement compétent. La satisfaction que le ministre de Russie a demandée, a été éludée sous les prétextes les plus frivoles. En un mot, non-seulement tous les traités solemnels qui lioient la Russie et la Pologne entre elles, furent violés et transgressés dans leurs points les plus importans, mais on poussa l'animosité jusqu'à envoyer une ambassade extraordinaire en Turquie, alors en guerre ouverte avec la Russie, pour lui offrir une ligue offensive dirigée contre cette dernière puissance; c'est de quoi les correspondances ministérielles du cabinet de Varsovie offriront les preuves les plus claires. Le respect même dû à la personne et au rang auguste de l'impératrice ne fut point observé dans les discours qu'on tint en pleine séance de la diète; et ces insolences, loin d'être réprimées comme elles le méritoient, furent encouragées et applaudies par les chefs de la faction qui a renversé les loix et le gouvernement de la république. Le nombre de ces griefs, sans compter ceux qu'on supprime pour en abréger l'énumération, est fait pour justifier devant Dieu et les puissances le parti que sa majesté impériale auroit pris, d'en tirer une satisfaction éclatante. Mais ce n'est nullement dans cette intention qu'elle vient de les faire exposer. Son équité naturelle ne lui permet pas de confondre toute la nation polonaise avec une de ses parties, qui avoit surpris et trahi sa confiance. Elle est, au contraire, intimement persuadée

que le plus grand nombre n'a eu aucune part à tout ce qui s'est fait à Varsovie contre elle et contre la république, son ancienne amie ; aussi S. M. est-elle prête à sacrifier les justes ressentimens qu'elle doit éprouver, à l'espoir plus conforme à ses sentimens généreux et pacifiques, de voir réparer tous ces griefs par l'assemblée d'une nouvelle diète plus fidelle aux mandats de ses commettans, et aux loix cardinales et immuables de l'état, que ne l'a été celle d'à-présent, qui, les ayant toutes violées de la manière la plus évidente, a marqué du sceau de sa propre illégalité toutes celles de ses opérations qu'elle a exécutées au mépris de ces loix. Mais si sa majesté impériale ne veut point écouter la voix de ses propres ressentimens, elle ne peut être insensible à celle des réclamations que lui ont adressées un grand nombre de Polonais, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs aussi illustres par leur naissance et le rang qu'ils tiennent dans la république, que par leurs vertus patriotiques et leur capacité pour le service de l'état. Animés d'un zèle pur et louable pour le salut de leur patrie et le recouvrement de leur ancienne liberté et indépendance, ils se sont associés pour former une confédération légitime, comme le seul remède efficace aux maux que la confédération illégale, usurpative de Varsovie, a causés à la nation. Ils ont sollicité à cet effet l'appui et l'assistance de l'impératrice, qui n'a pas hésité de les assurer de l'un et de l'autre, étant guidée de son côté par ses sentimens d'amitié et de bienveillance pour la république, et remplissant strictement à son égard le devoir que lui imposent ses traités.

C'est pour s'acquitter de ses promesses que S. M. a ordonné à une partie de ses troupes d'entrer sur les terres de la république. Elles s'y présentent comme amies, et pour coopérer à sa réintégration dans ses droits et ses prérogatives. Tous ceux qui les accueilleront sous ces titres en éprouveront, outre l'oubli parfait du passé, toutes sortes de secours et de sûreté pour leur personne et leurs propriétés. Sa majesté impériale se flatte que tout bon Polonais, aimant véritablement sa patrie, saura apprécier ses intentions, et sentira que c'est servir sa

propre cause que de se joindre de cœur et d'armés aux efforts généreux qu'elle va déployer, de concert avec les vrais patriotes, pour rendre à la république la liberté et les loix que la prétendue constitution du 3 mai lui a ravies. S'il en étoit quelques-uns qui balançassent à cause du serment que l'illusion leur fit prononcer ou que la force leur arracha, qu'ils soient bien convaincus que le seul serment sacré et véritable, est celui par lequel ils jurèrent de maintenir et de défendre jusqu'à la mort le gouvernement libre et républicain sous lequel ils sont nés, et que reprendre cet ancien serment est le seul moyen de réparer le parjure qu'ils ont commis en prêtant le nouveau. Mais s'il en est qui, par une suite de leur opiniâtreté dans les principes pervers auxquels ils se sont laissés entraîner, veuillent s'opposer aux vues bienfaisantes de l'impératrice et aux vœux patriotiques de leurs concitoyens, ceux-là n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes des rigueurs et des maux auxquels ils seront exposés, à d'autant plus justes titres, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'y soustraire par une prompte et sincère abjuration de leurs erreurs.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chargé d'annoncer les intentions de sa majesté impériale, et les justes motifs qui les ont déterminées, l'est aussi d'inviter l'illustre nation polonaise à mettre la confiance la plus entière dans la générosité et le désintéressement qui président à la démarche de S. M., et qui lui font desirer vivement de voir bientôt la république se raffermir sur ses bases, par un juste équilibre des pouvoirs, ce qui est le plus sûr moyen de perpétuer sa tranquillité intérieure, ainsi que ses rapports de bon voisinage et de bonne harmonie avec tous ses voisins.

Fait à Varsovie, les 17 et 18 mai 1792.

Signé J. DE BULHAKOW.

IX.

Adresse de la Diète à la Nation, au sujet de la déclaration précédente

Stanislas-Auguste, par la grace de Dieu et la volonté de la nation, roi de Pologne, &c. &c. et les états confédérés de la république.

La déclaration que l'impératrice de Russie a communiquée par son ministre à Varsovie, est sans doute déjà connue de toute la république, et chaque habitant de la Pologne doit être en état de juger par lui-même de la situation de la patrie. Cette déclaration verse le mépris sur la dignité de la confédération de la république; et la Diète que la nation a investie de toute sa puissance, la diète dont les opérations et les loix sont de la plus haute importance, dont la réunion légitime, confirmée par toutes les diétines, a acquis encore une plus grande considération par une seconde élection de députés; dont les vues pures et patriotiques toujours d'accord avec les loix, ont obtenu la sanction unanime du peuple; cette diète, la calomnie ose l'appeler un parti dominant *contraire aux loix*. On annonce à l'assemblée une nouvelle diète; on promet à ceux qui forment cette association illégale de les soutenir avec des troupes étrangères; on somme les états de la république, ainsi que les sujets fidèles qui montrent leur attachement aux loix, de réparer par un prompt repentir, l'abandon qu'ils ont fait d'une garantie (illusoire); on cherche en répandant cet écrit, à exciter les habitans du pays à la révolte, à s'élever contre l'autorité légitime de la magistrature suprême; on ose enfin (ce qui fait frémir) les engager à la guerre civile; on met des mensonges en avant, pour grossir des griefs imaginaires et se jouer ainsi de la foi publique; enfin on menace tous ceux qui refuseront d'entrer dans une conjuration contre la patrie, de l'irruption des troupes russes; on

leur annonce le comble des maux, les persécutions et la mort, et l'on commence déjà à mettre ces menaces à exécution.

Vit-on jamais dans les annales de l'histoire une nation parler d'une autre avec un tel mépris ? un gouvernement en violenter un autre à ce point ? Cette déclaration renverse les droits sacrés de tous les peuples ; car elle traite la Pologne, non comme une nation existante, mais plutôt comme une province conquise, à laquelle on peut donner des ordres arbitraires..

Les sentimens que cet écrit a excités en nous, les impressions qu'il a faites sur le public, seront sans doute partagées et ressenties vivement par tous les habitans de la Pologne. Quelques Polonais dégénérés et endurcis (cette pensée seule nous fait gémir), le cœur plein de haine contre leur patrie, irrités contre la diète de ce que, travaillant à relever la république de ses ruines, elle n'a pas trouvé à propos de s'arrêter à leurs vues personnelles, sont allés à Pétersbourg, ont accusé la nation, et formé l'entreprise abominable de renverser cet ouvrage précieux qui garantit la liberté et l'indépendance de la république ; ouvrage qui a coûté tant de travaux ; ouvrage qui redonne à la nation son ancien lustre et sa considération.

Ce sont les traîtres à la patrie qui ont dicté cette déclaration ; et ils sont à la tête des troupes étrangères qui assaillent la patrie. Vendus à la Russie, ils veulent lui livrer leur patrie. Le gouvernement russe ne pouvoit voir de bon œil la Pologne renonçant à une garantie perfide qui la conduisoit à l'esclavage ; établissant une forme de gouvernement stable ; s'entourant de guerriers courageux voués à la défense de sa liberté et de son indépendance ; se pourvoyant d'un trésor suffisant pour faire face aux besoins de l'état ; enfin, la Pologne commençant à devenir une nation bien constituée, estimée en Europe, et considérée chez ses voisins. C'est à cette puissance que se réunissent les traîtres à la patrie ; et se servant de ce vain prétexte pour accomplir ses perfides desseins, la czarine vient en armes dans notre pays, soutient la révolte

de vils conjurés, qui, non contens d'avoir imploré son secours, aujourd'hui renonçant à toute pudeur, viennent avec des hordes étrangères, ravir à leurs concitoyens leur fortune et leur existence.

Nous vous avertissons donc, en notre nom et au nom des états confédérés, que la Pologne est actuellement en état de défense contre l'irruption des troupes russes; et, pleins de confiance dans la valeur et le patriotisme de la nation, nous allons opposer aux efforts que fait l'ennemi pour détruire la république, tous les moyens que nous suggérera l'amour de la patrie.

Cette époque, courageux Polonais, va décider du sort de notre pays. Que l'amour de la patrie enflamme votre courage; songez que vous combattez pour vos loix, pour votre liberté, pour vos femmes, vos enfans, pour tout ce que vous avez de plus cher.

Une armée que votre zèle a créée, que vos fortunes entretiennent, se voue à votre défense; sa bravoure, son intrépidité ne peuvent manquer d'anéantir les entreprises de l'ennemi; ce noble feu, cet empressement pour voler à la défense de la patrie, ce dévouement qui n'appartient qu'aux nations libres, font naître dans nos cœurs un favorable espoir.

Chaque instant augmente nos espérances, les offrandes volontaires s'accumulent, les citoyens se réunissent en foule à l'armée; l'amour de la liberté enflamme tous les cœurs, chacun paie son tribut à la patrie; le Dieu de nos pères, à qui nous devons ces nobles résolutions, ce Dieu en qui nous mettons toute notre confiance, qui connoît la pureté de nos vues, bénira nos armes, et assurera le triomphe de notre cause.

Mais, citoyens, c'est l'union, c'est la constance qui doivent être nos armes les plus puissantes; en vain opposerions-nous la force à la force si la division règnoit parmi nous. Une guerre étrangère n'est jamais si désastreuse que des dissentions intestines; aucune attaque étrangère a-t-elle été couronnée de succès, lorsque les habitans de ces contrées, unis par les liens de la concorde, combattoient pour leurs foyers? Bientôt la voix du mensonge et de la calomnie se fera entendre; bientôt la trahison

fera circuler des écrits imposteurs. Ceux qui dans leur vengeance atroce ont pu sans frémir menacer leur patrie, et guider contre elle des cohortes étrangères, désespérant de vous vaincre à force ouverte, ne manqueront pas de calomnier le gouvernement pour vous inspirer des soupçons contre le roi et la diète, et tâcher de semer parmi vous la discorde. Armez-vous de constance; opposez aux calomniateurs, aux perfides, aux traîtres, cette unanimité avec laquelle vous acceptâtes une constitution qui fera votre bonheur, et que vous reçûtes au milieu d'acclamations universelles.

Quelle confiance méritent, et les troupes qui se proposent la destruction de leur pays, et leurs chefs coupables? Que devez vous attendre d'eux? l'esclavage. Que méritent-ils de vous? la mort.

Vous savez déjà ce que vous coûte la tutèle de la Russie. Votre roi, vos sénateurs, vos ministres, vos députés enlevés du milieu de vous; votre noblesse traitée indignement, les habitans arrachés de leurs foyers et transplantés sur une terre étrangère, enfin l'état morcelé; telles sont les suites de cette garantie qu'on vous a forcés d'accepter. Et vous pourriez vous promettre quelque secours de cette puissance? Oh! qu'elle parvienne à vous tromper un instant, et bientôt vos anciennes plaies seront rouvertes, un déluge de maux fondra sur vous; et nobles et bourgeois sentiront s'appesantir sur eux un joug qu'on rendra d'autant plus pesant, qu'ils ont osé vouloir être libres. Et vous, laborieux habitans des campagnes, vous que la loi avoit pris sous sa protection, vous serez arrachés de vos champs fertiles, et transportés par milliers dans des solitudes incultes. Enfin un nouveau partage de la Pologne, et l'extinction du nom polonais, seroient le dernier acte des scènes barbares qu'amèneroit la discorde des habitans de cette république.

Tel est, citoyens, l'avertissement que vous doit la sincérité de votre roi et de vos représentans. Mais qu'en est-il besoin? Votre raison, votre amour inné pour la république, nous donnent l'assurance qu'une amitié fraternelle vous unira pour la dé-



fense de la patrie, et que, serrés autour de votre roi et de vos représentans, nous formerons tous une barrière où s'arrêteront les vains efforts de l'ennemi.

Il n'est pas besoin de vous dire, citoyens, qu'au milieu des dangers qui menacent la patrie, on ne peut, sans s'exposer à anéantir sa liberté, ni lever la diète, ni dissoudre les liens de la confédération. Il est cependant quelques objets qui mériteroient d'être soumis à la diète; mais quand il faut agir, quand le roi lui-même se met à la tête des troupes, est-ce le temps de délibérer? Par ces raisons nous suspendons nos séances, ajournons la diète à un court délai, et maintenons les liens de la confédération.

Le gouvernement russe, par l'écrit que son ministre nous a présenté sous le nom de déclaration, ne reconnoît point cette diète, malgré qu'elle ait été garantie par une double élection de députés, et confirmée par le vœu unanime de la nation. Ainsi, le pouvoir dont elle a revêtu la diète, la sanction qu'elle a accordée à ses décrets, ses adresses de félicitation, ses sermens, en un mot la volonté nationale est méprisée par la Russie. La dignité de la puissance souveraine exige donc la prolongation de la diète; la liberté des diétines est incompatible avec la présence des troupes étrangères; ces assemblées où une armée étrangère dicta le choix des députés sont trop récentes. La nation frémit en songeant aux suites de ces violences, et pour les éviter à l'avenir, il faut que, pendant cette guerre, la direction de la force publique soit confiée à la diète, convoquée sous les auspices de la liberté, et dont les opérations ont été librement approuvées, et couvertes de louanges par les dernières diétines de toutes les parties de la république.

Nos négociations avec le sérénissime électeur de Saxe ne sont pas encore terminées, et cependant il ne peut être pris à cet égard aucune détermination sans l'autorité suprême de la diète; espérons qu'avec l'aide de Dieu, le repos se rétablira avec la liberté, la diète reprendra son activité et son autorité. En attendant, le maintien des loix, la liberté, l'in-

dépendance nationale, et sur-tout la provocation d'une autre diète, qui, aux gages de la Russie, et influencée par ses troupes, exécuteroit les ordres de cette puissance, exigent que la diète présente, véritablement libre, continue ses fonctions, et veille aux intérêts du peuple.

Vous connoissez, citoyens, et vos dangers et vos ressources. Puisse l'amour de la patrie enflammer vos cœurs! puissent les liens de la fraternité vous unir en un seul faisceau! votre roi brûle de verser pour sa patrie le sang qu'il puisa dans son sein; il ne craint point d'exposer au hasard des combats ses cheveux blanchis par l'âge; suivez ses drapeaux, ce sont ceux de l'honneur. Et nous, qu'une émulation héroïque nous embrase de son noble feu: du courage, de la constance, de l'union, et tous les obstacles seront renversés, et nos descendans, heureux par notre dévouement, béniront à jamais leurs ancêtres.

Et toi, Dieu de nos pères, Dieu protecteur qui lis dans nos ames, dirige notre courage, resserre notre union, bénis les efforts de nos guerriers; ce n'est, tu le sais, ni l'orgueil ni l'ambition qui nous inspirent, mais l'amour sacré de la liberté, dont tu plaças le germe indestructible dans le cœur de l'homme; mais l'amour de ce pays que tu viens d'arracher à sa destruction. Un peuple entier, qui toujours adorera ton saint nom, t'adresse, par la bouche de son chef, cette humble prière; exauce-la, et des actions de grace célébreront à jamais ta protection puissante.

Pour donner à cette déclaration toute la publicité possible, ordonnons à toutes les commissions de la faire insérer dans les actes des communautés des lieux où il y a commissions, et des villes libres; ordonnons en outre qu'elle sera lue en chaire pendant quatre dimanches consécutifs, et affichée aux portes des églises, tribunaux de justice, et chancelleries.

Donné à Varsovie ce 29 mai 1792.

Signé STANISLAS MALAKOWSKI et CASIMIR SAPIEHA, *maréchaux de la diète.*

X.

Acte par lequel Stanislas, roi de Pologne, se joint aux rebelles de Targowice.

NOUS réunissant à la nation libre et républicaine qui, du sein de l'égalité, nous a élevé sur son trône; nous joignant à elle d'esprit et de cœur pour ce grand ouvrage, dont le but unique est la liberté transmise par nos ancêtres, l'intégrité, l'indépendance et le gouvernement de la république, reconnus essentiellement nécessaires pour le bien public; obligé de vous donner l'exemple, voilà ce que notre conviction paternelle nous suggère pour cette nation républicaine.

Desirant le bien de ma patrie, j'ai fait tous mes efforts pour la rendre heureuse, tranquille et illustre; mais les vues de ceux qui travailloient avec moi, l'amour des changemens et de la nouveauté, m'ont souvent opposé des obstacles, ainsi qu'il est arrivé dans ces derniers temps. La manie de la nouveauté et des maximes dangereuses pour la tranquillité des nations, ayant osé renverser les loix de la république consacrées par des siècles, a entrepris de transformer la Pologne en gouvernement monarchi-démocratique. La diète, pendant sa longue session a fait un si grand nombre de loix diverses, que leur rédaction et leur ensemble sont restés imparfaits, les bases du gouvernement ne répondant point au véritable système par lequel seul la Pologne peut subsister. Actuellement que le Polonais sent et reconnoît l'erreur de ceux qui se sont mêlés de ce travail, le roi, qui doit être le chef de cette république noble, sent et reconnoît aussi bien que le Polonais, que la stabilité de la Pologne dépend d'un gouvernement républicain conforme à l'ancien: car toutes les fois qu'une nation entreprend, non pas de réformer son ancien gouvernement, mais de le renverser, et de le remplacer par un autre, la secousse portée au corps politique doit entraîner le malheur de la nation.

Avouant dans toute la sincérité de notre ame cette vérité devant la nation républicaine; renonçant à la confédération et à la diète révolutionnaire de Varsovie, qui, sous le maréchalat de Stanislas Malakowski, référendaire de la couronne, s'est prolongée pendant presque quatre années, contre l'usage et les loix, de même qu'à tout ce que cette diète confédérée a statué, j'accède et adhère de bon cœur à la confédération libre commencée le 14 mai, à Targowitz, sous le maréchalat de Stanislas-Félix Potocki, grand-maître d'artillerie de la couronne, à laquelle le grand-duché de Lithuanie a déjà accédé par un acte public; avouant et acceptant en son entier l'acte de ladite confédération, nous promettons de travailler, conjointement avec la nation républicaine, libre depuis des siècles, au bien de la république; et cela, d'autant plus volontiers, que je reconnois la bonté et l'utilité de ses vues, et que l'appui généreux et désintéressé de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies nous promet un heureux succès et la sûreté constante de la république.

Voulons que le présent acte de notre accession soit enregistré dans les actes de la confédération des deux nations, et dans les greffes des domaines de la république.

Fait à Varsovie le 25 août 1792.

Signé STANISLAS-AUGUSTE.

X I.

Déclaration du roi de Prusse du 16 janvier 1793, lors de l'entrée de ses troupes sur le territoire de la Pologne.

Il est connu de toute l'Europe que la révolution qui a eu lieu en Pologne le 3 mai 1791, sans participation des cours voisines et amies, sans même qu'elles en aient été prévenues, souleva d'abord les mécontens, et même trouva des contradictions parmi une grande partie de la nation, et que ceux qui demeuroient attachés à l'ancienne forme de gouvernement, invoquoient l'assistance de la souveraine qui en a pris la garantie.

S. M. I. de Russie admit la réquisition, et accourut à leur secours avec un corps considérable de troupes, qui se répandit dans les provinces où sa présence étoit la plus indispensable. Sous sa protection, les membres les plus distingués de la noblesse formèrent une confédération générale, dont les travaux actuels sont consacrés à redresser les abus que ces nouveautés avoient amenés, et ont pour but de rendre à la constitution de leur patrie sa force et son énergie.

La Prusse devoit, dès l'origine, prendre part au sort de la Pologne, d'abord en qualité de puissance voisine, mais sur-tout à cause des relations qui subsistent entre les deux états. Des événemens d'une si grande importance ne pouvoient donc pas échapper à son instruction; mais le roi espéroit toujours que ces mouvemens auroient bientôt une heureuse fin, et croyoit pouvoir se dispenser d'y intervenir, sur-tout dans une conjoncture où d'importans objets dignes de son attention l'occupoient ailleurs.

Son attente ne fut cependant pas remplie. Le parti soi-disant *patriotique*, au lieu d'entrer dans les vues *salutaires* de la cour de Russie, a eu la témérité d'opposer une résistance opiniâtre aux troupes impériales; et quoique son impuissance l'ait bientôt

forcé de renoncer au chimérique projet d'une guerre ouverte, il n'en continue pas moins, par des invitations secrètes, de former des complots qui ont visiblement pour but de renverser l'ordre et de troubler le repos public. Déjà les états du roi en ont éprouvé les suites par des excès réitérés où il y a eu une violation de son territoire; mais ce qui exige sur-tout l'attention sérieuse du roi et des puissances voisines, c'est le débordement du *démocratisme français*, et des principes de cette affreuse secte, qui cherche par-tout à faire des prosélytes, et qui a trouvé un tel accès en Pologne, que non-seulement les entreprises des émissaires jacobins y trouvent un puissant appui, mais qu'encore il s'y forme des sociétés révolutionnaires qui reconnoissent ouvertement leurs principes.

La Grande-Pologne est principalement attaquée de ce poison dangereux; elle renferme le plus grand nombre de ces sectateurs d'un patriotisme mal entendu. Leurs liaisons avec les clubs français ont dû inspirer au roi une juste défiance, par rapport à la sûreté de ses propres états, et le mettent par-là dans la nécessité de prendre des mesures convenables à ses vues. Comme sa majesté, en conjonction avec les cours alliées, se voit obligée de continuer la guerre, et sur le point d'ouvrir une seconde campagne, elle a jugé à propos de conférer auparavant avec les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, sur les mesures qu'elle avoit à prendre, et leurs majestés impériales n'ont pu s'empêcher de reconnoître qu'une sage politique ne lui permettoit pas de laisser la main libre aux factieux de la Pologne, et de laisser ainsi derrière lui un ennemi dangereux dont les efforts violens et les entreprises audacieuses deviendroient pour lui une source continuelle d'embarras. Sa majesté a en conséquence résolu de les prévenir, en envoyant un corps de troupes suffisant, sous le commandement de son général de l'infanterie, de Mollendorff, dans les terres de la république, *et nommément dans quelques districts de la Grande-Pologne.* — Cette mesure de précaution a pour but de couvrir les frontières de la Prusse, de réprimer les séditieux et les agitateurs mal intentionnés, de rétablir et maintenir le repos et le

bon ordre, et enfin de procurer aux habitans qui ont de bonnes intentions une protection efficace. Il ne dépendra que d'eux de la mériter par une conduite sage et tranquille, en recevant et traitant amicalement les troupes prussiennes, en leur fournissant ce dont elles pourroient avoir besoin pour faciliter leur subsistance. Le commandant général, de son côté, ne manquera point de maintenir une exacte discipline, d'assister les habitans en tout ce qui dépendra de lui, de faire droit sur leurs plaintes, et de payer avec ponctualité tout ce qu'on aura pu lui fournir. Le roi se flatte de l'espérance qu'étant dans des dispositions si amicales, il a droit de compter sur la bonne volonté d'une nation dont la prospérité ne peut lui être indifférente, et à laquelle il desire de donner des marques de son affection et de sa bienveillance.

A Varsovie le 16 janvier 1793.

Signé BUCHOLTZ.

XII.

Déclaration de la Russie faite à Grodno le 9 avril 1793, par laquelle cette puissance incorpore à ses domaines les pays envahis sur la Pologne.

LES sentimens que S. M. l'impératrice fit paroître dans la déclaration que ses ministres donnèrent à Varsovie le 18 mai de l'année dernière, à l'occasion de la marche de ses troupes en Pologne, n'avoient incontestablement d'autre but que d'obtenir l'approbation, le consentement volontaire, et l'on peut ajouter la reconnoissance de la nation polonaise. Toute l'Europe a vu de quelle manière ses déclarations ont été reçues, et quel cas on en a fait. Pour frayer le chemin à la confédération de Targovitz, afin qu'elle fût en état d'exercer ses droits et de déployer une autorité légitime, il fallut avoir recours aux armes;

et les promoteurs de la révolution du 3 mai 1791, ainsi que leurs adhérens, n'ont abandonné le champ de bataille et la lutte à laquelle ils avoient provoqué les troupes russes, qu'après avoir été vaincus.

Mais si la guerre ouverte prit fin, ce ne fut que pour faire place aux intrigues secrètes, dont les ressorts subtils sont d'autant plus dangereux, qu'ils échappent à l'observation la plus attentive, et même à l'activité des loix.

L'esprit de faction et de révolte a jeté de si profondes racines, que ceux qui sont assez pervers que de se faire une occupation d'en allumer le feu et de le répandre, après avoir échoué dans leurs cabales auprès des cours étrangères, où ils cherchoient à rendre suspectes les vues de la cour de Russie, ont travaillé ensuite à égarer le peuple, qu'il est toujours facile de mener, et sont parvenus au point de lui inspirer la même haine et la même aversion qu'ils portent à cette cour, qui a renversé leurs espérances et leurs desseins criminels. Sans nous arrêter sur des faits généralement connus, que prouvent les sentimens hostiles de la plupart des habitans de la Pologne, il suffira de dire qu'ils ont abusé même des principes d'humanité et de modération que les généraux et autres officiers de l'armée de sa majesté ont observés, suivant les ordres exprès qu'ils en avoient reçus, au point de s'échapper à leur égard en injures et actes d'hostilités de toute espèce, et que les plus audacieux se sont emportés jusqu'à menacer de renouveler sur eux les *vêpres siciliennes*. C'étoit-là la récompense que les ennemis du repos et de l'ordre que sa majesté impériale cherchoit à rétablir et à affermir, préparoient à ses intentions magnanimes! Qu'on juge par-là de la sincérité avec laquelle la plupart d'entr'eux ont adhéré à la confédération qui subsiste aujourd'hui, ainsi que de la solidité et de la durée de la paix qui auroit régné dans la république.

Mais l'impératrice qui est accoutumée depuis trente ans à combattre contre les dissentions sans cesse renaissantes dans cet état et qui met sa confiauce dans les moyens que la providence lui a départis pour contenir ces factions, auroit continué d'em-



ployer sans relâche ses mesures désintéressées, d'imposer silence à ses griefs et aux justes réclamations qu'ils autorisent, s'il ne s'étoit présenté des circonstances désagréables qui annonçoient des dangers d'une plus grande importance. L'égarement inconcevable d'une nation naguère si florissante, maintenant déshonorée, déchirée, sur le bord du précipice qui va l'engloutir; cet égarement qui auroit dû être un sujet d'horreur pour ces espris inquiets, leur a paru au contraire un modèle digne d'imitation; ils cherchent à introduire dans l'intérieur de la république ces leçons infernales qu'une secte impie, sacrilége et insensée, a imaginées pour la destruction de tous principes religieux, civils et politiques. Il s'est déjà formé dans la capitale, ainsi que dans plusieurs provinces de la Pologne, des clubs qui fraternisent avec les *Jacobins* de Paris; ils répandent leur poison en secret, le soufflent dans les esprits, et l'y laissent fermenter.

L'établissement d'un foyer si dangereux pour toutes les puissances dont les états aboutissent aux frontières de la république, devoit tout naturellement réveiller leur attention; elles ont conféré d'un commun accord sur les moyens d'étouffer le mal dans sa naissance, et d'éloigner de leurs frontières ce venin dangereux. Sa majesté l'impératrice de toutes les Russies et sa majesté le roi de Prusse, du consentement de sa majesté l'empereur des Romains, n'ont pas trouvé d'expédient plus efficace que de renfermer la Pologne dans des bornes plus étroites, de lui donner une telle existence et une telle proportion d'étendue qui lui assignent le rang d'une *puissance moyenne*, et lui facilitent les moyens de se procurer et de se maintenir, sans perte de son ancienne liberté, un gouvernement sage et bien ordonné, qui ait en même temps assez d'activité pour réprimer les désordres et les factions qui ont si souvent troublé son repos et celui de ses voisins. Réunis dans ce dessein par les mêmes principes et les mêmes vues, sa majesté l'impératrice de Russie et le roi de Prusse se sont intimement convaincus qu'il n'y avoit pas d'autre voie de prévenir la ruine entière dont la république étoit menacée,

tant par ses dissentions intestines, que par les opinions extravagantes et monstrueuses qui commençoient d'y avoir la vogue, que *d'incorporer* dans leurs états respectifs ces provinces de Pologne actuellement frontières, et d'en prendre dès ce moment possession pour les *mettre en sûreté* contre les effets destructifs des systêmes extravagans qu'on cherche à y introduire. En même temps que leurs majestés font connoître à la nation polonaise cette résolution ferme et irrévocable qu'elles ont formée, elles l'invitent à convoquer une diète, pour procéder, à l'amiable, à prendre les arrangemens et mesures nécessaires, afin de parvenir au but salutaire que leurs majestés se proposent, celui de procurer à la république, et de lui assurer une paix ferme, durable et inaltérable.

Donné à Grodno le 9 avril 1793.

Signé JACOB DE SIEWERS.

XIII.

Acte d'insurrection, publié à Cracovie le 24 mars 1794. (1)

L'ÉTAT où se trouve actuellement la malheureuse Pologne est trop connu de l'univers; l'indignité de deux puissances voisines, et le crime des traîtres à la patrie, l'ont précipitée dans cet abîme. Catherine II, qui, d'intelligence avec le parjure Guillaume, a résolu d'extirper jusqu'au nom polonais, vient d'accomplir ses projets iniques. Il n'est aucun genre de fausseté, de perfidie ou de trahison, dont ces deux gouvernemens ne se soient rendus coupables pour satisfaire leur vengeance et leur cupidité. La czarine, en se déclarant garante de l'intégrité et de l'indépendance de la Pologne, l'affligeoit de toutes sortes de fléaux; et lorsque la Pologne, lassée de porter son joug honteux, eut recouvré ses droits de souveraineté, elle employa contre elle des traîtres à la

(1) Cet acte a été sanctionné depuis par tous les palatinats.

patrie, elle appuya leurs complots sacriléges de toute sa force armée, et ayant détourné avec artifice de la défense du pays, le roi, à qui une diète légale et la nation avoient confié toutes leurs forces, elle trahit bientôt honteusement ces mêmes traîtres. Etant, par de pareils subterfuges, devenue maîtresse des destinées de la Pologne, elle invita Frédéric-Guillaume à prendre part aux dépouilles, afin de le récompenser de sa perfidie, pour avoir rompu le traité le plus solennel avec la république.

Sous des prétextes impudemment faux, dont les despotes sont seuls capables, mais en effet pour satisfaire leur insatiable cupidité et étendre leur domination par l'envahissement des nations limitrophes, ces deux puissances confédérées contre la Pologne, se sont emparées des possessions immémoriales et incontestables de la république ; et pour cet effet, elles ont obtenu dans une diète convoquée dans ce dessein, une prétendue approbation de leurs usurpations, elles ont forcé les sujets au serment et à l'esclavage, en imposant aux citoyens les charges les plus onéreuses ; et ces deux alliés ne connoissant qu'une volonté arbitraire, par un langage nouveau et inconnu dans le droit des gens, ont audacieusement assigné à l'existence de la république un rang inférieur à toutes les autres puissances, faisant voir clairement par-là que les loix, autant que les limites des états, dépendent absolument de leurs caprices, et qu'ils regardent le nord de l'Europe comme une proie destinée à la rapacité de leur despotisme.

Le reste de la Pologne n'a pu encore parvenir à acheter l'amélioration de son sort au prix de tant de cruelles calamités. La czarine, en cachant ses desseins ultérieurs, qui ne peuvent qu'être pernicieux aux puissances de l'Europe, sacrifie, en attendant, la Pologne à sa vengeance implacable; elle foule aux pieds les droits les plus saints de la liberté, de la sûreté, de la propriété. La pensée et le sentiment intérieur des Polonais ne peuvent même être à l'abri de ses persécutions soupçonneuses, et elle tâche d'enchaîner jus-

qu'au langage. Il n'y a que les traîtres à la patrie qui trouvent de l'indulgence auprès d'elle : ils peuvent impunément commettre toutes sortes de crimes. Aussi les biens et les revenus publics sont-ils devenus leur proie. Ils se sont emparés de la propriété des citoyens; ils se sont partagés entre eux les charges de la république, comme s'ils pouvoient s'emparer de ses dépouilles, parce que la patrie est subjuguée ; et en usurpant avec impiété le nom de gouvernement national, esclaves d'une tyrannie étrangère, ils font tout à son gré.

Le conseil permanent, dont l'établissement avoit été l'ouvrage d'une force étrangère, supprimé légalement par la volonté de la nation, et nouvellement rétablie par les traîtres, franchit, à l'ordre du ministre de Russie, les limites du pouvoir qu'il avoit bassement reçu de lui, en rétablissant, en refondant, en supprimant arbitrairement les constitutions qui venoient d'être établies, et celles qui avoient été détruites. En un mot, le prétendu gouvernement de la nation, la liberté, la sûreté et la propriété des citoyens, restent entre les mains des esclaves d'un serviteur de la czarine, dont les troupes inondent le pays, et servent de rempart aux traîtres.

Accablés de ce poids immense de malheurs, vaincus plutôt par la trahison que par la force des armes ennemies, privés de toute protection de la part du gouvernement national; après avoir perdu la patrie, et avec elle la jouissance des droits les plus sacrés de la liberté, de la sûreté et de la propriété; trompés et devenus la risée de quelques gouvernemens, et abandonnés des autres, nous, citoyens, habitans du palatinat de Cracovie, en sacrifiant à la patrie nos vies, comme l'unique bien que la tyrannie n'a pas daigné nous arracher, nous nous saisissons de ces moyens extrêmes et violens que le désespoir civique nous suggère. Dans la ferme résolution de périr et de nous ensevelir sous les ruines de notre pays, ou de délivrer la terre natale d'une oppression féroce et d'un joug plein d'opprobre, nous déclarons à la face du ciel et de tout le genre humain, et sur-tout des nations qui savent apprécier la liberté et la

mettre au-dessus de tous les biens de l'univers, qu'en usant du droit incontestable de défense contre la tyrannie et l'oppression armées, nous réunissons, dans un esprit de patriotisme, de civisme et de fraternité, toutes nos forces; et persuadés que le succès de notre entreprise dépend sur-tout le plus de notre union, nous renonçons à tous les préjugés et distinctions qui ont partagé, ou qui ont pu séparer jusqu'à présent les citoyens habitans d'une même terre et les enfans d'une même patrie ; et nous nous promettons mutuellement tous de n'épargner aucuns sacrifices, mais au contraire d'user de tous les moyens, que l'amour sacré de la liberté peut inspirer aux hommes, que le désespoir a fait lever pour sa défense.

Affranchir la Pologne des troupes étrangères, recouvrer et assurer l'intégrité de ses frontières, anéantir toute sorte d'usurpation, tant intérieure qu'extérieure ; affermir la liberté générale et l'indépendance de la république, tel est le but sacré de notre insurrection. Pour que nous puissions l'atteindre sûrement, pour qu'un pouvoir énergique dirige la force nationale (après avoir attentivement considéré la situation actuelle de notre patrie et de ses habitans), nous avons cru nécessaire et indispensable de nommer, 1°. un chef général de la force armée; 2°. le conseil suprême national ; 3°. la commission du bon ordre dans notre palatinat; 4°. le tribunal criminel suprême; 5°. le tribunal criminel dans notre palatinat; ainsi, d'après le vœu général, nous arrêtons ce qui suit:

1°. Nous choisissons et reconnoissons par l'acte présent, le citoyen Thadée Kosciuszko pour l'unique chef et directeur général de notre insurrection armée.

2°. Le chef général assemblera sur-le-champ le conseil suprême national. Son patriotisme et sa vertu nous ayant inspiré la plus grande confiance, nous l'autorisons à choisir et nommer les membres dudit conseil, et à l'organiser. Le chef général pourra toujours assister aux délibérations du conseil comme membre actif.

3°. Au pouvoir du chef général appartient exclusivement

la direction de la force armée, la nomination pour tous les grades militaires; lui seul disposera de la force nationale contre les ennemis de la patrie et de notre insurrection. Dans tout cela, le conseil national doit exécuter ses ordres et règlemens, sans y porter aucun empêchement ni délai, comme venant lesdits ordres et règlemens du chef directement élu et nommé par la volonté nationale.

4°. Si le chef général Thadée Kosciuszko, dans le cas de maladie ou par quelque autre cause, étoit hors d'état de remplir par lui-même les devoirs de sa charge, dans cette circonstance il nommera son suppléant, après s'être concerté avec le conseil suprême national. Dans le cas où le chef général viendroit à mourir, ou à être fait prisonnier de guerre, le premier officier de l'armée où se trouvera le chef général prendra, provisoirement, le commandement, en attendant que le conseil national ait nommé un autre commandant. Dans ces deux cas, le chef de la force armée n'étant plus directement élu par le vœu de la nation, mais par celui du conseil, sera soumis à ses ordres.

5°. Le conseil national assignera au trésor public les fonds nécessaires pour entretenir la force armée, et faire face à toutes les dépenses de la guerre et autres qu'il jugera indispensables pour faire réussir la cause de l'insurrection. En conséquence il aura le droit de statuer sur les impôts provisoires, sur la disposition et l'emploi des biens nationaux et de tous les fonds publics, ainsi que sur les emprunts, tant dans le pays que chez l'étranger. Il ordonnera le recrutement, pourvoira à tous les besoins de la force armée, tels que les armes, les munitions, l'habillement; il assurera à la nation et à l'armée les subsistances suffisantes; il veillera à ce que l'ordre et la sûreté ne soient point troublés; il écartera tous les obstacles, et réprimera toutes les entreprises qui seroient contraires au but de notre insurrection. Il veillera à ce que la justice soit promptement et efficacement administrée. Il tâchera de procurer à notre nation l'appui et l'assistance des puissances étrangères; enfin il s'occupera de la direction de

l'opinion publique, de manière qu'au nom de la patrie, tous les habitans de la Pologne soient prêts à faire les plus grands sacrifices. Tels sont les devoirs principaux que nous imposons au conseil national.

6°. Nous créons dans notre palatinat une commission *du bon ordre*, qui sera organisée temporairement d'une manière particulière. Cette commission sera tenue d'exécuter les ordres qui lui seront donnés par le chef de la force armée et le conseil national, conformément aux dispositions du présent acte. Le conseil suprême national déterminera incontinent les devoirs particuliers de cette commission. De notre côté nous nous engageons strictement à exécuter ses arrêtés.

7°. Le conseil suprême national déterminera l'organisation, la marche, du tribunal criminel suprême, qui siégera auprès de lui.

8°. Comme dans les circonstances actuelles, nous ne sommes pas à même de choisir les membres, tant du tribunal criminel suprême, que de celui du palatinat, nous chargeons le conseil de faire choix de ces juges parmi les personnes, qui, lors des dernières diétines libres, territoriales, et des élections des villes, avoient été élues pour les judicatures.

9°. A ce tribunal sont soumis tous les crimes contre la nation, et les actions contraires au but sacré de notre insurrection, ainsi que les délits commis contre le salut de la patrie. Tous ces crimes seront punis de mort.

10°. Nous confions au chef de la force armée le pouvoir d'établir des conseils de guerre, d'après les règlemens et les usages militaires.

11°. Nous déclarons solemnellement qu'aucune des autorités que nous venons d'établir ci-dessus, ne pourront, ni séparément ni toutes ensemble, faire une constitution nationale, regardant tout acte de cette nature comme une usurpation de la souveraineté nationale, semblable à celle contre laquelle nous nous levons en sacrifiant nos vies.

12°. Tous les pouvoirs temporaires qui viennent d'être créés par l'acte présent, existeront jusqu'à ce que nous ayons

atteint l'objet de notre insurrection, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la Pologne soit délivrée de troupes étrangères, et que l'intégrité de ses frontières soit assurée. C'est de quoi le chef suprême, conjointement avec le conseil national, sera tenu d'avertir les citoyens, sous la responsabilité de leurs personnes et de leurs biens. C'est alors que la nation, représentée par ses députés, entendra le compte des travaux des autorités constituées temporairement, et publiera sa reconnoissance envers les enfans vertueux de la patrie, en récompensant leurs travaux et leurs sacrifices.

13°. Nous engageons le chef de la force armée et le conseil suprême national, à instruire, par des adresses fréquentes, la nation du véritable état des affaires, sans lui cacher, ni lui pallier même, les événemens les plus désastreux. Notre désespoir est au comble, et l'amour de la patrie est sans bornes. Les malheurs les plus cruels, les difficultés les plus insurmontables, ne sauroient affoiblir ni décourager notre civisme.

14°. Nous nous promettons mutuellement, et à toute la nation polonaise, de la fermeté dans l'entreprise, de la fidélité pour les principes, de l'obéissance pour les autorités nationales, dénommées dans cet acte. Nous conjurons le chef de la force armée et le conseil suprême, par l'amour de la patrie, d'user de tous les moyens capables de délivrer la nation polonaise, remettant entre leurs mains le pouvoir d'employer nos personnes et nos biens, pendant que durera le combat de la liberté avec le despotisme, de la justice avec l'oppression et la tyrannie ; nous desirons qu'ils aient toujours présente cette grande vérité : *le salut du peuple est la suprême loi.*

Fait à Cracovie le 24 mars 1794, à l'assemblée des citoyens habitans du palatinat de Cracovie.

Suivent quelques milliers de signatures.

Conforme à l'original,

Signé GASPARD MECISZEWSKY.

XIV.

Serment prêté à la Nation par Kosciuszko.

MOI, Thadée Kosciuszko, je jure à la nation polonaise, en présence de l'Être suprême, que je ne tournerai jamais le pouvoir qui m'est confié pour opprimer aucun citoyen; mais que je l'emploierai uniquement pour défendre l'intégrité de mon pays, pour recouvrer l'indépendance nationale, et pour affermir la liberté générale dans ma patrie.

XV.

Proclamation de Kosciuszko à l'armée.

CHERS camarades, nous avons juré plus d'une fois d'être fidèles à la patrie, et plus d'une fois nous en avons donné des preuves. Enfin le terme est arrivé où nous devons remplir cette promesse sacrée. L'injustice non-seulement nous a enlevé des provinces entières, mais encore nous a arraché nos armes, et ne veut plus nous laisser que la honte et la misère. Ressaisissons ces armes pour les tourner contre le sein de nos ennemis; délivrons la patrie de ce joug infâme qui couvre d'opprobre le Polonais; rendons à la nation son pouvoir légitime, et en revendiquant toute sa gloire, méritons, par nos efforts, sa juste reconnoissance.

Appelé par vous, chers camarades, je viens me mettre à votre tête. Je vous apporte mon sang et ma vie. Votre courage et votre civisme me sont garans des succès et de la prospérité de notre patrie. Ne faisons qu'une ame avec tous nos chers compatriotes; réunissons nos cœurs, nos bras, nos moyens avec tous les habitans de ce malheureux pays. C'est la trahison qui nous a arraché les armes des mains; que la bravoure et la vertu nous les rendent. Le joug sous lequel nous gémissons sera détruit, et nos chaînes seront brisées à jamais.

Pourriez-vous, chers camarades, supporter avec indifférence

un despotisme étranger qui vous disperse honteusement, qui s'empare de nos arsenaux, jette dans des cachots nos chers compatriotes, et qui enfin, après nous avoir dépouillés, se joue impunément du reste de nos concitoyens? Non, chers camarades; suivez-moi, la gloire vous appelle; devenons les libérateurs de notre malheureuse patrie. Je vous jure de faire les plus grands efforts pour me rendre digne de votre patriotisme et du motif qui le dirige.

Ne croyez pas devoir de l'obéissance aux ordres de vos prétendus supérieurs actuels : les magistratures que les Russes ont établies ne sont dignes que de votre mépris. Vous ne devez fidélité qu'à la patrie; c'est elle qui vous appelle aux armes, et c'est en son nom que je vous envoie mes ordres. Je prends, chers camarades, pour mot du guet, *vaincre ou mourir;* je fonde mon espoir sur vous et sur cette nation, qui a juré de mourir plutôt que de vivre dans un honteux esclavage.

Fait au quartier-général, à Cracovie, ce 24 mars 1794.

Signé THADÉE KOSCIUSZKO.

XVI.

Proclamation de Kosciuszko à la Nation.

MES concitoyens, appelé plusieurs fois par vous au secours de la patrie, je me rends, selon vos desirs, à la tête de l'armée; mais je ne pourrai pas rompre le joug infâme de l'esclavage, si vous ne m'appuyez pas avec autant de promptitude que d'efficacité. Aidez-moi donc de toutes vos forces, et hâtez-vous de venir vous ranger sous le drapeau de la patrie et de la liberté.

Le même zèle doit animer tous les cœurs, puisque nous avons tous le même intérêt. Sacrifiez à la nation une partie d'une fortune qui n'étoit plus à vous, puisqu'elle étoit continuellement en proie aux soldats de la tyrannie. Envoyez à

l'armée des sujets capables et pourvus d'armes; ne leur refusez pas des vivres en légumes, en biscuit et en grains. Approvisionnez-nous de chevaux, de chaussures, d'habits, de draps, de toile : ces généreuses offrandes faites à la patrie et à la liberté vous mériteront la plus belle récompense, celle de la reconnoissance de la nation entière. C'est la dernière fois que le désespoir nous met les armes à la main. Méprisons la mort; animés par l'espoir d'améliorer notre sort et celui de notre postérité, ne nous laissons pas intimider par les menaces de nos ennemis conjurés. Le premier pas pour secouer le joug de l'esclavage, c'est d'oser être libres ; le premier pas vers la victoire, est de connoître ses forces.

Citoyens, le palatinat de Cracovie vous a donné le plus bel exemple de patriotisme ; il a offert à la patrie la fleur de sa jeunesse; il a decrété une contribution pécuniaire ; il a promis tous secours possibles aux défenseurs de la patrie. Cet exemple est digne de votre imitation : ne tardez pas de prêter votre appui à la patrie, qui s'acquittera de cette dette par la plus vive reconnoissance. On acceptera, en qualité d'impôts, les quittances que vous recevrez des généraux majors des palatinats et des commandans militaires, et tout sera payé quand la patrie sera sauvée. Je ne prétends pas vous animer à un devoir aussi sacré, et je me tais pour ne pas paroître douter un instant de votre patriotisme.

Les vexations que vous avez éprouvées de la part des soldats russes doivent bien vous convaincre qu'il vaut mieux faire volontairement pour la patrie ce que vous étiez obligés de faire par violence pour ses ennemis. Rien ne sauroit garantir de l'infamie et de l'exécration publique celui qui, dans de pareilles circonstances, se montreroit insensible aux besoins de l'état. Mais, citoyens, j'attends tout de votre zèle; vous vous unirez du fond de votre cœur à cette ligue sacrée. Ce n'est pas l'intrigue étrangère ni l'envie de dominer, mais c'est l'amour de la liberté qui la cimente. Quiconque n'est pas pour nous est contre nous; quiconque ne s'unit pas à ceux qui ont juré de verser leur sang pour la patrie, est suspect de tramer quelque

chose contre elle, ou est indifférent, ce qui est également un crime dans ce citoyen.

J'ai juré à la nation que je n'emploierai mon pouvoir contre personne en particulier ; mais je déclare en même temps que quiconque agiroit contre notre union sera, comme traître à la patrie, traduit devant le tribunal criminel établi par l'acte de l'insurrection. Nous avons trop péché par la douceur et l'indulgence ; c'est pour cette raison que la Pologne est à deux doigts de sa perte. Aucun forfait public n'a été puni. Adoptons maintenant une autre manière d'agir ; récompensons la vertu et le patriotisme, mais poursuivons les traîtres et punissons les criminels.

Fait au quartier-général, à Cracovie, ce 24 mars 1794.

Signé THADÉE KOSCIUSZKO.

X V I I.

Adresse de Kosciuszko à la Nation, à l'occasion de l'établissement et de la nomination du Conseil national.

Il vous a plu, citoyens, de me combler des témoignages de la plus grande confiance ; non-seulement vous avez remis dans mes mains toute la force armée et sa direction, mais encore dans le temps orageux de l'insurrection, croyant ne pouvoir faire par vous-mêmes une élection régulière du conseil suprême national, vous m'avez chargé de ce choix. Plus la confiance dont la généralité des citoyens m'honore est grande, plus je dois être attentif à y répondre. C'est en devinant, pour ainsi dire, vos intentions, que je puis être tranquille moi-même, et vous mettre hors d'inquiétude ; guidé dans les nominations que j'ai faites par le desir unique d'obtenir votre approbation, j'ai voulu faire un choix tel que vous l'eussiez fait vous-mêmes. J'ai donc jeté les yeux sur des citoyens dignes de la confiance générale ; j'ai cherché ceux qui,

dans leur vie privée et publique, ont été fidèles à leurs devoirs, dont la vertu a toujours été intacte, qui ont été constamment attachés aux intérêts du peuple ; qui, enfin, pendant les longs malheurs de la patrie, quand les ennemis du dehors et du dedans se permettoient toutes les injustices et toutes les violences, ont le plus souffert, à raison de leur civisme et des services qu'ils ont rendus à leur pays. C'est de tels hommes que j'ai appelés au conseil national, en leur adjoignant des suppléans capables de les seconder.

Vous avez donc à présent, citoyens, le conseil suprême, dans lequel, durant l'insurrection, réside tout le pouvoir exécutif ; ses devoirs sont indiqués dans l'article V de l'acte de l'insurrection ; c'est lui qui doit pourvoir à tous les besoins publics ; c'est lui qui doit tout surveiller et tout administrer, excepté la direction de la force armée, que vous avez remise particulièrement entre mes mains. Je déclare donc que les deux conseils provisoires, celui de Varsovie et celui de Vilna, cessent leurs fonctions dès cet instant, et qu'ils doivent rendre compte de toutes leurs opérations au conseil suprême national.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les raisons qui m'ont déterminé à borner le conseil à un petit nombre de personnes. Les exemples des nations les plus jalouses de leur liberté nous montrent que pour donner plus de force à l'exécution, il faut la concentrer. Certes, si une exécution énergique est toujours nécessaire (car sans elle les entreprises les mieux conçues doivent échouer), elle l'est encore bien davantage dans le temps d'une révolution, où le gouvernement détruit veut regagner son influence, où le faux patriotisme entreprend d'entraver les plus sages opérations ; où enfin, des circonstances impérieuses demandent des mesures énergiques. Voilà les motifs qui m'ont engagé à nommer un seul conseiller pour chacun des huit départemens, dont les attributions comprennent la généralité de l'administration nationale, comme on le verra dans l'acte intitulé, *Organisation du conseil.*

Je dois encore vous rendre compte, citoyens, des motifs du retard que j'ai apporté à la nomination du conseil, que

l'acte de l'insurrection publié à Cracovie m'ordonnoit de nommer sans délai ; j'attendois que cet acte fût confirmé par la majorité de la nation ; car je n'ai pas cru devoir créer un conseil national d'après la volonté d'un seul palatinat, mais j'ai voulu connoître la volonté de toute la Pologne, ou du moins de sa majorité. Dans les palatinats qui se sont déclarés en insurrection, j'ai mieux aimé faire des règlemens nécessités par les circonstances, quoique l'acte confiât ce travail au conseil, que de créer ce conseil avant que j'y fusse expressément autorisé par le vœu de tous les palatinats. Mais je vois avec une vive satisfaction que l'époque est venue où rien ne pourroit me justifier, si je passois les bornes que vous avez posées à mon pouvoir ; je les respecte, car elles sont justes, et elles sont tracées par votre volonté, qui est pour moi la plus sacrée des loix. J'espère que dès aujourd'hui, je n'encourrai pas le reproche d'avoir outrepassé les bornes de ma mission ; j'espère encore qu'à l'époque où, avec l'aide de Dieu, nous aurons vaincu, je serai moins que jamais inculpé ; alors je déposerai avec joie mon épée aux pieds de la nation.

Citoyens ! c'est la confiance mutuelle, ce sont les délibérations justes et sages, leur exécution prompte et vigoureuse, qui assurent notre salut. Exécutez avec célérité les ordres des pouvoirs constitués, écoutez leurs avis, respectez-vous vous-mêmes dans leur autorité. La nation ne peut être sauvée sans le gouvernement ; mais le gouvernement ne peut être actif sans la confiance, l'obéissance et le zèle du peuple. Vous voyez que la direction de la chose publique est remise dans les mains d'hommes dont le salut personnel est intimement lié avec le salut commun, et sur lesquels l'ennemi exerceroit la plus cruelle vengeance si la nation succomboit. Mais nous la ferons triompher, amis et frères ; soyons seulement unis et combattons vaillamment.

Fait au camp près Cheszkow, le 21 mai 1794.

Signé THADÉE KOSCIUSZKO.

XVIII.

Organisation du Conseil suprême national.

La volonté de la majeure partie de la nation étant connue par l'adhésion unanime des palatinats à l'acte de l'insurrection, en conséquence, et en accomplissant la volonté des citoyens, et l'obligation qui m'a été imposée dans l'article second de ce même acte, je nomme le conseil suprême national, et je lui donne l'organisation contenue dans le réglement suivant, divisé en quatre titres. Le premier est relatif à sa composition; le second à ses fonctions en général; le troisième à la distribution du travail entre ses membres, et le quatrième à la forme de ses délibérations.

Art. I. *Composition du Conseil suprême national.*

1°. Le conseil suprême national sera composé de huit conseillers et du chef général de la force armée.

2°. Il y aura trente-deux suppléans, qui, dans les cas ci-dessous détaillés, remplaceront les conseillers. Le chef suprême n'aura pas de suppléant.

3°. Je nomme pour conseillers Ignace Zakrzewski, président de la ville de Varsovie; Thomas Wawrzecki, Wielowieyski, général-major; François Myszkowski, président de la ville de Cracovie; Aloïse Sulistrowski, Ignace Potocki, Jean Jaskiewicz et Hugues Kolontay. Pour suppléans je nomme Jean Kilinski, Michel Kochanowski, Elias Aloé, Joseph Weysenkoff, Nicole Tomaszewski, Wilhelm-Jean Horalik, Alexandre Leinowski, François Wasilewski, Joseph Sierakowski, Ignace Zajonczek, Jean Buchowieski, Jean Malachowski, Jean Horaim, François Dmochowski, Daniel Buczynski, André Kapostas, Pierre Biling, François Fribes, Thomas Umiatowski, Antoine Dzieduszyski, Christophe Medecki, président de la ville de Luck; Augustin Deboli, Thadée Mostowski, François Gauthier, Charles Prozor, Joseph Dziarkowski, An-

toine Tykiel, Joseph Wysbicki, Joseph Szymanowski, Thadée Malusewicz, Clément Wegierski, Sabath Palmowski, président du consistoire de l'église gréco-orientale en Pologne.

4°. Si quelqu'un des conseillers ou suppléans étoit soupçonné par le chef suprême de la force armée, ou par le conseil national, de n'agir pas fidèlement vers le but que les citoyens se sont proposé dans l'acte de l'insurrection, ou s'il étoit accusé d'avoir enfreint le règlement de cet acte, le conseil est autorisé à l'éloigner de son corps à la majorité des voix; mais si la nature du délit est plus grave, il sera renvoyé, à la pluralité des voix, au tribunal criminel suprême pour y etre jugé. Un des suppléans sera appelé à la place de ce conseiller.

5°. Si quelqu'un des conseillers ne peut remplir ses fonctions, soit pour cause de maladie, d'absence du lieu des séances du conseil, ou par une autre fonction publique dont il seroit revêtu, un des suppléans sera appelé pour le remplacer provisoirement.

ART. II. *Fonctions générales du Conseil.*

1°. Les fonctions générales des membres du conseil suprême sont exprimées dans l'acte de l'insurrection, articles V, VI, VII, VIII, XII, XIII, XIV. Le conseil, dans toutes ses opérations, doit regarder ces articles comme des règles inviolables.

2°. Le conseil organisera sans délai les commissions du *bon ordre*, les tribunaux criminels et la députation centrale dans la province de Lithuanie, ce qui est absolument nécessaire pour surveiller de plus près l'exécution dans cette partie de la république. Cette députation, qui sera nommée par le conseil suprême, sera sous la dépendance immédiate du chef suprême de la force armée ainsi que du conseil national; et de même les autres pouvoirs intermédiaires, suivant la teneur de l'acte de l'insurrection.

3°. Le conseil suprême s'interdira les actes qui lui sont dé-

fendus par l'article XI de l'acte insurrectionnel. Il veillera à ce qu'il ne soit violé par aucun des pouvoirs exécutifs.

4°. Lorsque le but de l'insurrection aura été heureusement rempli, le conseil, conjointement avec le chef suprême de la force armée, convoquera la nation en assemblées palatinales. Il prescrira provisoirement à ces assemblées le mode d'élection des représentans pour la grande diète, laquelle recevra le compte que le chef suprême de la force armée, le conseil et tous les pouvoirs provisoires lui rendront de leurs opérations; elle est entre outre chargée de donner une constitution au peuple, comme il est dit dans l'article XII de l'acte insurrectionnel.

5°. Le conseil national établira une correspondance suivie avec les commissions du bon ordre, et les tribunaux criminels dans tous les palatinats et tous les districts, auxquels elle enverra ses résolutions, et dont elle recevra les rapports.

6°. Le conseil pourvoiera à la conservation et à la sûreté des archives nationales, et il les aura sous sa surveillance immédiate.

7°. Il enverra chaque semaine, et s'il le faut, plus souvent, au chef suprême de la force armée, un rapport exact de toutes ses délibérations et résolutions.

ART. III. *Partage du travail entre les membres du Conseil, et fonctions de chacun d'eux.*

1°. Les travaux du conseil suprême seront partagés en huit départemens; savoir, 1°. celui d'ordre, 2°. de sûreté, 3°. de justice, 4°. des finances, 5°. des subsistances, 6°. de l'approvisionnement des armées, 7°. des affaires étrangères, 8°. de l'instruction publique.

2°. Le citoyen Sulisrowski aura le département de l'ordre; le citoyen Wawrzecki, celui de sûreté; le citoyen François Myszkowski, celui de justice; le citoyen Kolontay, celui des finances; le citoyen Zakrzewski, celui des subsistances; le citoyen Wielowieyski, celui des besoins de l'armée; le citoyen

Ignace Potocki, celui des affaires étrangères; le citoyen Jean Jaskiewicz, celui de l'instruction publique.

3°. Chacun des conseillers administrera particulièrement le département qui lui sera confié.

4°. Pour chaque département, le conseil suprême appellera les suppléans ci-dessus nommés, qui travailleront sous la surveillance immédiate des conseillers dans les départemens auxquels ils seront adjoints. Les autres suppléans seront envoyés dans les palatinats et les districts, pour hâter l'exécution de ce qui sera arrêté par le chef suprême de la force armée ou par le conseil, et on les munira des instructions nécessaires.

5°. Du ressort du département de l'ordre, sont, les routes, la poste, les courriers, les transports par terre et par eau, la publication et l'envoi de tous les règlemens et de toutes les résolutions que le chef général de la force armée et le conseil auront prises.

6°. Du ressort du département de sûreté, sont, l'examen des papiers suspects, la police des maisons suspectes, les passe-ports, le guet et l'examen des hommes dangereux, les arrestations, l'envoi des accusés aux tribunaux criminels, les prisons publiques, et les subsistances des emprisonnés.

7°. Du ressort du département de la justice, sont, la surveillance des tribunaux criminels et l'exécution de leurs jugemens.

8°. Au département des finances appartient la surveillance, la conservation et l'emploi des dons patriotiques, le séquestre des biens des traîtres à la patrie juridiquement condamnés, et la surveillance de l'administration de ces biens; l'administration des biens nationaux et de tous les revenus publics; l'administration du papier-monnoie, lorsque le conseil national jugera nécessaire de l'établir; les emprunts pour les besoins publics, soit dans l'intérieur, soit dans les pays étrangers; la paie de l'intérêt des dettes nationales, l'administration de la dette nationale, tant pour ce qui regarde les revenus, que pour ce qui regarde les dépenses; l'administration de la fabrique des monnoies.

9°. Au département des subsistances appartient la surveillance de la culture des terres, de la quantité et qualité des subsistances ; l'établissement des magasins et leur conservation ; la surveillance des moulins, les boulangeries, les brasseries ; les secours publics pour les citoyens qui manqueroient de subsistances ; le commerce intérieur et extérieur des productions du pays.

10°. Le département de l'approvisionnement de l'armée s'occupera de l'exécution de la réquisition des hommes que le chef général aura demandés ; la surveillance des exercices militaires, selon le règlement du chef général ; la surveillance de l'armement et de l'exercice de tous les citoyens de la Pologne, dans les villages, bourgs et villes, selon le règlement du même chef ; la surveillance des fabriques et des manufactures relatives à l'habillement et l'équipement du soldat ; les fabriques des armes et des munitions de guerre, ainsi que l'achat des mêmes objets ; les dépôts militaires et les arsenaux, la fourniture des chevaux ; en un mot, tout ce dont l'armée aura besoin, et ce que le chef général requerra.

11°. Au département des affaires étrangères appartient la correspondance extérieure, l'envoi des ambassadeurs et des agens diplomatiques, les négociations avec les puissances étrangères, la conclusion des conventions provisoires.

12°. Le département de l'instruction publique aura la surveillance de tout ce qui aura trait à la propagation des lumières, c'est-à-dire, la surveillance des universités, des écoles palatinales, paroissiales, de même que les établissemens, tant séculiers qu'ecclésiastiques, relatifs à l'éducation ; la propagation de l'esprit public par les gazettes et les autres écrits, par les instructions qu'on donnera au peuple dans les églises et les autres assemblées publiques ; par les divertissemens et les exercices que le conseil, dans cette vue, doit établir ; enfin il aura l'administration et la surveillance des fonds consacrés à l'éducation.

13°. Chacun des conseillers choisis pour l'un de ces huit départemens, aura la surveillance sur les personnes qui seront

employées dans son département, et il sera responsable de leurs délits et mauvaise conduite, s'il étoit prouvé qu'après en avoir été instruit, il n'a pas dénoncé les coupables au conseil. Cette responsabilité s'étend aux suppléans, lorsque quelqu'un d'eux remplacera un conseiller dans ses fonctions.

14°. Chacun des conseillers instruira le conseil de l'état des affaires comprises dans le département qui lui a été confié ; il apportera des projets sur lesquels le conseil doit délibérer.

15°. Chacun d'eux, dans son département, entretiendra et surveillera la correspondance à laquelle le conseil est obligé par l'article de cette organisation.

Art. IV. *Mode des délibérations du Conseil.*

1°. Le conseil ne pourra prendre aucune délibération, s'il n'est composé de cinq personnes au moins.

2°. Les conseillers présideront dans les séances selon l'ordre de l'âge de chacun. La présidence durera une semaine.

3°. Toutes les affaires seront décidées dans le conseil à la majorité des voix. En cas de parité des suffrages, celui du président décidera de la majorité.

4°. Lorsque le conseil délibérera sur des matières qui demanderoient du secret pour quelque temps, il le recommandera à ses membres par une décision particulière, et celui d'entre eux qui ne seroit pas fidèle au secret, sera éloigné du conseil comme traître, et envoyé au tribunal suprême criminel.

5°. Le conseil aura autant de registres particuliers, pour y inscrire ses dispositions et ses résolutions, qu'il y a de départemens. En outre, il y aura un répertoire général, dans lequel on inscrira la substance de toutes les dispositions et résolutions, avec une note des conseillers présens à chaque séance, et de leur opinion individuelle dans chaque affaire.

6°. Les conseillers et les suppléans feront le serment suivant : « Moi, N. N. je jure, en présence de Dieu, à tout le » peuple polonais, que j'emploierai le pouvoir qui m'a été

» confié, non pour opprimer qui que ce soit, mais pour défendre l'intégrité des domaines de la république, le recouvrement de la souveraineté nationale, et l'affermissement de la liberté générale dans mon pays ».

7°. Le conseil fera, tant pour lui-même que pour ses départemens et son bureau, tels règlemens particuliers qu'il jugera convenables.

8°. Je me réserve d'étendre et de détailler cette organisation, ainsi que d'augmenter le nombre des membres du conseil, lorsque, soit d'après la volonté des citoyens, soit d'après la décision du conseil, ou d'après ma propre conviction, je croirai devoir le faire pour le bien de la nation.

Fait au camp près de Polaniec, le 10 mai 1794.

Signé THADÉE KOSCIUSZKO.

XIX.

Ordonnance de Kosciuszko, par laquelle il règle les devoirs des paysans envers les propriétaires, et garantit au peuple des campagnes la protection du gouvernement, la sûreté des propriétés et la justice.

JAMAIS les armes des ennemis ne seroient redoutables aux Polonais, si cette nation savoit connoître et employer la force qui doit résulter de son union : il seroit impossible aux puissances voisines de nous vaincre dans une guerre ouverte; mais la ruse, la perfidie, voilà leurs armes redoutables; c'est par elles qu'elles divisent nos volontés, et nous ôtent les moyens de repousser leur aggression. La longue tyrannie des Russes dans la Pologne a prouvé évidemment jusqu'à quel point cette puissance se jouoit de nos destinées. Achetant des ames mercenaires, abusant les esprits simples par des promesses perfides, flattant des préjugés, carressant les passions, les animant

l'une contre l'autre, calomniant la nation chez les étrangers, ils ont tout mis en œuvre pour nous perdre, et les moyens du plus profond machiavélisme ont été de préférence employés par eux.

Dans toutes les circonstances où les Polonais ont pris les armes contre les Russes, cette nation de brigands peut-elle se vanter d'avoir remporté sur eux une seule victoire réelle? et cependant la bravoure polonaise n'en tiroit d'autre avantage que celui d'alléger, pour un moment, le joug que l'ennemi ne tardoit pas à lui imposer de nouveau. D'où vient donc cette étrange inconsistance des affaires de Pologne? Pourquoi cette nation gémissoit-elle accablée sous le poids des malheurs sans trouver le moyen de les terminer? C'est que l'astuce des intrigues russes, plus puissante que leurs armes, perdoit les Polonais par les Polonais eux-mêmes.

Les malheureux Polonais n'ont été que trop long-temps divisés par leurs opinions politiques. Ils différoient dans leurs idées, quant aux principes sur lesquels la liberté et l'organisation sociale devoient être fondées; mais à la différence des opinions, qui n'étoit pas coupable en elle-même, l'esprit condamnable de l'amour-propre, des vues particulières, mêloient l'opiniâtreté; et le penchant à se lier avec les étrangers ne pouvoit aboutir qu'à ramper bassement sous leurs ordres.

La mesure des maux et des souffrances est comblée. L'époque est venue où la destinée de la Pologne doit être enfin décidée. C'est à présent, ou jamais, que tous les esprits doivent tendre au même but. Plus de doute, plus de contestation, et laissons à l'écart les traîtres déjà connus, ou les lâches qui, dans la dernière agonie de la patrie, sont encore sourds à sa voix expirante. L'insurrection actuelle tend à rendre à la Pologne la liberté, l'indépendance et l'intégrité. Elle laisse à la volonté nationale à décider, dans un temps plus calme, la forme du gouvernement qu'elle voudra se donner. Ainsi la différence des opinions est anéantie dans sa source, et l'objet de l'insurrection doit rassembler sous les

mêmes drapeaux ceux qu'avoit aliénés les uns des autres la diversité des opinions.

C'est ce jour, c'est ce moment qu'il faut mettre à profit. Que l'ennemi déploie toute sa force, qu'il ait recours aux armes, moyen peu dangereux dans ses mains; aux efforts impuissans des esclaves épouvantés, nous opposerons la masse inébranlable des hommes libres. La victoire, n'en doutez pas, sera fidelle à ceux qui combattent pour leur propre cause. Mais les manœuvres insidieuses avec lesquelles ils nous ont vaincus jusqu'à ce moment, voilà ce qu'il nous importe de déjouer; brisons cet instrument de perfidies, veillons attentivement; que tous les citoyens n'aient qu'un sentiment, et que le glaive menaçant de la justice frappe par-tout où osera se montrer la duplicité et la trahison.

Ainsi donc la destinée de la Pologne dépend de la destruction de la double force employée par nos ennemis, celle de la ruse et celle de la violence. C'est ici que je dénonce à la nation les moyens perfides que les Russes emploient pour nous perdre. Ils cherchent à exciter contre nous le peuple des campagnes. Ils lui exagèrent le pouvoir arbitraire des propriétaires, son ancienne misère; ils lui promettent d'améliorer son sort, et en même temps ils le poussent à piller avec eux les maisons des propriétaires. La simplicité trompée peut tomber, et ne tombe que trop souvent en effet dans de tels piéges, et personne n'ignore ce fait, que les Russes ont revêtu de leur uniforme les paysans crédules qu'ils avoient trompés, et ceux qu'ils avoient forcés de les suivre.

J'avoue avec douleur que le traitement inhumain que le peuple des campagnes éprouve dans quelques endroits, fournit le prétexte plausible aux Russes de calomnier la nation entière. Je reçois fréquemment des plaintes de la part des soldats et des nouvelles recrues; non-seulement, disent-ils, leurs femmes et leurs enfans ne reçoivent aucun adoucissement; mais on semble encore aggraver leur situation, comme pour les punir de ce que leurs époux et leurs pères servent la république. De pareils procédés, dans plusieurs endroits, ont

lieu sans doute à l'insu et contre le vœu des propriétaires; mais dans quelques autres, ils ne peuvent qu'être l'effet de la mauvaise volonté, ou des suggestions de l'étranger, qui, par ce moyen, cherche à refroidir l'enthousiasme patriotique du peuple.

Cependant quelque chose qu'on fasse, l'humanité, la justice, le bien public, nous ont indiqué des moyens aussi faciles que sûrs pour déconcerter ces projets. Publions hautement que ce n'est pas de cette époque seulement que le peuple doit jouir de la protection du gouvernement, mais que cette protection lui est assurée en vertu des loix sanctionnées par la nation. Déclarons que l'homme opprimé a un refuge assuré auprès de la commission du bon ordre dans son palatinat; que le persécuteur et l'oppresseur des défenseurs de la patrie seront punis comme ennemis et comme traîtres à la patrie. Ces moyens, conformes à la justice, chers aux ames sensibles, et qui ne coûtent à l'intérêt personnel d'autres sacrifices que ceux que réclame l'intérêt général, attacheront le peuple à la cause commune, et le garantiront des piéges de l'ennemi.

Je recommande donc aux commissions du bon ordre dans tous les palatinats et tous les districts, de publier le règlement suivant, et d'en surveiller l'exécution.

1°. Le peuple, en vertu de la loi, jouit de la protection du gouvernement.

2°. Chaque paysan est libre de sa personne : il peut s'établir où bon lui plaira, pourvu qu'il fasse à la commission du bon ordre de son palatinat la déclaration du lieu où il projette de s'établir, qu'il paye ses dettes s'il en a, et qu'il acquitte les impositions publiques qu'il devra.

3°. Les jours de travail que les paysans doivent aux propriétaires sont réduits et réglés de la manière suivante : Celui qui devoit six journées par semaine, ne travaillera que pendant quatre jours; celui qui devoit travailler cinq jours, ne travaillera que pendant trois : celui qui devoit quatre jours, ne travaillera que pendant trois; celui qui devoit trois jours, ne travaillera que pendant deux; celui qui devoit deux jours,

ne travaillera que pendant un seul; celui qui devoit un jour par semaine, ne travaillera qu'un jour en deux semaines; et soit qu'on employât une ou deux personnes pour son travail, on sera désormais dispensé de les employer les jours où on aura été exempté de travail.

4°. Les jurisdictions locales veilleront à ce que les biens de ceux qui servent la république ne se détériorent pas, et que la terre, qui est la source de nos richesses, ne reste nulle part inculte; ce à quoi, dans chaque village, doivent concourir les propriétaires et les paysans.

5°. Ceux qui auront été requis en masse, sont dispensés de toute corvée pendant le temps qu'ils resteront sous les armes; ils ne recommenceront à y être obligés que de l'époque où ils retourneront dans leurs foyers.

6°. Aucun propriétaire ne peut ôter au paysan le champ qu'il possède, lorsqu'il remplit les obligations qui y sont attachées, selon la règle ci-dessus détaillée; il faut, pour le déposséder, que le propriétaire prouve, devant la jurisdiction locale, que le paysan ne satisfait pas à son obligation.

7°. Si quelque commis, ou administrateur des propriétaires, enfreint le présent règlement, et exerce quelques actes d'oppression à l'égard du peuple des campagnes, il sera saisi, traduit devant la commission du bon ordre, et envoyé devant le tribunal criminel pour y être jugé et puni.

8°. Si un propriétaire, ce qu'il me coûte de supposer, ordonne ou exerce de pareils actes d'oppression, il sera traduit devant les tribunaux, comme coupable de vouloir faire échouer la cause sacrée de l'insurrection.

9°. Réciproquement, le peuple des campagnes jouissant de la justice et de la bonté du gouvernement, doit s'acquitter avec zèle des jours de travail auxquels il est obligé selon cette ordonnance; il doit être docile aux loix, et ne pas négliger l'économie rurale; au contraire, il doit tâcher de cultiver la terre et de l'ensemencer. Et comme c'est l'intérêt de la patrie qui nous a engagés à faire cette diminution dans les charges du peuple, que les propriétaires supportent par amour

du bien public, et qu'il importe que les terres des propriétaires ne restent pas incultes, les paysans ne doivent pas refuser de leur louer leur travail, moyennant un salaire convenu.

10°. Pour que l'ordre soit surveillé dans tous les pays, et que cette ordonnance soit ponctuellement exécutée, les commissions du bon ordre diviseront en cantons les palatinats et les districts, de manière que chaque canton renferme au moins mille, et au plus douze cents cultivateurs, chefs de famille. On donnera à ces cantons le nom du village ou du bourg principal, et ils feront circonscrire les limites de ces cantons de manière que la communication soit facile.

11°. Dans chaque canton, il sera nommé pour surveillant, un homme recommandable par sa capacité et sa droiture. Ce surveillant, outre les devoirs qui lui sont imposés dans l'organisation de la commission du bon ordre, recevra les plaintes du peuple en cas d'oppression, et celles des propriétaires en cas d'insubordination du peuple. Il jugera les différends, et dans le cas où les deux parties ne voudroient pas s'en rapporter à sa décision, il les renverra par-devant la commission du bon ordre.

12°. La justice rendue au peuple, dont il voit l'effet dans l'allègement de ses charges, doit l'animer encore plus au travail, à la culture des terres, à la défense de la patrie. Si quelques hommes turbulens, abusant de la justice et de la bonté du gouvernement, détournoient le peuple du travail, l'excitoient à des violences contre les propriétaires, le dissuadoient de défendre la patrie, les commissions du bon ordre dans leurs palatinats, et leurs districts respectifs, les feront arrêter, et les enverront au tribunal criminel. Les commissions du bon ordre surveilleront pareillement les vagabonds qui abandonneroient leurs maisons. Elles donneront des ordres pour les faire arrêter; et si, examen fait de leur conduite, il est prouvé que ce sont de vrais fainéans et vagabonds, on les emploiera aux travaux publics.

13°. Les ecclésiastiques, premiers instituteurs du peuple,

doivent lui exposer ses devoirs envers la patrie. Ces mêmes ecclésiastiques doivent lui faire voir, qu'en cultivant sa terre et celle des propriétaires, il sert la patrie aussi utilement que le guerrier qui la défend contre les ravages et les rapines de la soldatesque ennemie; qu'en accomplissant ses obligations, qui sont allégées par la présente ordonnance, il ne fait autre chose que s'acquitter de ce qu'il doit aux propriétaires pour les terres qu'il tient d'eux.

14°. Les ecclésiastiques des deux cultes proclameront cette ordonnance pendant quatre semaines de suite. En outre, les commissions du bon ordre choisiront, soit dans leurs membres, soit parmi les citoyens zélés pour la patrie, des personnes qui seront tenues de se rendre dans toutes les communes et les paroisses, où elles assembleront le peuple, et liront cette ordonnance, lui feront voir que le nouvel ordre de choses que l'insurrection veut établir, a pour objet son bonheur; et enfin elles tâcheront de le pénétrer de sentimens de reconnoissance et d'attachement pour la patrie, afin qu'il concoure de toutes ses forces à la défendre.

Fait au camp près de Palanice, le 7 mai 1794.

Signé THADÉE KOSCIUSZKO.

X X.

Ordonnance sur les recrues, sur l'armement de tous les habitans, et sur la levée en masse.

Le conseil suprême national, aux citoyens de la Pologne et de la Lithuanie.

Tout ce qui peut élever l'esprit d'un homme libre, tout ce qui peut porter à l'amour, à la défense de la patrie, aux actions héroïques, a été employé dans les adresses du chef général, et il vous a donné l'exemple de toutes les vertus. Confiant dans le courage de la nation, il a lié irrévocablement son sort au sien; il a bien jugé ses concitoyens, en pen-

sant qu'il n'est aucun sacrifice qu'ils ne fassent avec joie pour assurer l'intégrité, la liberté et le salut de la patrie.

L'etat actuel de la republique ne permet plus de demi-mesures; ce n'est qu'en employant tous nos moyens que nous pouvons reconquerir nos droits, nous faire respecter, nous garantir de toutes violences, et nous venger des affronts, des injures et du mépris, dont on a abreuvé le nom polonais.

Ces sentimens nous ont fait prendre les armes, ils nous les feront conserver jusqu'à ce que tous nos droits soient reconquis.

L'espoir commence à nous luire, les ressources nationales sont immenses; nous avons des bras, du pain et du fer; nous ferons donc la guerre, et nous la ferons avec honneur.

La recrue pour l'infanterie et pour la cavalerie élève à un nombre formidable les troupes de la république. L'armement de tous les citoyens transforme la nation en guerriers, et prépare en eux un prompt et puissant secours à l'armée, partout où des circonstances impérieuses le demanderoient.

Le conseil national connoissant toute l'importance des mesures adoptées par le chef général, et déjà exécutées dans les palatinats qui se sont d'abord mis en insurrection, et voulant les rendre communes à tous les palatinats, ordonne à toutes les commissions du bon ordre de les mettre à exécution dans les palatinats et les districts respectifs, de la manière suivante.

1°. Dans toutes les villes, bourgs et villages, on fournira, par cinq cheminées, un recru, qui doit être jeune, sain et robuste, armé d'un fusil, ou d'une pique longue d'onze pieds de Pologne, ou d'une faux droite et d'une hache; il sera pourvu d'un habit tel qu'en portent communément les paysans, ainsi que de deux chemises, de bonnes bottes, un bonnet, et d'un drap de lit; on doit lui fournir du pain-biscuit pour six jours, et la solde pour un mois, montant à quinze florins.

2°. Par cinquante cheminées on fournira un recru pour la cavalerie, qui doit avoir un cheval du prix de deux cents florins de Pologne, et bien monté. Il doit être armé d'un

sabre, d'une paire de pistolets et d'une pique. Pour des recrues de cette sorte, on doit choisir des hommes qui savent bien monter et manier le cheval, tels que des palefreniers et des chasseurs.

3°. Les commissions du bon ordre recevront des commandans les quittances pour les recrues fournies, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, et remettront les quittances aux citoyens par qui les recrues auront été fournies. Le conseil suprême ordonne à toutes les commissions de lui faire connoître, dans le plus bref délai, combien elles ont fourni de recrues dans leurs palatinats, et combien elles en doivent encore fournir. Dans le cas où il ne se trouveroit pas, dans leurs palatinats ou leurs districts, un nombre suffisant de militaires pour exercer les recrues, elles en instruiront le conseil, qui prendra les mesures convenables.

4°. Pour pourvoir aux subsistances et aux fourrages des armées, les commissions du bon ordre ordonneront de fournir, par chaque cheminée, vingt-quatre livres de biscuit, huit mesures d'avoine, et vingt-quatre livres de foin.

5°. Les commissions du bon ordre de chaque palatinat et district, veilleront à ce que dans toutes les villes, bourgs et villages, tous les citoyens âgés depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, soient armés, autant qu'il sera possible, de fusils, de piques, de faux ou de sabres, et que tous les dimanches, chaque habitant des villes, bourgs et villages, fasse les exercices militaires. Ce règlement commencera son exécution trois semaines après sa réception. En conséquence, les commissions du bon ordre enverront des *lustrateurs* qui seront pris, ou dans leur sein, ou parmi les citoyens dignes de la confiance. Ces lustrateurs se rendront sur les lieux, dans toutes les villes, bourgs et villages, pour voir si cette ordonnance est réellement exécutée. Par ce moyen, les commissions du bon ordre se mettront en état de faire un rapport exact au conseil suprême, sur l'armement général dans leurs palatinats et leurs districts.

6°. Si dans quelque palatinat, district, ou même dans toute

la province, il est besoin, d'après l'avis du général commandant, d'une levée générale, cette levée doit être effectuée de la manière suivante : 1°. Dans toutes les communes, la moitié seulement des hommes propres à la guerre sera commandée, l'autre moitié restera dans ses foyers pour s'occuper de la culture de ses terres, et de celles de ceux qui vont contre l'ennemi les armes à la main. 2°. Les hommes commandés dans les communes pour la levée générale, doivent être pourvus de subsistances pour dix jours. Les propriétaires, avec tous leurs domestiques, doivent se mettre à la tête des paysans de leurs villages. 3°. Le propriétaire à qui l'âge ou la santé, ou une fonction publique, ne permettroit pas d'exécuter ces règlemens, doit envoyer son fils à la tête des paysans. 4°. Celui qui seroit absent, et dont le fils ne seroit pas en âge ou seroit absent, fournira à sa place deux cavaliers, avec la paie pour un mois, et ce pour chaque village qu'il possède. Cette obligation concerne les ecclésiastiques, puisqu'ils sont citoyens et propriétaires, de sorte que les ecclésiastiques qui n'ont que mille florins de revenu, fourniront un fantassin; ceux qui en ont deux mille, fourniront un cavalier; ceux qui ont au-delà de deux mille florins, fourniront deux cavaliers pour la levée générale, et ce en raison de chaque village qu'ils possèdent. 5°. Les ci-devants nobles qui n'ont qu'une cheminée, doivent aller en personne, ou envoyer leurs fils ou leurs frères, sous les peines décernées par les loix anciennes contre les nobles qui se soustraient à la levée générale.

7°. Le chef général ayant trouvé nécessaire que la force armée du grand duché de Lithuanie fût secourue et augmentée par la levée générale, la députation centrale, et les commissions du bon ordre de cette province, veilleront à ce que cette levée soit faite conformément à ce règlement, soit en totalité ou en partie, suivant ce que le général commandant exigera.

Fait à Varsovie dans la séance du conseil, le 6 juin 1794.

Signé HUGUES KOLONTAY, *président.*

XXI.

Réponse du Conseil suprême au manifeste par lequel le roi de Prusse exhortoit les citoyens de la Grande-Pologne à lui rester fidèles.

Puisque le cabinet de Berlin, au mépris de toute justice et même de toute pudeur, vient dans ses deux manifestes datés, l'un du 13 avril, l'autre du 16 mai, de vous prescrire de prétendues obligations qui n'ont d'autre fondement que sa volonté tyrannique, le conseil suprême se hâte de vous rappeler les devoirs réels, ou plutôt sacrés, que la patrie vous impose.

Avons-nous besoin de prouver que la guerre, et les maux qui en ont été les suites naturelles, doivent être imputés, non à la nation polonaise, mais à l'ambition et à là cupidité du cabinet de Berlin?

Nos braves freres d'armes, qui, en traversant, pour aller se rallier sous les drapeaux de leur patrie, une si grande étendue de terrain, ont respecté avec un scrupule religieux et les personnes et les propriétés, ont-ils besoin que nous entreprenions de les justifier? Que l'on cesse de dire et de répéter qu'il y a une guerre civile en Pologne? Nous défendons tous la même cause; nous sommes tous unis par une haine commune contre les usurpateurs, qui, au mépris de traités clairs, formels, authentiques, divisent et morcellent notre sol, foulent aux pieds nos droits et nos libertés, nous chassent de nos héritages paternels, et se partagent nos biens. Comment ose-t-on avancer, sans craindre un honteux démenti, que la partie saine de la nation gémit sous une injuste violence, lorsque la nation entière s'est prononcée et levée contre ses oppresseurs? Et quelle est la partie de la nation à qui Fréderic défère cette épithéte de *saine*? Ce sont les chefs de la rebellion de Targovitz; c'est la faction aussi peu nombreuse que peu puissante, qui, dans la fause diète de Grodno, a cru valider par sa signature l'acte de l'usurpation de la Prusse,

et n'a consacré que son propre déshonneur. Que faut-il entendre encore par ce que le Monarque Prussien appelle le gouvernement constitutionnel de la Pologne? C'est tout ce qu'a fait et voulu faire l'ambassadeur russe à Varsovie. En changeant de langage avec les circonstances, en sacrifiant décence, honnêteté, vérité, aux intérêts de sa cour; en ne supposant au peuple polonais, ni sens, ni réflexion, ni mémoire; après avoir donné dans la déclaration du 12 novembre 1788, les noms de vrais *patriotes et de bons citoyens*, aux citoyens, qui ensuite sont devenus les auteurs de la constitution du 3 mai 1791; après les avoir comblés d'éloges pour cet ouvrage, (dans la dépêche du 17 mai 1791); ce même Frederic Guillaume, dans la déclaration du 16 janvier 1793, les appelle des intrigans. On voit s'il lui appartient de juger quelle est la *partie saine de la nation*.

Citoyens et freres! Fréderic-Guillaume vous parle comme si vous étiez ses sujets; il dit que pour opérer votre bonheur, il a fait le sacrifice de sa tranquillité! Qui d'entre nous l'a prié de se charger de notre tutelle? Où sont consignés ses titres, ses droits sur cette portion du territoire polonais qu'il lui a plu de nommer Prusse méridionale, sans prétexte même plausible, sans respect pour l'ancienneté de notre possession? Ce Prince insensé a appelé nos provinces ses provinces; il a couvert de ses troupes protectrices, selon lui, la république qu'il envahissoit, et a cru ridiculement qu'il suffisoit, pour changer la nature des choses, de changer la signification des mots; (qu'on lise sa déclaration du 16 janvier 1793, sur le jacobinisme répandu dans la grande Pologne); mais bientôt après levant le masque, il a dit dans sa déclaration du 9 avril 1793, qu'il s'approprioit les provinces polonaises, pour les garantir de la contagion des principes jacobins.

Comment a-t-il pu avancer qu'il y avoit parmi nous un parti nombreux de jacobins, tandis qu'il ne cesse de répéter que vous êtes fidèlement attachés à sa domination usurpée, et de se féliciter de votre soumission unanime et de votre tendre reconnoissance?

Parlons sans feinte; c'est le comble de la honte d'être forcé de répondre aux déclarations de la cour de Berlin, modèle d'impudence et d'ineptie. Aux yeux de Frédéric, tout polonais, ami de la liberté, dévoué à sa patrie, est jacobin. Aussi n'est-ce pas à lui, c'est à vous, chers et respectables concitoyens, que nous adressons nos discours; quelques mots suffiront. Vous sentez de vous-mêmes ce que vous devez à la patrie commune, au sang polonais qui coule dans vos veines, ce que demande de vous votre propre salut. La guerre d'aujourd'hui n'a d'autre but que de nous affranchir tous. Nous avons pris les armes pour recouvrer nos provinces violemment arrachées à la Pologne, pour reconquérir l'indépendance nationale, et pour vous rendre à la liberté; levez-vous donc, joignez vos forces aux nôtres; en agissant de concert, nous remplirons plus vîte et plus sûrement les vues sacrées qui nous ont mis les armes à la main.

Le conseil suprême, voulant vous tracer des règles certaines qui puissent vous guider dans l'état où est aujourd'hui votre patrie, déclare nulles les usurpations faites par le roi de Prusse, il annulle en même temps les ratifications forcées dans la prétendue diète de Grodno; regarde les palatinats et les districts de la grande-Pologne comme parties intégrantes de la république, et les habitans de ces pays, comme polonais et concitoyens. Il déclare que vous ne devez reconnoître d'autre gouvernement que celui de la Pologne, que les manifestes et les commandemens prussiens ne vous obligent à aucune obéissance; il ordonne expressément à tous les citoyens, sous peine de confiscation de leurs biens, de rester dans leurs places, et de s'acquitter des fonctions auxquelles la république les a appelés, et ceux-là seront regardés et punis comme traîtres à la patrie, qui commanderont quelque soumission à l'autorité illégale des envahisseurs et des usurpateurs.

Fait à la séance du conseil suprême, le 12 juin 1794, à Varsovie.

Signé, IGNACE POTOCKI, *président.*

XXII.

Réponse du Conseil suprême aux déclarations des généraux russes.

On a vu paroître dans les derniers jours de cette année plusieurs déclarations que les généraux russes, savoir le prince Nicolas Repnin, et Sergius Galitzen, ont publiées à leur entrée sur les frontières de Lithuanie & de Pologne. Toutes ces pièces sont marquées au coin de la mauvaise foi et de l'impudence. Depuis que la Russie met à exécution ses plans d'invasion dans les contrées polonaises, elle est dans l'usage de faire précéder ces actes d'hostilités par des écrits calomnieux. Au moment où sous les auspices de Thadée Kosciuszko, la nation entière s'efforce de secouer le joug de la servitude étrangère, déguisée sous les noms hypocrites de garantie et d'alliance, les généraux russes ne manquent pas de donner celui de révolte à une insurrection légale de tout un peuple. Les amis de la patrie sont proclamés, dénoncés comme traîtres. La conduite vraiment louable de la ville de Vilna, et plus encore de celle de Varsovie, a été, selon eux, un attentat criminel aux droits des nations, par la violation du droit des gens, dans la personne des envoyés de l'Impératrice, et ces deux cités sont peintes comme ayant porté la rebellion à son comble. Eh quoi! Les polonais sont-ils sujets de la Russie, pour que les russes les traitent de rebelles! Est-ce à la Russie qu'il convient de les taxer de trahison, elle qui après avoir ourdi les plus odieuses trames, a violé la première ces traités que la force nous avoit fait souscrire, que nous détestions, et que l'Europe scandalisée repoussoit?

L'impératrice est-elle bien venue à invoquer les droits des nations, elle qui envoie en Pologne, comme si c'étoit dans ses pays héréditaires, des gouverneurs despotiques, de vrais ennemis, sous les noms spécieux d'ambassadeurs? Sont-ce là des médiateurs dignes de confiance, des ministres de paix? Des usurpateurs étrangers peuvent-ils réclamer des droits

qui n'appartiennent qu'aux nations? Est-il aucun peuple qui, dans aucun cas, puisse consentir à suspendre, à anéantir le droit inaliénable, éternel, qu'il a de poursuivre, de détruire la tyrannie au-dedans, au-dehors, quelque nom qu'elle prenne, quelque forme qu'elle adopte? Mais qu'on ne s'y trompe pas; le vrai būt que notre pervers ennemi se propose en noircissant la nation dont il veut punir la noble résistance, est, à la faveur de ses perfides déclarations, d'amortir dans les ames l'ardeur du patriotisme, l'énergie naturelle aux Polonais, et de rendre nulle la force nationale. Les Russes savent bien que toute nation qui veut réellement être libre, le sera; ils savent bien, que les efforts des plus nombreuses armées ont toujours échoué et échoueront toujours contre une nation levée en masse, et où tout le monde est soldat. Voilà pourquoi ils invitent traîtreusement une partie d'entre nous à rester tranquilles et indifférens, afin de pouvoir plus aisément terrasser les autres, et subjuguer la nation entiere.

Dans ce système, les déclarations russes promettent à tous ceux qui s'abstiendront de prendre part au mouvement général, sûreté de leurs personnes, protection et défense. On adresse les mêmes discours et les mêmes promesses aux simples et pauvres habitans des campagnes, que l'on se flatte de pouvoir abuser plus facilement. Déjà la Russie (il y a deux ans), lorsqu'elle voulut anéantir la constitution du 3 mai, employa les mêmes artifices, et bien loin d'avoir été fidèle à ses protestations décevantes, elle a, pour parvenir à opprimer la Pologne, laissé les chefs du complot de Targovice, exposés aux plus grandes pertes, et, qui pis est, au déshonneur. Braves campagnards, à qui l'ennemi commun promet la sûreté, la tranquillité que réclament vos utiles travaux, ne voyez-vous pas qu'il ne peut en temps de guerre vous procurer ces avantages? Pouvez-vous croire à l'humanité d'une soldatesque insolente, prête à ravir votre bétail, vos chétives possessions, vos instrumens de labourage, et à livrer vos cabanes aux flammes? Que vous

serez cruellement désabusés, lorsque le feu dévorera les fruits de votre travail, et les moissons cultivées par vos mains et arrosées de vos sueurs? Pouvez-vous croire à la tranquillité que vous garantit une puissance, dont les sujets sont depuis un siécle envoyés incessamment à la boucherie? Demandez à ses soldats, à ses cosaques, depuis combien de temps ils sont excédés de veilles, de courses, de travaux de toutes espèces? Demandez-leur dans quel temps ils se reposent? De bonne-foi, la Russie peut-elle vous promettre l'amélioration de vôtre sort, elle qui tient dans la plus dure servitude les habitans de ses campagnes, qui les accable de corvées pénibles, continuelles, de redevances exorbitantes et honteuses, et qui permet qu'on les vende au marché comme des bêtes de somme?

Qu'aucune classe de citoyens ne se laisse donc abuser, par les déclarations russes; la Russie nous invite à l'inertie; la patrie nous commande l'activité, le courage, l'union. La Russie promet une tranquillité trompeuse dans les travaux rustiques; le gouvernement de Pologne veut assurer pour jamais à tous les citoyens, le fruit de leur travail. Les déclarations russes emploient un vain étalage de mots, pour nous faire accroire qu'elle veut adoucir en votre faveur son système de servitude, la plus dure qui existe sur la terre. L'insurrection nationale dirigée par Thadée Kosciuszko prépare, à tous les habitans de la Pologne, une liberté fondée sur la raison: enfin les déclarations russes tendent à diviser et à affoiblir les citoyens; le gouvernement de Pologne invite tous les Polonais à la concorde, source de force et d'infaillibles succès. Citoyens, pouvez-vous demander qui vous devez croire? D'un côté vous entendez la voix de vos compatriotes et de vos frères, de l'autre, celle des usurpateurs étrangers, des ennemis de la nation et du nom polonais.

Donné à Varsovie, dans la séance du conseil national, le 27 Juin 1794.

Signé, THADÉE DEMBOUSKI, *président*.

XXIII.

Proclamation de Seculi, colonel dans les armées du roi de Prusse, contre les insurgens de la Grande-Pologne.

SA majesté ayant remporté de grandes victoires sous Varsovie, dans les journées du 26 et du 28 du courant, a bien voulu m'envoyer avec un corps considérable d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, pour appaiser les troubles qui se sont élevés dans la *Prusse méridionale*. Sa volonté est que toutes les jurisdictions continuent d'exercer leurs fonctions. Quant à ce qui concerne les insurgens, elle a ordonné à tous les tribunaux civils et ecclésiastiques de publier ce qui suit :

1°. Tous ceux qui seront pris les armes à la main, seront, sur le lieu même, tués ou pendus sans miséricorde.

2°. Tous ceux qui ont été les chefs de l'insurrection, seront pendus sans autre formalité, ou envoyés dans les forteresses pour être employés aux travaux publics, et leurs biens seront confisqués ; leurs femmes, si elles ont pris part à l'insurrection, seront soumises à la même peine.

3°. Toutes les personnes des deux sexes qui paroîtront suspectes, seront saisies et envoyées dans les forteresses.

4°. Si les insurgens se trouvent sur les terres des sujets de sa majesté, et si le propriétaire ou son commis ne les dénonce pas au commandant ou à la jurisdiction la plus voisine, et, ce qui seroit plus criminel encore, s'il cache de pareilles bandes chez lui, alors, non-seulement il sera obligé de compenser les dommages qui seront faits, mais encore, en raison de son délit, il sera puni corporellement, ou il perdra la vie.

En vertu de l'ordre exprès de sa majesté, notre gracieux souverain, toutes les jurisdictions civiles et ecclésiastiques feront connoître dans tout le pays cette volonté immuable du roi, afin que personne n'en prétexte cause d'ignorance, mais que tous fassent leur devoir de rester fidèles à leur

gracieux souverain. Les ecclésiastiques publieront cette proclamation tous les dimanches, sous peine de perdre leurs bénéfices.

Fait au quartier de Sockaczew, le 30 août 1794.

Signé SECULI, *colonel dans les armées de sa majesté le roi de Prusse, commandant un corps dans la Prusse méridionale, chevalier de l'ordre pour le mérite.*

XXIV.

Déclaration du Conseil suprême à l'occasion de la proclamation précédente.

LES menaces publiées par le roi de Prusse contre nos citoyens habitans de la Grande-Pologne, les cruautés atroces exercées contre eux, exigent du conseil suprême de faire, au nom du gouvernement polonais, une déclaration, qui, mettant au grand jour la violence et l'horreur de pareils procédés, puisse garantir la nation polonaise de toute inculpation calomnieuse lorsqu'elle recourra, malgré elle, au triste droit des représailles. Non content de s'être emparé, sans aucun prétexte, des domaines incontestables de la république, et d'avoir bravé la foi publique pour satisfaire sa cupidité, d'avoir inventé et publié cent calomnies dénuées de tout fondement contre la nation polonaise, le roi de Prusse aujourd'hui pousse l'injustice et la déraison jusqu'à faire un crime aux Polonais de défendre leur pays. Il donne des ordres sanguinaires contre les citoyens qui prennent les armes pour résister aux siennes. O tyrannie monstrueuse!

C'est dans cet esprit que le gouvernement prussien a fait une proclamation, dans laquelle toutes sortes de personnes sont condamnées à être saisies et envoyées dans les forteresses; tous les citoyens qui combattent pour leur pays pris les armes à la main, sont destinés à la potence, et leurs biens à la confiscation; le sexe même n'a point trouvé grace

auprès de ce farouche ennemi; ce même esprit règne dans les ordres sanguinaires qu'offre la correspondance entre le roi de Prusse et le colonel Seculi, laquelle a été interceptée; déjà ces atroces proclamations ont produit les plus cruels effets; plusieurs citoyens ont été enlevés de leurs maisons, plusieurs ont été menacés du bourreau, les femmes même, dont les maris sont allés combattre pour leur patrie, ont été maltraitées et même tuées.

Dans ce siècle de philosophie et de lumières, où les despotes doivent traiter leurs sujets avec humanité, ou au moins avec justice, contre quelles personnes, dans quelles contrées le roi de Prusse se permet-il de pareilles atrocités? Est-ce dans son pays? Est-ce dans des provinces soumises à son gouvernement despotique? Est-ce contre des hommes assez vils, pour avoir consenti à porter le nom de ses sujets? Non, il exerce ses fureurs contre un peuple qui lui est étranger; et l'Europe doit voir avec indignation (si les procédés de la versatilité prussienne ne l'ont point accoutumée à ce sentiment), que toutes ces cruautés sont dirigées contre les Polonais. Quels sont les hommes, que le roi de Prusse peut regarder comme suspects sur le territoire polonais? A qui a-t-il droit de donner le nom de rebelles parmi une nation souveraine qui ne veut que conserver son intégrité et son indépendance? A quel titre vient-il s'immiscer dans les affaires de la Pologne?

Mais la voix de la raison et de l'équité parle foiblement, là où la cupidité et la violence se font un jeu de violer toute justice, pourvu qu'elles arrivent à leur but. En conséquence le gouvernement polonais est forcé de déclarer, que si l'ordre atroce donné par le gouvernement prussien, n'est pas révoqué, il recourra au droit de représailles; en assurant solemnellement, par rapport aux militaires, qu'il observera religieusement les droits de la guerre envers eux, tant que de leur côté ils les observeront; en promettant aux prisonniers de guerre la vie et la sûreté, et aux déserteurs, selon les assurances précédentes, 18 florins, une paie à part pour le cheval, les armes et la giberne, outre cela la liberté, la sûreté; qu'il

ne forcera pas de servir ceux qui ne le voudroient pas, et qu'après la guerre il donnera des propriétés territoriales à ceux qui prendront service; déclare qu'il ordonne de saisir et d'arrêter les officiers civils et les sujets prussiens, qui seront pendus par compensation.

Sans doute il est honteux dans le dix-huitième siècle, de recourir à ces moyens extrêmes; mais que l'Europe juge par qui ils sont provoqués, calomniés, morcelés; enfin pour avoir défendu notre patrie tyranniquement persécutée, est-il en notre pouvoir de respecter plus long-temps les droits de l'humanité envers nos implacables ennemis? Leur barbarie nous force à être barbares. Que le gouvernement prussien soit convaincu, par la mort de ses propres sujets, que les droits violés envers une autre nation nécessitent la même violation de sa part; qu'un acte de barbarie retombe sur celui qui le premier en a donné l'exemple, et voyant à quelles extrémités il nous a réduits lui-même, qu'il modère enfin sa rage.

Polonais, nos freres! ne craignez pas ces menaces, ni même les effets de la tyrannie prussienne, votre salut est dans votre courage; en restant dans vos maisons, vous n'en serez pas moins exposés à l'emprisonnement, aux traitemens les plus cruels et à la mort. Eh bien! il vaut mieux mourir dans le combat, que de se tenir enfermé dans ses foyers pour en être arraché par des brigands, pour être jeté dans les cachots, pour être conduit à la potence; la mort n'est terrible que pour ce lâche qui ne sait pas prendre un parti généreux. Qui ne sait que la mort est bien plus terrible pour les ennemis que rien n'intéresse dans cette lutte, et qui ne sont pas assez aveugles pour ne pas s'appercevoir que leur despote les expose, par sa cupidité et ses actes tyranniques, aux effets de votre juste vengeance? Vengez-vous sur la vie des envahisseurs, qu'ils voient, que la punition des crimes du gouvernement retombe sur des têtes innocentes; qu'ils sentent combien il est dangereux pour eux-mêmes de servir lâchement d'instrumens à un gouvernement injuste et tyran-

nique, pour opprimer une nation qui ne s'est point rendue coupable envers ses sujets.

Habitans des pays du roi de Prusse, vous paierez de votre vie, votre obéissance aux ordres barbares de Frédéric-Guillaume contre nos freres; cette vengeance qui devroit tomber sur sa tête, tombera sur vous si vous vous rendez complices de sa cruauté.

Donné à Varsovie, à la séance du conseil suprême, le 29 Septembre 1794.

Signé, ALOISE SULISTROWSKI, *président.*

F I N.



A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

